

Programme

Archives

Ce programme relève

De la Mission

Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Contexte

Lieu de mémoire, les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constitués dans le ressort du Département. Quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...), ces documents constituent un patrimoine unique et irremplaçable qui témoigne de l'histoire de la Seine-Saint-Denis et qui constitue sa mémoire écrite.

Dans le monde professionnel des archives mais également dans la société un débat existe depuis l'automne 2017 sur la notion d'« archives essentielles » avec l'idée de définir le « top 10 » ou le « top 50 » des séries d'archives du secteur public qui seraient à sélectionner en priorité pour dessiner le portrait d'un territoire, en laissant les autres documents être éliminés à terme. Cette politique dite de « macro-évaluation » a été mise en œuvre en Amérique du Nord depuis les années 1980 et vise à réduire significativement les volumes entrants d'archives. Le débat a pris un tour polémique avec la divulgation d'un document du ministère de la Culture sur les politiques futures à mener dans son domaine, où la notion d'archives essentielles apparaissait. Il s'en est suivi un débat public assez vif, que le Service interministériel des Archives de France souhaite alimenter de façon institutionnelle pour nourrir une réflexion commune sur la question de la collecte et de la sélection des archives à conserver.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques et opérationnels du programme sont les suivants :

- Au cœur du métier d'archiviste : préserver, classer et décrire les archives :
 - préserver les collections par des actions de conservation préventives et curatives (conditionnement, restauration, numérisation) ;
 - combler l'arriéré de classement des fonds des Archives départementales ;
 - homogénéiser, normaliser et améliorer les instruments de recherche mis à la disposition du public ;
 - faire évoluer le système d'information et de description des fonds (objectif commun aux premier et second axes).
- Archives, images, sons et technologies de l'information : répondre aux défis de la révolution numérique :
 - développer et optimiser, à toutes les étapes de la chaîne archivistique, le recours aux technologies de l'information, notamment par l'évolution du système d'information des Archives départementales et l'évolution du site Internet,
 - conforter les actions du pôle image (archives audiovisuelles, photographiques et iconographiques) ;
 - trouver les solutions adéquates à la collecte, au traitement, à la description et à la communication des archives numériques natives (archives électroniques), pour être à même de répondre aux obligations légales en la matière.
- Archives et publics scolaires : concourir à l'offre du Département en termes d'actions éducatives :
 - porter les parcours du Projet éducatif départemental (PED) : « ateliers d'histoire », « parcours de découvertes urbaines », « parcours archives, histoire, citoyenneté », en lien avec la DEJ et la DCPSL ;
 - poursuivre la participation aux stages en direction du public enseignant ;
 - porter le Concours national de la Résistance et de la Déportation à l'échelle départementale avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et les associations de mémoire.
- Archives et histoire(s) : fédérer les acteurs de la mémoire en Seine-Saint-Denis :
 - animer le réseau des sociétés historiques et des associations de mémoire ;
 - consolider les partenariats scientifiques avec l'université et les milieux de la recherche ;
 - organiser des manifestations (expositions, journées d'étude, conférences, visites, participation à des actions extérieures) pour diffuser la connaissance scientifique sur le territoire en direction de tous les publics.

Principales réalisations et principaux résultats

Au cours de l'année 2017, le volume d'archives entrantes a représenté 773 mètres linéaires (ml) dont 678 ml d'archives publiques en provenance principalement des juridictions (430 ml) et 95 ml d'archives privées en provenance d'associations, de partis politiques et d'organisations syndicales, ainsi que de particuliers et d'entreprises.

Le conditionnement des fonds a concerné 81,7 ml d'archives publiques et 190 ml d'archives privées. De plus, 8 003 images issues des fonds des documents figurés et 596 heures d'archives audiovisuelles ont été numérisées.

Concernant le traitement et la description des fonds d'archives, le nouveau système de gestion des archives est entré en production en janvier 2016 pour les modules gérant la collecte, le classement et la conservation des archives. Le suivi des communications en salle de lecture a été mis en œuvre en 2017. La mise en ligne du nouveau portail de diffusion des ressources a dû être reportée à 2018 en raison de difficultés techniques liées à son hébergement et à la synchronisation des données.

En 2017, des instruments de recherche encodés ont été créés et rendus systématiques pour toute nouvelle entrée d'archives. Des guides ont été rédigés concernant la production d'instruments de recherche pour les archives papier, les documents figurés et les archives audiovisuelles. Les instruments de recherche sont désormais produits dans un format ouvert et interopérable.

Concernant la communication des archives, si la fréquentation de la salle de lecture est globalement stable (806 lecteurs en 2017 contre 841 en 2016), on note une augmentation significative du nombre de recherches généalogiques et administratives demandées « à distance » par courrier ou par mail (1 060 demandes en 2017).

L'informatisation de la salle de lecture s'est poursuivie avec la mise en place de procédures automatisées de communication des documents d'archives qui se sont accompagnées d'actions de formation des agents au nouvel outil. En 2018, la commande des documents en salle de lecture devrait être rendue, pour partie, autonome.

Si la fréquentation du site internet est en constante augmentation depuis son ouverture, on note cependant un certain tassement en 2017 dû probablement à l'absence des sources généalogiques.

Les actions éducatives se sont poursuivies avec une augmentation importante du nombre d'élèves accueillis aux Archives départementales (1 045 élèves en 2017 contre 819 en 2016). On constate une fidélisation des enseignants fréquentant les ateliers d'histoire.

La mise en œuvre du parcours pédagogique intitulé "Parcours Archives, Histoire, Citoyenneté", réalisé en partenariat avec les Archives nationales et les Archives diplomatiques, s'est poursuivie en 2017 pour 4 classes de troisième.

La formation des enseignants a été maintenue avec l'accueil de deux sessions d'un stage « ouverture culturelle » organisé avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil (58 stagiaires).

En termes de valorisation patrimoniale et scientifique, l'année 2017 a été marquée par la baisse du nombre de manifestations (38 en 2017 contre 54 en 2016) en raison du départ de l'un des deux médiateurs du patrimoine. Néanmoins, les propositions culturelles restent nombreuses et le nombre de classes et autres groupes accueillis est resté stable.

Trois expositions ont été mises en place aux Archives départementales au cours de l'année 2017 :

- « La plume au fusil : du roman de guerre à l'œuvre pacifiste », du 4 novembre 2016 au 3 mars 2017 (2 tables rondes, 1 spectacle, 5 visites guidées, 214 visiteurs),
- « Le sport en héritage », exposition hors les murs réalisée en partenariat avec l'ETP Plaine commune, la ville de Saint-Denis, les Archives nationales et l'association Mémoire vivante de la Plaine, du 24 octobre 2017 au 31 décembre 2017, (plusieurs milliers de personnes),
- « Sport et architecture en Seine-Saint-Denis : les équipements sportifs du Nord-Est parisien (XIXe – XXIe siècle) » du 3 juillet au 21 décembre 2017 (vernissage, 1 table ronde, 6 visites guidées, 247 visiteurs).

Par ailleurs, les tables rondes, journées d'étude et séminaires organisés en 2017 ont sensibilisé 483 personnes.

Le soutien du Département aux associations historiques, de mémoire et du monde combattant s'est poursuivi. En 2017, 26 associations dont 22 historiques et patrimoniales et 4 d'anciens combattants ont reçu des subventions départementales pour le fonctionnement de leurs structures pour un montant total de 49 973 euros.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,041	0,045	0,044	0,038	0,037
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,034	0,066	0,014	0,033	0,031
	Recettes	-	0,088	-	0,010	0,000
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,067	0,053	0,052	0,052	0,050
Total Programme « Archives »	Dépenses	0,141	0,164	0,110	0,124	0,118
	Recettes	-	0,088	-	0,010	-

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,118	0,098	0,144	0,150	0,128
Total Programme « Archives »	Dépenses	0,118	0,098	0,144	0,150	0,128

PROGRAMME

Archives

Mise en œuvre : Direction des Services d'Archives (DSA)

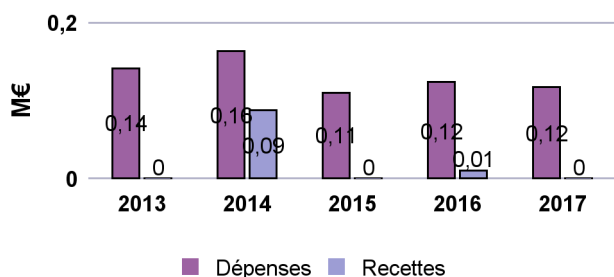
La politique Archives a pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constituées dans le ressort du Département.

Moyens financiers

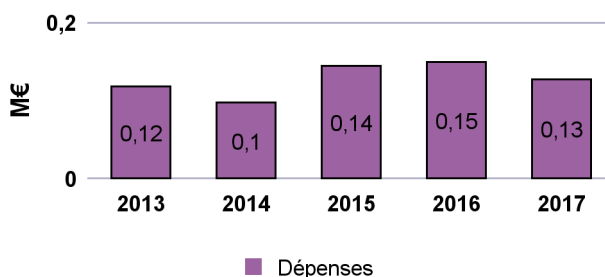
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	94,15%
2014 :	83,96%
2015 :	78,60%
2016 :	99,24%
2017 :	98,86%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	98,15%
2014 :	67,26%
2015 :	72,55%
2016 :	94,71%
2017 :	80,72%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	19
catégorie B :	10
catégorie C :	10
Nombre total de postes :	39

La Direction des services d'archives bénéficie de 2 postes d'Etat de catégorie A, notamment pour les missions de contrôle assurées en son nom, ainsi que de l'appui d'un enseignant en charge du Service éducatif à raison de 6 heures hebdomadaires.

Action

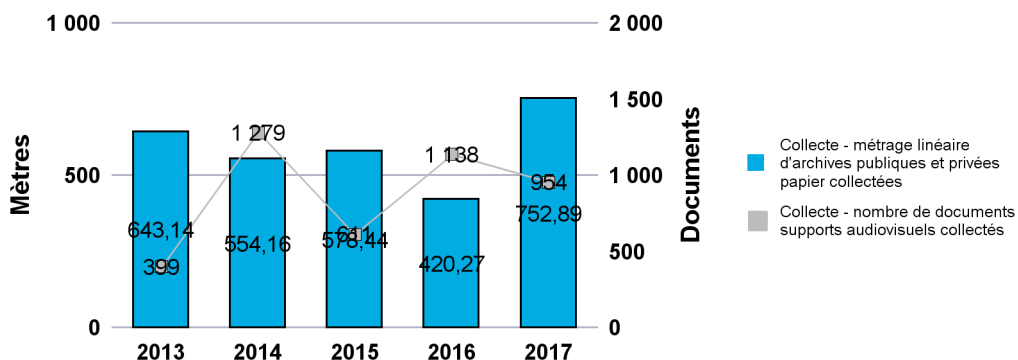
Collecte, conservation et traitement des archives

Collecte

Cette prestation concerne d'une part les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, d'autre part des fonds d'origine privée de toute provenance.

Dans le domaine des archives électroniques, un travail spécifique est mené sur un projet d'acquisition d'un système d'archivage électronique.

Activités de collecte



Le chiffre de la collecte est particulièrement élevé en 2017 en raison des nombreux versements du Tribunal de grande instance, qui comble là son retard en matière d'archivage.

Conservation

Cette prestation vise à préserver sur le long terme l'ensemble des fonds et collections dans des conditions matérielles optimales.

Les priorités sont :

- la conservation préventive ;
- la restauration des fonds papier ;
- la numérisation.

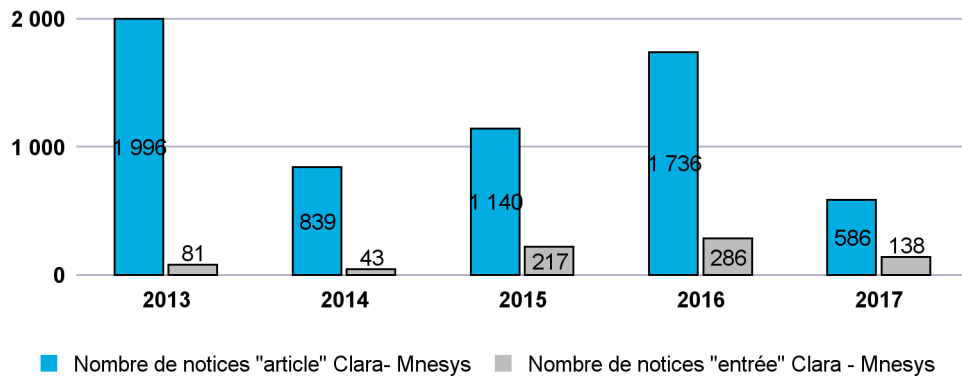
	2013	2014	2015	2016	2017
Métrage linéaire de fonds publics et privés papier conditionnés	792	117	334	132	272
Nombre d'unités documents figurés conditionnés	758	12 548	20 820	19 206	1 751

Traitement

Cette prestation vise à poursuivre l'informatisation de la description archivistique, pour l'ensemble des fonds et collections.

A ce titre, le projet prioritaire concerne la mise en oeuvre du nouveau système de gestion des archives (application Clara - Mnesys)

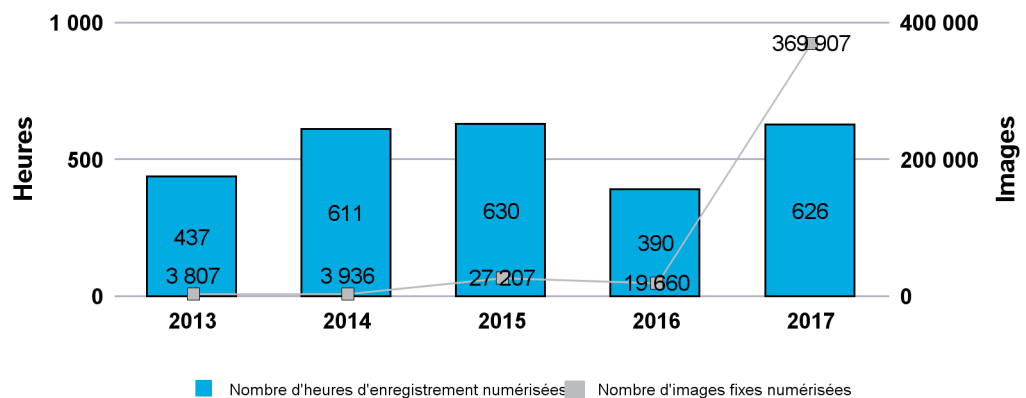
Informatisation de la description archivistique



	2013	2014	2015	2016	2017
Métrage linéaire d'archives publiques et privés papier traitées	800	156	453	161	196
Nombre de documents audiovisuels traités	911	1 379	611	3 912	957
Nombre d'unités de documents figurés traités	2 064	17 388	22 327	9 702	26 218

Numérisation

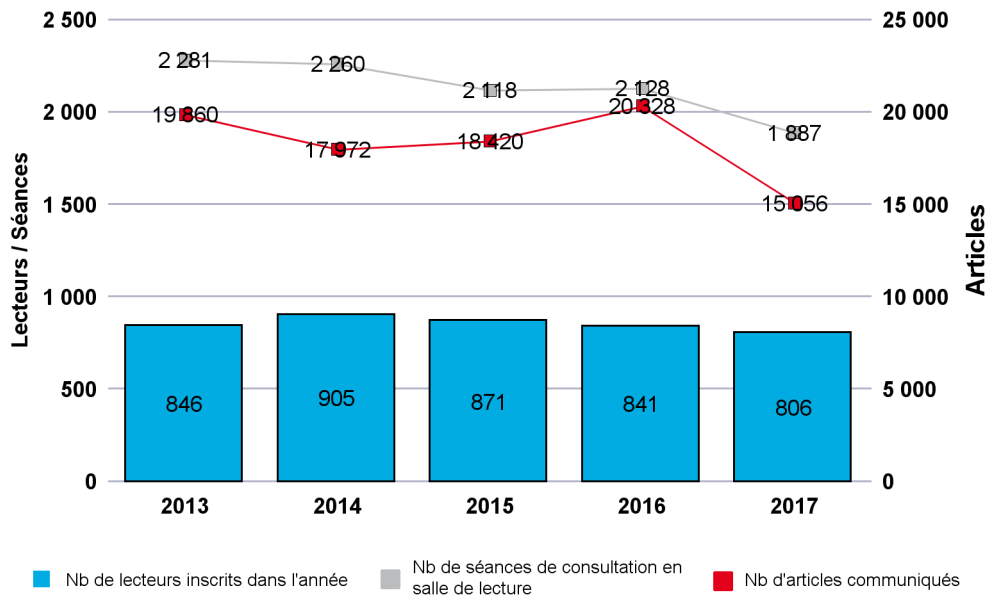
Numérisation des documents d'archives



Le nombre d'images fixes numérisés a considérablement augmenté en 2017, du fait du travail de numérisation des sources archivistiques pour l'histoire des familles.

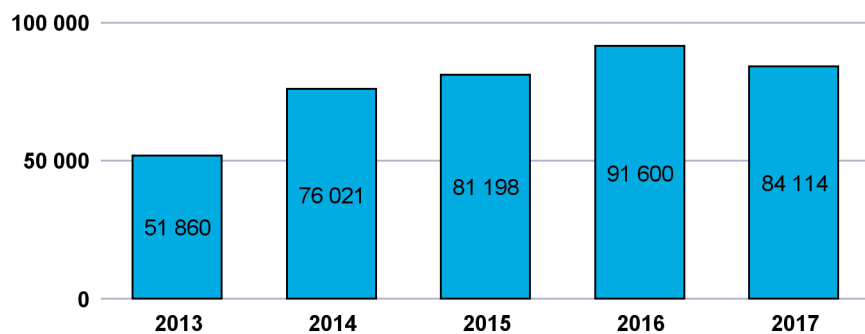
Cette action s'adresse à tous les habitants, et au-delà à toutes personnes intéressées par les documents accessibles aux Archives départementales.

Fréquentation de la salle de lecture



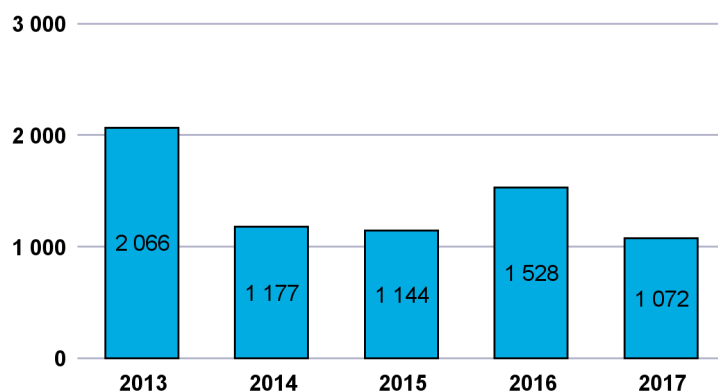
On observe une légère baisse de la fréquentation de la salle de lecture (806 lecteurs en 2017 contre 871 en 2016) avec une hausse des communications en salle. Le public généalogiste représente 39 % des usagers de la salle de lecture malgré l'absence de sources généalogiques mises en ligne. On note également une augmentation significative du nombre de recherches généalogiques et administratives demandées « à distance » par courrier ou par mail (1 060 demandes en 2017).

Fréquentation du site internet des Archives

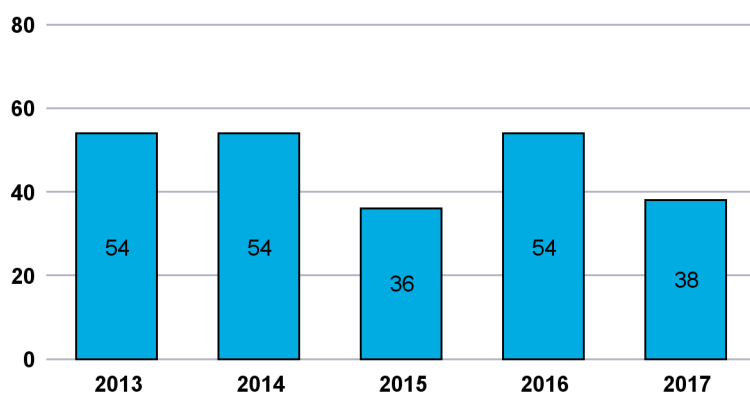


La progression de la fréquentation du site internet est constante depuis plusieurs années. Une montée en charge est prévue au fur et à mesure de la mise en ligne des sources généalogiques dans le portail d'histoire des familles de la Seine-Saint-Denis, à partir de 2018.

Nombre de visiteurs hors salle de lecture

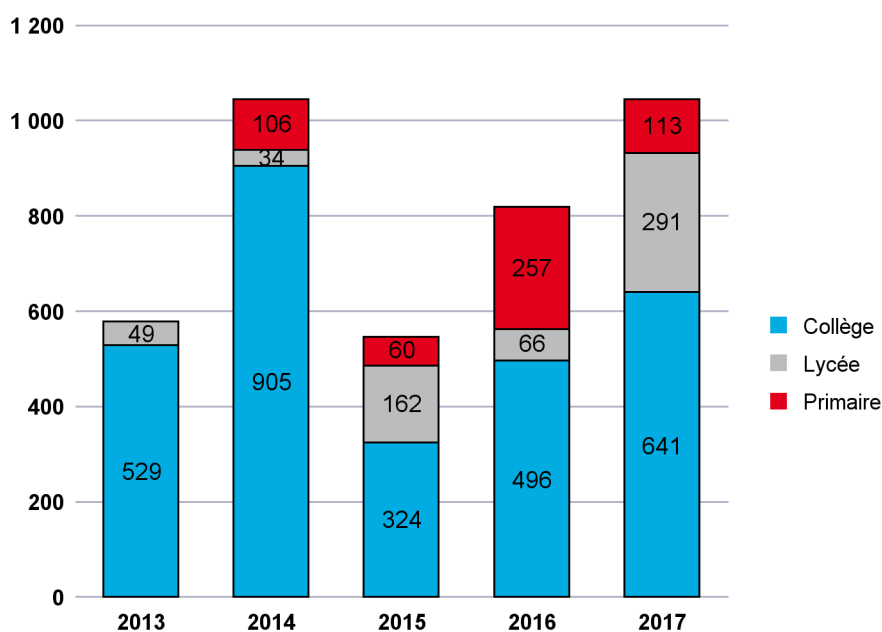


Nombre d'actions scientifiques et culturelles



Le nombre d'actions culturelles et scientifiques a baissé en 2017 en raison du départ de l'un des deux médiateurs du patrimoine. Néanmoins, les propositions culturelles restent nombreuses.

Nombre d'élèves participants aux actions éducatives



Le nombre d'élèves accueillis aux Archives départementales a augmenté : 1045 élèves en 2017 contre 819 en 2016. On observe une fidélisation des enseignants fréquentant les ateliers d'histoire. Le médiateur et la professeure-relais réalisent un travail de sensibilisation et de communication auprès des enseignants et des établissements scolaires pour élargir le public scolaire. Néanmoins, la vacance de poste du deuxième médiateur a limité l'accueil des classes qui aurait pu être beaucoup plus important en 2017.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	33	29	29	31	26
Montant versé en euros	66 943	53 023	52 073	52 973	49 973

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sport et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

PROGRAMME

Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission
Citoyenneté active et sports.*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs,
- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables.

Contexte

La politique sportive impulsée par le Département est marquée par l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris en 2024 et la volonté de construction d'un volet « héritage », pour que les Jeux ne soient pas juste un événement ponctuel sans retombées pour les habitants et le territoire.

Objectifs du programme

La politique sportive du Département est construite autour de trois axes majeurs :

- la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics : il s'agit de prendre en compte toutes les disciplines sportives (fédérations délégataires ou affinitaires), toutes les formes de pratique (haut-niveau, sport-santé, sport scolaire, sport loisirs) et tous les publics (pratiquants licenciés ou informels, pratiques masculines, féminines ou mixtes, pratiquants handicapés, pratiquants de tous âges) ;
- le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs : il s'agit de promouvoir le sport comme élément majeur de la culture générale, de qualifier les pratiques éducatives des enseignants et des clubs, de favoriser l'échange, la rencontre et la convivialité, et de donner toute leur place au plaisir et au jeu ;
- la prise en compte de la dimension sportive dans les projets d'aménagement du territoire : il s'agit de remédier au déficit d'équipements sportifs, de promouvoir un aménagement sportif cohérent et durable répondant aux besoins des habitants, et de travailler avec les collectivités locales pour innover dans chaque projet d'équipement sportif.

Pour mettre en œuvre ces trois axes, la politique sportive du Département s'appuie sur un outil original et innovant : le projet de territoire. Cette démarche consiste à :

- s'appuyer sur des têtes de réseau, notamment les comités départementaux et les grands clubs partenaires pour s'assurer que l'animation du projet se fait au bon niveau,
- promouvoir les disciplines en tirant profit de la dimension événementielle, qu'elle soit départementale, régionale, nationale ou internationale,
- intégrer les enjeux liés aux équipements sportifs en s'appuyant sur le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), pour développer des équipements sportifs qui correspondent aux besoins des pratiquants, et pour démontrer que l'innovation est possible sur les équipements sportifs départementaux.

Ce cadre n'a pas vocation à être normatif. La pérennité de cette démarche s'appuie sur un principe de co-construction : il appartient à chaque discipline de trouver les modalités et l'organisation de son projet de territoire. Le Département se positionne ainsi comme facilitateur. Il met en relation les acteurs et encourage les transversalités et l'innovation sociale.

Principales réalisations et principaux résultats

La politique sportive du Département se décline en trois actions.

• Action « Développement équitable des disciplines sportives »

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs s'illustre par le soutien en faveur des clubs sportifs, en incitant les partenaires à développer plusieurs principes :

- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu...) au service d'objectifs d'intérêt général,
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors...),
- la formation des personnels encadrant,
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme...),
- le développement des démarches éducatives, en lien avec les acteurs locaux (centre de loisirs, association de quartiers, établissement scolaires primaires et secondaires, université, centre médicaux),
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé...).

Cette structuration d'une offre de sport et loisirs durable prend la forme des Projets de territoire, conclus entre le Département et les disciplines concernées.

Le Département intervient sous plusieurs formes pour développer les disciplines sportives. Le Département soutient financièrement les « Grands partenaires », clubs qui assurent un rôle fédérateur auprès de leur famille sportive (2,981 millions d'euros de subventions en 2017 pour 9 partenaires).

Le Département soutient le « Dispositifs 93 » qui rassemble contractuellement les acteurs clés d'une famille sportive (clubs phares et Comité départemental) autour d'un projet commun (1,931 millions d'euros pour 20 partenaires). Dans ce cadre, il verse des aides financières aux Comités départementaux en fonction du niveau d'élaboration de leur projet via les contrats d'objectifs (20 comités soutenus pour 1,350 millions d'euros), attribue une aide au fonctionnement (43 000 euros) et une aide à l'investissement (80 000 euros), soutient la formation des cadres (4 800 euros) et les manifestations sportives d'envergure départementale (418 000 euros).

Un accompagnement est réalisé en direction du réseau sportif concernant les enjeux de société, en particulier l'accès au sport des personnes handicapées, la santé (course à pied avec l'association Pierrefitte Multi Athlon), les activités de pleine nature et la professionnalisation des structures associatives (soutien à l'association PSL 93 et à une dizaine d'autres d'associations pour des emplois tremplin).

Le Département soutient les clubs de performance (1,160 millions d'euros versés à 13 collectifs), afin de permettre aux jeunes du département d'évoluer à un niveau de pratique élevé sans devoir quitter le territoire. Par ailleurs, il soutient les clubs de niveau national ou international (750 000 euros pour 130 clubs ou sections) et le sport scolaire via les subventions aux associations sportives des collèges (92 000 euros pour 134 associations) et le soutien à l'UNSS 93 dans le cadre du contrat d'objectifs.

Un programme évènementiel ambitieux a été mis en œuvre en 2017 à l'occasion de la candidature de Paris 2024, à travers notamment le soutien à de nouveaux projets : 24 km pour 2024, la nuit du judo, les 24h du water-polo, le meeting d'athlétisme de Montreuil. Deux actions du plan d'accompagnement de Paris 2024 ont été réalisées avec l'accueil d'événements paralympiques d'envergure et la création, en novembre 2017, d'un nouveau dispositif d'aide pour vingt jeunes sportifs de la « génération 2024 ».

Le Département a accompagné la mise en place d'un nouveau projet de territoire concernant le water-polo ainsi que la construction d'un projet rassemblant les familles des Activités physiques de pleine nature (APPN).

Enfin l'année 2017 a vu la poursuite de plusieurs projets, notamment la création de l'association de préfiguration pour la gestion du futur pôle inclusif et sportif (ex Pôle sport et handicap), le lancement d'une démarche croisant art, sport et patrimoine (quatuor Leonis et Red Star, championnat d'Europe de tir aux armes préhistoriques) ainsi que la réalisation d'une étude menée auprès des partenaires sportifs pour mesurer leur impact social et éducatif.

• « Actions éducatives de sport et de loisirs »

Le Département intervient pour que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et favorisent leur épanouissement. Deux domaines structurent cette action :

Le sport à dimension éducative, pour lequel le Département intervient en proposant des actions de découverte sportive en directions des scolaires (Trophée et Armada des Bahuts, golf, équitation, activités de pleine nature à Champs-sur-Marne, Triballon), en soutenant les projets sportifs dans les collèges et en soutenant les projets d'échanges entre jeunes à l'international, notamment dans le cadre des JOP.

Les loisirs éducatifs concernant lesquels l'action du Département vise à structurer et qualifier l'offre de loisirs éducatifs à travers plusieurs dispositifs : les pôles d'animation d'été (ex « VVV »), qui accueillent chaque année près de 36 000 personnes, la gestion de la base de loisirs de Champs-sur-Marne, le soutien aux associations d'éducation populaire intervenant dans les loisirs éducatifs, le soutien au réseau du jeu et le versement d'aides aux personnes passant le BAFA ou le BAFD via un dispositif de bourse.

En 2017, en plus des dispositifs récurrents, plusieurs actions ont été menées : le soutien à un projet d'échanges entre jeunes de Seine-Saint-Denis et de Palestine, en lien avec la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), un soutien à un nouveau projet d'animation d'été, Bajo plage au parc Jean Moulin-Les Guilands ainsi que la refonte du projet de la base de Champs-sur-Marne en lien avec de nouveaux partenaires (UFOLEP, Promovoile 93, Ville Evrard, comités de randonnées et de canoë-kayak) et dans l'optique d'ouvrir la base au grand public.

• Action « Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables »

En nombre insuffisant et souvent vétustes et/ou inadaptés, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- l'accompagnement de 74 projets de réhabilitation et de transformation dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs de l'Etat (PRES),
- l'adoption, fin 2013, du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) 2015-2020, qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements dans une démarche de concertation, de mutualisation et d'optimisation notamment des équipements sportifs départementaux,
- le Plan Ambition Collèges 2015-2020, voté en novembre 2014, avec la réalisation d'équipements sportifs dont la programmation est à définir dans le cadre d'une concertation élargie avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire,
- le Plan piscines 2016-2021, voté en février 2015, qui prévoit la construction de 5 nouvelles piscines et la rénovation de 17 équipements existants (soit la moitié du parc actuel),
- le pôle inclusif et sportif (ex pôle sport et handicap), sur le site du stade de La Motte de Bobigny,
- la constitution en 2016 de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), chargée de réaliser le futur Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

L'année 2017 a été marquée par plusieurs réalisations et événements. La mise en œuvre du Plan piscines 2016-2021 a débuté avec le soutien aux projets des villes d'Epinay-sur-Seine (rénovation du centre aquatique du Canyon) et de Stains (piscine de René Rousseau) et le lancement des études préalables pour le projet de construction d'une piscine à Pierrefitte.

Dans la perspective de l'accueil des JOP, la piscine de Marville a été désignée comme site olympique pour accueillir les épreuves de water polo.

Dans le cadre du projet de pôle inclusif et sportif, des fouilles archéologiques ont été réalisées au stade de la Motte de Bobigny ?

La modernisation des équipements départementaux (stade de la Motte, COSEC de Livry-Gargan, base de Champs-sur-Marne, stade Raoul Montbrand, centre équestre et golf) et leur structuration en lien avec les projets de territoire se sont poursuivies. On peut noter pour 2017 :

- la procédure de liquidation de l'ASPTT Paris, gestionnaire jusqu'en juin 2017 du stade Raoul Montbrand et la reprise en gestion du stade par l'ASPTT Grand Paris Loisirs à partir de septembre 2017,
- les premiers contacts pris avec la Ville de Livry-Gargan pour le transfert de gestion du COSEC,
- la préparation du renouvellement de la délégation de service public (DSP) du golf de Sevran et du centre équestre de La Courneuve, avec la mise en œuvre de la procédure de commande publique (l'actuelle DSP étant prolongée jusqu'en avril 2018).

Les premiers travaux des commissions thématiques de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ont concernés la conception de critères permettant de classer les futurs sites et itinéraires et les travaux préparatoires sur les aménagements des parcs départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	10,405	7,376	8,808	8,381	8,287
	Recettes	-	0,008	0,022	-	-
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	1,830	1,856	1,725	1,618	1,578
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,249	2,296	2,218	2,177	2,341
	Recettes	0,041	0,081	0,054	0,055	0,020
Total Programme « Sport et loisirs »	Dépenses	14,484	11,528	12,751	12,176	12,206
	Recettes	0,041	0,089	0,076	0,055	0,020

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,080	0,105	0,080	0,080	0,080
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,254	0,624	1,385	2,276	3,455
Total Programme « Sport et loisirs »	Dépenses	2,334	0,729	1,465	2,356	3,535

PROGRAMME

Sport et Loisirs

Mise en œuvre : Service du Sport et des Loisirs de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

La politique départementale vise à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des pratiques sportives, sous toutes leurs formes, en particulier celles des jeunes.

Moyens financiers

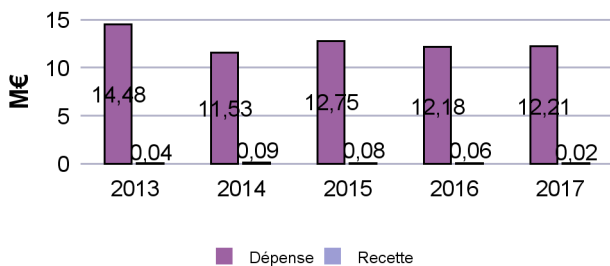
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	113,26%
2014 :	90,17%
2015 :	99,73%
2016 :	94,51%
2017 :	97,20%

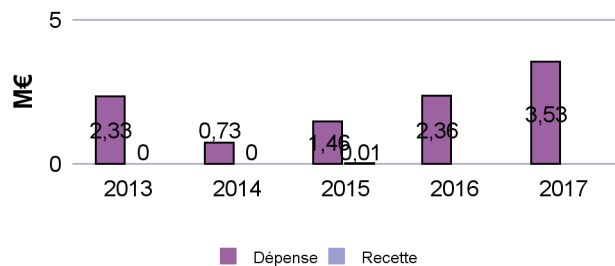
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	90,19%
2014 :	42,14%
2015 :	51,21%
2016 :	52,27%
2017 :	53,14%

Fonctionnement



Investissement



L'augmentation des dépenses en 2015 est due aux crédits liés à l'Euro 2016 et à la candidature aux Jeux olympiques (380 000 €).

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2017 avec de nombreuses subventions versées aux communes dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs et du Plan piscines, et avec la réalisation du parcours santé au parc George Valbon.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	16
catégorie B :	5
catégorie C :	24

Nombre total de postes : 45

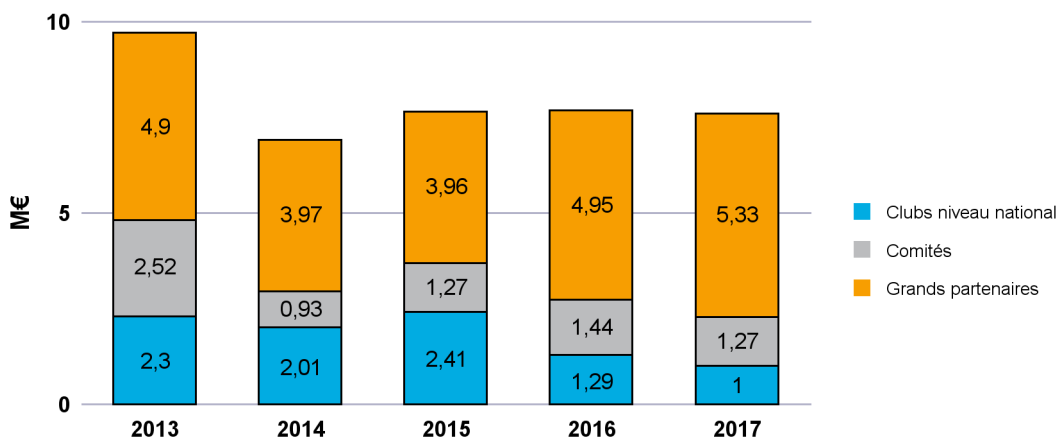
Actions

Développement territorial des disciplines sportives

La promotion des disciplines et l'élévation de la qualité des pratiques sont un aspect essentiel de la politique sportive du Département. Elles traduisent sa volonté de conjuguer le développement du sport de haut niveau et celui du grand public.

Promotion des disciplines

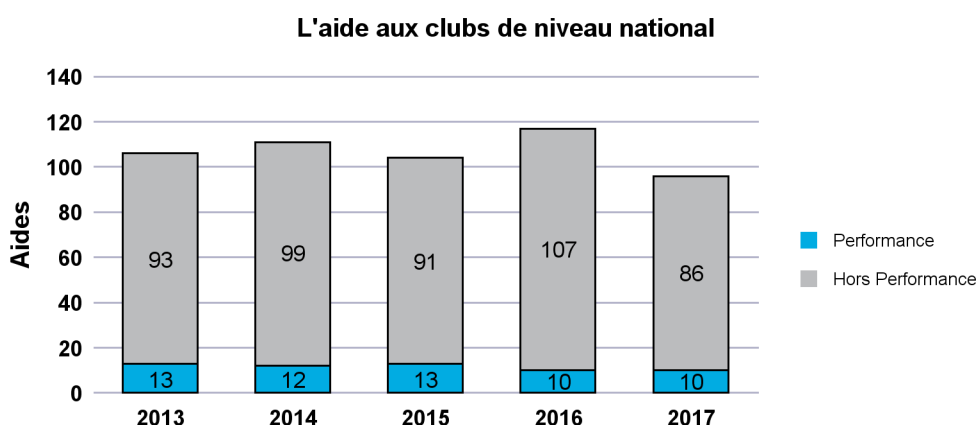
Subventions aux partenaires sportifs



- Pour rappel, le Département soutient trois types de partenaires sportifs :
- les "grands partenaires" : partenaires privilégiés du Département, clubs phare dans leur discipline, qui mutualisent les moyens à l'échelle du département, mènent des actions en direction des publics spécifiques (handicapés, seniors, féminines) et accompagnent le réseau sportif sur les enjeux de société (handisport, santé, charte éthique du sport). Les 10 "grands partenaires" sont présents dans les domaines de l'athlétisme, du cyclisme, du rugby, de la lutte, du tennis de table, de la moto, du karting, de la voile, du hockey sur glace et du football américain.
 - les comités sportifs, qui portent des projets conciliant la pratique conduisant au haut niveau et le sport grand public. Lorsqu'ils s'appuient sur les clubs locaux référents départementaux, ils constituent des "dispositifs 93" et concernent le tennis, la gymnastique, le judo, le handball.
 - le soutien aux clubs de niveau national.

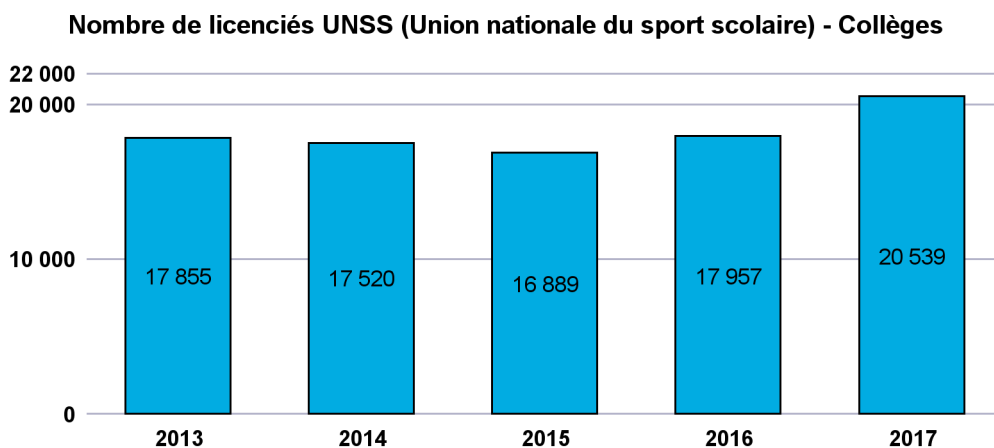
Aide aux clubs pour la pratique de niveau national

Le Département soutient les clubs évoluant à un niveau national par une subvention pour une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Parmi eux, les clubs de performance ont un niveau de pratique (élite) proche des clubs conventionnés. Leur niveau de subvention est corrélé au niveau sportif des équipes premières.



Soutien aux associations sportives de collèves

Les associations sportives des collèges publics ou privés sous contrat affiliés à l'UNSS 93 bénéficient de subventions de fonctionnement qui visent à favoriser les associations les plus actives et les plus en phase avec la charte de l'UNSS 93.



Grandes manifestations sportives départementales

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de collèges participant aux Jeux des collèves (sur les 125 collèges publics)	74	81	77	74	72

Depuis 2015, le Département et l'UNSS ont volontairement restreint la participation au Jeux des collèves pour assurer un meilleur accueil des collégiens.

Aide financière aux BAFA et BAFD

Le Département aide financièrement à former les personnels non professionnels des centres de loisirs et de vacances des villes et associations de Seine-Saint-Denis.

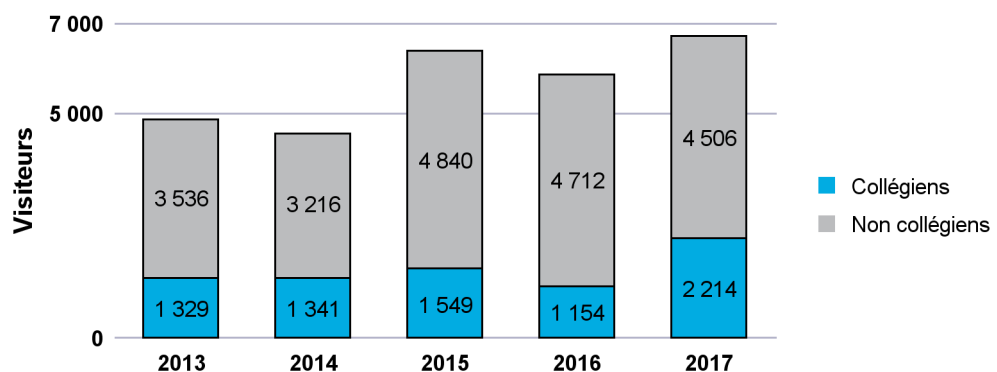
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge	2 312	2 481	2 700	2 986	2 359

Le Département prend en charge 20 % des coûts des stages BAFA/BAFD lorsque le stage s'effectue avec l'un des organismes formateurs conventionnés avec le Département. La délibération du 12 décembre 2013 a réformé le dispositif, en portant l'aide à 40 % pour les approfondissements de BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

Soutien au fonctionnement de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne

La base de loisirs de Champs-sur-Marne accueille gratuitement des enfants âgés de 6 à 12 ans des centres de loisirs, des collégiens (classes de sixième et de cinquième dans le cadre de leurs cours d'EPS) et des clubs sportifs.

Fréquentation de la base de loisirs de Champs-sur-Marne

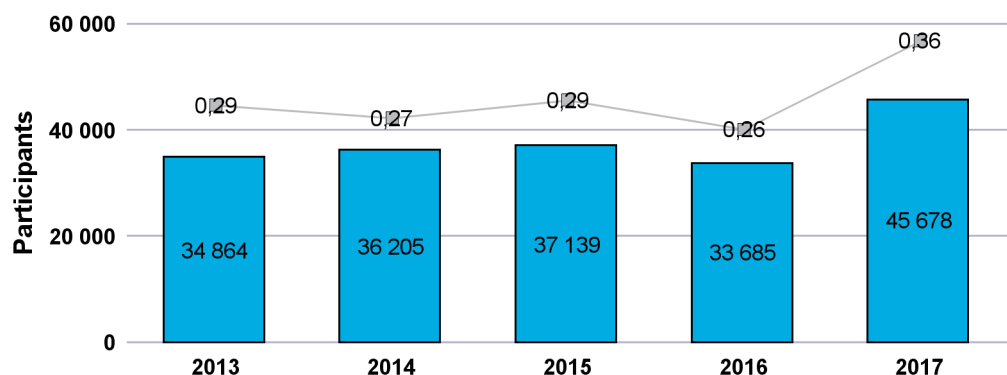


A partir de 2015, l'ouverture de la base à de nouveaux publics est recherchée : clubs et comités ont proposé des initiatives ponctuelles ou régulières qui ont conduit à une augmentation de la fréquentation de 30 %. Le Département a repris en direct la gestion de la base et souhaite l'ouvrir encore davantage aux collégiens, en lien avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse du Département, ainsi qu'à de nouveaux publics dans les années à venir.

Soutien aux dispositifs d'animation d'été

Les animations d'été (ex : VVV), réalisées sur la base d'un montage partenarial ou intercommunal, accueillent des centres de loisirs et des services jeunesse. Il s'agit d'offrir des activités éducatives de sport, de culture et de loisirs à des publics âgés de 7 à 18 ans fragiles ne fréquentant pas les structures d'animation ordinaires.

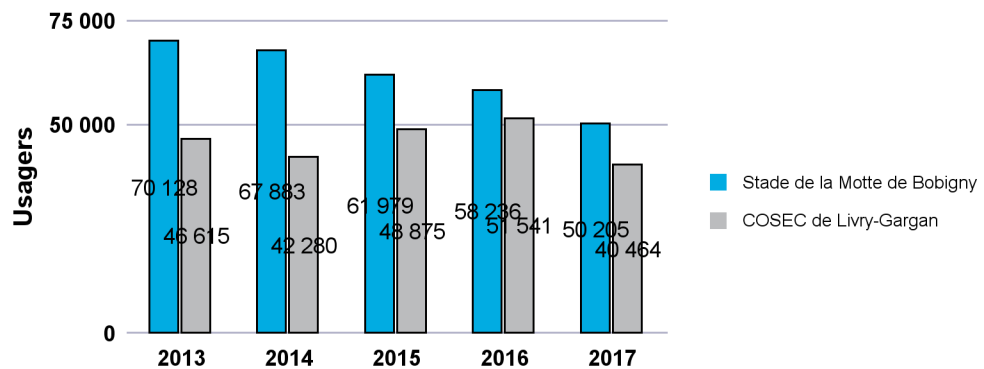
Fréquentation des dispositifs d'animations d'été et montant des subventions



Le Département soutient les dispositifs d'animations d'été (ex : VVV) dans les parcs départementaux, avec notamment le label "Été en herbe".

Equipements départementaux en gestion directe

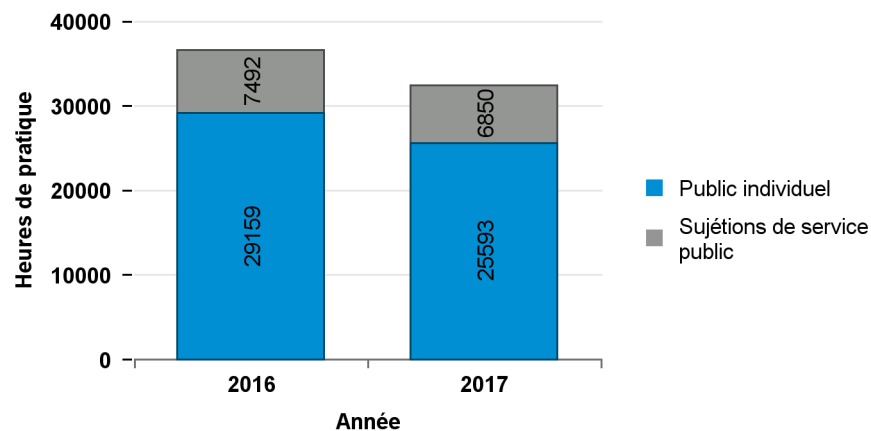
Fréquentation des équipements départementaux en gestion directe



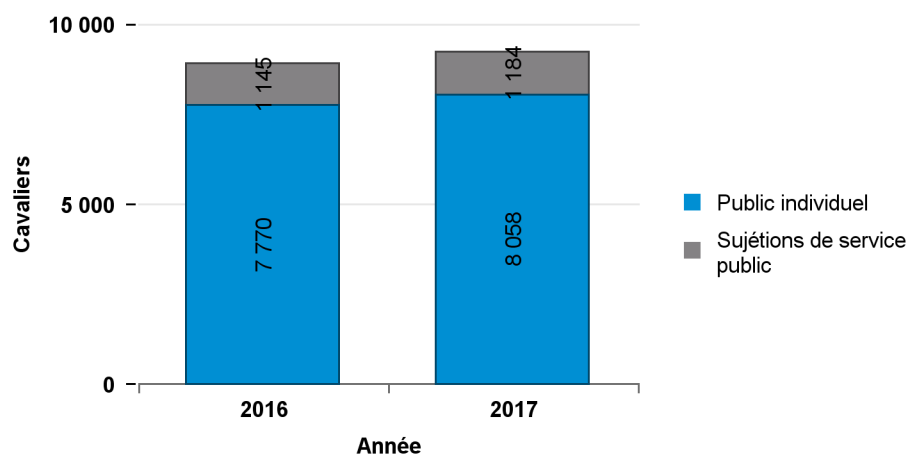
Le COSEC de Livry-Gargan est utilisé à 74 % par les associations de la ville. La baisse constatée en 2017 est liée au départ du club de karaté, qui a trouvé un lieu plus adapté, ainsi qu'à la réquisition du gymnase pendant une semaine pour l'accueil de migrants. La fréquentation du stade de la Motte de Bobigny a également diminué en 2017, le stade ayant été fermé pendant deux semaines à l'occasion des travaux de déménagement du tableau général basse tension.

Equipements départementaux en gestion déléguée

Golf de la Poudrerie - nombre d'heures de pratique



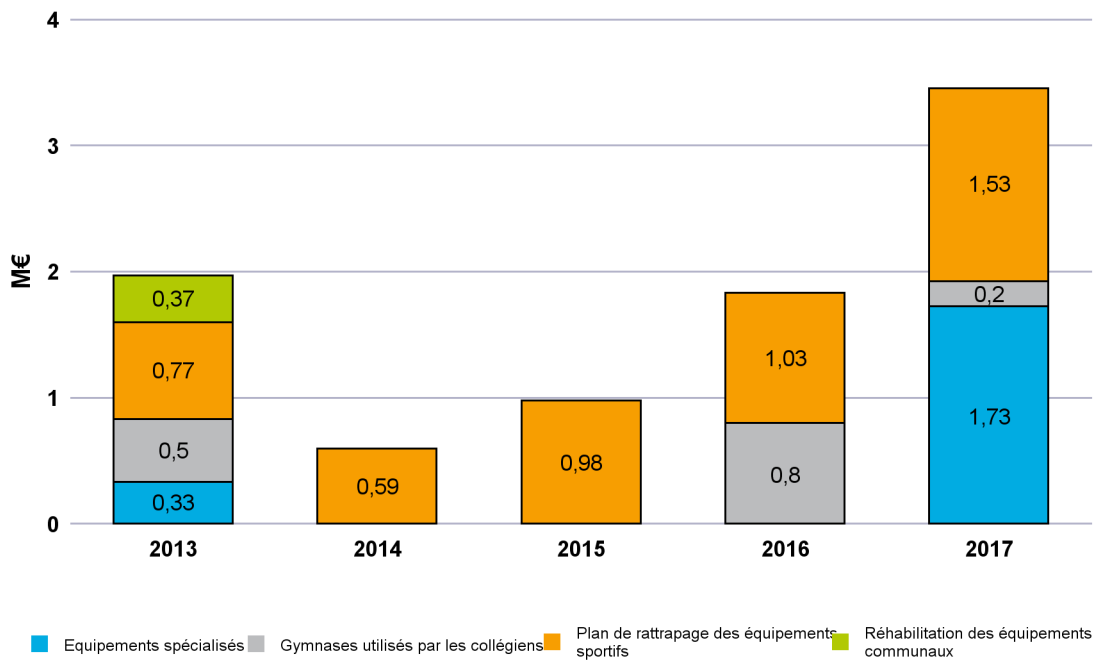
Centre équestre de La Courneuve - nombre de cavaliers



Le centre d'initiation au golf et le centre équestre sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) unique, conclue en octobre 2012 avec l'UCPA.

Aide à l'investissement des communes

Montant des subventions aux communes en investissement



Le Conseil départemental, en séance du 18 avril 2013, a décidé de participer au Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs (PRES) de l'Etat à hauteur de 12,6 millions d'euros. 74 projets ont été retenus. Ils seront financés pour la plupart sur une période de 10 ans. Une majoration de l'aide départementale a été décidée pour les 12 communes les plus en difficulté afin de leur permettre de réaliser tous leurs projets.

En 2017, le Département a versé en particulier 1,530 M€ au titre du PRES, 376 000 et 120 000 euros respectivement aux villes d'Epinay et de Stains dans le cadre du Plan piscines, 200 000 euros à la ville de Gagny pour le gymnase Pablo Neruda et 100 000 euros au district de football. Un parcours santé a également été aménagé au parc George Valbon pour 703 000 euros.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	310	300	327	317	310
Montant versé en euros	10 745 208	8 652 743	8 884 382	8 671 734	8 263 145

PROGRAMME

Promotion de la vie associative et démocratie participative

*Ce programme relève
de la Mission*

Citoyenneté active et sports.

Ce programme comporte trois actions :

- Relations avec les associations
- Education populaire et démocratie participative

Contexte

Les associations jouent un rôle clé en Seine-Saint-Denis, en répondant à des besoins qui, sans elles, ne seraient pas satisfaits, avec une dimension citoyenne et démocratique fondamentale. Elles participent également de manière essentielle au développement territorial, avec des implications économiques et en termes d'emplois.

Les associations de la Seine-Saint-Denis forment un maillage humain dense et très actif sur l'ensemble du territoire départemental. Le nombre d'associations en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 19 000 et 21 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Le nombre de créations d'association est d'environ 1 300 chaque année.

Parmi les associations actives sur le territoire, 2 522 employaient, en 2015, un total de 29 360 salariés, pour une masse salariale annuelle comprise entre 650 et 700 millions d'euros. En Seine-Saint-Denis, les associations employeuses représentent environ 13 % des associations en activité. Le secteur associatif représente 6,3 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,8 %). La majorité d'entre elles, soit 52 %, emploient moins de 3 salariés. 152 associations comptent plus de 50 salariés. Depuis 2000, l'augmentation des effectifs salariés a été de 49,3% dans le secteur associatif, contre 26,4 % pour l'ensemble du secteur privé.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Principales réalisations et principaux résultats

Tout au long de l'année 2017 des travaux ont été réalisés autour de la question du bénévolat. Une étude réalisée, en 2017, par la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire et la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, en lien avec l'Association « Recherches et solidarités », à partir des réponses de plus de 300 responsables associatifs du territoire à un questionnaire, a permis de prendre la mesure de la situation des associations, particulièrement au regard du bénévolat. L'étude avait, par ailleurs, vocation à rapprocher les résultats de repères nationaux disponibles, pour mettre en avant les éventuelles spécificités du département.

Le jugement des dirigeants associatifs du département est comparable à la moyenne nationale, en ce qui concerne la situation générale de leur association. Il est plus sévère qu'au plan national, concernant la situation financière (48 % d'opinions négatives contre 41 %). C'est le sujet d'inquiétude le plus important pour un responsable associatif sur quatre. La proportion des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis optimistes pour les mois à venir est légèrement inférieure à la proportion au niveau national (54 % contre 57 %). Concernant le bénévolat, le sentiment d'une situation très bonne ou bonne est clairement minoritaire (44 %). Dans la hiérarchie des difficultés qu'ils rencontrent, la recherche de partenaires financiers publics et privés arrive nettement en tête (54 %), suivi en corolaire par la recherche de l'équilibre financier (38 %). La gestion des ressources humaines bénévoles n'est pas très loin dans le classement (30 %).

Au côté de cette étude, quatre courts-métrages ont été réalisés visant à promouvoir des parcours de bénévoles sur notre territoire.

L'ensemble de ces travaux sur le bénévolat ont été présentés à 130 responsables associatifs dans le cadre d'une journée d'échanges et de réflexions organisées en décembre 2017.

Concernant le renforcement des relations entre le Département et les associations, l'année 2017 a vu la généralisation de la demande de subvention dématérialisée, le lancement de « l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis » avec une démarche de rencontres régulières des associations, le lancement d'un réseau des professionnels de la vie associative des communes de Seine-Saint-Denis et le développement d'un partenariat métropolitain sur la vie associative avec la Ville de Paris et le Département du Val de Marne. Parallèlement le développement d'une communication transversale en direction des associations s'est poursuivi avec l'évolution du centre de ressources partenariales.

En matière d'éducation populaire, Il s'est agi de poursuivre l'animation du site internet, désormais intégré au Centre de ressources partenaires et la diffusion de la newsletter bimensuelle, outils de partage de ressources et d'expériences sur les démarches d'éducation populaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2013	2014	2015	2016	2017
Total Programme « Promotion de la vie associative et démocratie populaire»	Dépenses	26 000	-	8 541	4 000	10 000

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme

Circulations douces et cadre de vie

PROGRAMME

Réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission*

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Contexte

Le Département dispose d'un patrimoine de 344 km de rues départementales, dont 120,5 km issus du transfert de routes nationales au Département intervenu au 1^{er} janvier 2007. En tant que gestionnaire, le Département assume l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Concernant les modalités de financement des principaux projets par la Région, le « Contrat plan Région-Département » permettant le financement de plusieurs projets (avec des clés de financement entre 50 % et 70 %) a pris fin. Le financement des opérations se fait aujourd'hui dans le cadre de nouveaux dispositifs régionaux (plan anti-bouchons, réseau routier d'intérêt régional, plan vélo régional, etc) avec un rétrécissement des assiettes et des clés de financement de la Région.

Dans le cadre du projet de transport du Grand Paris, le Département est concerné par le projet qui viendra assurer une desserte en rocade via les nouvelles lignes de métro 15,16 et 17, dont la majorité des futures gares sera localisée en bordure ou à proximité des rues départementales. D'ores et déjà, le Département est mobilisé sur les phases préparatoires des chantiers (Le Bourget, Aulnay, Noisy-Champs). Le financement des opérations d'accompagnement du futur réseau de transport du nouveau Grand Paris demeure un enjeu majeur.

Le déroulement des JOP 2024 en partie sur le territoire de la Seine-Saint-Denis a des impacts sur les calendriers de réalisation de certains projets tels que le franchissement Saint-Denis – L'Ile-Saint-Denis ou la requalification de la RD 1 à Saint-Denis.

Objectifs du programme

Ce programme est structuré autour de deux objectifs stratégiques :

- favoriser une approche multimodale des déplacements à travers une prise en compte systématique des modes doux dans les projets de voirie (requalifications des rues et plan de déplacements urbains),
- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable.

Principales réalisations et principaux résultats

En matière de développement du réseau, l'année 2017 a été consacrée au projet de prolongation de la RD 28 à l'est. Il s'est agi de poursuivre les travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage et de démarrer les travaux relatifs aux murs de soutènement.

En matière de requalification urbaine des rues départementales, les réalisations ont concerné le lancement de l'étude relative à l'ex-RN2 au Bourget, les études opérationnelles pour le boulevard Marcel Paul à l'Ile-Saint-Denis, le boulevard Victor Hugo à Saint Ouen et le carrefour du Cygne d'Enghien à Epinay sur-seine, et enfin la réalisation de travaux sur l'ex RN 302 à Montreuil, l'ex RN 370 à Noisy-le-Grand et la RD 115 à Pantin.

Les réflexions sur les impacts des futures gares du Grand Paris sur le fonctionnement de voirie se sont poursuivies à travers différentes études : des études de déplacements multimodaux, des études de trafic véhicules particuliers, des études dans le cadre de l'Observatoire des déplacements, des études au titre des contrats de développement territoriaux dans le cadre du Grand Paris, une étude de déclinaison d'un programme de résorption des points durs bus, etc...

Enfin, des travaux ont été réalisés pour améliorer la signalisation sur l'ex RN 370 sur le secteur nord et dans le parc Georges Valbon.

Concernant la mise en sécurité du réseau, les interventions visent non seulement à traiter les zones accidentogènes, mais également à réaliser des aménagements à titre préventif. La dimension sécurité routière est prise en compte dans l'ensemble des interventions de voirie afin de protéger avant tout les usagers vulnérables (piétons, vélos, 2 roues notamment).

Les interventions dans le cadre du programme spécifique de sécurité routière ont concerné :

- des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie départementale sur la RD 20 Aubervilliers, la RD 30 Bobigny, la RD 116 au Raincy, la RD 37 à Montreuil, l'ex RN 370 à Neuilly sur Marne, l'ex RN 410 à Saint Denis et sur la RD 330 à Noisy-le-Grand,
- des diagnostics de sécurité routière finalisés en 2017 sur la RD116 à Noisy-le-Sec, la RD 115 à Villepinte et la RD 75 à Noisy-le-Grand,

- des diagnostics de sécurité routière en cours de finalisation sur l'ex-RN2 (7 carrefours), la RD 14 à Saint-Ouen, la RD 114 à Dugny, la RD 20 à Montreuil et à Bagnolet et l'ex-RN 214 à Saint-Denis.

Les actions de sensibilisation à la sécurité routière ont concerné environ 10 000 collégiens avec un redéploiement des interventions du Département sur les collèges situés dans les communes où il y a le plus d'accidents. De plus, une étude sur l'accidentologie autour des collèges a été menée en 2017.

En accompagnement du Plan Ambition Collège et en renfort de sa politique de sécurité routière, le Département conduit un programme d'opérations de sécurisation des cheminements des piétons, pour offrir des espaces confortables et de qualité autour des établissements scolaires situés à proximité de voiries départementales.

Ainsi, en 2017, les études et travaux concernant les abords des établissements scolaires ont été engagés sur les voiries suivantes : la RD 37 à Montreuil, la RD 330 et la RD 75 à Noisy-le-Grand, la RD 116 au Raincy, la RD 330 à Noisy-le-Grand, l'Ex-RN 370 à Neuilly-sur-Marne, la RD 20 à Aubervilliers, la RD 28 à Villetaneuse, l'ex-RN 403 à Clichy-sous-Bois et la RD 30 à Bobigny.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, il s'est agi de poursuivre le renforcement du niveau d'éclairage de certaines installations très vétustes ou non conformes sur les rues départementales. Ils ont notamment concerné les opérations suivantes : la RD 115 à Pantin, la RD 27 à Pantin et Aubervilliers, la RD 78 à Bondy, l'ex-RN 301 à Stains, la RD 25 à Villetaneuse, l'ex-RN 2 à La Courneuve et l'ex-RN 14 à Saint-Denis.

En matière de maintenance et d'exploitation du patrimoine, les travaux de grosses réparations sur le patrimoine routier et les ouvrages d'art ont été poursuivis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,572	5,229	4,483	5,045	4,785
	Recettes	1,033	1,498	0,955	1,142	1,430
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	5,572	5,229	4,483	5,045	4,785
	Recettes	1,033	1,498	0,955	1,142	1,430

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Développement et modernisation du réseau de voirie départementale	Dépenses	12,564	13,117	11,825	4,012	5,329
	Recettes	4,982	7,200	3,485	6,140	1,074
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	13,341	15,190	12,536	15,995	14,800
	Recettes	0,165	0,497	1,677	0,820	1,599
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	25,906	28,307	24,361	20,006	20,129
	Recettes	5,147	7,697	5,162	6,960	2,673

PROGRAMME

Réseau routier

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de voirie vise à garantir de bonnes conditions de déplacements, à réaliser des itinéraires structurants, à maintenir la qualité du réseau viaire, à améliorer la qualité de l'espace public et à augmenter la sécurité des déplacements.

Moyens financiers

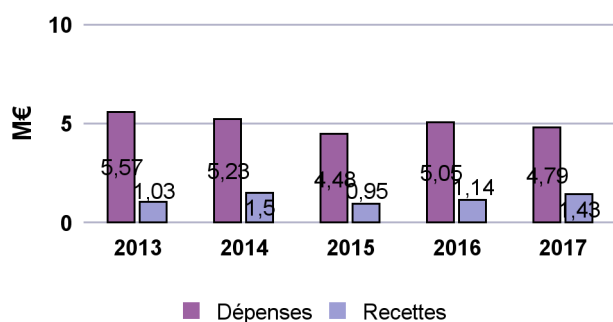
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	95,71%
2014 :	93,64%
2015 :	88,06%
2016 :	98,15%
2017 :	97,76%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	98,36%
2014 :	141,17%
2015 :	87,52%
2016 :	90,53%
2017 :	129,17%

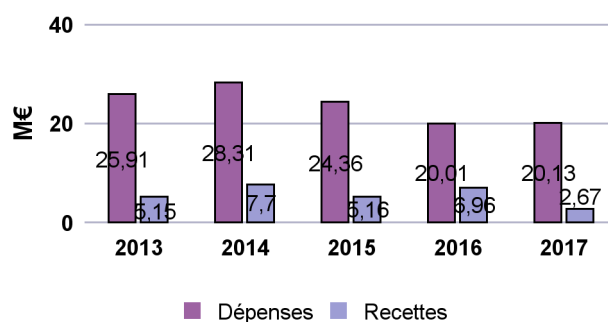
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	87,96%
2014 :	98,06%
2015 :	84,44%
2016 :	92,97%
2017 :	80,10%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	61,64%
2014 :	82,76%
2015 :	56,11%
2016 :	119,42%
2017 :	59,22%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette d'investissement	20,76	20,61	19,2	13,05	17,46

Personnel (1er janvier 2017)

catégorie A : 56
 catégorie B : 59
 catégorie C : 68

Nombre total de postes : 183

Données de contexte

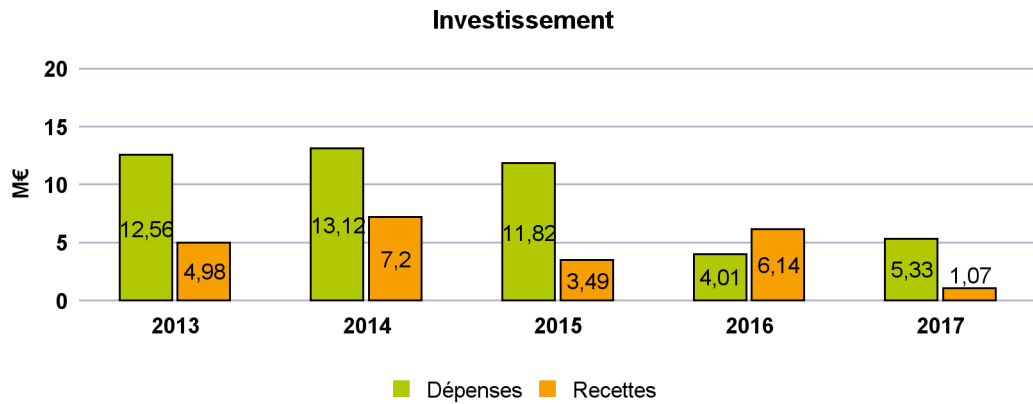
Patrimoine de voirie départemental

- 344 km de rues départementales dont 120,5 km de patrimoine transférés au 1er janvier 2007,
- près de 15 000 candélabres,
- 298 ouvrages d'art (223 ponts et 75 murs isolés),
- 29 km des berges de la Seine et de la Marne,
- 108 km d'aménagements cyclables (réseau départemental).

Action

Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Cette action inclut les opérations de développement du réseau de voirie départementale, les études, le jalonnement, et les requalifications urbaines.



Au titre du développement du réseau et de la requalification du réseau de voirie départementale, la poursuite de la RD 28 prolongée Est a constitué une priorité, en vue de son articulation avec l'exploitation de la Tangentielle Nord. A ce titre, 2,88 M€ ont été engagés.

Cette opération a fait l'objet d'un financement à 50% du coût des travaux subventionnables dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région "Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable".

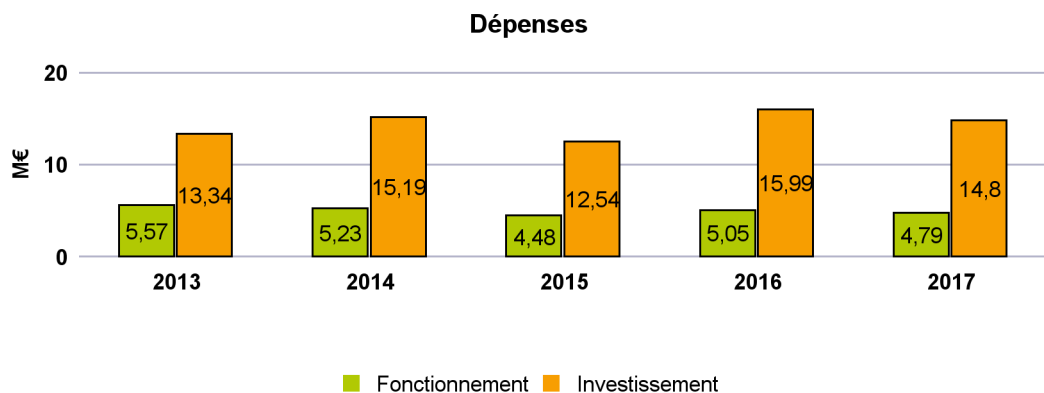
En matière de requalifications, 0,59 M€ ont été mandatés. Ils ont concerné principalement les travaux d'aménagement de l'ex-RN2 sur plusieurs sections.

Enfin, 1,46 M€ ont été consacrés à l'accompagnement de grands projets urbains, dont notamment 0,441 M€, pour la RD 32 au Bourget et 0,57 M€ pour l'ex-RN 302 à Montreuil.

Action

Mise en sécurité du réseau

Cette action inclut l'entretien et l'exploitation des RD, les grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art, les moyens communs, la rénovation de l'éclairage public, la sécurité routière, et les aménagements d'accès aux collèges.



En matière de maintenance et d'exploitation du patrimoine, 8,6 M€ ont été consacrés aux travaux de grosses réparations sur le patrimoine routier et les ouvrages d'art. Dans la plupart des cas, seules les réparations, les plus urgentes, ont pu être réalisées, sans pouvoir mettre en œuvre une politique d'entretien préventif pérenne du patrimoine.

0,4 M€ ont également été consacrés aux travaux de confortement des berges de la Seine et de la Marne.

Les prestations de rénovation et de renforcement de l'éclairage public, qui contribuent à préserver la sûreté, la sécurité et la qualité de l'espace public, ont été reconduites pour 1,17 M€.

Enfin, les crédits affectés au programme de sécurité routière se sont élevés à 4,19 M€, les recettes s'élevant à 1,59 M€.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	2	2	2	3	11
Montant versé en euros	72 880	65 000	65 000	42 500	105 000

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

*Ce programme relève
de la Mission*

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte quatre actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Contexte

Dans le cadre des projets qu'il porte, le Département veille au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...). Il s'agit notamment de limiter l'usage de la voiture particulière, au regard des encombrements et de la pollution qu'elle provoque.

En lien avec le développement du réseau du Grand Paris, les attentes des usagers concernent principalement une meilleure information sur les conditions de transport et une amélioration des conditions de circulation de surface. Pour cela, le développement des systèmes d'information routier et leur interconnexion entre institutions va être nécessaire pour répondre à la demande des usagers.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements ;
- favoriser la mobilité sur le territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département. Il s'agit de créer les conditions de la réalisation des projets de tramways, transports en commun en site propre (TCSP) et d'itinéraires cyclables structurants dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, et de poursuivre les travaux pour les opérations en cours ;
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements. Il s'agit de poursuivre les aménagements dans le cadre d'une approche en termes de points durs bus, en phase avec les orientations du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) ;
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département. Cet objectif se concrétise par les études engagées pour la mise en place d'un Bus à haut niveau de service sur l'ex-RN3 et les études pour le prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay ;
- conforter la vocation cyclable du canal de l'Ourcq en améliorant la qualité des infrastructures (aménagement et mise en lumière) ;
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements.

Principales réalisations et principaux résultats

La politique de **maîtrise des déplacements** sur la voirie de la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans le cadre des réflexions sur le partage du temps entre les différents modes de déplacement à travers la régulation des carrefours à feux.

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique dans le cadre du projet GERFAUT 2 se sont poursuivis. Concernant la priorité donnée aux transports en commun, deux actions principales ont été réalisées en 2017 :

- l'expérimentation, sur la Ligne 152, d'une marche à blanc (c'est-à-dire rouler sans voyageur) pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel et une évaluation du dispositif en 2018,
- dans le cadre du Plan d'actions coordonnées de la Ligne de Tramway T1 (PACT T1), des aménagements ont été effectués pour améliorer le dispositif existant de priorité aux feux pour les tramways.

Afin d'optimiser les déplacements par la régulation du trafic, des études relatives au fonctionnement du carrefour RD 1 / RD 20 (Pont de Saint-Ouen) à L'Île Saint-Denis ont été mises en œuvre et se poursuivront en 2018.

Concernant la **réalisation des infrastructures de tramways et BHNS**, les objectifs stratégiques sont d'assurer la remise en gestion, aux différents exploitants, des ouvrages réalisés et de créer les conditions de la réalisation des projets de transports en poursuivant les études pré-opérationnelles et opérationnelles.

Les réalisations de 2017 ont concerné :

- le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois, avec le lancement des marchés de travaux à l'été 2017 pour une remise des offres en novembre 2017 et la poursuite des travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires,
- le Tram'Y T8, qui comprend un tronçon commun sur la commune de Saint-Denis et deux branches, l'une sur la commune de Villeteuse l'autre sur celle d'Épinay-sur-Seine, avec la remise en gestion des aménagements à l'ensemble des gestionnaires, la signature de la convention d'occupation de gestion du domaine public départemental par le tramway avec IDF Mobilités, la clôture financière de l'ensemble des marchés et la réalisation du bilan physique et financier de l'opération,

- le TCSP sur l'ex-RN3, avec la finalisation de l'étude d'avant-projet (AVP) en vue d'une approbation par IDF Mobilités en avril 2018, la poursuite des études et la réalisation du programme de gestion des eaux pluviales en vue de la rédaction du dossier relatif à la loi sur l'eau.

La mise en œuvre du programme PACT T1 a également été poursuivie à travers des aménagements de remise à niveau des équipements sur la ligne historique du T1, consistant notamment en l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant, des aménagements de carrefours et de feux de circulation, avec pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de la ligne.

Concernant l'**amélioration de la circulation des bus**, les objectifs sont de créer les conditions de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbain (PDU) et de contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

Il s'est agi en 2017 de poursuivre les études et travaux permettant la mise en œuvre des comités d'axe et contrats de pôle concernant la ligne 143, avec la réalisation des travaux sur la RD 30 Barbusse à la Courneuve suite à la découverte d'amiante, et la ligne 173, avec la définition d'un programme de requalification de la RD 410 et la réalisation d'une étude de diagnostic complémentaire de la section RD 20.

Dans le cadre de la résorption des points durs bus, au carrefour ex-RN 302/RD 116 entre Rosny sous-bois et Villemomble, la mise en place d'une action d'optimisation de la signalisation tricolore lumineuse a permis d'améliorer la régularité de la ligne de bus.

Par ailleurs, le Département a poursuivi des aménagements en faveur de l'accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite. Ces aménagements sont financés par IDF Mobilités. En 2017, 70 arrêts ont été mis aux normes.

L'opération d'amélioration des conditions de circulation de la ligne 613 à Livry-Gargan a fait l'objet de travaux en 2017 qui seront terminés en 2018.

Les études de faisabilité des points durs de la ligne 255 et du point dur de la RD 116 à Villemomble sur la ligne 121 ont été réalisées.

Enfin, trois nouvelles études de traitement de points durs bus ont été lancées concernant les points durs sur la ligne 268 (ex-RN 301) à Pierrefitte-sur-Seine, les points durs sur la ligne 113 (Neuilly-sur-Marne et Neuilly-sur-Seine) et les points durs sur la ligne 173 (RD 20) à Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

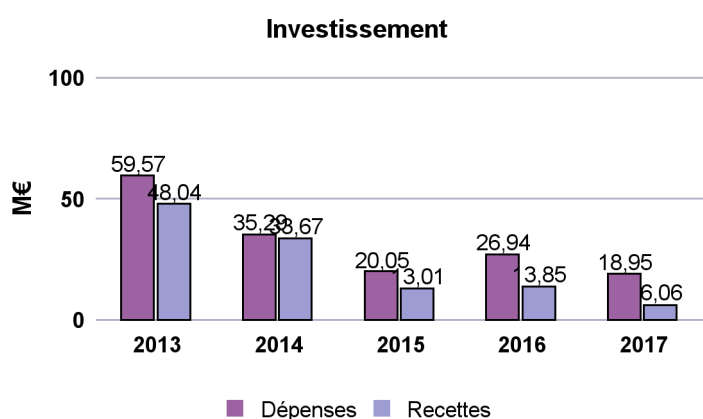
Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,210	0,212	0,097	0,082	0,076
	Recettes	-	0,120	0,043	0,057	0,010
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	Dépenses	0,210	0,212	0,097	0,082	0,076
	Recettes	-	0,120	0,043	0,057	0,010

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Maîtrise des déplacements	Dépenses	5,422	6,283	4,329	7,057	1,735
	Recettes	2,133	1,225	1,341	1,394	1,412
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	49,691	25,667	13,617	16,210	12,850
	Recettes	43,548	30,984	8,935	11,453	3,323
Franchissements	Dépenses	-	0,216	0,248	0,480	0,594
	Recettes	-	-	-	0,000	0,165
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	4,458	3,123	1,853	3,192	3,892
	Recettes	2,354	1,461	2,735	1,001	1,156
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	Dépenses	60,638	36,244	21,538	26,940	19,071
	Recettes	48,115	33,914	13,256	13,848	6,057

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de développement des infrastructures de transports en commun a pour objectifs d'améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du Département, d'assurer l'accessibilité aux transports collectifs et d'améliorer la régulation des déplacements.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	85,19%
2014	68,77%
2015	53,06%
2016	72,57%
2017	71,46%

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette d'investissement	11,53	1,62	7,04	13,09	12,9

En 2017, 12,734 M€ ont été consacrés au développement des transports en commun en site propre, 3,891 M€ aux opérations du Plan de déplacements urbains et 1,735 M€ à la régulation du trafic et des signalisations lumineuses tricolores (SLT).

Les recettes se sont élevées à 6,06 M€, dont 3,323 M€ au titre du développement des transports en commun (1,337 M€ pour l'opération T1 Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay, et 1,986 M€ pour l'opération T8 Saint-Denis Villetaneuse), 1,412 M€ au titre de la régulation des déplacements et 1,156 M€ au titre de l'amélioration de la circulation des bus.

Personnel (31 décembre 2017)

dont catégorie A : 13
 dont catégorie B : 10
 dont catégorie C : 3

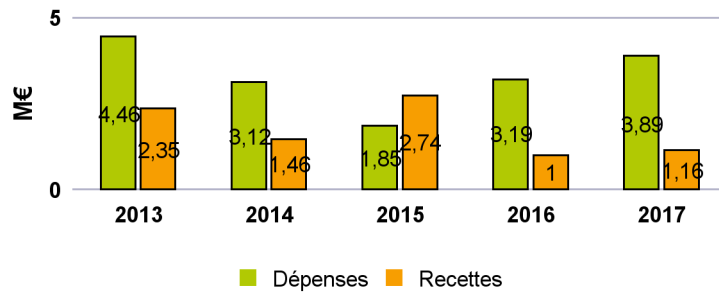
Nombre total de postes : 26

Données de contexte

Fréquentation par jour	
Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	Environ 44 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	Environ 43 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle
BHNS RN3	Environ 42 000 voyageurs
Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	Environ 55 000 voyageurs

Un des objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est d'améliorer les performances et la qualité de service des lignes de bus "mobiennes" (temps de parcours, confort, information, qualité de l'espace public...).

Plan de déplacements urbains



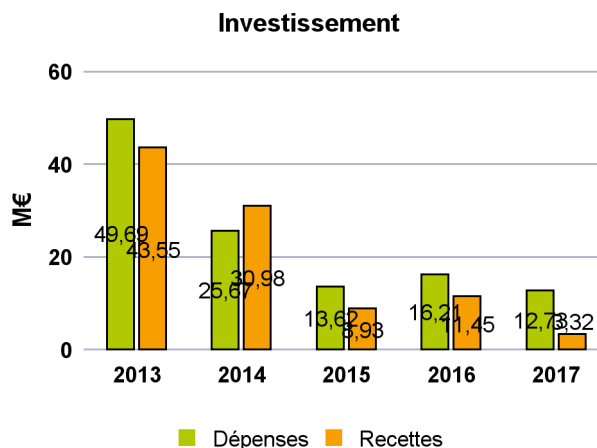
En dépenses, 3,891 M€ ont été consacrés aux opérations du Plan de déplacements urbains, des aménagements pour les transports en commun (ligne 11 Express, RD10), des travaux d'aménagements de l'axe de la ligne 143 à La Courneuve et de la mise aux normes UFR des arrêts bus.

Mise aux normes utilisateurs fauteuils roulants

Il s'agit d'un programme financé à 75 % par le STIF qui permet la mise en conformité de l'accessibilité des arrêts d'autobus pour les Utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

Mise aux normes UFR	2013	2014	2015	2016	2017
Total arrêts de bus sur RD	1 374	1 361	1 361	1 361	1 354
Arrêts mis aux normes dans l'année	41	54	40	51	70
Arrêts mis aux normes	831	885	925	976	1 046
Arrêts non mis aux normes	543	476	436	385	308
% d'arrêts mis aux normes / total d'arrêts	60,48 %	65,03 %	67,96 %	71,71 %	77,25 %

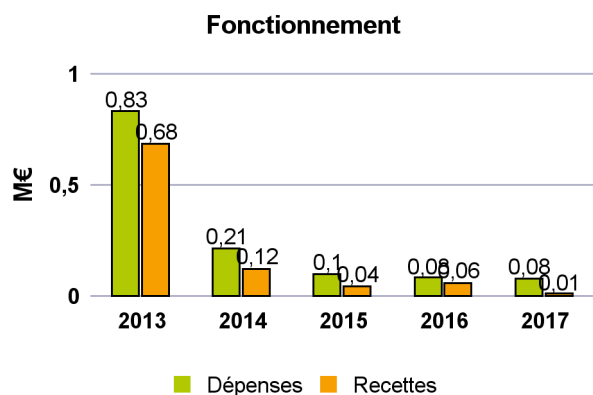
Cette action vise à développer de nouvelles infrastructures de transports en commun de surface. Elle comprend les projets de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS).



Charge nette en investissement en M€

2013	2014	2015	2016	2017
6,14	-5,32	4,68	4,76	9,41

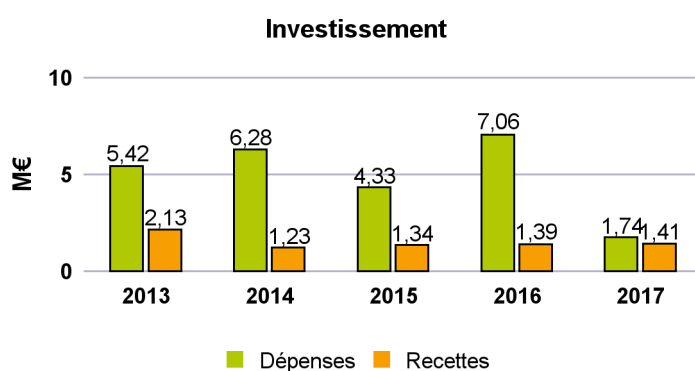
12,734 M€ ont été consacrés au développement des transports en commun en site propre, pour un montant de recettes de 3,323 M€ dont 1,337 M€ tirés sur l'opération T1 Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay, et 1,986 M€ tirés sur l'opération T8 Saint-Denis Villetaneuse.



Les dépenses de fonctionnement de l'action correspondent aux frais d'indemnisation des entreprises riveraines des opérations de transports en commun en site propre.

Action Maitrise des déplacements

L'outil GERFAUT assure la gestion et l'exploitation du système de signalisation tricolore. Sa modernisation permettra à terme la gestion dynamique de près de 600 carrefours en accordant la priorité aux transports en commun notamment aux tramways et BHNS.



Les dépenses de l'action maîtrise des déplacements ont concerné la mise en œuvre du projet Gerfaut II.

Subventions aux associations

Investissement	2014
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	16 017,87

Programme

Circulations douces et cadre de vie

Ce programme relève

de la Mission

Réseau routier et mobilité durable

Ce programme comporte quatre actions :

- Développement des itinéraires cyclables et modes actifs,
- Accessibilité au réseau,
- Lutte contre les nuisances phoniques

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Souhaitant dépasser ces contraintes réglementaires, le Département s'est doté de politiques volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

Le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement. Il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers...) contribuant ainsi à la diminution du bruit et de la pollution de l'air. Il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens, la qualité de son aménagement et son niveau de propreté. Il longe parfois les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la bio-diversité et par conséquent, écologiquement très riches. Il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du B.T.P. et limitant l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

Le Plan mobilités durables 2016-2020, adopté le 30 juin 2016 à l'unanimité, marque la volonté du Département de favoriser les modes actifs et le vélo dans le cadre des déplacements :

- en contribuant au maillage, à la création de rabattements vers les gares et à la poursuite des aménagements d'itinéraires structurants en matière d'itinéraires cyclables, notamment en intégrant systématiquement la dimension vélo dans les projets de voirie,
- en développant de nouvelles formes de collaboration avec les acteurs du vélo à travers le conventionnement avec plusieurs associations de vélo pour la promotion de son usage.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques pour cette action sont les suivants :

- participer à l'émergence d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire départemental,
- actualiser le Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) et relancer sa mise en œuvre en relation avec les partenaires,
- privilégier une démarche de co-élaboration des projets, tant avec les communes qu'avec les associations d'usagers cyclistes,
- poursuivre et développer la mise en œuvre du programme Opération anti-bruit sur les zones d'action prioritaires définies par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **Développement des modes actifs**, l'année 2017 a été consacrée à l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables :

- la transformation de la RD 27, avenue de la Division Leclerc à Bobigny d'une RD de 2x2 voies à une RD 2x1 voies et création d'une piste bidirectionnelle sur le 2eme tronçon,
- la création d'une piste cyclable sur le trottoir de la RD 25, rue Jean Baptiste Clément à Villetaneuse,
- l'aménagement de la traversée de la RD 129 et la création d'une piste pour assurer un itinéraire complet dans la forêt de Bondy,
- l'insertion d'un aménagement cyclable sur la RD 30 à Rosny sous-bois (rue du Gal Leclerc),
- la création d'un aménagement cyclable en cours de finalisation sur l'ex-RN 370 à Clichy-sous-Bois (allée de Gagny).

Dans le cadre du programme pluriannuel d'aménagement d'itinéraires cyclables, des travaux d'aménagement ont également été menés en 2017, notamment sur l'ex-RN 370 à Aulnay-sous-Bois et à Neuilly-sur-Marne, la RD 20 à Montreuil, l'ex-RN 410 à Saint-Denis, la RD 40 à Bobigny et la RD 30 à la Courneuve.

Parallèlement, de nombreuses discussions avec les villes sont engagées pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Le Département a redéfini un plan d'actions pluriannuel de développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis, en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables du territoire (collectivités territoriales, associations représentatives d'usagers, etc). Ce plan sera présenté en commission permanente en 2018.

En 2017, de nouvelles animations spécifiques aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des tramways ont été développées.

L'un des objectifs du plan Mobilités durables est la réalisation de 30 km de pistes programmées entre 2017 et 2020. Cet objectif sera réalisé en 2018. On peut espérer ainsi atteindre 60 km d'itinéraires cyclables fin 2020.

Concernant le franchissement entre l'Ile-Saint-Denis et Saint-Denis, le bilan de la concertation a été approuvé, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué suite à un concours et les études d'avant-projet ont démarré.

En matière **de lutte contre les nuisances phoniques**, l'action du Département s'inscrit dans le double cadre du respect de la législation (élaboration d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement, qui a fait l'objet d'un passage à l'Assemblée départementale) et d'actions volontaristes dans le cadre des deux conventions passées avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'isolation de façades le long des axes départementaux sur lesquels sont recensés des points noirs du bruit.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN 3, 598 logements ont été traités à ce jour, dont 260 en 2017. Cette convention est intéressante pour les propriétaires car les subventions sont de 90 % du montant pour les études et de 80 % du montant pour les travaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en millions d'euros)		2013	2014	2015	2016	2017
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	1,067	1,170	1,739	5,207	3,727
	Recettes	0,079	0,243	0,245	0,529	0,568
Accessibilité au réseau	Dépenses	-	-	-	0,029	-
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,565	0,271	0,892	0,654	0,179
	Recettes	-	-	0,962	-	-
Total Programme « Circulations douces et cadre de vie »	Dépenses	0,565	0,271	0,892	5,889	3,905
	Recettes	-	-	0,962	0,529	0,568

PROGRAMME

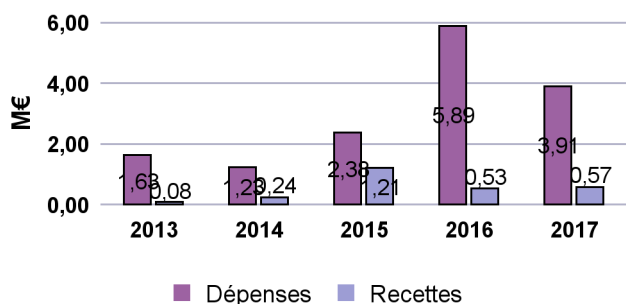
Circulations douces et cadre de vie

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

La politique Cadre de vie a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants notamment à travers la lutte contre les nuisances sonores et visuelles.

Moyens financiers

Investissement



L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à des aménagements cyclables (3,727 M€).

Personnel (31 décembre 2017)

Catégorie A : 3
 Catégorie B : 0
 Catégorie C : 0

Nombre total de postes : 3

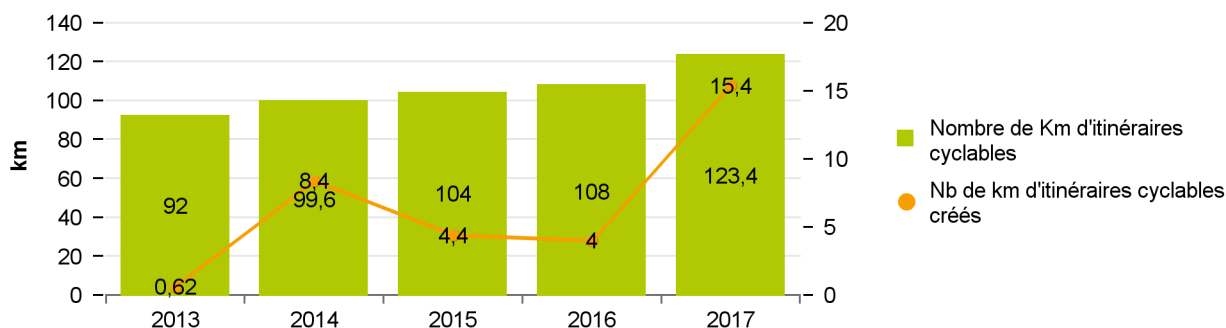
Action Lutte contre les nuisances phoniques

Cette prestation consiste à contribuer à la mise en œuvre d'équipements de protection phonique.

La mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN3 s'est poursuivie avec le traitement de 260 logements. A ce jour, 598 logements ont été traités, l'objectif est d'atteindre 625 logements isolés en 2020.

Action Développement des modes actifs

Etat de réalisation des itinéraires cyclables



Axe fort du Plan mobilités durables, les actions en faveur des déplacements à vélo se traduisent par :

- la réalisation d'aménagements cyclables sur les voiries départementales et sur la piste du Canal de l'Ourcq,
- la mise en œuvre de matériaux innovants,
- la généralisation d'une signalisation améliorant la visibilité et l'insertion des vélos dans la circulation,
- des actions visant à promouvoir la pratique du vélo (actions spécifiques dans les collèges, soutien aux associations portant des actions de sensibilisation),

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

Programme

Habitat et politique de la ville

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Aménagement,
- Prestations sociales de transport,
- Mobilité métropolitaine,
- Logistique innovante.

Contexte

La Seine-Saint-Denis accueille de nombreux projets d'aménagements liés au développement du réseau de transport en commun, à la construction de nouveaux quartiers ou encore à la rénovation de quartiers dans le cadre de la rénovation urbaine. Tous ces projets transforment le territoire et la vie des habitants.

L'année 2017 a été marquée par la candidature de Paris aux JOP 2024, sa désignation comme ville hôte en septembre 2017 ainsi que par les projets et équipements olympiques prévus sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, en particulier autour de Marville (La Courneuve) et du Cluster des Médias (Dugny-La Courneuve).

Le Département reste attentif aux arbitrages qui vont être pris par l'Etat sur les principaux projets de transport dans le cadre du Grand Paris Express. Il veille également à la prise en compte des intérêts départementaux par Ile-de-France Mobilités (ex STIF).

Objectifs du programme

La politique Aménagement et mobilités métropolitaines a pour objectifs de promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée du territoire, de promouvoir une ville durable, de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Les objectifs de ce programme sont de :

- réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis,
- promouvoir une ville durable en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur le paysage et l'environnement des aéroports,
- renforcer la réflexion sur le foncier en poursuivant le recensement des terrains d'intérêts départementaux et en identifiant les enjeux d'évolution des emprises porteuses de projets,
- développer l'offre de transport par le réseau lourd (RER et métro) afin de mieux relier les lieux d'habitat et de travail et ainsi favoriser l'accès à l'emploi ou aux loisirs des séquano-dionysiens,
- restructurer et renforcer le réseau de bus pour une desserte fine et efficace de notre territoire,
- renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises.

Principales réalisations et principaux résultats

Dans le cadre de l'action **Aménagement et développement urbain**, le Département a accompagné la candidature aux JOP 2024 notamment pour l'écriture du plan départemental d'accompagnement et le pilotage de l'étude de programmation du parc des sports de Marville. Les études urbaines liées aux JOP ont été poursuivies. Plusieurs équipements olympiques tels le village des Médias et les sites sportifs temporaires de tir et de volley ont été intégrés au projet d'aménagement de Dugny-La Courneuve.

Le rapprochement des deux sociétés d'économie mixte d'aménagement, Séquano et Deltaville, dont le Département est l'actionnaire principal a été achevé en 2017. Le principe d'une fusion classique a été retenu et adopté en conseil départemental le 15 décembre 2016 avec constitution d'une société d'économie mixte (SEM) en juin 2017. Dans un contexte de concurrence renforcée entre opérateurs, cette opération vise à donner à la nouvelle société une taille critique avec une dotation en fonds propres suffisante et une extension de son assise territoriale.

Le Département a poursuivi l'accompagnement des projets de gares dans le cadre du Grand Paris Express. L'objectif est de contribuer à l'insertion urbaine des gares et à la cohérence des aménagements favorisant l'intermodalité. Il s'est agi en 2017 de piloter et de co-piloter les études de pôle Fort d'Aubervilliers, du pont de Bondy et de la gare des Six-Routes à La Courneuve et de participer aux échanges avec l'établissement public territorial de Plaine Commune autour des futures gares de la ligne T11 express.

Dans le cadre de la transformation de l'ex RN 2 en boulevard métropolitain, le travail sur le paysage de l'axe, sur la cohérence globale des interventions, sur les usages et sur le stationnement a été poursuivi. En parallèle, un suivi des projets des zones d'aménagement concerté situés le long de l'ex-RN 2 a été assuré.

Le Département a participé à un appel à projets « Réinventer la Seine et ses canaux autour de l'ancien tribunal de Bobigny entre le parc de la Bergère et les futurs quartiers de la Plaine de l'Ourcq ». Un lauréat a été désigné, en juillet 2017, avec un projet d'hôtellerie, de lieux récréatifs et de locaux d'activités innovants, ouverts sur le canal, les quartiers existants et à venir et le parc de la Bergère.

Dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole » dont deux sites sont des propriétés départementales, le Département a travaillé avec l'établissement public territorial de Plaine Commune pour concevoir le montage et préparer la cession du terrain et la clôture de la concession d'aménagement conclue avec Séquano Aménagement.

Le Département a lancé une étude urbaine sur l'évolution de la façade ouest du parc Georges Valbon dans un double objectif d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité du parc départemental et du parc interdépartemental des sports de Marville et leurs interfaces. Cette étude a permis de récolter l'ensemble des projets en cours sur le secteur et de rendre visible toutes les transformations sur ce territoire à l'horizon 2024. Elle a abouti sur des premiers scénarios d'interventions sur l'ex-RN301 et les bretelles autoroutières (maintien ou compactage) en cohérence avec les enjeux de déplacements et de continuités entre ces deux équipements départementaux et les quartiers environnants.

Dans le cadre d'une Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-in), l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France a décidé d'intervenir dans le centre ville de Clichy-sous-Bois. Le projet vise à acquérir 1400 lots de copropriété, à démolir 1240 logements et à réhabiliter environ 1500 logements. En 2017, la concertation préalable a été conduite. Ce projet urbain ambitieux va interférer avec plusieurs politiques et équipements départementaux (réduction à 2X1 voie, réflexion sur l'interface avec le parc de la Fosse Maussoin, réflexion aux abords du collège Romain Rolland, etc).

Le travail de recensement et d'analyse de l'ensemble des emplacements réservés (ER) s'est poursuivi en 2017 avec la préparation d'un rapport.

Le suivi des dispositifs partenariaux a été poursuivi notamment à travers le suivi réglementaire des documents d'urbanisme. Ainsi, le Département a rédigé un avis pour les Plans locaux d'urbanisme révisés de la ville de Drancy, Villepinte, Saint-Ouen et La Courneuve. Concernant les mobilités, le Département a participé à l'élaboration du Plan Local des Déplacements de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

La convention de collaboration avec l'Atelier parisien d'urbanisme a été renouvelée pour les années 2017 et 2018. Elle a pour objet le partage de données, l'amélioration de la connaissance du territoire et de son lien à la métropole.

L'action « **Prestations sociales de transport** » a pour but de favoriser la mobilité des jeunes en Seine-Saint-Denis en prenant en charge une partie du coût de la carte Imagine R. Les publics concernés par ces prestations sont les collégiens boursiers, les collégiens entrant en classe de 3^{ème} ainsi que les collégiens demi-pensionnaires des collèges publics, bénéficiaires de l'aide à la demi-pension du Conseil départemental.

En 2017, le bureau des **Mobilités Métropolitaines** a été désigné comme porte d'entrée des relations institutionnelles entre la Société du Grand Paris et le Département.

Dans le cadre du Grand Paris Express, il s'est agi en 2017 de mettre en place un outil de suivi administratif et financier des conventions associant le Département et la Société du Grand Paris concernant les biens du Département nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express. Par ailleurs, une charte de partenariat concernant les actions liées à la réalisation du Grand Paris Express a été rédigée.

Outre la réalisation du Grand Paris Express, le Département est engagé dans le financement de prolongements de plusieurs lignes de métro :

- Ligne 11 phase 1 (Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier) : débutés en 2016, les travaux de génie civil sont devenus plus conséquents en 2017 sur toute la longueur de la ligne. Par ailleurs, la construction du futur site de maintenance et de remisage de Rosny-sous-Bois a nécessité le transfert d'une partie des activités de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) et la reconstruction de plusieurs locaux.
- Ligne 11 phase 2 (Rosny Bois Perrier à Noisy-Champs) : ce projet, inscrit dans le schéma d'ensemble du Grand Paris Express, est indispensable pour accompagner la profonde transformation de cette partie du territoire et les nombreux projets d'aménagement qui s'y développent. En 2017, le Département a participé aux commissions de suivi au cours desquelles il a affirmé la nécessité de réaliser ce prolongement.
- Ligne 12 phase 2 (Front Populaire à Mairie d'Aubervilliers) : les travaux se sont poursuivis, néanmoins, au regard des problèmes rencontrés, il est probable que ce prolongement ne soit pas mis en service fin 2019 comme cela était prévu.
- Ligne 14 (Saint Lazare à Mairie de Saint Ouen) : les travaux se sont poursuivis à un rythme élevé. A ce jour, la mise en service de ce prolongement est toujours officiellement prévue fin 2019.
- ligne T11 Express : l'année 2017 a été marquée par la mise en service de la ligne entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget RER le 1er juillet. Il s'agit de la 1ère ligne en rocade permettant des déplacements de banlieue à banlieue sans passer par Paris. Il est prévu que cette infrastructure soit notamment prolongée à l'Est vers Noisy-le-Sec où se situe le Site de Maintenance et de Remisage de la DEA.
- ligne T8 Sud : les études permettant la constitution du Document d'orientation et de caractéristiques principales ainsi que le dossier d'enquête d'utilité publique ont été menées avec Ile-de-France Mobilités, la Ville de Paris, la Région, l'Etat et l'EPT Plaine Commune. Pour cela une convention de financement a été signée, dans laquelle le Département s'engage à participer à hauteur de 350 000 euros. L'objectif à ce jour est une mise en service de la ligne à l'horizon 2024.

Le programme de résorption des Points Durs Bus s'est poursuivi avec l'étude des lignes 303, 173, 113 et 301, et le travail avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs pour améliorer les déplacements des élèves du collège La Pléiade à Sevran. Le Département a également poursuivi le travail initié en 2016 sur l'identification des besoins en liaisons bus et les propositions de création de liaisons à l'horizon 2030.

Enfin, le travail mené avec Ile-de-France Mobilités, les transporteurs et les collectivités territoriales, a permis l'amélioration de l'offre de service (amplitude, fréquence, taux de charge) de 32 lignes dans le Département.

Concernant le fonctionnement des pôles de transport existants, une étude a été lancée à la Gare de Villepinte dans le but de faire du parvis de la gare une véritable entrée du parc départemental du Sausset. L'année 2017 a été consacrée aux discussions avec Ile-de-France Mobilités afin d'élaborer une convention de subvention et à l'élaboration d'un dossier de consultation aux entreprises.

Concernant les nouvelles mobilités, une réflexion sur les navettes autonomes a été engagée, notamment en termes d'identification des sites potentiels d'expérimentation. Le Département a également participé aux études de préféabilité pilotées par Ile-de-France Mobilités sur le transport par câbles notamment pour les projets Ourcq-Romainville et Goussainville-Roissy-PIEX.

Dans le cadre de l'action **Logistique innovante**, le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique urbaine durable en privilégiant le report modal vers le fret et la voie d'eau, le développement de sites logistiques multimodaux et l'amélioration des performances environnementales du transport de marchandises.

Suite au travail initié en 2016 qui a permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département, et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations GNV (gaz naturel véhicules), une visite de 7 sites a été réalisée et une parcelle située à Saint-Denis semble intéressante pour l'implantation d'une station de gaz naturel de ville (GNV). Une analyse de faisabilité plus détaillée est en cours.

Le Département s'est impliqué dans la réalisation d'études avec des partenaires institutionnels : participation aux groupes de travail Déchets du BTP dans le cadre de l'élaboration du schéma régional, participation aux ateliers mis en place dans le cadre de la « Charte en faveur d'une logistique urbaine durable », participation au groupe de travail Transport dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Dans le cadre de l'appel à projets « Villes Respirables à 5 ans », le Département a travaillé sur la réalisation de fiches actions entre autres sur la connaissance du parc circulant en petite couronne et sur une étude de covoiturage urbain dynamique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		2013	2014	2015	2016	2017
Mobilité métropolitaine	Dépenses	45,295	46,200	46,662	47,158	47,472
Prestations sociales de transport	Dépenses	0,818	0,895	0,877	0,912	1,040
	Recettes	0,138	0,001	-	-	-
Aménagement urbain	Dépenses	1,6	1,34	1,22	1,03	0,974
	Recettes	-	-	-	-	0,003
Logistique innovante	Dépenses	-	0,003	-	0,003	0,006
Total Programme « Aménagement et mobilités métropolitaines »	Dépenses	47,710	48,442	48,760	49,102	49,492
	Recettes	0,138	0,001	-	-	0,003

Investissement (en million d'euros)		2013	2014	2015	2016	2017
Mobilité métropolitaine	Dépenses	5,93	2,52	4,05	10,5	11,351
	Recettes					0,030
Aménagement urbain	Dépenses	0,2	0,21	0,22	0,83	0,200
Logistique innovante	Dépenses	0,044	0,093	0,047	-	0,001
	Recettes	0,029	0,03	0,096	-	-
Total Programme « Aménagement et mobilités métropolitaines »	Dépenses	6,174	2,823	4,317	11,325	11,551
	Recettes	0,029	0,030	0,096	-	0,030

PROGRAMME

Aménagement et mobilités métropolitaines

Mise en œuvre : Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH)

La politique Aménagement et mobilités métropolitaines a pour objectifs de promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée du territoire, de promouvoir une ville durable, de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Moyens financiers

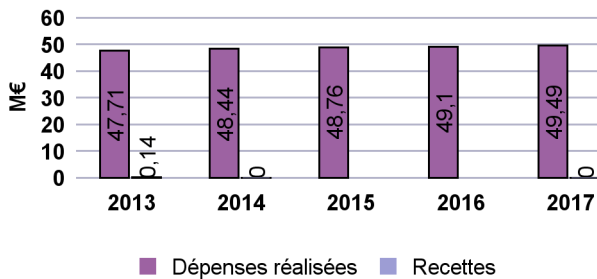
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	99,73 %
2014	99,91 %
2015	99,99 %
2016	100,93 %
2017	100,90 %

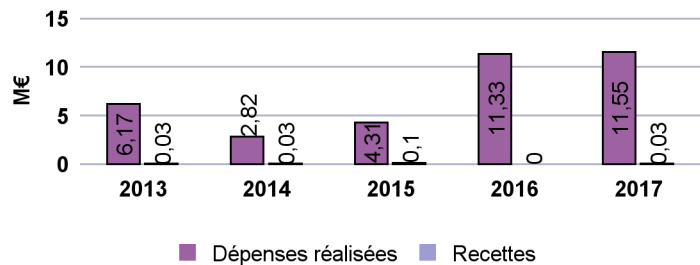
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	102,97 %
2014	50,24 %
2015	90,46 %
2016	153,58 %
2017	106,95 %

Fonctionnement



Investissement



La légère augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par la hausse de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) (+ 0,377 M€ par rapport à 2016).

Le niveau élevé d'investissements s'explique par la hausse des dépenses liées au développement des réseaux de transports en commun notamment des lignes de métro 11, 12 et 14.

Personnel (31 décembre 2017)

A	20
B	12
C	3

Nombre total de postes : **35**

Action

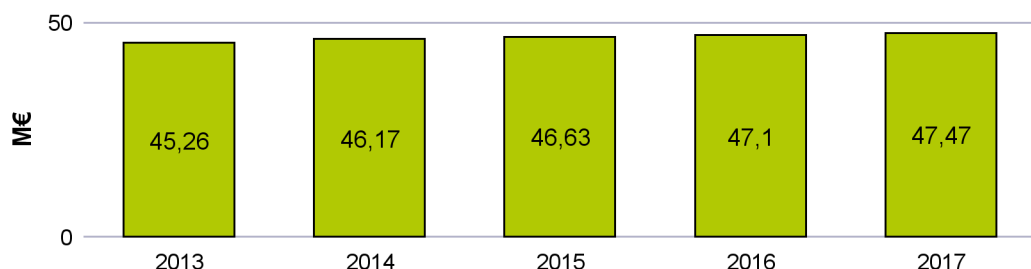
Amélioration et développement des réseaux de transports en commun

Participation au Syndicat des transports d'Ile-de-France

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Il est présidé par la Région.

Dépenses de fonctionnement

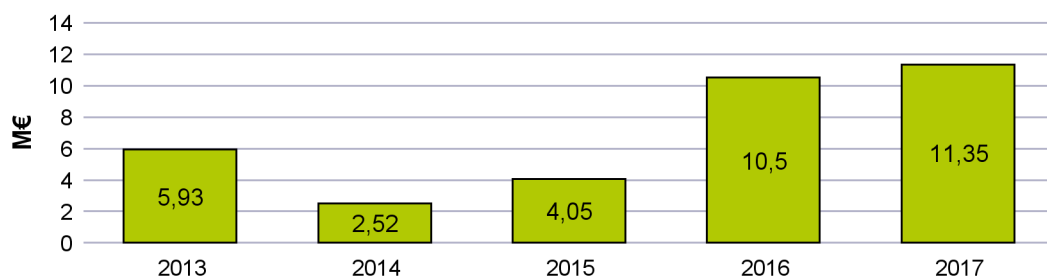


Outre l'augmentation de la contribution au budget d'Ile-de-France Mobilités, dépense obligatoire, le Département est depuis 2017 fortement impacté par l'augmentation du taux du Versement Transport décidé par l'Etat et la Région, dont il doit s'acquitter en qualité d'employeur.

Développement des réseaux de transports en commun

Dépenses d'investissement

Ces investissements, hors périmètre de maîtrise d'ouvrage départementale, font l'objet de cofinancements entre le Département, la Région et l'Etat.



En 2017, le Département a consacré 10,35 M€ à 3 opérations de prolongement de ligne de métro : 5,93 M€ pour la ligne 14, 3,29 M€ pour la ligne 12 et 2,087 M€ pour la ligne 11.

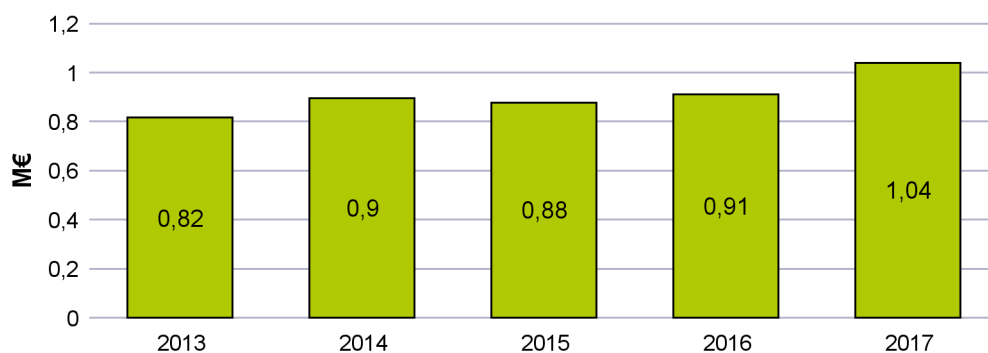
La participation financière du Département sur la Ligne 11 a été plus faible en 2017 en raison d'une anticipation des dépenses en 2016.

Action

Carte Imagine R

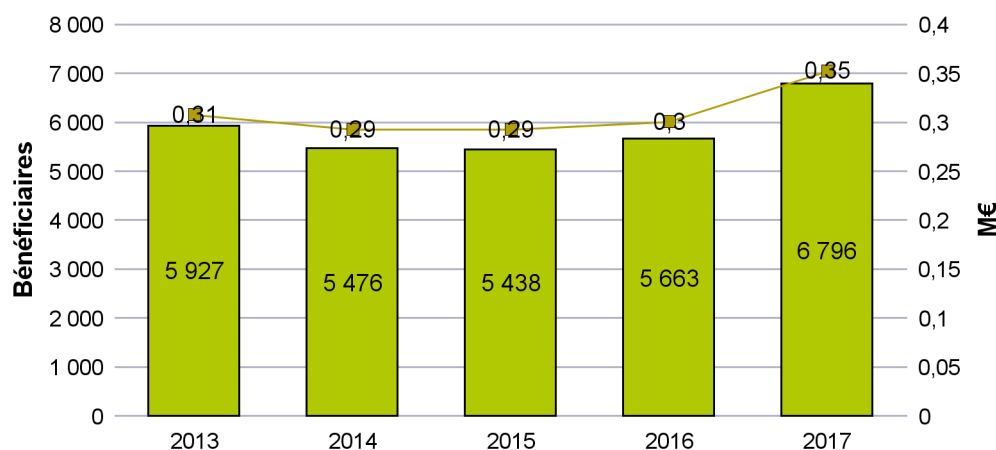
Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

Dépenses de fonctionnement du dispositif Carte Imagine R



La subvention sociale pour les élèves boursiers

La subvention sociale est financée à 64 % par le STIF et à 36 % par le Département.



Le nombre de scolaires boursiers subventionnés est passé de 5 663 en 2016 à 6 796 en 2017, pour 353 498 €. En 2016-2017, 2 460 collégiens boursiers, au lieu de 1 929 l'an passé, ont pu bénéficier de l'aide « sociale complémentaire » pour l'achat de leur carte imagine R, soit pour le Département une dépense de 241 465 €. Le versement de la subvention de 25 % à 3 343 élèves de 3ème, au lieu de 3 026 en 2016, a été réalisé pour un montant de 279 140 €. L'aide à l'achat de la carte imagine R gérée en interne a bénéficié à 1 122 abonnés, au lieu de 1 117 en 2016, et a représenté une dépense de 163 362 €. Le nombre total d'abonnés imagine R bénéficiaires des aides du Département en 2017 a été de 10 976, au lieu de 9 524 en 2016.

Programme

Habitat et politique de la ville

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain.*

Ce programme comporte deux actions :

- Politique de la ville,
- Habitat.

Contexte

L'année 2017 a vu une activité intense autour de l'élaboration et de l'ajustement des documents stratégiques de cadrage régionaux et métropolitain en matière d'habitat et d'hébergement. Mais sous l'effet des réflexions en cours sur la réforme territoriale en Ile-de-France, ces travaux ont été fortement impactés par des négociations axées essentiellement sur la répartition des compétences, la gouvernance métropolitaine et les enjeux institutionnels.

La redistribution des compétences relatives à l'habitat issue de l'arbitrage de l'intérêt métropolitain, territorial ou local par la Métropole du Grand Paris et les Etablissements publics territoriaux (EPT) est restée en suspens. Ces décisions constituent un enjeu déterminant pour la Seine-Saint-Denis en tant que territoire et en tant qu'institution. Elles auront un impact sur les conditions d'exercice des compétences du Département en matière de solidarité. Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris a différé à courant 2018 la réalisation du plan métropolitain.

Objectifs du programme

L'action du Département en matière d'Habitat et de Politique de la ville vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Le Département développe son action autour de quatre objectifs stratégiques :

- resituer les problématiques d'habitat rencontrées en Seine-Saint-Denis dans le contexte du bassin d'habitat francilien et contribuer à leur prise en compte dans la construction métropolitaine ;
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels en lien avec le maintien d'un parc privé de qualité ;
- accompagner l'émergence d'une ville durable avec une attention particulière portée à la qualité et à la diversité des constructions neuves.

Principales réalisations et principaux résultats

En matière d'**Habitat**, l'assemblée départementale a voté le 14 décembre 2017 la mise en place d'un nouveau dispositif : le Chèque Habitat Écologie et Citoyen. Ce dispositif a pour but de financer la réalisation de travaux concourant au mieux vivre ensemble (végétalisation d'espaces collectifs, création et aménagement de locaux ou de jardins partagés) ou favorisant la transition énergétique (installation de garages à vélos sécurisés, installation de prises électriques pour vélos ou voiture, etc) dans l'habitat privé.

Le Département a poursuivi son soutien à Seine-Saint-Denis habitat concernant le financement des opérations de réhabilitation d'intérêt départemental, et notamment la réhabilitation de la cité-jardin de Stains. Par ailleurs, par délibération du 28 septembre 2017, le Département a approuvé la fusion entre Seine-Saint-Denis habitat et Romainville Habitat.

Dans le cadre de son soutien aux Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et aux Plans de sauvegarde (PDS) mis en place par les communes et les EPT, le Département a versé des aides individualisées concernant 1 487 logements au sein de copropriétés situées sur les communes de Bagnolet, Clichy, Pantin et Pierrefitte.

Par ailleurs, le Département a soutenu la finalisation des opérations concernant 1 255 logements au sein de quatre copropriétés de Clichy-sous-Bois (Château la pelouse, Les Pommiers, Chêne Pointu et Etoile du Chêne Pointu).

Dans le cadre du dispositif Rénov' Habitat 93, 660 nouveaux dossiers ont été acceptés en 2017, dont 12 concernaient des travaux de prévention de la perte d'autonomie.

L'aide à la production de logements sociaux neufs a concerné 489 logements en 2017 dont 117 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 14 logements attribués au contingent départemental.

Le Département a accompagné la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété. L'objectif est de permettre aux ménages de concrétiser leur projet d'acquisition sur le territoire et de favoriser ainsi la rotation et la mixité au sein du parc locatif social. En tant qu'actionnaire principal, le Département a accompagné la coopérative « Les Habitations Populaires » pour développer une offre d'accession sociale sur les parcelles départementales acquises dans le cadre du prolongement du tramway T1 à Noisy-le-Sec. Ainsi, par délibération du 1er décembre 2016, le Département a décidé la cession à la coopérative « Les Habitations Populaires » des terrains départementaux formant l'essentiel de l'ilot « FE », avenue Gallieni à Noisy-le-Sec.

Le Département a également développé la mise en œuvre d'une offre de logements alternatifs à l'hébergement hôtelier. Après la convention conclue entre le Département et les bailleurs sociaux Seine-Saint-Denis habitat et Osica en 2016, un nouveau bailleur, Antin Résidence, a rejoint le projet au printemps 2017. Fin 2017, on comptait 18 logements mis à disposition. Depuis le début de l'année, 13 familles bénéficient du dispositif, soit 13 adultes et 25 enfants. 20 dossiers sont en attente et font l'objet d'un suivi régulier par la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) afin de permettre leur positionnement sur le dispositif.

Le Département a soutenu financièrement les associations d'intérêt départemental œuvrant dans le domaine du logement (la Confédération nationale du logement 93, la Confédération générale du logement 93 et l'association « consommation logement cadre de vie ») et l'Agence départementale d'information sur le logement. Cette dernière a assurée près de 20 000 consultations juridiques, en 2017 et a organisée de nombreuses formations qui ont profité aux agents départementaux.

Enfin, l'activité de veille sur les enjeux habitat-aménagement a été renforcée en 2017 avec notamment le suivi des projets métropolitains, des travaux du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement en Ile-de-France, de la territorialisation des objectifs de logement de l'Etat, des différents schémas en cours et des Plans locaux d'habitat.

Concernant la **Politique de la ville**, le Département a formulé des propositions dans le cadre des échanges entre les EPT et l'Etat concernant les impacts sur les infrastructures départementales. Il a également assuré la centralisation des données relatives aux nouveaux projets de renouvellement urbains et leur articulation avec les projets départementaux. Enfin, le soutien départemental aux projets des villes et des associations s'est poursuivi avec 54 projets répartis sur 22 communes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Politique de la ville	Dépenses	0,120	0,120	0,311	0,310	0,286
	Recettes	-	-	-	0,005	-
Habitat	Dépenses	0,192	0,365	0,277	0,246	0,158
	Recettes	1,249	-	-	-	0,615
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	Dépenses	0,313	0,485	0,588	0,556	0,444
	Recettes	1,249	-	-	0,005	0,615

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Politique de la ville	Dépenses	0,300	-	0,700	1,000	-
Habitat	Dépenses	11,198	9,675	11,500	10,991	7,186
	Recettes	0,037	-	0,086	0,038	0,006
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	Dépenses	11,498	9,675	12,200	11,991	7,186
	Recettes	0,037	-	0,086	0,038	0,006

PROGRAMME

Habitat et politique de la ville

Mise en œuvre : Service de l'habitat et de la politique de la ville (SHPV), de la Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH)

L'action du Département en matière d'Habitat et de politique de la ville vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité, et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Moyens financiers

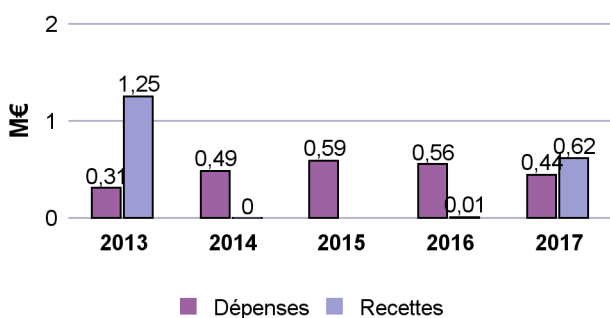
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	60,09%
2014 :	87,58%
2015 :	92,79%
2016 :	110,37%
2017 :	90,36%

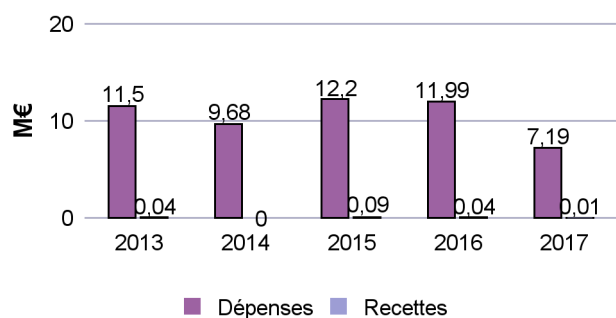
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	89,77%
2014 :	91,67%
2015 :	96,01%
2016 :	169,63%
2017 :	106,03%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 14

catégorie B : 10

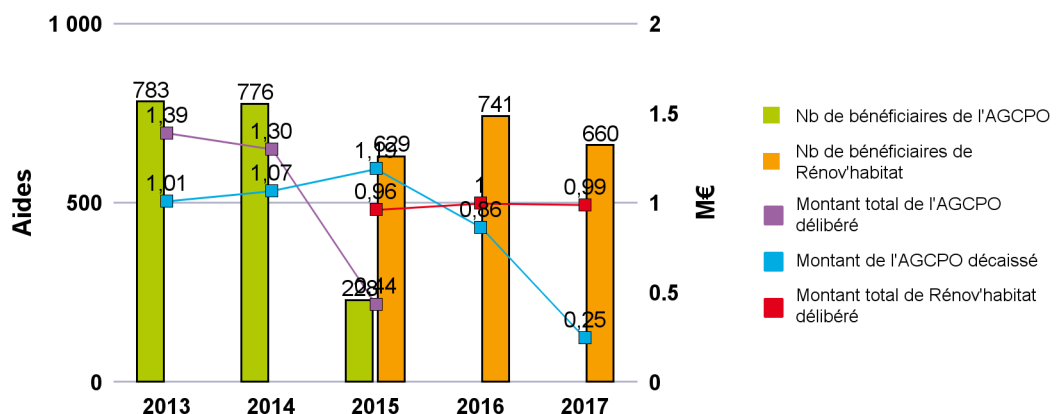
Nombre total de postes : 24

Action

Habitat

Rénov habitat 93

Le dispositif Rénov'habitat 93 a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

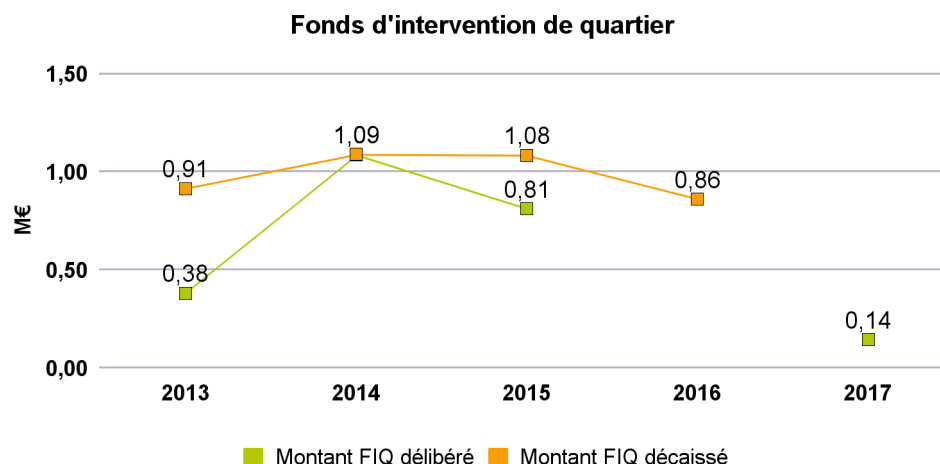


Le montage et le suivi des dossiers d'amélioration de la performance énergétique sont réalisés par les opérateurs agréés ou habilités par l'ANAH sur le territoire départemental, ou par les opérateurs en charge du suivi-animation lorsque le logement est situé dans le périmètre d'une opération publique, permettant ainsi aux bénéficiaires de n'avoir à effectuer qu'une seule démarche auprès de l'ensemble des partenaires publics (ANAH, Département). Pour les dossiers « adaptabilité », un dossier doit néanmoins être déposé auprès des services départementaux.

Sur l'année 2017, 660 dossiers ont été délibérés, dont 12 « autonomie », pour un montant total de 989 498,31 €.

Fonds d'intervention de quartier (FIQ)

Le FIQ, dispositif financier mis en place par les communes, les Communautés d'agglomération d'Est Ensemble et de Plaine-Commune et le Département, a pour objectif de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux.



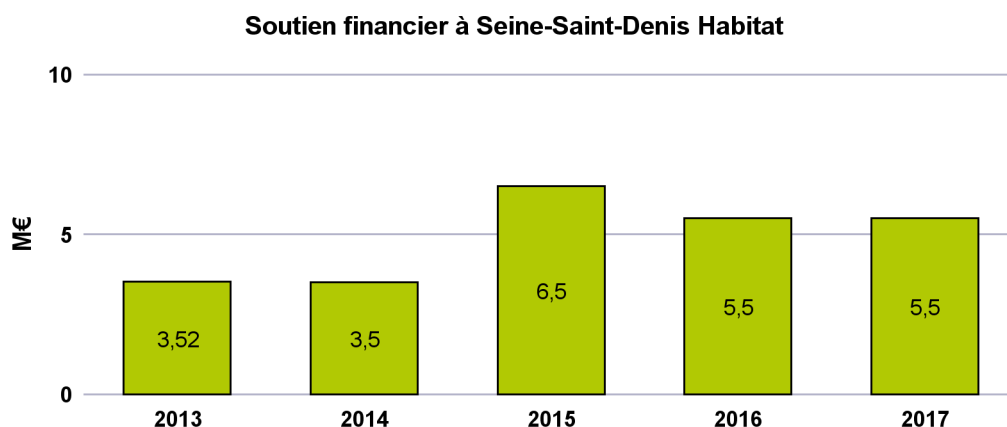
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires soutenus dans le cadre du FIQ	57	38	25	11	4
Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du FIQ	19	19	11	8	
Nombre de logements concernés par une aide du FIQ	1 896	2 315	2 938	2 896	1 487

271 233,47 € ont été individualisés au profit de copropriétés situées sur les communes de Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Pantin, et Pierrefitte concernant 1 487 logements.

Le Département a été amené à adopter 2 nouvelles délibérations de subventions déjà approuvées au profit de 4 copropriétés de Clichy-sous-Bois afin de finaliser les opérations et d'honorer les engagements à l'égard de ces copropriétés (Château la pelouse, Les Pommiers, Chêne Pointu et Étoile du Chêne Pointu). Le montant total de ces 2 délibérations est de 142 651,59 € pour 1 255 logements.

Soutien aux travaux sur le patrimoine de l'Office public de l'habitat 93 (OPH93)

L'objectif est d'accompagner financièrement l'Office départemental de Seine-Saint-Denis dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat, de logement et de développement social et urbain et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat urbain de qualité.



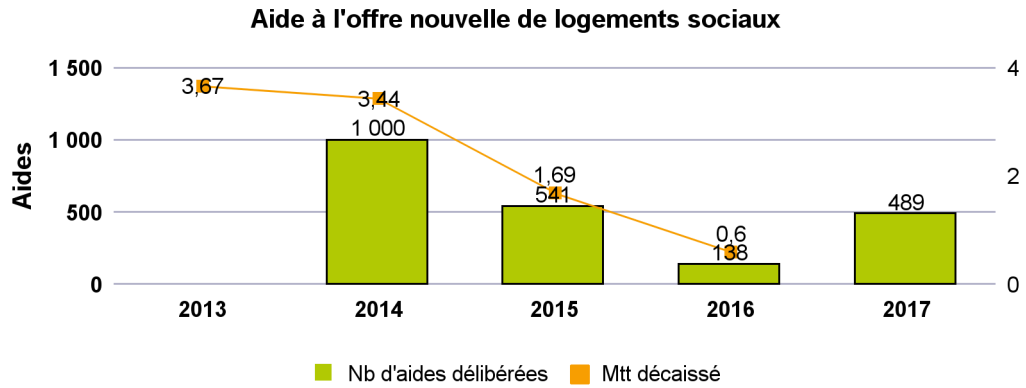
En 2017, le Département a versé une aide de 5,5 M€ à Seine-Saint-Denis Habitat, affectée comme suit :

- 3 745 009 € pour la réalisation d'opérations d'intérêt départemental ;
- 1 072 761 € pour les travaux des Programmes de Rénovation Urbaine ;
- 682 230 € pour les travaux de rénovation et d'amélioration du patrimoine.

Par ailleurs, par délibération du 28 septembre 2017, le Département a approuvé la fusion entre Seine-Saint-Denis Habitat et Romainville Habitat.

Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux

Cette aide a pour objectif de répondre aux besoins des séquano-dyonisiens, en matière de logements sociaux.



L'année 2017 a permis de verser 646 150 € aux opérations ayant fait l'objet d'une délibération avant l'annonce du moratoire.

Ainsi, 489 logements ont pu être soldés courant 2017 dont 117 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 14 logements ont été attribués pour le contingent départemental.

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb d'aires d'accueil pour les gens du voyage subventionnées dans le cadre du SDAGV	136	136	136	136	0

Le nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2016-2022 a été arrêté le 16 février 2016.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	5	6	50	45	33
Montant versé en euros	240 000	416 226,1	519 385,24	482 334,09	374 587

Investissement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	2	3	2	2	1
Montant versé en euros	513 699,21	470 052,18	39 964,34	527 781,83	87 836,58

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Contexte

En 2016, un nouveau programme d'investissement a été élaboré pour accompagner une évolution des parcs, en permettant d'en augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités éco-paysagères. Pour réussir cette mutation, le Conseil départemental a adopté le 29 septembre 2016 un programme d'investissement et de modernisation des parcs, planifié sur 2016-2020 et structuré autour de quatre objectifs :

- renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité,
- intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs,
- susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mise à disposition et développer de nouveaux modes de gestion,
- faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Département est devenu gestionnaire du parc forestier de la Poudrerie, pour une durée illimitée, sur les emprises appartenant au Ministère de l'Ecologie. La convention de transfert de gestion a été signée entre l'Etat et le Département le 21 décembre 2017. Ce même jour, un protocole relatif à la mise en œuvre du projet d'avenir du parc a été signé entre l'Etat et les partenaires locaux. Il fixe en particulier les engagements financiers des parties, les investissements relatifs à l'aménagement du parc comme ceux relatifs au bâti.

Objectifs du programme

Les orientations du Plan « A vos parcs » se déclinent de la manière suivante :

Dans le cadre de l'action « **Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes** » :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le Plan « A vos parcs » et dans le Schéma de l'environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES),
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement, d'ouverture et d'accessibilité des parcs départementaux,
- entretenir, renouveler et développer le patrimoine arboré des rues départementales,
- poursuivre le projet du Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces départementaux qui comprennent les espaces extérieurs des propriétés départementales.

Dans le cadre de l'action **Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte** » :

- améliorer les espaces existants pour accueillir plus, tout en préservant mieux,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- développer la qualité de l'accueil pour accroître et fidéliser les publics,
- faire connaître les parcs et leurs animations,
- faire des parcs des lieux de découverte sportive ou culturelle,
- faire des parcs de lieux d'initiatives et d'innovation sociale,
- éduquer au développement durable à partir des parcs,
- accentuer le rôle social et citoyen des espaces et lieux verts.

Dans le cadre de l'action « **Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages** » :

- définir les enjeux départementaux de lutte contre la perte de biodiversité,
- améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire,
- développer l'innovation en matière d'écologie urbaine et de transition écologique,
- mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville,
- soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation,
- sensibiliser le public pour l'encourager à agir.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes**, le but est de garantir des conditions d'accueil de qualité au sein des parcs, des espaces extérieurs et sur le Chemin des parcs.

S'agissant du parc de la Haute-Ile, l'année 2017 a permis l'élaboration de la seconde phase du plan de gestion du parc. Après consultation des membres du Comité de Pilotage (associations locales, élus locaux, partenaires scientifiques, équipe du parc, etc.), le plan de gestion a été validé fin 2017 et mis en œuvre dès 2018. Il intègre les projets de passerelle sur la Marne reliant Noisy-le-Grand avec le parc ainsi que l'extension du parc au nord du canal de Chelles. Les études relatives à ces projets ont été engagées.

Le Département a, par ailleurs, acquis auprès de l'Etablissement Public de Santé Ville-Evrard un terrain de 2,8 hectares, situé au niveau de l'entrée principale actuelle pour l'aménagement d'un parking.

Des travaux ont permis d'installer le wifi dans le parc Jean-Moulin - Les Guilands et d'améliorer les services de la buvette-cantine de la maison du parc en créant une cuisine attenante à l'espace buvette.

Le programme de mise aux normes d'accessibilité s'est poursuivi, en 2017, au parc du Sausset avec la mise en conformité de garde-corps. Différents travaux de réfection de voiries ont également été menés dans le parc et notamment une première tranche de réfection du parking le plus ancien. Le jardin des Amériques a été fermé au public en 2017 par sécurité. Une nouvelle passerelle enjambant l'étang de Savigny a été réalisée en lieu et place de l'ancienne passerelle bois. Elle a été inaugurée le 2 décembre 2017.

Concernant l'entrée du parc, le cahier des charges d'une étude aux abords de la gare de Villepinte ayant pour objet une meilleure insertion dans le parc a été validé par IDF Mobilités avec un financement à hauteur 100 000 euros.

Enfin, afin de renforcer les liens entre le parc et la ville, une réflexion sur le réaménagement d'aires situées en bordure de parcs a été menée. A ce titre, une nouvelle aire d'initiation à la pratique des rollers et cycles a vu le jour en 2017. Son animation future se fera en collaboration avec des partenaires.

S'agissant du parc Georges Valbon, suite à la concertation menée sur l'avenir du parc et dans le cadre du plan « A vos Parcs ! », un travail sur l'accessibilité et l'ouverture du parc sur la ville a débuté. L'entrée des Marronniers a fait l'objet d'un travail préparatoire qui permettra de démarrer une étude de restructuration, Cette entrée sera ainsi rendue plus lisible et plus animée. Cette réflexion intègre les enjeux de la façade Est du parc avec notamment l'arrivée de la gare Tangentielle légère nord (TLN) et le projet de réaménagement du terrain des Essences.

Concernant le Chemin des parcs, les méthodes de gestion différenciée sur la coulée verte de la RD40 (Tremblay-en-France), sur le chemin de la Glaisière et sur l'avenue Lucie Aubrac (Livry-Gargan) ont été reconduites en 2017. Ces méthodes permettent un redéveloppement du patrimoine végétal.

Concernant l'entretien du patrimoine arboré des rues départementales, 46 axes de voirie dans 37 communes ont bénéficié d'une opération d'élagage ou de taille (cf. synthèse suivante).

En matière d'entretien et de valorisation des espaces extérieurs des propriétés départementales, les réalisations ont concerné :

- les collèges départementaux : dans le cadre du plan ambition collèges, 89 collèges ont bénéficié de travaux de rénovation et de grosses réparations (rénovation et de sécurisation des clôtures, réfection de cours, de parking et de terrains de sport, etc). Par ailleurs, 74 interventions d'entretien ont été menées en 2017, il s'est agit principalement de travaux de tonte, et de grosses opérations de remise en état et de taille de haies.
- les crèches départementales : dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, les interventions ont porté sur 22 crèches, situées dans 18 communes. Parmi les opérations les plus importantes, on peut citer les réaménagements de jardin aux crèches Floréal et Maryse Bastié à Romainville.
- les centres de PMI : les interventions ont permis des opérations de rénovation des clôtures et de portails dans 4 sites.

Concernant l'action **Accueil, intensification et diversification des usages**, le Département a consacré une grande partie du budget d'investissement à la création ou rénovation d'aires de jeux et de sport, et à la création ou restauration des sols et des allées piétonnes. A titre d'exemple, dans le parc Georges Valbon, un espace de jeux composés de 26 jets d'eau a été réalisé aux abords du Grand lac. Au parc Jean-moulin - Les Guilands, la réfection d'allées s'est poursuivie afin de permettre un accès et une circulation facile de tous les publics dans le parc.

Le Département a également enrichi son offre culturelle et sportive dans les parcs départementaux.

Au parc Georges Valbon, 153 manifestations ont été organisées par des associations ou des membres de la société civile. De plus, de nouveaux temps forts, ayant pour référence le sport, ont été créés avec une course « 24 km pour 2024 » qui a rassemblé 700 concurrents et Run&Fun qui a rassemblé 900 personnes. Sur toute la saison, la programmation événementielle fut innovante avec 7 nouveaux événements (Fête de la Laine, Festival Métais, Folies des Fanfares, etc) durant la haute saison et notamment une piscine temporaire et son espace détente qui a accueilli 14 672 personnes en juillet 2017.

D'autres événements ont été reconduits, comme le Festival 193 soleil ! pour les tout-petits en mai, le Playa tour et la Fête du miel en septembre. Enfin la saison au parc s'est terminée par un événement nocturne qui invitait les visiteurs à découvrir le parc dans une ambiance de lampions. Près de 4 000 personnes ont participé à cet événement.

Le parc du Sausset a organisé sa programmation d'été autour de la thématique du film d'animation avec l'exposition « Anim'action » d'Exploradôme, de nombreux ateliers et l'organisation d'un cinéma en plein air avec la projection du film « Avatar » le samedi 24 juin qui a accueilli plus de 500 personnes. L'ensemble du projet a bénéficié à plus de 2 700 personnes. Le parc a également organisé la 2^{ème} édition de Sausss'sport pour faire découvrir les nouveaux aménagements sportifs et initier aux activités physiques de pleine nature. Plus de 2 000 personnes ont été accueillies lors de cette journée.

« L'été en herbe » a été reconduit dans les parcs urbains. Il regroupe les dispositifs « Activ'été » au parc forestier de la Poudrerie et « Bajoplage » au parc Jean-Moulin – Les Guilands, des manifestations « Lire au parc » dans les parcs Jean-Moulin – Les Guilands et de L'Île-Saint-Denis. Au parc de la Poudrerie, les actions sportives ont été encadrées par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et ont permis d'accueillir plus de 11 000 enfants.

Le jardin d'émerveille a été créé au parc forestier de la Poudrerie en 2016. Ce jardin a pour but de créer des instants poétiques où l'enfant est placé au cœur de sa relation à la nature dans le cadre d'une expérience artistique. Cette année, il a été ouvert 18 fois pour le grand public (635 visiteurs). Dix séances supplémentaires ont été proposées aux enfants des crèches départementales. Cette expérience innovante a bénéficié d'un reportage diffusé dans l'émission « Silence, ça pousse ! » sur France 5.

Les actions d'éducation relative à l'environnement (ERE) destinées aux collectifs éducatifs ont été reconduites en 2017 et sont présentées dans la synthèse qui suit.

Action **Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages**

Depuis la création de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) en 2005, des suivis de la faune et la flore sont menés annuellement sur le territoire afin d'avoir une connaissance la plus précise possible de la biodiversité départementale et venir en soutien à la gestion et à l'aménagement de l'espace urbain et naturel. Les données issues de ces suivis alimentent chaque année la base de données départementale sur la biodiversité. En 2017, la base de données comptabilisait 265 012 données au total. Des inventaires botaniques sont également menés chaque année dans les communes séquano-dionysiennes. En 2017, 4 nouvelles communes ont été inventoriées ramenant à un total de 28 communes inventoriées.

La promotion de la « Web app' » Observ'acteur, lancée en 2015, s'est poursuivie en 2017 avec, entre autres, la relance des appels à observations floristiques et faunistiques ou « challenges Observ'acteur ». Une nouvelle version de l'application a été élaborée à partir des retours d'expériences des utilisateurs et pour répondre à leurs besoins. A partir d'avril 2017, un panel de cinq observ'acteurs a testé et enrichi cette nouvelle version, finalisée en fin d'année.

En 2017, trois défis d'observation ont été proposés aux observ'acteurs : un sur les lapins de garenne, un sur les oiseaux présents en période hivernale et un autre sur les écureuils roux. 381 observations ont été effectuées au cours des trois challenges.

Après 7 éditions annuelles et successives des « 24H pour la biodiversité », le Département a décidé en 2017 de recentrer son action sur l'implication et la participation aux sciences citoyennes sur son réseau d'observ'acteurs. Aujourd'hui, ils sont plus de 235 personnes bénévoles à participer au réseau « Observ'acteur de la biodiversité en Seine-Saint-Denis » et à participer à l'enrichissement de la base de données départementale sur le patrimoine naturel. L'objectif est d'encourager ce public déjà sensibilisé à participer davantage à la collecte des données naturalistes, notamment en se formant à l'observation de nouveaux groupes taxonomiques comme par exemple les espèces Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

Le Département a également été saisi pour avis, sur différents projets soumis à étude d'incidence :

- l'aménagement du projet urbain métropolitain autour de la gare de Dugny La Courneuve,
- le projet de construction de logements proches du parc Georges Valbon,
- l'évaluation environnementale des Plans locaux d'urbanisme de Gagny, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Vaujours, Villepinte,
- l'évaluation environnementale relative à l'aménagement du parc du Plateau d'Avron par la ville de Rosny-sous-Bois,
- le suivi des dossiers réglementaires des Jeux Olympiques de Paris 2024,
- l'évaluation environnementale de la ZAC Ecofluvial de l'Île-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,582	1,571	1,515	1,439	1,356
	Recettes	0,012	0,010	0,020	0,035	0,032
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	7,366	7,297	7,595	6,898	7,257
	Recettes	0,686	0,097	0,863	0,683	0,463
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,109	0,090	0,273	0,250	0,250
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	Dépenses	9,057	8,958	9,382	8,587	8,863
	Recettes	0,698	0,107	0,884	0,717	0,495

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	3,887	3,550	2,881	2,438	2,509
	Recettes	0,676	0,595	1,112	-	-
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	3,062	3,107	2,602	3,596	4,473
	Recettes	0,531	0,102	0,303	0,191	0,076
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,204	0,226	0,190	0,185	0,172
	Recettes	-	0,061	0,133	-	0,045
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	Dépenses	7,153	6,883	5,673	6,219	7,154
	Recettes	1,207	0,758	1,548	0,191	0,120

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

Mise en œuvre : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB)

La politique Biodiversité et nature en ville a pour objectifs de contribuer au développement des espaces verts et des continuités vertes en Seine-Saint-Denis, de développer et valoriser la biodiversité urbaine.

Moyens financiers

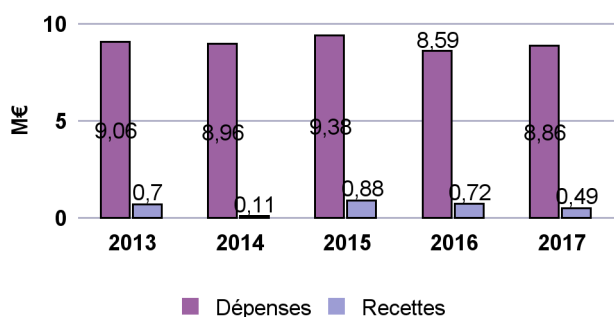
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	98,0 %
2014 :	99,3 %
2015 :	105,1 %
2016 :	99,0 %
2017 :	105,6 %

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	107,0 %
2014 :	17,8 %
2015 :	56,8 %
2016 :	105,3 %
2017 :	106,5 %

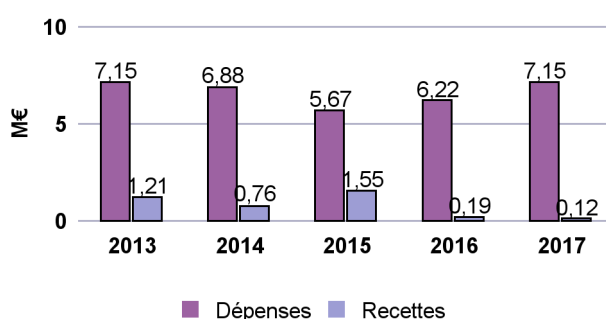
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013 :	93,7 %
2014 :	86,5 %
2015 :	79,7 %
2016 :	100,4 %
2017 :	71,5 %

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013 :	46,0 %
2014 :	31,8 %
2015 :	54,0 %
2016 :	21,8 %
2017 :	8,5 %

Fonctionnement



Investissement



En M €	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette en investissement	5,95	6,13	4,12	6,03	7,03

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse car les moyens alloués à l'accueil et à l'animation dans les parcs départementaux ont augmenté en 2017.

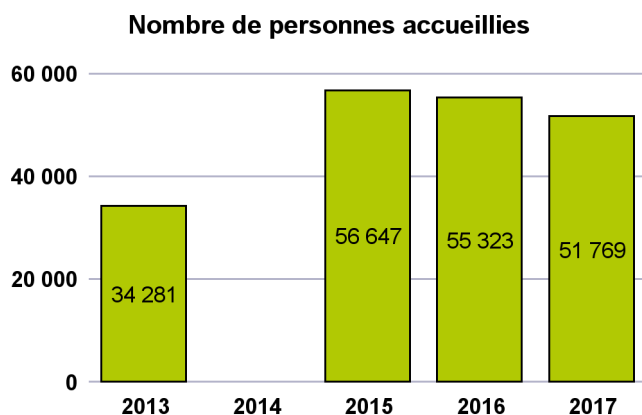
Le niveau d'investissement est en hausse depuis 2016 du fait de la réalisation du plan d'investissement « A vos parcs ».

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	34
catégorie B :	29
catégorie C :	132
Nombre total de postes :	195

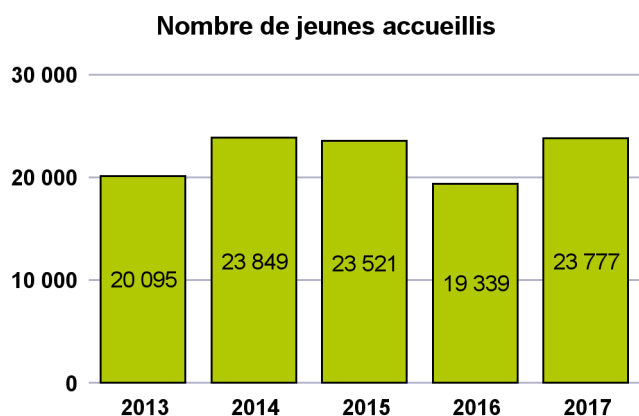
Sont inclus 9 postes transférés de l'Agence des espaces verts dans le cadre de la reprise en gestion du Parc de la Poudrerie et 2 postes pour le recrutement de gardes en renfort pendant la haute saison.

Activités encadrées - Tout public



Des événements à caractère sportif, culturel, et des animations en lien avec l'environnement et la biodiversité sont organisés dans tous les parcs.

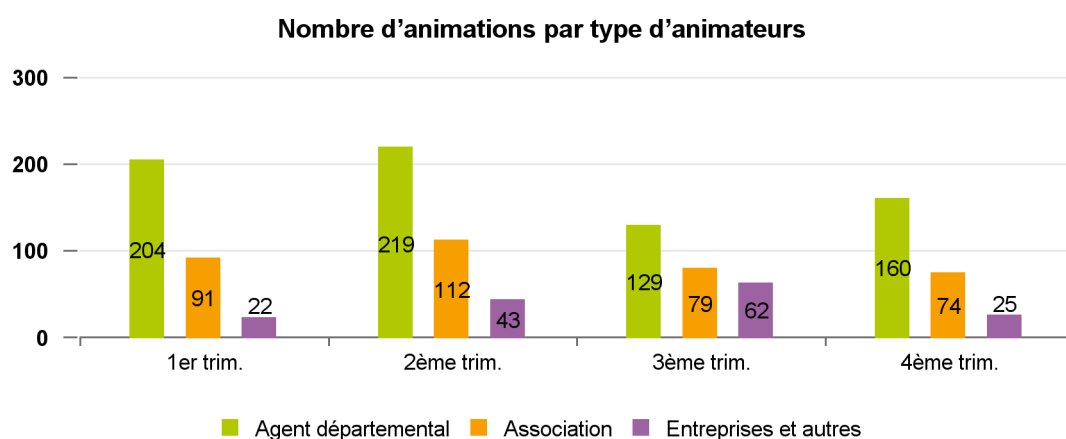
Actions d'éducation à l'environnement - Jeunes



La stratégie départementale d'éducation relative à l'environnement (ERE) 2015-2020 pose comme principe essentiel, la sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, aux enjeux de l'écologie.

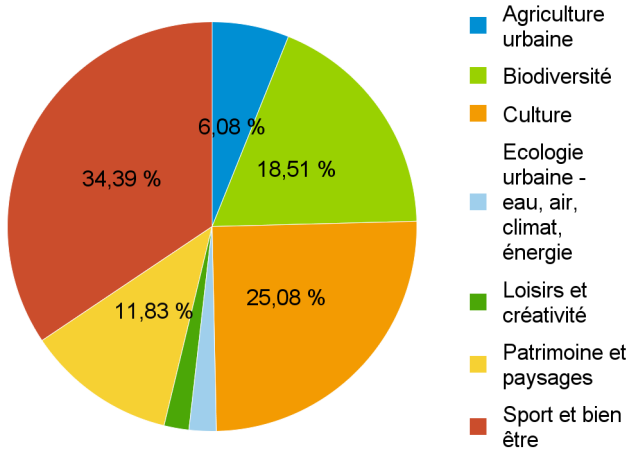
Après une année 2016 impactée par les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate et de l'état d'urgence, le nombre de collectifs éducatifs accueillis en 2017 est revenu au même niveau qu'en 2015.

Animations dans les parcs en 2017

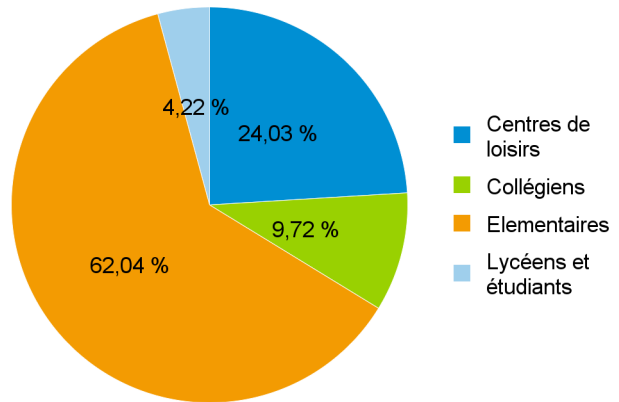


Les partenariats avec les associations naturalistes contribuent aux activités du Département pour de multiples enjeux et faire de la question de la nature en ville une question réellement débattue dans les projets locaux : enrichir la connaissance du patrimoine naturel de Seine-Saint-Denis, accompagner la Direction dans l'amélioration continue de ses modes et outils de gestion, développer des actions de sensibilisation à l'environnement (autour des déchets, de l'eau, etc.), co-élaborer des parcours éducatifs auprès des collégiens et participer à de nombreux événements tels que les 24H pour la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

Thématiques des animations

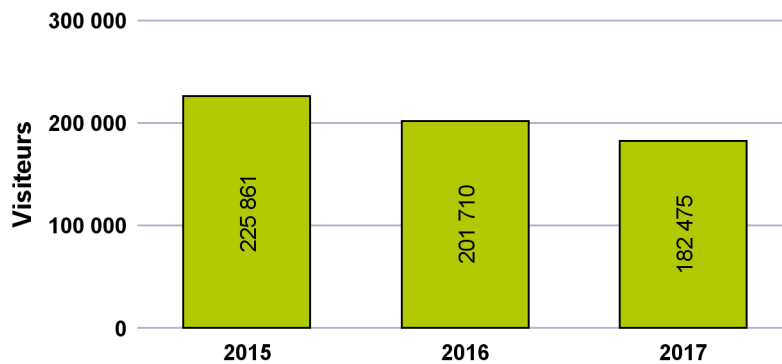


Niveau scolaire des collectifs éducatifs



Fréquentation de la page de garde du site Internet des parcs départementaux

Fréquentation du site Parcsinfo.seine-saint-denis.fr



En 2017, le site internet voit de nouveau sa fréquentation globale chuter par rapport à l'année précédente (- 10,5 %). Seules les rubriques du calendrier des parcs, des infos pratiques et des plans de parcs conservent un bon niveau de fréquentation.

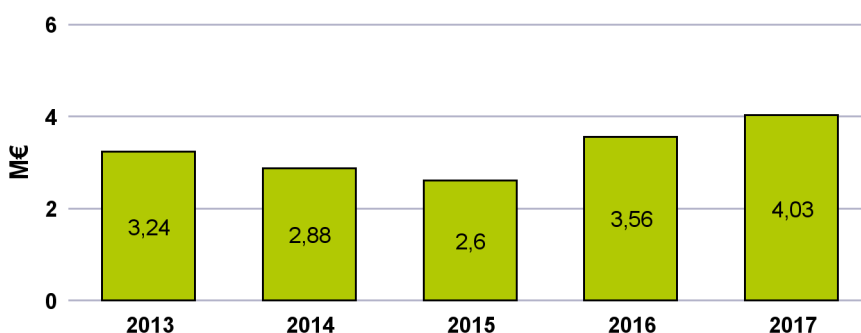
Un travail de refonte globale du site a été amorcé en collaboration avec la Direction de la Communication pour réorienter le contenu du site vers davantage de services et d'interactivité. Cette réorientation rendra le site compatible avec les nouveaux modes de consultation nomade. En 2017, plus de 50 % des utilisateurs ont consulté le site sur mobile et tablette contre 42 % sur ordinateur.

Action

Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Amélioration des parcs départementaux

Dépenses d'investissement



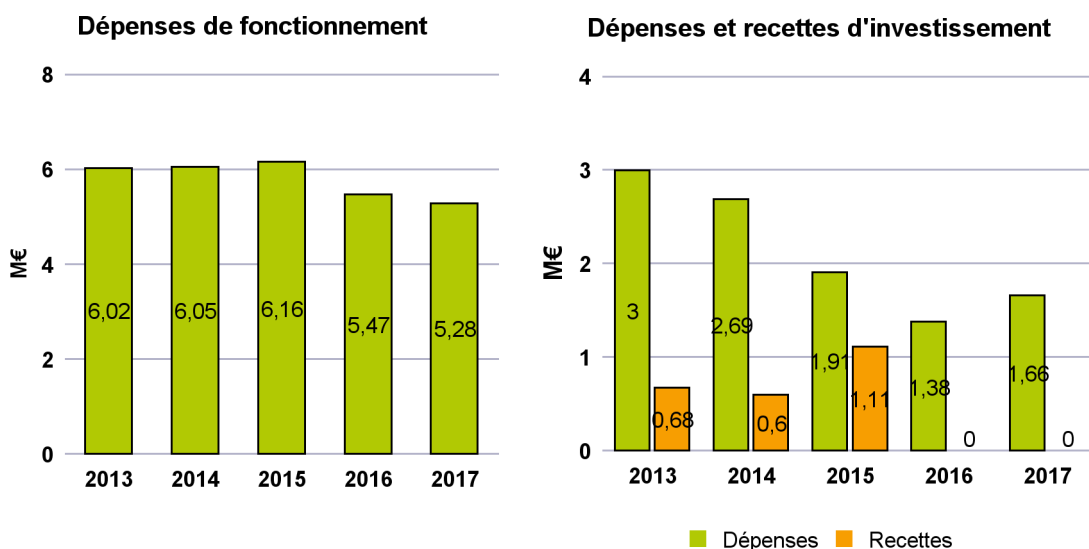
Les dépenses d'amélioration des parcs départementaux concernent des grosses réparations (aires de jeux, sport, sanitaires abris), des travaux de sécurisation et pérennité du patrimoine végétal, des travaux d'amélioration des milieux, ainsi que des interventions sur des voiries et les ouvrages d'art.

Montant des autorisations de programme votées au 31/12/16 dans le cadre du plan "A vos Parcs !"	
Parc Georges Valbon	8 615 000
Parc de la Bergère	8 550 000
Parc de la Haute Ile	7 350 000
Parc de l'île-Saint-Denis	1 800 000
Parc du Sausset	1 620 000
Parc de la Poudrerie	700 000

Le Département s'est engagé lors de sa séance du 29 septembre 2016 sur un programme de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020, pour permettre l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques.

Entretien et développement des parcs départementaux

L'entretien permet de maintenir la qualité des parcs, de rechercher des modes d'intervention adaptés au contexte du parc, tout en limitant les impacts sur l'environnement.



Gestion du patrimoine arboré des routes départementales et liaisons verts

Gestion des arbres d'alignement	2014	2015	2016	2017
Elagués	4 873	3 996	5 163	5 169
Nouvellement Plantés	82	0	26	0
Renouvelés	228	64	129	22

L'entretien des arbres taillés en rideaux reste une activité récurrente annuelle nécessaire de maintien du patrimoine arboré départemental, et a concerné plus de 3 500 arbres. Pour les arbres en port libre, les interventions sont programmées chaque année en fonction des priorités et du planning pluriannuel de taille.

En 2017, à Bondy, rue de Rosny (ex RN 186), dans le cadre des travaux pour la mise en œuvre du Plan mobilités durables, 17 platanes taillés en rideaux ont été abattus, et 22 tilleuls et noisetiers de Byzance ont été replantés.

Espaces extérieurs des propriétés départementales

Espaces extérieurs des propriétés départementales	Dépenses de fonctionnement 2017 (en M€)	Dépenses d'investissement 2017 (en M€)	Réalisations 2017
Collèges	Budget DEJ	Budget DEJ	Dans le cadre du plan ambition collèges 2015-2020, les travaux ont été réalisés sur 89 collèges pour un montant de 2,7 millions d'euros : - la réfection de cours, parkings, terrains d'EPS dans 21 collèges, - des travaux de rénovation des clôtures dans 10 collèges, - l'installation et l'amélioration des dispositifs de contrôle d'accès dans 58 collèges.
Crèches	0,366	0,572	Les interventions ont porté sur 22 crèches situées dans 18 communes.
PMI	0,076	0,046	Les opérations de rénovation des clôtures et des portails ont concerné 4 sites.
Autres	0,089	0,010	Ces crédits concernent l'entretien des espaces extérieurs des bâtiments administratifs aux abords de la cité 1, de la Bourse départementale du travail, de certains sites déconcentrés de la DVD, des CSS, des circonscriptions ASE, CDDPS et du centre d'archéologie.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	15	14	13	14	12
Montant versé en euros	198 670	189 670	191 170	196 670	185 000

PROGRAMME

Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Contexte

Le réseau départemental, dont le Département a hérité à sa création, est constitué de 255 km de canalisations non-visitables (hauteurs inférieures à 1,60 m) et de 445 km de collecteurs visitables construits pour les deux tiers après les années 1950. Le réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) compte environ 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables. Sur le territoire départemental, les 32 bassins de stockage représentent une capacité de rétention de 1,4 million de m³.

La vocation du service public d'assainissement est de maintenir ce patrimoine en état sur le long terme et d'en assurer l'exploitation pour maîtriser les inondations et protéger les rivières.

Cette exigence de maintenance requiert :

- un dispositif de gestion en temps réel des écoulements,
- un curage régulier des dépôts afin de maintenir la capacité d'écoulement du réseau,
- un outil de diagnostic de l'état des ouvrages mis à jour par les investigations visuelles de leur état physique qui orientent les programmes d'auscultation et les travaux de réhabilitation,
- un système d'information géographique d'assainissement (SIGA) pour recenser et partager la connaissance,
- l'identification 24 h / 24 des défaillances d'organes électromécaniques (mesure, télétransmission, gestion des flux),
- et un plan de continuité d'activité.

La principale ressource financière provient de la redevance d'assainissement s'élevant à 46 millions d'euros correspondant à un volume d'eau consommée de 83,6 millions de m³.

Objectifs du programme

La politique d'assainissement est définie par le Schéma d'assainissement urbain départemental et des actions concertées pour l'eau (AUDACE II), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale.

Ce Schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée,
- lutter contre les inondations. Cet objectif nécessite de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- maîtriser la qualité des rejets au milieu aquatique. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe,
- développer une gestion solidaire de l'eau et renforcer sa présence dans la ville, en participant activement à l'émergence de la trame verte et bleue sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, en valorisant le système d'assainissement dans son environnement et en promouvant la gestion solidaire de l'eau pour la ville de demain.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **Développement du patrimoine d'assainissement**, l'année 2017 a été marquée par :

- la fin des travaux de la 1^{ère} tranche du bassin de la Fontaine des Hanots (Montreuil) et le montage du dossier relatif à la 2^{ème} tranche des travaux du bassin,
- la construction de la station Ledru Rollin et des pompes de vidange du bassin du Rouailler à Livry-Gargan.

L'année 2017 a permis à la Direction de l'eau et de l'assainissement de travailler sur un projet pluriannuel d'investissement pour la réhabilitation des bassins. Ce projet aura pour but d'améliorer l'intégration paysagère et l'accessibilité des bassins pour les habitants avec un objectif de baignabilité pour certains bassins.

Le Département est fortement mobilisé par la réalisation des projets de transports sur le territoire. Concernant le prolongement de la ligne 11 du métro, le suivi des modifications apportées par la RATP aux déviements de réseaux a été effectué. La Direction a, par ailleurs, participé au suivi des servitudes liées aux déviements de réseaux départementaux sous parcelles privées.

Concernant le tramway T1, un recensement des conflits avec le réseau d'assainissement a été réalisé. Quelques regards (accès qui permettent de contrôler et d'entretenir le système d'assainissement) seront à déplacer.

Concernant le TZEN 3, des investigations sur site ont été réalisées pour repérer les réseaux orphelins afin d'identifier leur domanialité. Les études de renforcement des collecteurs, débutées en 2016, ont été poursuivies. Enfin, les regards concernés par le tracé de cette ligne de tramway ont été identifiés.

Dans le cadre du Grand Paris Express, les lignes 15, 16 et 17 vont impacter fortement le réseau départemental. Concernant la ligne 15 Est, le recensement des interfaces sur le réseau d'assainissement a fait ressortir 5 impacts importants nécessitant d'importants travaux de dévoiement de collecteur (gare Mairie d'Aubervilliers ; Bobigny, gare Pablo Picasso ; gare Pont de Bondy ; gare Rosny-Bois-Perrier ; Rosny-sous-Bois, SMR Montgolfier). Des études avant-projets (AVP) et des études géotechniques ont été lancées. Des études d'impact ont démarré sur 12 autres interfaces où les ouvrages d'assainissement du Département sont susceptibles d'être impactés par les travaux de la ligne 15 Est. L'objectif est de vérifier la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement ou la mise en place d'une surveillance sur ces ouvrages.

Concernant la ligne 16, le projet est en interface avec le réseau en de nombreux points. Après recensement seuls deux ouvrages du Département nécessitent des travaux de dévoiement et de renforcement.

Concernant la ligne 17 Nord, 11 interfaces avec le réseau d'assainissement départemental ont été identifiées et étudiées. Les avis techniques ont été réalisés pour l'ensemble des interfaces.

Concernant l'action **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**, des travaux ont été réalisés rue de la solidarité à Montreuil, rue Victor Hugo à Rosny-sous-Bois, rue de l'oasis à Sevran, stade Mimoun à Gagny et rue Lafargue à Noisy-le-Grand.

Une opération a été réalisée dans le cadre des programmes de réhabilitation du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. Il s'agit d'investigations sur site concernant 98 branchements rue Salengro à Villetaneuse.

L'entretien courant du réseau d'assainissement s'est poursuivi avec :

- l'inspection télévisée de 13 km de linéaire, qui a permis de vérifier 364 branchements,
- 1 817 parcelles enquêtées dont 1 284 sur le réseau départemental et 533 sur le domaine séparatif départemental,
- 66 mises en conformité de raccordements et 50 dossiers d'aides instruits,
- le curage de 16 598 tonnes de boues (- 10 % qu'en 2016) sur les différents ouvrages (réseau visitable et non visitable, bassins, stations, chambres de dépollution) dont 86 tonnes réalisé en régie sur 8,5 km de linéaire.

Concernant l'action **Bâtiments, équipements et moyens généraux**, l'objectif est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaires à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement.

Les faits marquants de l'année 2017 sont liés au démarrage des travaux de reconstruction de la cour technique de la DEA qui a nécessité un déménagement d'une soixantaine d'agents avec tout leur matériel. En lien avec la Direction des bâtiments et de la logistique, des travaux importants ont été entrepris pour que leur relogement provisoire se fasse dans de bonnes conditions. L'ancien centre de désinfection de Romainville a également été remis en service pour y stocker les matériels peu fréquemment utilisés par les équipes. Par ailleurs, le manque de places de stationnement sur le site de Rosny, pour les véhicules de pool des personnels restant à Rosny (environ 130 agents) a nécessité la réforme d'une douzaine de véhicules sans rachat immédiat et la location de 20 places de stationnement sécurisé dans la tour de Rosny 2.

Le centre départemental d'entraînement en réseau (CDER) a bien fonctionné en 2017 avec 166 jours d'occupation sur 175 jours ouvrables. Le CDER accueille régulièrement des collégiens, le comité de tourisme et des délégations étrangères pour leur faire découvrir les métiers de l'assainissement. La location du CDER tend à se développer à travers la location de l'égout d'entraînement à des organismes de formation privés qui ne disposent par d'un tel équipement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,22	10,14	9,95	9,95	9,68
	Recettes	7,62	8,76	5,99	5,98	5,93
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,82	1,55	1,79	1,79	1,64
	Recettes	0,04	0,1	0,12	0,122	0,13
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	11,04	11,69	11,74	11,74	11,32
	Recettes	7,66	8,86	6,11	6,11	6,06

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	9,15	5,41	8,89	8,89	14,66
	Recettes	3,63	2,82	2,16	2,16	7,76
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	19,07	24,35	24,39	24,39	38,37
	Recettes	1,41	3,46	10,6	10,56	16,79
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,25	1,37	0,92	0,92	1,06
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	29,47	31,13	34,2	34,20	54,09
	Recettes	5,04	6,28	12,76	12,76	24,55

PROGRAMME

Assainissement

Mise en œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Dans le cadre du Schéma "Assainissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau" (AUDACE) adopté en novembre 2013, la politique départementale d'assainissement vise à transporter les eaux usées et pluviales vers les réseaux interdépartementaux et le milieu naturel, à lutter contre les inondations et à lutter contre la pollution de l'eau.

Moyens financiers

Budget annexe d'assainissement (programme assainissement)

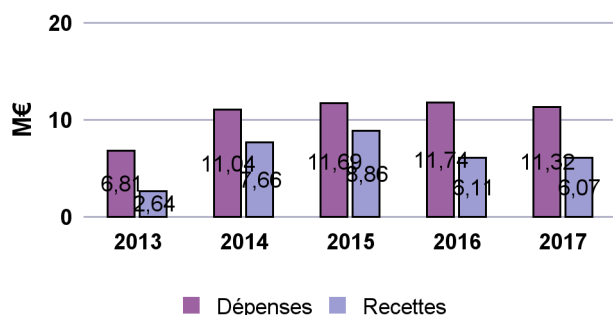
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	73,73%
2014	93,01%
2015	94,01%
2016	93,55%
2017	91,07%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013	95,26%
2014	116,22%
2015	157,96%
2016	109,35%
2017	104,23%

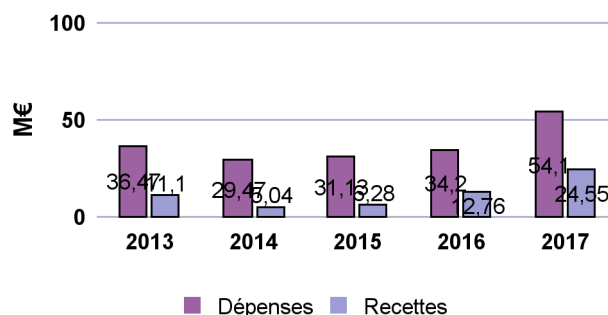
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	91,71%
2014	81,69%
2015	96,51%
2016	79,25%
2017	101,36%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2013	87,94%
2014	58,77%
2015	90,36%
2016	67,77%
2017	96,69%

Fonctionnement



Investissement



	2013	2014	2015	2016	2017
Charge nette de fonctionnement	4,17 M€	3,38 M€	2,84 M€	5,63 M€	5,25 M€
Charge nette d'investissement	25,37 M€	24,43 M€	24,84 M€	21,45 M€	29,54 M€

Durée d'extinction de la dette

En année	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	1,25	1,11	1,09	1,06	1,02

La redevance d'assainissement représente la principale ressource du budget de fonctionnement. En 2017, la consommation d'eau est en hausse de 2,5 % mais reste dans le faisceau des volumes constatés sur les 3 dernières années. Les recettes sont en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 97 % (autofinancement complémentaire inclus). Elles sont composées à 54 % des opérations d'ordre, 23 % des dépenses de personnel et 23 % des dépenses liées aux activités de la DEA.

Au sein des dépenses propres, hors rémunérations, les premiers postes de charges sont représentés par l'entretien des réseaux, puis par l'entretien des bâtiments.

Les dépenses concernant les futures lignes de transport en commun s'élèvent à 23,716 M€, soit 36 % du budget total réalisé en 2017. Il s'agit notamment du dévoiement de nombreux réseaux nécessités par le prolongement de la ligne 11, des futures lignes 15, 16 et 17.

Les réalisations liées aux réhabilitations de canalisations et de collecteurs représentent 18 % des dépenses réalisées en 2017 soit 11,556 M€.

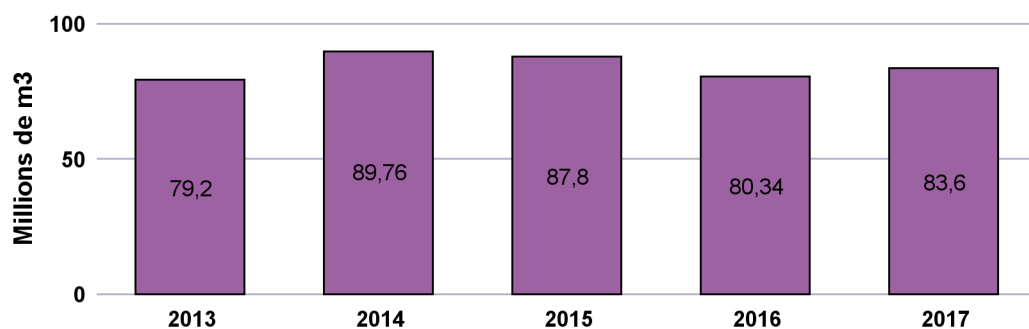
Les travaux relatifs à la réalisation de 2 bassins se sont poursuivis en 2017. Il s'agit du bassin du Rouailler à Livry-Gargan pour un montant de 8,475 M€ et du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil pour un montant de 3,129 M€.

Les subventions proviennent principalement de la RATP dans le cadre des opérations de la ligne 11 du métro, puis de l'AESN participant notamment au financement des nouveaux bassins et réhabilitations de collecteurs.

Taux de la redevance d'assainissement (en € par mètres cube)

En %	2013	2014	2015	2016	2017
92	0,54	0,55	0,54	0,55	0,55
93	0,52	0,52	0,52	0,54	0,55
94	0,51	0,53	0,53	0,55	0,55
SIAAP	0,86	0,97	0,97	1	1,04

Volume d'eau consommé en Seine-Saint-Denis



En 2017, la recette de fonctionnement liée à la redevance s'est élevée à 45,973 M€ en hausse de 5,97 % par rapport à 2016 (43,384 M€). Ce montant correspond à la consommation de 83,6 millions de m³ au cours de l'année pour un montant de 0,55 € par mètre cube d'eau consommé (+ 1 centime d'euro par rapport à l'année précédente).

La mise en œuvre de la délibération du 10 mars 2016 instaurant une redevance sur le rejet d'eaux claires dans le réseau unitaire, a permis une recette de 37 824 € pour les déversements 2016.

Personnel (31 décembre 2017)

A 53
B 71
C 124

Nombre total de postes : 248

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'eau et de l'assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Assainissement" et "Qualité de l'environnement urbain".

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine est essentielle pour prioriser et planifier les travaux de réhabilitation.

En km	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau départemental	700	700	700	700	700
Réseau visitable	445	445	445	445	445
Réseau non visitable	255	255	255	255	255

> Engagement AUDACE : Poursuivre l'inspection des réseaux non visitables

En km	2013	2014	2015	2016	2017
Réseau ausculté	14,7	13	42	ND	615
Réseau non visitable inspecté par caméra	8,5	14,7	22	ND	13,08

En km	2013	2014	2015	2016	2017
Estimation du nombre total de branchements :	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000

En nb de branchements	2013	2014	2015	2016	2017
Branchements contrôlés	765	896	1 489	1 382	1 540
Branchements mis en conformité	19	24	20	54	47

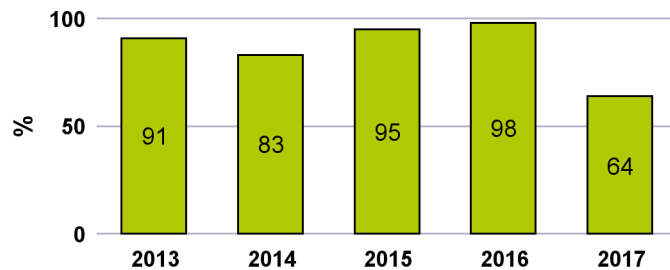
La connaissance patrimoniale de l'état du réseau est conforme aux objectifs du schéma AUDACE.

Entretien du patrimoine

> Engagement AUDACE : Maintenir un haut niveau de curage préventif

Il s'agit de maintenir le patrimoine (réseau et stations locales) en bon état de fonctionnement en supprimant les dépôts et en réparant les ouvrages et les équipements électromécaniques. Les travaux permettent d'assurer la sécurité des agents de la DEA et des riverains.

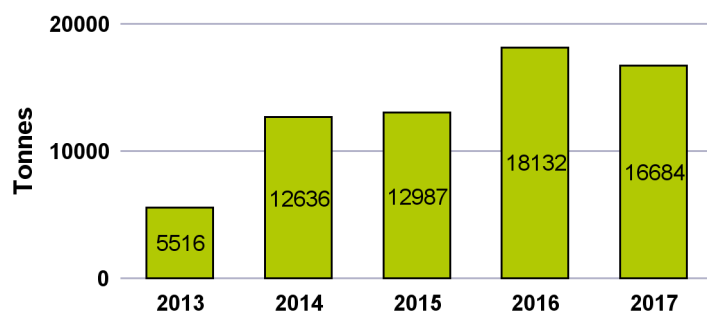
Part des interventions d'urgence réalisées sous 3 heures



Le nombre d'intervention est inférieur aux quatre années précédentes. Ces résultats sont toutefois à prendre avec précaution étant donné l'évolution des procédures de travail et des outils de suivi.

Le délai moyen d'intervention (toute période confondue) est évalué à 1 heure. La durée moyenne d'intervention est de 1 heure 15, la durée minimum est de 45 minutes (Obstruction de branchement lié à des problèmes de graisse) et le délai maximum est de 4 heures (refoulement sur trottoir du à une obstruction de branchement).

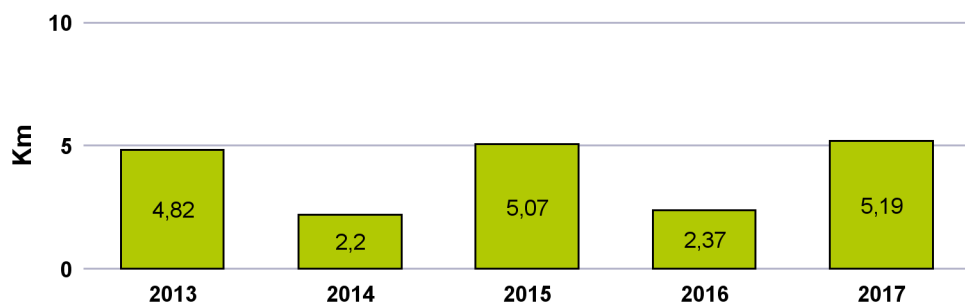
Tonnage de boue extrait des réseaux



Réhabilitation du patrimoine

Cette prestation vise à garantir l'intégrité physique du patrimoine.

Réseau (visitable et non visitable) réhabilité



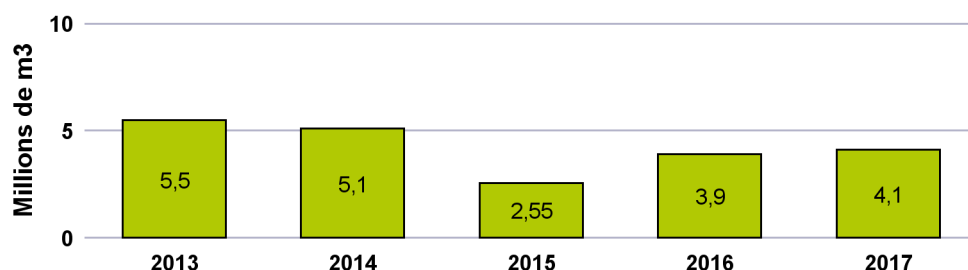
Les travaux de réhabilitation visent à préserver et maintenir le réseau départemental d'assainissement conformément aux engagements du schéma directeur AUDACE.

Les réhabilitations ont concerné :

- Pour le secteur nord : l'avenue Louis Bordes à Stains ; l'avenue Jean Jaurès à La Courneuve ; l'avenue Paul Eluard à Saint-Denis.
- Pour le secteur sud : la rue de Lagny à Montreuil ; la rue des Bruyères aux Lilas et au Pré-Saint-Gervais ; l'avenue de la Division Leclerc et la rue de la déviation à Bobigny.

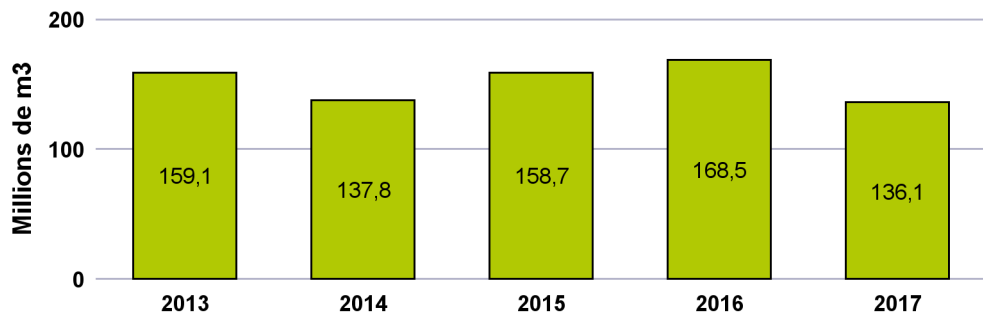
Gestion des eaux

Volume d'eau stocké en bassin pendant les pluies



Il s'agit d'optimiser l'utilisation du patrimoine d'assainissement pour une meilleure gestion des écoulements.

Volume d'eau acheminé vers les stations d'épuration



Pluviométrie annuelle en mm

2013	2014	2015	2016	2017
735,2	774,2	543	665,9	668

Action

Développement du patrimoine d'assainissement

Le développement du réseau a pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution en milieu naturel.

Les travaux relatifs à la réalisation de 2 bassins se sont poursuivis en 2017. Il s'agit du bassin du Rouailler à Livry-Gargan pour lequel les collecteurs ont été réalisés pour un montant de 8,475 M€ et du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil pour lequel la 1ère tranche a été achevée, la dépense en résultant a été de 3,129 M€.

Opérations	Montant de l'Autorisation de Programme (en M€)	Dépenses réalisées en 2017 (en M€)	Dépenses cumulées en (en M€)	Taux de réalisation de l'autorisation de programme
Bassin Rouailler - Livry-Gargan	31	8,47	23,99	77,38 %
Bassin de la fontaine des Hanots - Montreuil	24,3	3,13	6,79	29,14 %

Démarche qualité

La DEA est engagée dans un système Qualité - Environnement et se prépare à une démarche Sécurité.

SMQ	2013	2014	2015	2016	2017
Satisfaction sur enquête (en %)	96	94	95	98	ND
Nb de réclamations reçues	ND	3	0	2	10

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine.*

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air et de préserver les eaux superficielles et souterraines.

Principales réalisations et principaux résultats

Les missions et les moyens financiers liés à l'action **Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines**, exercées par le Bureau d'appui aux politiques d'écologie urbaine de la Direction de l'eau et de l'assainissement, ont été transférés en totalité à la nouvelle Délégation à la transition écologique en 2017.

Les principales activités et projets engagées par la DEA en matière d'écologie urbaine au 1^{er} semestre 2017 ont porté sur :

- la contribution à l'élaboration du Plan de Transition Ecologique voté en juin 2017,
- le lancement du bilan carbone de la collectivité (patrimoine et compétences),
- le lancement de l'appel à projets sur le repérage des ménages en précarité énergétique,
- la négociation avec l'État et 8 autres collectivités de l'agglomération d'une convention « Villes respirables en 5 ans » pour financer des actions départementales pour la qualité de l'air,
- la conclusion d'un partenariat-adhésion avec les 3 Agences locales de l'énergie de Seine-Saint-Denis pour favoriser la rénovation thermique des logements et le travail en réseau des acteurs,
- la mise en œuvre de parcours éducatifs sur le climat pour les collégiens,
- le renouvellement de l'adhésion à Airparif pour 2017.

S'agissant des activités relatives à la qualité de l'eau, l'année 2017 a été consacrée à la réalisation et la transmission à la Police de l'eau des bilans d'auto-surveillance et des données sur les rejets au milieu naturel, au suivi de la mise en place d'une autosurveillance de l'ensemble du système d'assainissement en lien avec la Police de l'eau et les autres gestionnaires d'assainissement de la petite couronne et au suivi des schémas directeurs d'assainissement (SDA) des communes et EPT de la Seine-Saint-Denis.

L'action **Gestion des réseaux pluviaux** a vocation à soulager le réseau départemental et le réseau amont, à connaître, entretenir et réhabiliter le réseau d'eau pluvial et à maintenir, exploiter et gérer les réseaux pluviaux de voirie.

Le Département a assuré le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des stations locales du réseau départemental. Des travaux d'amélioration et d'entretien ont été mis en œuvre concernant notamment les armoires électriques, les vannes, les dégrilleurs, les équipements de pompages et les équipements de sécurité. De plus, 12 stations locales ont été inspectées au cours de l'année 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,415	2,303	2,319	1,808	1,891
	Recettes	-	0,010	-	-	-
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,520	1,000	1,281
	Recettes	-	-	-	-	0,692
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	Dépenses	3,935	3,823	3,838	2,808	3,172
	Recettes	-	0,010	-	-	0,692

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,055	0,013	0,016	-	0,018
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	Dépenses	0,055	0,013	0,016	-	0,018

PROGRAMME

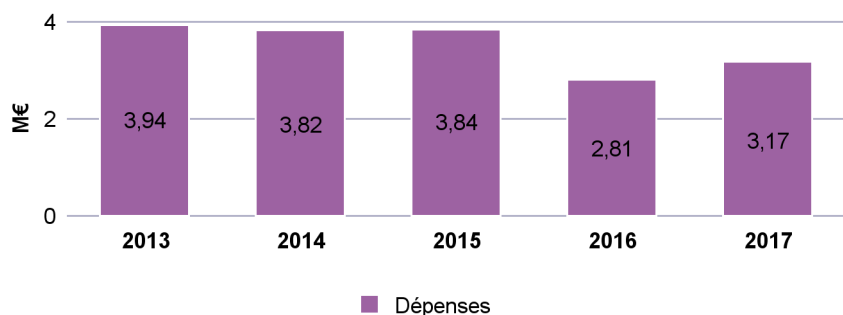
Qualité de l'environnement urbain

Mise en œuvre : Direction de l'eau et de l'assainissement

La politique Qualité de l'environnement urbain vise à contribuer à la gestion maîtrisée des déchets, à l'amélioration de la qualité de l'air et à préserver les eaux superficielles et souterraines.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	97,68%
2014	97,79%
2015	98,33%
2016	95,51%
2017	111,67%

Les dépenses de fonctionnement comprennent la participation à l'établissement public territorial Grands Lacs de Seine (1,725 M€), la politique d'écologie urbaine mise en place par la direction de l'eau et de l'assainissement (0,152 M€) et des locations immobilières (0,014 M€).

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 12
catégorie B : 6
catégorie C : 9

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes Assainissement et Qualité de l'environnement urbain.

Nombre total de postes : 27

Action Gestion des réseaux pluviaux

Limiter les débits des ouvrages d'assainissement

En m3	2013	2014	2015	2016	2017
Volume de stockage prescrit dans le cadre d'opérations d'aménagement	17 955	483	ND	ND	ND
Volume de stockage prescrit dans le cadre de permis de construire	15 300	15 400	22 114	16 506	35 550

Préserver les rivières et respecter l'eau

En %	2013	2014	2015	2016
Taux des eaux usées acheminées vers les stations d'épurations par temps sec	98,6	97,7	98,4	98,5

En m3	2013	2014	2015	2016	2017
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps de pluie	525 299	807 430	404 922	810 184	754 874
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps sec	658	2 008	3 895	3 047	ND

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de nouvelles adhésions au SI d'assainissement dans l'année	8	1	0	0	3

Le système d'information d'assainissement "Niagara" assure le développement et le maintien en état opérationnel de systèmes ou applications permettant la supervision, la sécurité lors des interventions, l'échange de données entre partenaires, le suivi des activités de maintenance, etc.

En 2017, l'EPT Paris Terres d'Envol et les communes de Noisy-Le-Grand et de Dugny ont adhéré à ce service.

Mission

Pilotage et modernisation

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Audit interne

Programme

Innovation et territoire numériques

Programme

Systemes d'information

Programme

Animation du développement social local

ROGRAMME

Pilotage et stratégie

Ce programme comporte sept actions :

- Modernisation et innovation de l'administration,
- Agenda 21 – Transition écologique,
- Analyse de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental,
- Conseil et organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances.

*Ce programme relève
de la Mission **Pilotage et modernisation**.*

Contexte

La Seine-Saint-Denis est en mutation(s). Son territoire se transforme aujourd'hui à une vitesse inédite : dynamiques économiques, maillage des transports publics, renforcement des pôles universitaires, sortie de terre de nouveaux quartiers où arrivent de nouvelles populations. Elle participe à la dynamique métropolitaine, où chaque territoire est en réseau avec les autres, dans un ensemble interdépendant. Dans ce contexte, le succès de la candidature de Paris aux JOP 2024 et les réflexions sur les évolutions institutionnelles en Ile-de-France ont marqué l'année 2017.

Les mutations du territoire ne sont pas uniquement des éléments qui contextualisent l'action publique, dont l'action du Département, mais des phénomènes qui influencent directement les politiques publiques, l'avenir des dispositifs du Département, les relations avec les usagers et les habitants, l'organisation administrative et l'avenir des métiers des agents. Le Département se doit d'être acteur de ces évolutions : parmi les démarches et politiques transversales du Département, le Plan en faveur de la Transition écologique et le Projet d'administration Investissons l'avenir !, consolidés en 2017, contribuent à la modernisation de la collectivité et à promouvoir l'innovation.

Le projet d'administration répond à deux enjeux majeurs :

- l'enjeu d'une vision prospective utile au pilotage de la collectivité. Il s'agit d'envisager les évolutions et transformations possibles et nécessaires des politiques départementales, de stimuler la modernisation de l'organisation, d'accompagner et d'agir les mutations des métiers ;
- l'enjeu de promotion d'une innovation pragmatique. Il s'agit de construire des solutions nouvelles aux problématiques de qualité du service public et d'organisation, en lien avec l'ensemble des Directions.

Les différentes fonctions d'aides à la décision animées par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) – l'observation, l'analyse de gestion, l'évaluation de politiques publiques, la coopération territoriale, le conseil en organisation et la veille documentaire – ont vocation à soutenir le pilotage stratégie et opérationnelle des Directions.

La position du Département comme animateur territorial en matière de transition écologique, engagée dès la préparation de l'accueil de la COP 21 en novembre 2015, a été confortée en 2017. Les besoins d'accompagnement, de partage d'expériences et de bonnes pratiques des acteurs locaux sont importants, notamment pour les communes pour lesquelles les EPT n'ont pas fait le choix d'animer un réseau développement durable. D'autre part, l'ensemble des acteurs de Seine-Saint-Denis confirment qu'il existe un besoin de coordination territoriale de la transition énergétique et écologique au regard des projets structurants (JOP, Grand Paris Express, renouvellement urbain...).

Les transformations à l'œuvre doivent être des accélérateurs de la transition écologique. Elles doivent permettre :

- de dessiner une Seine-Saint-Denis résiliente, plus verte et végétalisée, y compris dans les quartiers les plus denses,
- de développer des énergies renouvelables permettant de couvrir les besoins de tous, y compris des habitants en situation de précarité,
- de faciliter les mobilités les plus vertueuses sur le plan environnemental.

Les projets autour des Jeux olympiques doivent, en particulier, permettre de préfigurer cette Seine-Saint-Denis écologique.

Objectifs du programme

Ce programme a vocation à contribuer à la définition des orientations structurantes pour le Département et à accompagner la Direction générale et les directions départementales dans la mise en œuvre de ces orientations au travers de démarches stratégiques, notamment :

- la mise en œuvre des démarches de modernisation et d'innovation,
- l'amélioration de la connaissance du territoire et de la population,
- le renforcement du suivi des réalisations des politiques départementales et de l'évaluation des effets produits au bénéfice du territoire et de ses habitants,
- le développement de démarches de gouvernance partagée avec les partenaires territoriaux,
- l'évolution de l'organisation, des processus de travail et des pratiques managériales,
- la politique de veille et de gestion des connaissances directement utiles à la conduite des projets et des politiques publiques.

En matière de transition écologique, il s'agit de conforter et de valoriser les actions menées au sein du Département, d'impliquer de nouvelles directions dans la démarche, notamment à travers la sensibilisation des publics et des agents, et de positionner le Département comme un animateur territorial favorisant le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre acteurs locaux.

Principales priorités et principaux résultats

Projet d'administration

Lancée en février 2017, la démarche de projet d'administration Investissons l'avenir ! associe l'ensemble des directions autour de chantiers et d'actions concrètes de modernisation et d'innovation. La démarche a permis de conduire, en interne, la définition des missions socles des futurs Services des affaires générales (SAG) des directions, le lancement d'une étude auprès de l'ensemble des agent-e-s sur leurs métiers, les propositions de simplification du processus de recrutement, ou en externe, les premiers travaux pour une démarche prospective de la collectivité ou encore les réflexions sur l'avenir des aides à la mobilité en direction des usagers. Le chantier stratégique de la modernisation des fonctions support a notamment concerné l'évolution du métier d'huissier, celle de la fonction « système d'information » et l'accompagnement à la mise en place du SAG du Pôle Ressources et moyens des services qui se poursuit en 2018.

Investissons l'avenir ! comporte en outre deux nouveaux dispositifs participatifs : *Parlons d'avenir* et *Idées d'avenir*. *Parlons d'avenir* consiste à proposer à tous les agent-e-s des conférences-débat sur des grands sujets qui concernent l'avenir de la Seine-Saint-Denis. Deux conférences ont été organisées au second semestre, l'une sur les JOP 2024, l'autre sur la réforme territoriale avec la participation du Président du Conseil départemental. Le dispositif *Idées d'avenir* vise à recueillir directement auprès des agent-e-s leurs propositions de transformations et modernisations de la collectivité. Un premier appel à idées a été lancé auprès des agents de la collectivité en novembre 2017, et un vote sur une sélection d'idées sera organisé en 2018.

Conseil en organisation

Différentes missions d'appui managérial aux directions ont été réalisées en 2017. Elles ont concerné l'accompagnement méthodologique à l'élaboration de projets des directions (DCPSL, DPAPH, DEI), l'organisation de séminaires (DEF, MDPH) et la conduite de projets stratégiques (Schéma des enseignements artistiques – DCSPL).

Une évolution de l'offre de services a été préparée, pour 2018, par le Service du développement territorial et de la modernisation, qui anime aussi le Projet d'administration.

Évaluation des politiques publiques

L'année 2017 a été marquée par la validation par le Bureau du Conseil départemental du second Programme pluriannuel d'évaluation, qui couvre la période 2017-2019. Il compte 92 projets d'étude et d'évaluation qui recouvrent une grande diversité d'objets et de méthodes.

Plusieurs évaluations ont été réalisées en 2017 : une étude sur le travail social en Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris de l'Université Paris 8 (formalisé par une convention), une étude auprès de l'ensemble des agents du Département sur les discriminations (prévue dans le cadre du Label Diversité de l'Afnor), une étude sur les parcours des publics de la Maison départementale des personnes handicapées, une étude sur les usagers de la salle de lecture des Archives départementales ainsi qu'une étude auprès des clubs sportifs partenaires du Département. Trois évaluations lancées en 2017 sont encore en cours : une étude sur la politique de Planification familiale du Département, qui contribuera à l'élaboration du Projet de santé publique de la PMI, une évaluation du dispositif d'accompagnement social lié au logement (ASLL, dispositif piloté par le Service des aides financières de la DPAS) et l'étude précédemment évoquée sur les métiers des agents, qui doit nourrir la stratégie de la collectivité en matière de gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences.

L'année 2017 a en outre été marquée par la co-organisation, avec la Société française de l'évaluation (SFE), des Journées françaises d'évaluation, qui se sont tenues les 16 et 17 novembre à Saint-Ouen. Cet événement national, important dans le champ de l'évaluation des politiques publiques, a rassemblé près de 400 participants (élus et professionnels de collectivités territoriales, représentants d'institutions publiques, universitaires, étudiants...). Le Département a eu une forte visibilité lors de cet événement qui a renforcé son lien aux principaux réseaux dans le domaine du management public (SFE, AFIGESE...).

Analyse de gestion

À côté des travaux évaluations, une nouvelle offre de services a été développée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation au travers d'études d'analyse de gestion à dimension évaluative. Elle s'est concrétisée par la réalisation d'une étude sur les absences pour raisons de santé (dont les enseignements nourrissent la politique de prévention des absences de la collectivité mise en œuvre par le PPRS), d'une étude sur les restaurants administratifs (menée en collaboration avec la DBL) et du premier volet d'une étude sur les usagers du service social départemental (menée avec le Service de l'observatoire, en collaboration avec la DPAS).

L'accompagnement des directions dans l'exploitation de leurs données et la création d'outils de pilotage ont été poursuivis avec la DPAS (notamment le Service des aides financières), la DEJ (suivi du Projet éducatif départemental), la DPAPH (tableau de bord des principales allocations/prestations), la DNPB (tableau de bord des parcs départementaux) et le service PMI de la DEF (structuration de la collecte des données). L'ensemble des publications réalisées dans le Système d'information décisionnel, accessibles à tous les agents à partir de l'Intranet, ont été poursuivies, ainsi que les publications destinées à l'Assemblée départementale : Projet d'activités et de budget par programme, Bilan d'activités par programme, Rapport annuel sur les associations (réalisé en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire) etc.

Dans le cadre de la démarche Open data du Département, plus de 300 jeux de données issues du Système d'information décisionnel et 120 documents issus de la Bibliothèque numérique de référence (Eureka) ont été mis en ligne sur le site open data du Département.

Observation

En matière d'observation, l'année 2017 a été marquée par :

- la co-élaboration avec l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Ce Schéma obligatoire, qui fait actuellement l'objet d'une concertation avec les EPT et la Région, est organisé autour de quatre axes : l'accès à la scolarité, l'accès à la langue, l'accès aux droits sociaux et l'accès au numérique ;
- la réalisation du second volet d'une étude innovante sur l'accès aux droits sociaux et le non-recours en Seine-Saint-Denis, à partir d'une analyse statistique et géographique d'une trentaine de prestations sociales délivrées par différentes institutions. Cette étude, pilotée par l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), lieu de partage de données et de réalisation d'étude en commun, fera l'objet de nouvelles restitutions publiques en 2018.

Le Service de l'observatoire a aussi participé à l'élaboration d'un rapport du Centre de ressource de l'information économique et sociale (CRIES), à partir des nouveaux jeux de données de projection de population, actualisé les portraits démographiques et socio-économiques par EPT et réalisé une étude sur les processus de métropolisation à l'œuvre en Seine-Saint-Denis.

En matière d'information géographique, l'année 2017 a notamment été marquée par la signature par les quatre EPT, le Département et l'Institut national de l'information géographique (IGN) d'une convention pour mutualiser l'acquisition d'une ortho-photographie aérienne. Il s'agit d'un outil de travail utile à de nombreuses directions départementales.

Dans le cadre du Système d'information géographique, de nombreuses avancées ont été réalisées tels que la création d'une géo application « le numérique près de chez vous » (développées en lien avec la MATTPS et le Conseil départemental du numérique), la préparation d'une nouvelle version de Géoportail93, l'alimentation en données de la fenêtre cartographique du site seine-saint-denis.fr en lien avec la DCOM et l'intégration de nouvelles données dans le SIG. La production cartographique a été importante avec plus de 400 travaux cartographiques et graphiques réalisés en 2017 pour les directions du Département. Enfin, le projet Galligéo, qui vise à mettre à disposition de l'ensemble des directions une solution cartographique dans le Système d'information décisionnel, a été lancé.

Coopération territoriale

L'année a été marquée par les incertitudes concernant la réforme institutionnelle. Le Service de la coopération territoriale a suivi l'ensemble des débats et positions exprimées par les acteurs du territoire.

En matière de coopération territoriale, l'organisation de rencontres avec les communes, entre élus et entre administrations a été poursuivie avec l'organisation, sur l'année, de 21 rencontres entre le Président du Conseil départemental et des maires et de 14 rencontres de niveau Direction générale. Les outils de restitutions des échanges destinés aux directions ont été améliorés, afin de permettre un meilleur suivi des dossiers.

Le développement des outils de coopération a été poursuivi avec la diffusion de la lettre électronique mensuelle du DGS du Département à l'ensemble des DGS des communes et EPT de Seine-Saint-Denis, l'évolution du Bilan d'activités territorialisé, l'élaboration d'une convention de partenariat multi sectorielle avec Paris pour la période 2018-2020 et la contribution au centre ressources partenaires.

Gestion des connaissances

En matière de veille documentaire, l'année a été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif de veille prospective, tourné vers l'aide au pilotage et à la décision. Sa vocation est de répondre aux attentes de la Direction générale et de l'ensemble des directions pour identifier les tendances lourdes et repérer les signaux faibles à prendre en compte dans le pilotage des politiques publiques.

Après trois années de mise en œuvre, une évaluation de la prestation de gestion des connaissances (KM) a été réalisée auprès des directions utilisatrices. Plus d'une centaine de projets ont bénéficié de cette prestation, qui vise à assurer la production, la circulation et la capitalisation des informations tout au long de la vie d'un projet. Les retours des utilisateurs mettent en avant de nombreux avantages : gain de temps, aide à la décision, capitalisation des livrables, évolution des pratiques en terme de gestion des connaissances.

En termes d'outils de gestion de l'information, en 2017 a été mise en place la nouvelle version d'Eureka, la bibliothèque numérique de référence accessible à tous les agents à partir de l'Intranet.

CORPUS, le Service en charge de la gestion des connaissances, a accueilli et organisé en mai 2017 la remise des trophées IAI Awards avec l'association GouvInfo. Pour prolonger la remise du prix, une journée d'étude sur la gouvernance de l'information a réuni 70 participants.

Deux interventions ont été réalisées dans le cadre du stage de formation obligatoire des assistants familiaux (ASE/CFAF). Le Centre de formation des assistants familiaux (CFAF) a confié à CORPUS le soin de faire découvrir aux futurs assistants familiaux l'environnement informationnel à leur disposition pour exercer leur métier.

Concernant les achats de documentation, le renouvellement du marché des abonnements a été préparé en 2017, en intégrant des pistes d'optimisation (mutualisation, priorité aux abonnements numériques).

Action Transition écologique

Le Plan d'action transversal pour la transition écologique (PTE 2017-2020) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale en juin 2017. Il comporte 36 actions opérationnelles, réparties dans 6 domaines : mobilité durable, alimentation, cadre de vie, économie circulaire, énergie, citoyenneté et solidarité. Une dizaine de directions du Département pilotent au moins une action du Plan. La Délégation à la transition écologique a été créée à l'été 2017 pour mettre en œuvre les orientations du PTE, accompagner les directions dans la réalisation des actions dont elles ont la charge, et pour initier de nouveaux projets.

Concernant les démarches d'animation territoriale, l'année 2017 a été l'occasion de relancer le réseau des référents développement durable et de réunir la COP 93. L'objectif est d'amplifier le travail partenarial avec les acteurs du territoire participant à la transition écologique et énergétique (syndicats d'énergie, entreprises, associations...) et d'identifier des projets accélérateurs de la transition écologique en Seine-Saint-Denis qui doivent être menés collectivement pour réussir. Ces rencontres ont permis d'identifier des pistes d'actions, notamment l'extension des réseaux de chaleur avec une part significative d'énergie renouvelable et le raccordement des équipements publics, le soutien aux projets d'énergies renouvelables citoyennes et la mutualisation des moyens entre administrations : locaux, outils techniques...

Des animations à destination des agents ont été organisées pendant la première édition de la semaine de la mobilité et pendant la semaine européenne de réduction des déchets : atelier vélo, ateliers de réparation de petit matériel électrique et électronique, ateliers de fabrication d'objets à partir de matériaux de réemploi dans les circonscriptions de service social. En octobre 2017, une journée d'idéation intitulée Air challenge a rassemblé des professionnels du numérique, de l'environnement, des collectivités du territoire et des associations citoyennes, autour des enjeux liés à la qualité de l'air.

Trois conventions ont été signées avec les trois agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) du territoire de Seine-Saint-Denis (ALEPTE, MVE, ALEC Plaine Commune), marquant ainsi la volonté des quatre partenaires de collaborer plus étroitement autour des enjeux de rénovation énergétique, de lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique.

Les objectifs généraux de ce partenariat sont :

- de participer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de transition énergétique en Seine-Saint-Denis,
- de mieux informer, de sensibiliser et conseiller les citoyens de manière indépendante et objective, notamment grâce au portage du dispositif « espaces info-énergie » de l'ADEME,
- de contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités,
- de diffuser et enrichir l'expertise des territoires en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Modernisation et innovation de l'administration	Dépenses	0,040	0,028	0,015	0,166	0,069
	Recettes	0,004	-	-	-	-
Agenda 21 – Transition écologique	Dépenses	0,021	0,023	0,011	0,003	0,012
	Recettes	-	-	0,005	-	-
Analyse de gestion	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,001	-	0,056	0,047	0,051
Observatoire départemental	Dépenses	0,157	0,241	0,133	0,002	0,004
	Recettes	-	-	-	0,049	0,041
Conseil et organisation	Dépenses	-	-	-	-	-
Coopération territoriale	Dépenses	0,469	0,386	0,392	0,000	-
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	-	-	-	0,363	0,336
Total Programme « Pilotage et stratégie »	Dépenses	0,688	0,678	0,607	0,581	0,474
	Recettes	0,004	-	0,005	0,049	0,041

PROGRAMME

Pilotage et stratégie

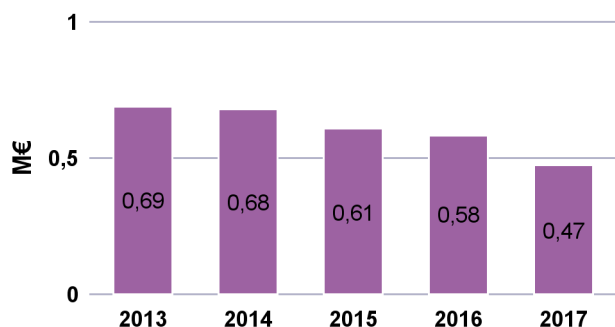
Mise en œuvre : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE)

Le programme a pour objectifs de :

- contribuer à concevoir les orientations structurantes des politiques départementales et à les mettre en œuvre au travers des démarches stratégiques,
- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques,
- favoriser la coopération territoriale,
- mettre à disposition des connaissances et des dispositifs d'observation du territoire et de son environnement.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 59
catégorie B : 12
catégorie C : 8

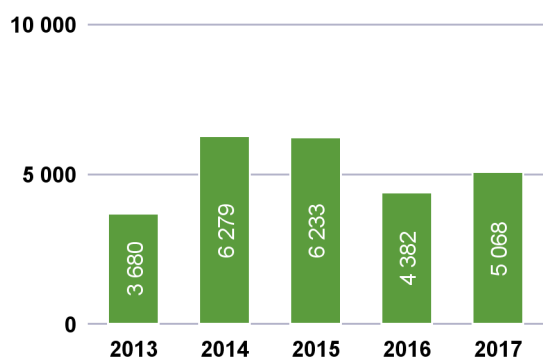
Nombre total de postes : 79

Action Veille documentaire

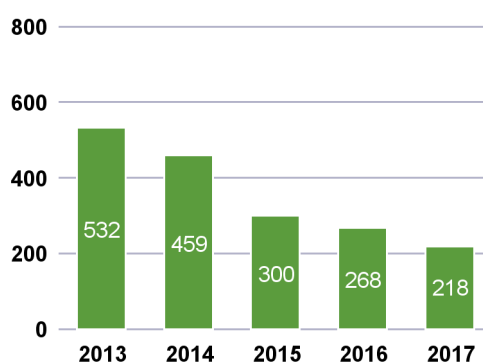
Le Service de documentation met à la disposition des agents départementaux et des Elus des ressources documentaires. Il assure la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements.

Mise à disposition de ressources documentaires

Nombre de prêts



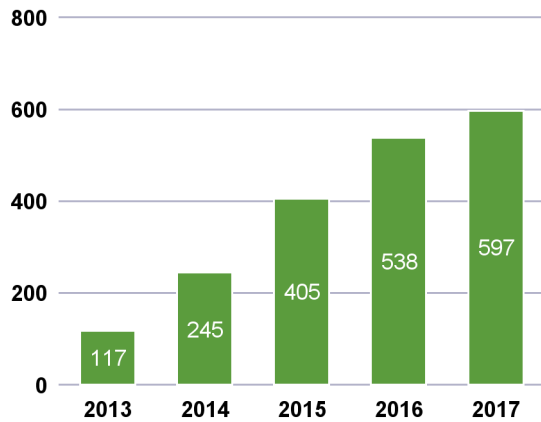
Nombre de recherches effectuées



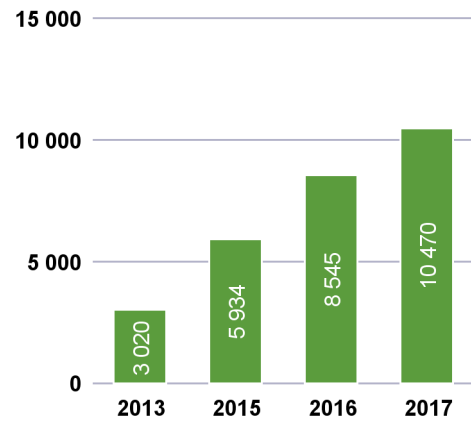
Ce sont les prêts de revues qui ont le plus augmenté cette année passant de 1 939 prêts en 2016 à 2 643 prêts en 2017.

La baisse continue des recherches documentaires ponctuelles, s'explique par le report de cette prestation dans les démarches intégrées de gestion des connaissances dans les projets. Le phénomène d'augmentation des recherches plus qualitatives et complexes s'accroît cette année avec des temps de recherche plus longs et qui demandent un niveau d'expertise accrue.

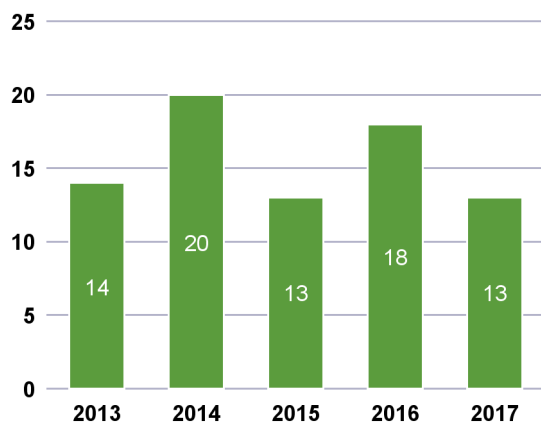
Nombre d'abonnées au panorama de presse Seine-Saint-Denis



Nombre d'abonnements aux alertes thématiques du portail documentaire



Nombre de dossiers documentaires réalisés

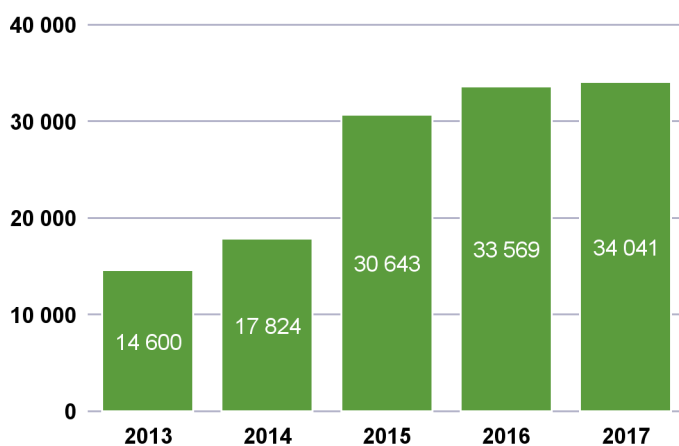


597 agents sont abonnés au panorama de presse quotidien sur la Seine-Saint-Denis.

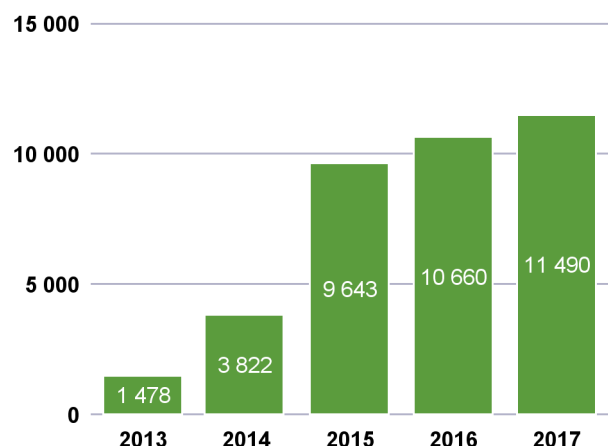
Le portail documentaire comptait 1 470 abonnés au 31 décembre 2017, c'est presque 19 % des agents de la collectivité. Les agents sont abonnés à 7 alertes thématiques en moyenne. Le top 3 des thématiques sur lesquelles s'abonnent les agents sont l'Enfance-Famille, l'Animation de l'action publique (pilotage, stratégie, évaluation et information et communication) et l'Education-Jeunesse.

Action Observatoire départemental

Géoportail93 - nombre de sessions



Géoportail93 - nombre de sites de connexions



Le nombre de sessions correspond au nombre d'utilisateurs du Géoportail93. Les sites de connexion au Géoportail 93 comptabilisent, eux, le nombre d'adresses IP différentes qui se sont connectées au cours de l'année.

PROGRAMME

Audit interne

*Ce programme relève
de la Mission*

Pilotage et modernisation

Ce programme comporte trois actions :

- Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Capitalisation et suivi.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont l'analyse des risques, la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques et le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par les travaux menés sur l'outil intégré de gestion des risques (TIGRe). Un groupe de directions-test a aidé à l'élaboration des fonctionnalités et aux tests sur l'outil avant la mise en production. Cela a permis de prendre en compte les remarques des utilisateurs. L'outil a été mis en production fin 2017. Après quelques ajustements, il est opérationnel depuis courant 2018. Il permet aux directions d'actualiser leur cartographie des risques, de renseigner les plans d'action menés consécutivement aux recommandations des audits et dans le cadre de la demande de renforcement du contrôle interne.

La mise en œuvre du programme d'audit s'est poursuivie avec des audits renforcés sur le pôle solidarité. Les audits suivants ont été réalisés ou achevés au cours de l'année 2017 : audit de l'animation des parcs départementaux, audit des conventions de partenariat avec les Villes concernant le suivi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), audit du Fond solidarité logement instruit par les commissions locales, audit du système de gestion des informations concernant les familles accompagnées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et le Service social départemental (SSD), audit de prévention des indus RSA, audit du traitement des factures Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH), audit de l'exécution des contrats de partenariat dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement, audit sur le syndicat interdépartemental de gestion des parcs des sports, audit du fonctionnement de la régie technique de la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL), audit des aides accordées aux agents départementaux dans le cadre de l'aide sociale employeur, audit du CDOS, audit des délégations de signatures et audit de suivi concernant le mobilier de bureau.

Le suivi des recommandations des audits s'est poursuivi avec la réunion de trois comités de supervision dans l'année qui ont validé les plans d'action des directions auditées et pris acte des avancements des plans d'action concernant les audits antérieurs.

601 recommandations provenant de 43 audits sont suivies par la direction. Parmi celles-ci, 196 recommandations ont été réalisées. Par ailleurs, 8 recommandations sont considérées comme désormais obsolètes. Au total, on compte 405 recommandations actives émanant des 42 audits.

Les travaux de la cellule de conformité se sont poursuivis. Elle a contrôlé, en 2017, à l'occasion de 30 campagnes de contrôle, 11 prestations sociales précédemment auditées.

Les inspections de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) ont été menées ainsi que les actions de contrôle et de cartographie des risques en matière de diversité et de lutte contre les discriminations.

Pour l'année 2017, le programme d'inspection (ACFI) validé par le Directeur général des services a permis le contrôle de 10 entités départementales.

La synthèse des rapports d'inspection (ACFI) a été présentée en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) le 1er décembre 2017. Les axes d'amélioration pour les directions impliquées concernaient la poursuite de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la réalisation effective des contrôles et vérifications périodiques obligatoires, la formation des chefs d'établissements en matière de sécurité incendie, une meilleure prise en compte des visites médicales préventives systématiques et obligatoires des agents, la réalisation des formations pratiques et appropriées à la sécurité pour les agents lors de l'embauche, la mise en œuvre des mesures de surveillance des matériaux contenant de l'amiante et la mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) ainsi que la rédaction des plans de prévention et des protocoles de sécurité lors des opérations de chargement/déchargement.

En matière de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, deux contrôles ont été effectués respectivement sur le processus de recrutement et sur le dispositif d'alerte « Cellule égalité au travail ». Une cartographie générale et une cartographie par direction des risques discriminations ont été réalisées et des actions de sensibilisation sur le risque discrimination mises en œuvre auprès des agents de la direction et du pôle solidarité dans le cadre de l'animation interne du Label diversité.

Les travaux pour créer la fiche-métier d'auditeur en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont donné lieu à de nombreuses réunions avec les partenaires concernés. Cette fiche métier a été validée par le conseil national d'orientation de CNFPT, début 2018.

La journée d'étude annuelle de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT), à laquelle la DACIGR a fortement contribué, s'est tenue au Conseil régional de Bretagne à Rennes en novembre 2017 sur la thématique du suivi des recommandations d'audit.

La DACIGR participe activement aux travaux de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT) et du Groupe professionnel collectivités territoriales de l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI).

Elle participe aussi à la diffusion de la connaissance et à l'appropriation de ces domaines d'audit et de cartographie des risques dans les collectivités territoriales.

Ces travaux pour le développement des fonctions de gestion des risques, de mise en place de dispositifs de contrôle interne, se prolongent avec des échanges soutenus et des travaux d'accompagnement réguliers des collectivités territoriales grecques en lien avec l'inspection générale des finances et sous l'impulsion des autorités européennes qui financent ces interventions. Une délégation de collectivités grecques a été reçue durant une semaine en France, en octobre 2017 et a été accueillie au Département de la Seine-Saint-Denis sur une journée.

Ainsi, en 2017, la DACIGR s'est engagée dans le développement de ces fonctions de façon innovante, tant par les outils déployés, mais surtout par la multiplicité des échanges avec tous les partenaires internes et externes, la reconnaissance du métier d'auditeur, la mise en œuvre concrète des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, la prise en compte d'une diversité de domaines qui vont de la gestion des données informatiques volumineuses aux attaques cybernétiques ou encore aux dispositifs à mettre en place en prévention de la corruption. À ce sujet, un partenariat avec l'Agence française anticorruption (AFA) débute. La couverture de ces domaines ouvre le champ des réflexions pour 2018.

Récapitulatif des moyens financiers par programme

Fonctionnement En euros		2013	2014	2015	2016	2017
Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection	Dépenses	0,034	0,020	0,020	0,018	0,018
Total Programme « Audit interne »	Dépenses	0,034	0,020	0,020	0,018	0,018

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte trois actions :

- Laboratoire d'innovation,
- Aménagement numérique,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Contexte

L'adoption par le Conseil départemental de la stratégie numérique du Département 2017-2020 a constitué un premier pas vers une politique publique du numérique de la Seine-Saint-Denis.

La Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) a vocation à anticiper les conséquences de plus en plus fortes du numérique dans la vie de tous les jours des usagers, des services, et des partenaires institutionnels. De nouvelles méthodes de travail, de nouvelles modalités de partenariat, de nouveaux métiers et compétences sont à développer.

Outre la création d'un laboratoire de l'innovation, la DINSI a mis en place deux nouveaux pôles : un pôle territoire numérique en charge de la stratégie et des projets liés à l'aménagement en très haut débit (THD) et au développement des partenariats et des usages numériques, et un pôle stratégie du système d'information en charge de l'urbanisation du système d'information et de sa sécurité, et de l'accompagnement des directions dans la gestion de leurs projets informatiques.

Objectifs du programme

Le numérique devient un levier de transformation de l'administration autant qu'un facteur d'attractivité et de développement économique pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. Cela implique de s'inscrire dans une démarche d'évolution des organisations, des métiers et des pratiques professionnelles intégrant l'impact du numérique.

La stratégie numérique doit être garante de l'adéquation des innovations avec la stratégie de la collectivité. Elle doit faciliter la conduite du changement, l'agilité, et assurer la maîtrise budgétaire de ces transformations. Enfin, elle doit être un élément fédérateur du développement numérique sur le territoire, en animant le réseau des acteurs du numérique pour impulser et mettre en œuvre des actions concrètes et articulées de déploiement du THD, de services et d'usages innovants.

Principales réalisations et principaux résultats

Le laboratoire d'innovation (SP lab) est intervenu sur différents projets en 2017. Son action a permis de prototyper de nouveaux usages pour les parcs départementaux (wifi, bornes de satisfaction, et places de parking connectées au parc de la Courneuve) et de nouveaux services (R2D3, robot testé auprès du public handicapé de la Maison des Personnes Handicapées). Imaginé à hauteur des personnes, R2D3 permet de consulter son dossier en ligne, une foire aux questions ou de donner son avis sur la qualité de l'accueil. Il est prévu que ce robot soit inclus dans le futur espace numérique de la MDPH.

Tous les projets font intervenir des experts et des élèves de divers milieux, permettant la mixité des points de vue, notamment durant les sprints créatifs où professionnels, habitants et experts peuvent échanger.

Le SP lab a été sollicité pour des retours d'expérience et a développé ses partenariats notamment avec le SGMAP (nouvelle direction interministérielle de la transformation publique), le CAF lab, le Pôle emploi lab, la Fédération hospitalière de France, la Poste, les Monuments nationaux, le Ministère de l'Éducation nationale, la Ville de Paris, le Lab Zero, Paris 8, le I-Lab, la 27^{ème} Région, la Fabrique RH.

Le partage étant l'un des principes fondateurs, des vidéos, les plans, le code et tous les livrables du SP lab sont mis en ligne. Des collaborations avec des écoles ont aussi été formalisées, avec l'Ensci dans le cadre de la chaire d'innovation publique Ensci-Ena mais aussi avec Sciences Po Lille.

Concernant l'action **aménagement numérique**, le taux moyen d'avancement du déploiement de la fibre optique est passé de 24 à 36 % durant l'année 2017, avec un découpage comme suit :

- un taux moyen d'avancement de 54 % fin 2017 (contre 39 % fin 2016) concernant le raccordement en fibre optique de 6 communes dans le cadre d'une délégation de service publique avec Débitex,
- un taux d'avancement de 35 % fin 2017 (contre 27 % fin 2016) concernant le raccordement de 27 communes dans le cadre de la convention avec l'opérateur de réseau Orange,
- un taux d'avancement de 15 % fin 2017 (contre 6 % fin 2016) concernant le raccordement de 7 communes dans le cadre de la convention avec l'opérateur de réseau SFR.

Concernant l'action **développement et accompagnement des usages numériques**, l'année 2017 a été marquée par les actions suivantes :

- l'animation du Conseil du numérique de Seine-Saint-Denis (Cnum93) avec l'organisation de réunions plénières trimestrielles, la production d'un règlement intérieur, la mise en place de commissions thématiques et la participation à Futur en Seine,
- l'intégration de la question des usages dans les commissions d'aménagement numérique,
- une expérimentation concernant la qualité de l'air et l'innovation numérique (organisation d'une journée d'idéation aboutissant à des scénarios de prototype),
- la consolidation d'un guichet unique départemental favorisant le partage d'informations sur les opérations de travaux mutualisables pour le déploiement des réseaux de communication électronique,
- la déclinaison de la feuille de route de développement des usages numériques avec le CAF93 dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP),
- le pilotage d'une expérimentation en matière de médiation numérique avec la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale et la Direction de l'Emploi, de l'Insertion, et de l'Attractivité Territoriale,
- l'accompagnement de la DEIAT dans le cadre d'une expérimentation sur la valorisation de gisements de données sur le parcours des allocataires du RSA.

En terme de gouvernance du numérique, on peut noter l'élargissement en 2017 du portefeuille de projets numériques (PPNUM), intégrant désormais, au delà des projets concernant les systèmes d'informations, les projets concernant les outils et usages numériques.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Aménagement numérique	Dépenses	0,737	0,610	0,008	0,100	0,652
	Recettes	-	0,021	-	-	-
Total Programme « Innovation et territoire numériques »	Dépenses	0,737	0,610	0,008	0,100	0,652
	Recettes	-	0,021	-	-	-

*Ce programme relève
de la Mission*

Pilotage et modernisation

Ce programme comporte cinq actions :

- Evolution et maintenance des services numériques,
- Gouvernance numérique et de la donnée,
- Mobilité, équipements et offre de services numériques,
- Sécurité des systèmes d'information,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures.

Contexte

La Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) a vocation à anticiper et à prendre en compte les évolutions induites par le développement du numérique dans la vie de tous les jours des usagers et dans l'activité des services départementaux et des partenaires.

De nouveaux dispositifs, de nouvelles modalités d'hébergement et de développement des systèmes d'information ainsi que de nouvelles compétences sont à anticiper, à créer et à valoriser. Ainsi, la DINSI doit assurer la généralisation des demandes de télé procédures, l'enrichissement des portails internet, la consolidation de la dématérialisation des processus de travail et le développement de la gestion électronique des documents (GED).

Ces missions devront s'appuyer sur une réflexion autour de l'externalisation de l'hébergement de certains applicatifs et des systèmes d'infrastructures, la professionnalisation du centre de services de la DINSI et des fonctions support de proximité, la définition d'une stratégie autour du poste de travail (fixe et mobile) et la conception d'un système d'information du Pôle Solidarité moderne, sécurisé et agile.

Par ailleurs, la loi de refondation de l'école installe le service public du numérique éducatif. Dans ce cadre, les missions de conception, mise en œuvre et maintenance de l'ensemble des systèmes d'information des collèges ont été transférées au Département. Ainsi la DINSI assure la montée en charge des besoins numériques des 125 collèges ainsi que la gestion de la téléphonie (reprise des abonnements téléphoniques des collèges soit 900 lignes).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de l'Exécutif et de la Direction Générale et aux évolutions légales et réglementaires,
- garantir le maintien en condition opérationnelle du parc de logiciels en exploitation,
- permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, à des informations gérées dans les bases de données métiers, en simple consultation et/ou en prolongement des procédures métiers internes,
- exploiter les machines et faire évoluer les systèmes,
- développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie),
- simplifier la relation utilisateur,
- entretenir le parc des postes de travail informatiques.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'**évolution et maintenance des services numériques**, les principales actions d'informatisation menées en 2017 ont concerné :

- la prise en compte d'évolutions réglementaires et techniques du système d'information financier,
- la poursuite de la dématérialisation comptable et plus particulièrement le traitement dématérialisé des factures sociales, le traitement des flux Chorus Portail Pro, la fourniture d'un infocentre et des améliorations des fonctions de LAD-RAD avec Kofax,
- la poursuite de la mise en œuvre du SIG patrimoine routier pour la Direction de la Voirie et des Déplacements,
- la consolidation de ODOO V8 pour la Stratégie Foncière et Immobilière, et la mise en œuvre de nouveaux services de moyens généraux tels la dotation vestimentaire ou le planning des chauffeurs,
- des adaptations du système d'information des ressources humaines « Pléiades », concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (RDS), et des évolutions concernant la sécurisation des développements sur le nouvel outil éditique APIC et la préparation du prélèvement à la source (acquisition du module financier),
- l'acquisition et la mise en œuvre du logiciel de gestion des risques, « arengi box », piloté par la DACIGR,
- des évolutions du progiciel Iodas concernant notamment le paiement globalisé des factures pour la DPAPH et la DEF-ASE, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), la carte mobilité inclusion (CMI) et des adaptations d'éditions,
- l'instruction et l'acquisition du logiciel NOVA pour l'informatisation des centres de service de PMI de la DEF, des centres de dépistage et de prévention sanitaire et des circonscriptions de services sociales de la DPAS,
- des améliorations fonctionnelles apportées au logiciel « webRSA » (nouveaux flux CAF),
- la conception et le maquetage d'un portail formation pour les allocataires du RSA,
- l'évolution de la plateforme de dématérialisation des circuits internes concernant la gestion des actes administratifs et des

- évolutions d'i-Courrier,
- des développements à partir du logiciel cap demat évolution, générateur et portail transversal de télé procédures : poursuite des télé services de demandes de subvention, appel à projet pédagogique pour la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, mise en œuvre de statistiques et module éditique.

Au côté de ces projets, l'activité de maintenance des logiciels en exploitation a été poursuivie à travers le traitement des dysfonctionnements constatés, le maintien en condition opérationnelle des logiciels et la réalisation des adaptations mineures sur les fonctions en place.

Concernant l'action **mobilité, équipements et offres de services numériques**, le renouvellement du parc de postes de travail s'est poursuivi avec la fourniture et l'installation de 475 ordinateurs fixes, 90 ordinateurs portables, 48 copieurs multifonctions, 18 copieurs individuels, 20 tablettes et 206 Smartphones.

Le centre de services, qui met en œuvre le catalogue de services de la DINSI, a géré 20 000 demandes dont 14 805 incidents. 80% des incidents ont été résolus dans les délais selon 3 niveaux de criticité.

Le résultat du sondage mensuel sur la satisfaction des utilisateurs du système d'information montre un taux de satisfaction de 92 % des répondants.

Le centre de service a également travaillé à la mise en place d'une plateforme de migration vers Windows 10 et a déployé la suite Libre Office sur plus de 4 000 postes de travail.

La politique d'impression éco-responsable a abouti à une stabilisation du coût unitaire des copies et du nombre d'impressions.

Le déploiement de la plateforme Ozéki (logiciel permettant l'envoi de sms) a été réalisé sur les sites distants (circonscriptions, crèches...). Un accompagnement à l'usage du logiciel a été proposé à l'ensemble des agents concernés.

Enfin, la réponse aux besoins de mobilité a fortement progressé avec la création du comptoir de la mobilité (assistance sur le déploiement de smartphones, accompagnement dans les usages, dépannages) et la mise à disposition des professionnels de tablettes et de plus de 200 Smartphones.

Concernant l'action **sécurité des systèmes d'information**, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la politique opérationnelle de la sécurité des systèmes d'information (POSSI), la révision des procédures d'exploitation, le projet de refonte de la supervision et du référentiel des systèmes, le déploiement d'un nouvel antivirus pour les serveurs, l'organisation et gestion des arrêts des salles informatiques, le remplacement des BIG-IP (systèmes de répartition de charge) et des Netscaler (accès aux SI depuis l'extérieur), la sécurisation du routage vers les bâtiments Satie et Colombe et la gestion du problème réseau physique de la Direction de la communication et l'identification des perturbateurs.

Enfin, concernant l'action **maintien en conditions opérationnelles des infrastructures**, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du projet de centralisation des logs, l'automatisation des déploiements des systèmes d'exploitation et des correctifs, la mise en place d'un nouvel antispam, la mise en service d'une nouvelle version d'exploitation des bases de données, le projet de migration d'Active Directory vers la version 2012, l'étude de marché pour la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de virtualisation, la modernisation des systèmes de téléphonie sur IP (ToIP), le changement du cœur de réseau, le remplacement des sondes de supervision (Ipanema), la rationalisation des accès SFR, et le déménagement des salles de formation de Diderot à l'Européen II.

Concernant le raccordement des bâtiments départementaux au Très haut débit (THD), le 100^{ème} collège a été raccordé en 2017. Le déploiement du WIFI dans les collèges s'est poursuivi (15 collèges en 2017). Ce sont plus de 150 sites qui sont désormais raccordés au THD (sites départementaux, collèges, lycées). Le parc Jean Moulin – Les Guillauds à Montreuil/Bagnolet a été raccordé au THD en 2017. Comme le parc Georges Valbon, raccordé en 2016, le parc Jean Moulin – Les Guillauds bénéficiera du WIFI.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	0,883	0,898	0,976	0,906	0,990
Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	-	-	-	-	0,038
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,028	0,652	0,430	0,447	0,390
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information	Dépenses	1,583	1,696	1,553	1,473	1,880
	Recettes	-	-	-	0,030	-
Total Programme « Systèmes d'information »	Dépenses	3,494	3,246	2,959	2,825	3,297
	Recettes	-	-	-	0,030	-

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	2,236	1,613	1,755	1,167	1,575
	Recettes	0,016	-	-	-	-
Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	-	0,570	0,493	1,110	0,898
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,267	1,203	1,055	1,392	0,724
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information	Dépenses	3,398	4,897	3,717	4,347	2,662
	Recettes	-	-	1,515	0,034	0,000
Total Programme « Systèmes d'information »	Dépenses	6,900	8,282	7,020	8,017	5,859
	Recettes	0,016	-	1,515	0,034	-

PROGRAMME

Systemes d'information

Mise en oeuvre : Direction des systemes d'information (DSI)

La politique informatique et numerique du Département a pour objectifs d'utiliser les ressources informatiques comme leviers d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elle se décline en trois axes : la modernisation des infrastructures et des réseaux, l'amélioration des relations avec les directions utilisatrices et une nouvelle stratégie des outils logiciels visant à accroître l'efficacité du service rendu.

Moyens financiers

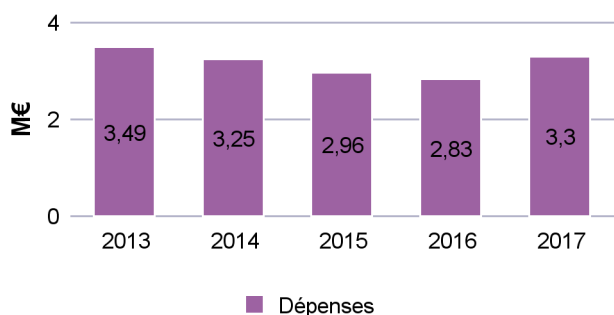
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	90,03 %
2014 :	90,76 %
2015 :	84,75 %
2016 :	88,75 %
2017 :	95,03 %

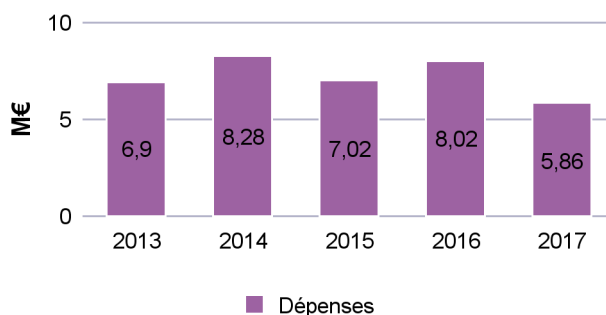
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	94,10 %
2014 :	91,23 %
2015 :	87,75 %
2016 :	114,53 %
2017 :	93,28 %

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Après 4 années de baisse consécutives, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 17% en 2017.

Les dépenses d'investissement ont baissé sensiblement (- 27 %) en 2017.

Personnel (31 décembre 2017)

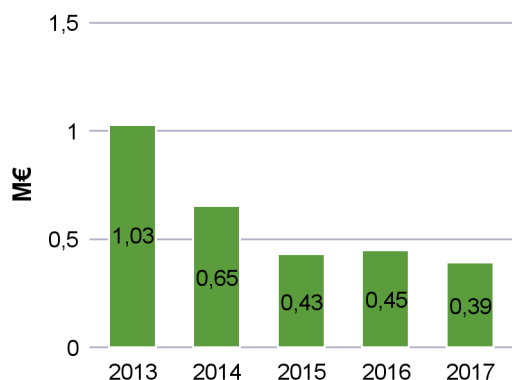
catégorie A :	83
catégorie B :	65
catégorie C :	2

Nombre total de postes : 150

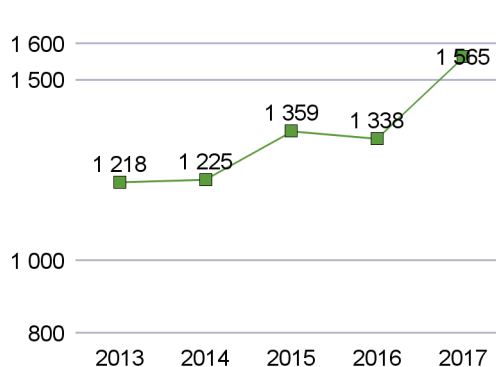
Action

Mobilité, équipements, et offre de services numériques

Dépenses de fonctionnement



Nombre de lignes de téléphonie mobile *



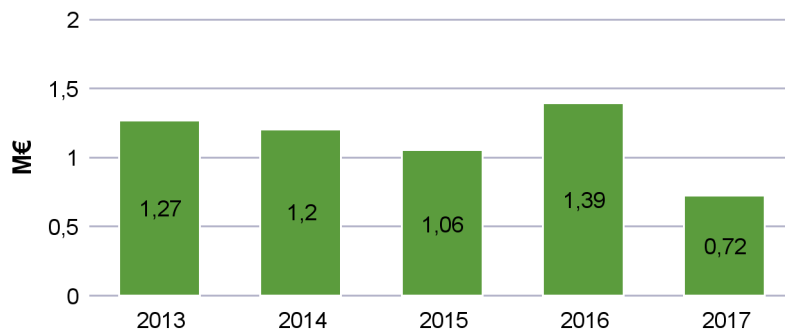
Objectif : Maîtriser les dépenses de téléphonie

Les lignes de téléphonie mobile regroupent les abonnements pour les téléphones mobiles simples, les smartphones, les clés 3G, ainsi que certaines connexions "de machine à machine"

Il s'agit de :

- garantir la continuité de service,
- fournir la puissance informatique à la demande,
- améliorer les performances et la fiabilité des systèmes,
- réduire le nombre de serveurs,
- réduire les consommations d'énergie.

Dépenses d'investissement



Le projet de raccordement des sites déconcentrés, collèges, lycées, CFA et cités mixtes au très-haut débit, initié en 2010 se poursuit.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de serveurs virtuels	996	1 025	1 181	1 330	1 271

Action Gouvernance numérique et de la donnée

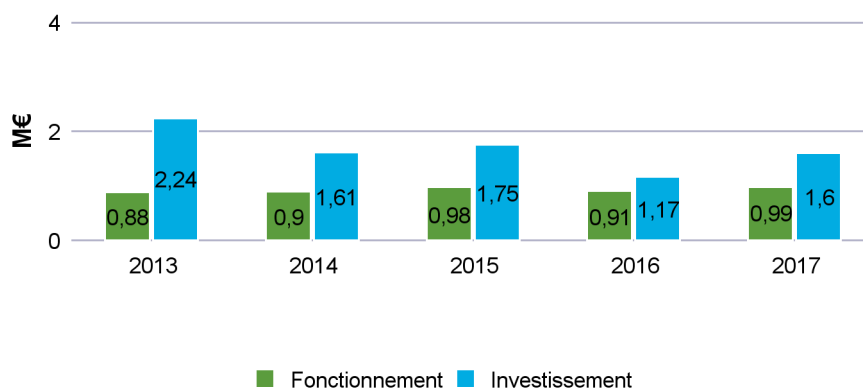
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de dossiers traités par téléprocédure	43	12	15	12	20

8 nouveaux téléservices ont été mis en place en 2017 : fourniture de médicaments PMPF, fourniture de médicaments PMI, fourniture de vitamines PMI, produits alimentaires, prestation plans prévention 3D, prestations remplacement régie, appel à projet DEJ, adaptation du téléservice subvention.

Action Evolution et maintenance des services numériques

Cette action vise à répondre aux besoins d'informatisation des services (nouveaux logiciels ou évolution des logiciels en exploitation) dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (CTP du 28 juin 2013).

Montant des dépenses



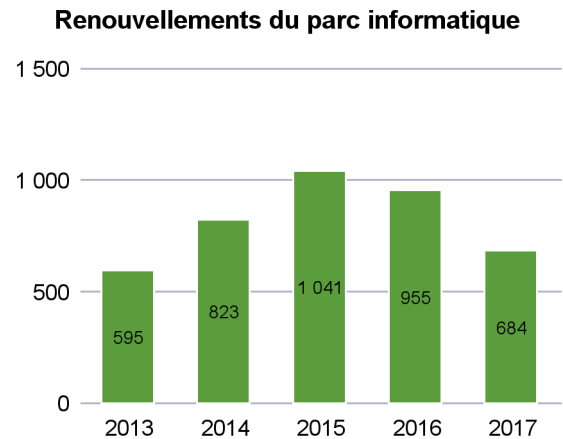
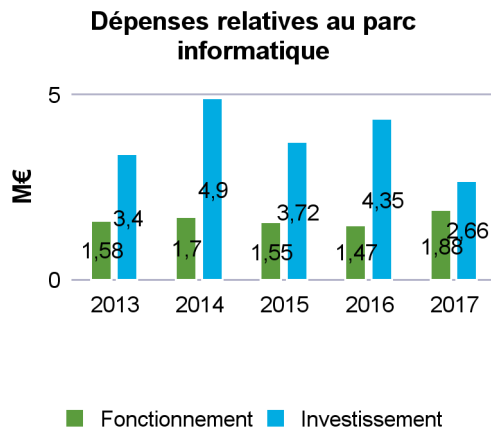
	2013	2014	2015	2016	2017
Nouveaux projets instruits dans l'année	14	11	17	25	35
Projets terminés dans l'année	9	7	12	20	22

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actions de maintenance	1 100	1 020	1 400	1 600	2 235

Parc informatique

Objectif : Informatiser les services et rajeunir le parc d'ordinateurs

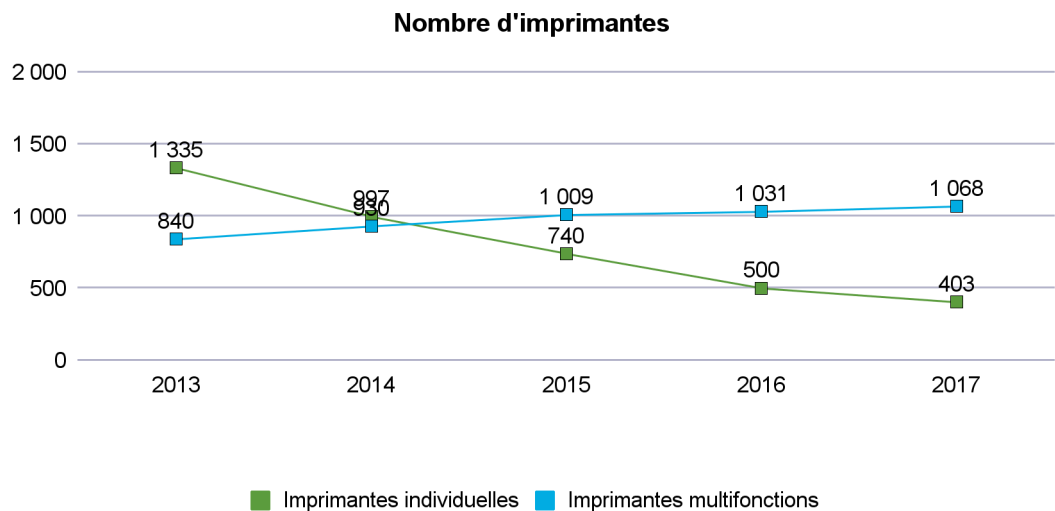
Il s'agit de remplacer les ordinateurs anciens et de doter les services, en particulier dans les sites déconcentrés, de moyens modernes de communication.



Après un effort important de renouvellement des postes informatiques en 2015 et 2016, le nombre de postes renouvelés a baissé sensiblement en 2017.

Matériels d'impression et copies

Objectif : Mutualiser les matériels d'impression et contenir le volume des impressions



La démarche Imprimeco a été poursuivie dans plusieurs directions. Il ne reste ainsi plus que 403 imprimantes individuelles, progressivement mutualisées et remplacées par des imprimantes multifonctions.

PROGRAMME

Animation du développement social local

Ce programme relève de la Mission Pilotage et modernisation.

Ce programme comporte deux actions :

- Projets sociaux de territoire et innovation sociale,
- Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

Contexte

Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Le Département porte à travers le projet social départemental, adopté par l'assemblée départementale en juillet 2013, une démarche de coordination de l'action sociale, de valorisation des actions, de changement de regard sur une population qui doit être considérée comme un acteur du territoire. Il souhaite élargir le périmètre partenarial de l'action sociale à tout ce qui peut contribuer au lien social, à l'autonomie des personnes, à l'initiative citoyenne. C'est pourquoi les acteurs de la culture, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire ont dès le départ toute leur place dans cette démarche ouverte.

Le projet social de territoire est une ambition nouvelle qui vise à transformer durablement et positivement le territoire en donnant un élan et un cadre institutionnel aux efforts menés par les acteurs. Il a vocation à se coordonner avec l'ensemble des démarches d'animation territoriale existantes dans les domaines de la santé (Contrats locaux de santé), de l'insertion, du numérique, des politiques familiales (CAF) ou de l'éducation (projet éducatif départemental).

Enfin, la médiation numérique est un thème central du développement social local au travers notamment des enjeux d'accès aux droits et de transformation des « métiers du social ».

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- poursuivre le développement des PST par la concrétisation de nouveaux PST (signature d'une convention avec les villes) et la généralisation de la démarche à l'ensemble des villes du département,
- organiser et animer des journées d'études, des rencontres professionnelles et des échanges de pratiques pour favoriser le travail en transversalité entre les services du pôle Solidarité et avec les partenaires,
- contribuer à la valorisation des actions collectives et partenariales menées au sein du Département en développant la mise en réseau des professionnels par territoire,
- promouvoir et développer la stratégie numérique du Département auprès des services du pôle solidarité à travers une réflexion partagée au sein du Pôle et avec les partenaires sur l'incidence de la dématérialisation des services aux usagers et les besoins de médiation numérique qui en découlent,
- contribuer au projet de transformation du Pôle solidarité.

Principales réalisations et principaux résultats

Un plan de diffusion de la culture numérique au sein du Pôle solidarité s'est engagé en 2017 autour :

- de l'organisation de 10 journées professionnelles sur la culture numérique (120 participants),
- du lancement des cafés numériques, un format souple d'échanges entre professionnels et usagers expérimentés avec succès à Bobigny, en cours d'organisation dans 3 autres villes,
- de la réalisation d'une enquête sur les besoins des professionnels des circonscriptions de service sociale, d'aide sociale à l'enfance, de protection maternelle et infantile, et des crèches (327 répondants).

Un travail de recensement de tous les espaces de médiation numérique du département a été effectué par la MATPPS. Les adresses, horaires et actions des 172 lieux recensés sont disponibles sur le Géoportail 93. Ces informations sont à disposition des professionnels pour orienter les publics vers les bons acteurs de la médiation numérique.

Le développement, en cours, d'une web-application intitulée « Le numérique près de chez moi » devra à terme permettre un accès direct aux espaces de médiation numérique et une information sur les événements et l'actualité des espaces.

L'accompagnement des Projets sociaux de territoire en cours s'est traduit par des rencontres fréquentes avec les villes de Bondy, Clichy Sous Bois, Montfermeil, Pierrefitte et La Courneuve, des apports méthodologiques, et l'organisation d'initiatives qui contribue au développement social local : l'organisation d'une journée professionnelle multi-partenariale sur l'accompagnement des publics à Clichy-Sous-Bois, la participation de la MATPPS à la journée des partenaires sur le numérique et l'accès aux droits organisée par la ville d'Epinaux-Sur-Seine, ou les travaux sur le pilotage des thématiques du PST de la ville de La Courneuve.

La MATPPS a organisé, en 2017, à l'attention des professionnels du Pôle solidarité, trois journées d'études sur les thèmes suivants : « Etre parent à l'ère d'internet » (le 20 avril 2017), « Les règles juridiques et conditions éthiques du partage

d'informations » (le 16 juin 2017) et « L'accompagnement social » (le 28 novembre 2017).

La mise en œuvre de l'appel à projets « innovation sociale » s'est poursuivie en 2017. Il permet de soutenir financièrement la mise en place d'actions partenariales innovantes impliquant au moins un service départemental (SSD, ASE, PMI, Crèches, MDPH). Au delà du soutien financier, la MATTPS intervient en accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de partenaires et la méthodologie de projets. Depuis sa première édition en 2015, l'appel à projets a permis de soutenir près de 50 projets (dont 25 la 1ère année) sur divers sujets : soutien à la parentalité, prévention des accidents domestiques, prévention des addictions, mode de garde petite enfance, valorisation de l'image de soi, handicap, accès à la culture.

La MATTPS a développé sa fonction ressource auprès des services du Pôle en développant différents outils : une innovathèque destinée à recenser les projets inspirants (sur le département et dans la France entière), un bulletin d'information MATPPS, des conférences au local organisées à la demande, un partenariat avec les mutuelles pour la mise en œuvre et le financement d'actions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En millions d'euros)		2014	2015	2016	2017
Projets sociaux de territoire et innovation sociale	Dépenses	0,004	0,033	0,051	0,013
Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats	Dépenses	0,004	0,011	0,009	0,015
Total programme Animation et développement social local	Dépenses	0,008	0,044	0,059	0,029

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations, relations internationales et européennes

Programme

Animation et gestion de projets européens

PROGRAMME

Coopérations, relations internationales et européennes

Ce programme relève

de la Mission

Europe et internationale

Ce programme comporte trois actions :

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
- Via le Monde.

Contexte

Le champ de la coopération internationale a beaucoup évolué ces dernières années. Les coopérations pour le développement doivent désormais offrir un cadre propice à l'identification de causes communes, à l'enrichissement par la rencontre avec l'autre, à la découverte de dispositions différentes et à la recherche collective de solutions convergentes, adaptables aux réalités de chacun.

Aujourd'hui, trois grandes priorités thématiques doivent être prises en compte sur notre territoire : l'innovation sociale et numérique, la transition écologique et l'accueil des JOP 2024.

Depuis 2017, le Département a engagé un dialogue avec l'Agence française de développement (AFD) sur les questions d'éducation à la citoyenneté mondiale et de coopération internationale. En 2018, le Département de la Seine-Saint-Denis bénéficiera d'une subvention de l'AFD dans le cadre de ses actions d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). Ce partenariat aura donc plusieurs conséquences sur l'organisation interne. Davantage de moyens devront être consacrés à l'ECM et un travail de fond sur les messages portés devra être co-construits avec les acteurs du territoire. Le Département devra mobiliser le réseau d'acteurs séquano-dionysiens sur ces sujets.

Par ailleurs, l'AFD devient un partenaire clé dans le cadre de nos projets de coopération décentralisée et un travail important de réponse à des appels à projet devra être engagé.

Objectifs du programme

Le programme vise à mobiliser les acteurs, et par ricochet à sensibiliser les habitants, soutenir les projets de développement territorial, de solidarité, de coopération, de Culture de la paix pour mieux vivre ensemble, du local au mondial.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- permettre au Département et aux partenaires de s'appropriier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions,
- optimiser le soutien européen aux projets Séquano-dionysiens,
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, paix,
- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets,
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les projets,
- mener des politiques publiques liées à la politique de la diversité du Département.

Principales réalisations et principaux résultats

La **coopération européenne** a pour vocation de contribuer à l'enrichissement des politiques publiques dans les domaines prioritaires du Département, comme le numérique, la transition écologique, la jeunesse ou encore l'éducation.

Dans ce contexte, le Département a développé des projets de coopération et d'échanges d'expérience, notamment dans les domaines de l'apprentissage et de la formation et du sport.

En effet, la Direction de l'éducation et de la jeunesse a été accompagnée dans la mise en œuvre et le suivi du projet Erasmus +. Le thème abordé est la question de l'apprentissage et de la formation. Les partenaires européens sont la Ville de Badia del Vallès en Espagne et le Landkries de Anhalt-Bitterfeld en Allemagne. Le projet s'est achevé en mars 2017.

Par ailleurs, le Service des sports de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine culturel a été accompagné dans le cadre du projet de pôle sport handicap. Ce projet, initié par le Département, réunit des acteurs publics et associatifs. Le but est la création d'un pôle consacré aux pratiques sportives inclusives. Compte tenu de la nécessité de consacrer l'année 2017 à la constitution du pôle, et à sa structuration, il a été décidé d'inscrire le pôle sport handicap dans un projet européen à partir de 2018.

Coopérations et relations internationales

Dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale, depuis plusieurs années, le Département accompagne le projet sportif de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT 93) dans les villes de Qalqilya, Tulkarem et Jénine, en Palestine. Ces trois villes situées en Cisjordanie sont les territoires partenaires du service de la coopération internationale depuis 1999. En moyenne, chaque année 20 enseignants d'EPS sont formés dans chacune des trois villes.

La FSGT 93 a, par ailleurs, mené en 2016 et en 2017 un projet d'échanges entre des jeunes sportifs de Palestine, des lycéens d'Aubervilliers et des handballeurs d'un collège de Clichy-Sous-Bois.

Dans le domaine culturel, la coopération avec Akko (Israël) s'est concrétisée par l'accueil, à deux reprises et sur une journée, d'une délégation de représentants de la ville. Par ailleurs, le Département a participé à l'événement organisé par l'Ambassade à l'occasion du 69^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël.

Dans le domaine de l'écologie urbaine, deux projets ont été poursuivis.

Au Maroc, l'accompagnement du Département a permis à la commune urbaine de Figuig de structurer son service d'assainissement en gestion de régie directe. Il s'agissait pour la commune Figuig de garantir son autonomie dans la maîtrise d'ouvrage, afin de finaliser la phase opérationnelle du projet d'assainissement. Une dizaine de techniciens de Figuig ont bénéficié d'une formation assainissement.

Au Vietnam, le Département a poursuivi son action dans le village de Dong Can dans le cadre du programme A.V.E.C. (Action Vietnam Environnement renforcement des Compétences) qui a débuté en 2009. Ce programme de formation a pour but de développer les compétences des techniciens et ingénieurs vietnamiens dans les domaines de l'environnement. Un atelier a eu lieu en mai 2017 sur le thème : « Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement dans un village de métier : enjeux, méthodologie et déclinaison pratique ».

En parallèle de ce programme, le Département et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) sont engagés dans un projet d'infrastructure dans ce village visant à mettre en place un réseau d'assainissement et une station de traitement.

Action **Via le monde**

Dans le cadre de son action de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement, et de promotion des acteurs du territoire engagés sur ces questions, Via le monde a organisé une nouvelle édition du marché de Noël solidaire et équitable à destination des agents, dans un format renouvelé. Au fil des années, le marché de Noël s'est élargi aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et en 2017, après 12 éditions, Via le monde et la marque « In Seine-Saint-Denis » se sont associés pour promouvoir davantage un modèle économique alternatif, une production locale, solidaire et respectueuse, avec les acteurs du territoire. Un appel à participation a été lancé autour de 5 critères afin que l'ensemble des dimensions de la consommation durable et responsable soit représenté. 19 exposants ont été retenus dont la moitié issue du « IN Seine-Saint-Denis ». 700 agents ont visité le marché sur 2 jours.

Afin d'améliorer la qualité des projets issus du territoire, Via le monde s'est engagé dans la création d'une grille d'analyse des dossiers des porteurs de projet, afin de mieux évaluer les besoins des porteurs, de les orienter vers les formations adéquates, et aussi de mesurer l'impact de l'accompagnement au fil des rendez-vous. Cette grille d'analyse permet d'évaluer la viabilité, la pérennité, l'efficacité du projet dans le pays partenaire et l'impact en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projet, Via le monde a expérimenté un modèle de formation courte en ligne : des webinaires. Cette nouvelle offre permet de proposer aux associations des formations très courtes entre 45 minutes et 1 heure sur des créneaux de pause méridienne, en soirée et le week-end.

Enfin, une dernière expérimentation a été menée fin 2017 : la formation entre pairs. Une micro-rencontre thématique a été organisée avec une dizaine d'associations et un porteur de projet « témoin » à même de transmettre son expérience. Ces rendez-vous ont pour objectif de faciliter l'échange de pratiques entre pairs et de capitaliser les expériences pour mieux accompagner les nouveaux porteurs de projet.

Dans le cadre de l'observatoire de Via le monde, un zoom sur les pratiques des acteurs de la solidarité a été réalisé. Ainsi, près de 600 structures ont été contactées par mail, puis par téléphone, donnant lieu à 140 entretiens téléphoniques, pour mieux connaître les pratiques des acteurs du territoire. Cette enquête a permis à Via le monde de dégager des grandes tendances sur les caractéristiques de son public, sur sa manière de travailler en collectif et sur les projets portés, à l'étranger, mais aussi en Seine-Saint-Denis.

En 2017 Via le monde a également réactivé le réseau des villes afin d'échanger sur des sujets de fond partagés entre le Département et les Communes, de croiser les expériences et regards, d'améliorer les réponses apportées aux associations du territoire et de créer de nouvelles passerelles et projets communs. Cette 1^{ère} rencontre du réseau des villes a réuni des professionnels des relations internationales, de la jeunesse et de la vie associative, issus de 11 communes du territoire. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Par ailleurs, le Département de la Seine-Saint-Denis a pu prendre part à d'autres réflexions, en participant au forum mondial des violences urbaines et de l'éducation à la paix à Madrid en avril 2017 et au Club des collectivités territoriales de l'Agence française de développement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Coopération et relations internationales	Dépenses	0,142	0,113	0,113	0,048	0,061
	Recettes	0,043	-	-	-	0,003
Via le Monde	Dépenses	0,166	0,184	0,169	0,172	0,185
	Recettes	0,068	0,003	0,039	0,034	0,012
Total Programme « Coopérations, relations internationales et européennes »	Dépenses	0,307	0,296	0,282	0,221	0,246
	Recettes	0,111	0,003	0,039	0,034	0,015

PROGRAMME

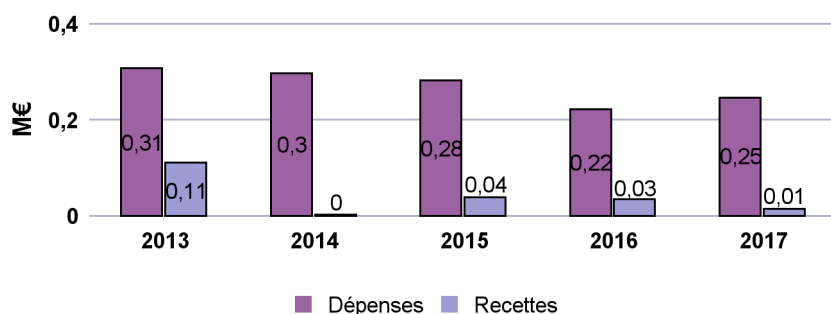
Coopérations, relations internationales et européennes

Mise en œuvre : Direction Europe International (DEI).

L'ambition de ce programme est d'agir pour un développement durable et solidaire partagé en Europe et dans le monde par le développement d'une culture de la paix, la construction de partenariats mutuellement avantageux, la promotion des projets de la Seine-Saint-Denis au plan européen et le soutien aux porteurs de projets à l'international.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation

Année	CA / BP
2013	86,63 %
2014	83,66 %
2015	83,60 %
2016	81,38 %
2017	90,68 %

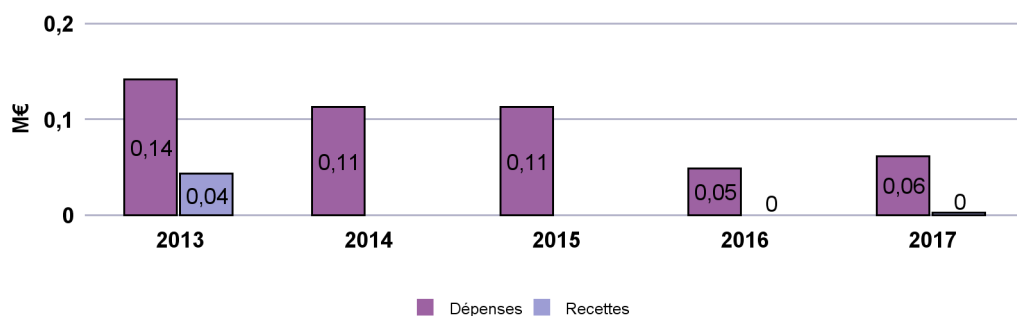
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 13
 catégorie B : 2
 catégorie C : 0

Nombre total de postes: 15

Action Coopérations et relations internationales

Fonctionnement



La politique départementale de coopération décentralisée vise le développement de projets mutuellement avantageux.

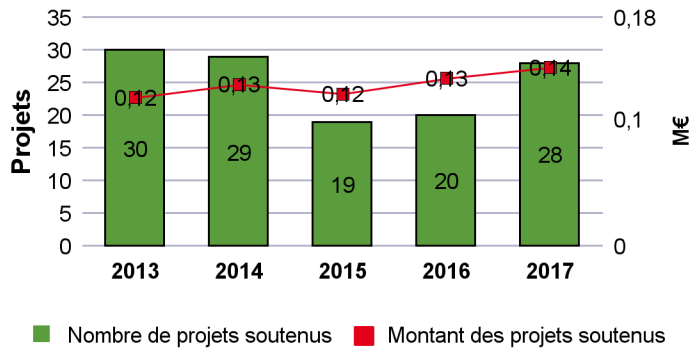
Répartition géographique des projets de coopération décentralisée soutenus en 2017



Appui aux porteurs de projets à l'international

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Le Fonds de soutien aux projets associatifs, les bourses aux jeunes porteurs de projets individuels et les partenariats de coopération au développement constituent les 3 entrées possibles du dispositif.

Soutien financier aux porteurs de projets à l'international



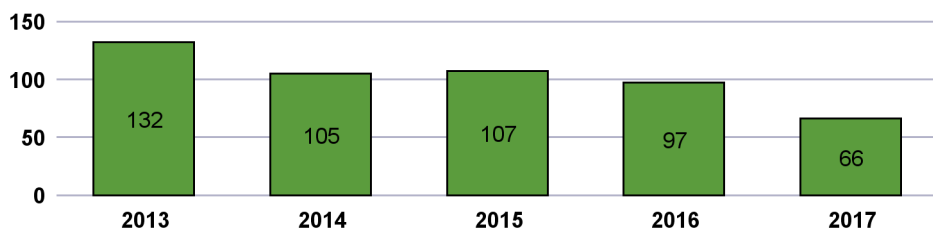
Porteurs de projets reçus	
2013	203
2014	204
2015	68
2016	141
2017	92

Via le monde s'est engagé dans la création d'une grille d'analyse des dossiers de porteurs de projet, afin de mieux évaluer les besoins des porteurs, de les orienter vers les formations adéquates, et aussi de mesurer l'impact de l'accompagnement au fil des rendez-vous. Cette grille d'analyse permet d'évaluer la viabilité, la pérennité, l'efficacité du projet au Sud et l'impact en Seine-Saint-Denis.

Formation à la conduite de projets à l'international

Il s'agit de renforcer les compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

Nombre de participants aux offres de formation

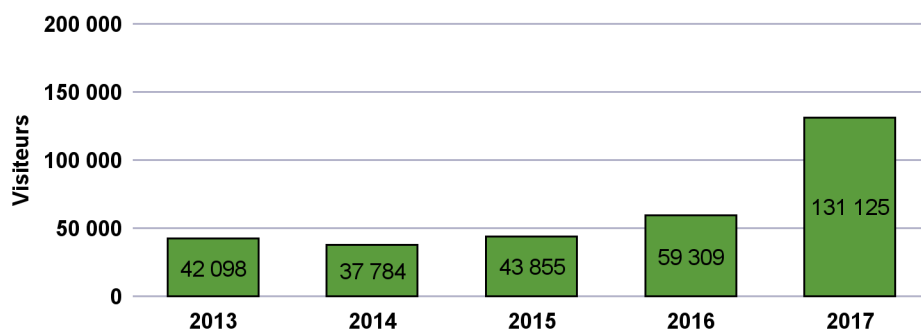


Mise à disposition de ressources et recherches documentaires

Le Centre de ressources offre à un public essentiellement externe des ressources et services sur les enjeux internationaux.

	2013	2014	2015	2016	2017
Bénéficiaires	911	643	N/D	417	416
Recherches	54	48	79	49	22
Prêts	684	403	593	417	304

Fréquentation du site Internet de Via le monde

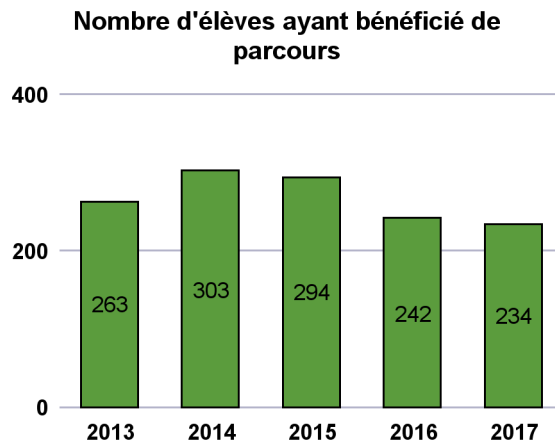


Le site Internet de Via le monde, vialemonde93.net est une boîte à outils pour les acteurs de la solidarité internationale.

Les connexions au site Internet de Via le monde sont en forte hausse car elles sont liées à la publication régulière de la newsletter de Via le monde.

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale pour les jeunes

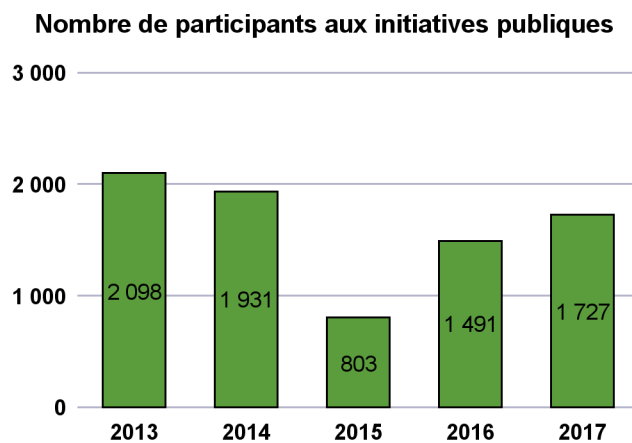
Il s'agit de proposer aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.



234 collégiens ont suivi un parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale en 2017.

Initiatives publiques de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable

Différentes initiatives sont organisées : séances de cinéma pour les agents et pour le grand public, rendez-vous de Via le monde.



Au fil des années, le Marché de Noël s'est élargi aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire. En 2017, après 12 éditions, Via le monde et le « In Seine-Saint-Denis » se sont associés pour promouvoir davantage un modèle économique alternatif, une production locale, solidaire et respectueuse, avec les acteurs du territoire.

19 exposants ont été retenus dont la moitié issue du « IN ». 700 agents ont visité le marché sur 2 jours.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de subventions	35	33	29	25	30
Montant versé en euros	191 285	182 339	172 952	140 945	167 010

PROGRAMME

Animation et gestion de projets européens

*Ce programme relève
de la Mission*

Europe et international

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens,
- Animation territoriale,
- Promotion du Département au niveau européen.

Contexte

Le programme « Animation et gestion des projets européens » s'inscrit en cohérence avec la stratégie Europe 2020, qui vise un modèle de croissance durable, intelligente et inclusive. En complément des ses missions relatives à la recherche de financements européens pour la Seine-Saint-Denis, le Département a renforcé ses dernières années ses actions en faveur de la mobilité et de la citoyenneté européennes.

Plusieurs évolutions sont à prendre en compte, tant à court terme qu'à moyen terme.

Jusqu'à présent, le Département était organisme intermédiaire de l'Etat sur le Fonds social européen (FSE) et de la Région sur le dispositif Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Les missions du Département sur le FSE vont se poursuivre. Cependant, à compter de 2018, la Région Ile-de-France a fait le choix de ne plus déléguer à des organismes intermédiaires la gestion de la subvention globale concernant le dispositif IEJ. Le Département perd donc son statut d'organisme intermédiaire sur ce dispositif. Le Département devra donc progressivement passer d'un rôle de gestionnaire de fonds sur l'IEJ à un rôle d'accompagnateur des projets sur le territoire, afin de veiller à ce que les crédits soient maximisés en Seine-Saint-Denis.

Les relations avec les réseaux européens vont évoluer. Le Département de la Seine-Saint-Denis ayant fait le choix de se désengager de l'association Ile-de-France Europe, des réflexions sur de nouveaux partenariats et de nouveaux modes de fonctionnement s'engagent, de manière à pouvoir bénéficier de veille sur les appels à projets européens ou à garantir la promotion du Département au niveau européen. Par ailleurs, le Département a obtenu en 2018 la labellisation Centre d'Information Europe Direct (CIED) ; cette nouvelle labellisation offrira au Département des contacts privilégiés avec des réseaux sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

A moyen et long termes, le contexte européen pourrait faire évoluer l'activité du Département en matière d'animation et de gestion des fonds européens. En effet, l'Union européenne mène actuellement une réflexion sur la politique de cohésion après 2020. Dans un contexte où les recettes de l'Union européenne seront en diminution (après la sortie du Royaume-Uni, contributeur net au budget communautaire) alors que des dépenses risquent d'augmenter (liées à la sécurité et à la protection des frontières par exemple), ces réflexions pourraient aboutir à une diminution des moyens alloués à la politique de cohésion, en particulier pour les régions les plus développées (comme l'Ile-de-France). Ces évolutions pourraient avoir des conséquences pour les fonds européens alloués à la Seine-Saint-Denis après 2020.

Objectifs du programme

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ, etc.), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges, universités) aux programmes européens.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020.

Principales réalisations et principaux résultats

Différents programmes européens ont été suivis dans le cadre de la **gestion des fonds européens**.

Concernant le Fonds social européen (FSE), 33 dossiers ont été déposés au total : 26 concernant les projets de ville RSA, 6 concernant les dispositifs relatifs à l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'un dossier d'assistance technique.

Par ailleurs, au titre du programme opérationnel national, pour la période 2014-2020, le montant de la programmation des crédits FSE s'élève, au 31 décembre 2017, à 23,6 millions d'euros, soit 99 % de l'enveloppe de la convention de subvention globale 2014-2017. Cette subvention globale permet notamment au Département de percevoir une recette FSE de l'ordre de 6 millions d'euros par an pour les projets de ville RSA.

La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse a été accompagnée dans la préparation d'un audit de la Commission interministérielle de coordination des contrôles concernant leur dispositif « ACTE » de lutte contre le décrochage scolaire cofinancé par le FSE. Un appui a également mis en œuvre dans la perspective de déposer un nouveau dossier auprès du groupement d'intérêt public académique de Créteil en 2018.

Concernant la subvention globale de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), au 31 décembre 2017, la réalisation de l'ensemble des opérations soutenues par la subvention globale du Département est achevée.

Concernant le Fonds européen de développement régional (FEDER), la parution tardive des appels à projets en décembre 2017 implique que les dossiers n'ont pas pu être déposés cette année. Ils le seront en 2018, sur deux appels à projets :

- « Réhabilitation durable » : cet appel à projets vise à soutenir la réalisation d'opérations exemplaires de réhabilitation énergétique de bâtis résidentiels et de bâtiments publics. La Direction Enfance Jeunesse est accompagnée pour déposer un dossier sur l'opération de rénovation du collège Maximilien de Robespierre à Epinay-sur-Seine.
- « Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération » : la priorité est donnée aux actions menées en faveur de la production d'énergies renouvelables et de récupération. La construction de la piscine de Pierrefitte a été identifiée comme répondant aux critères de cet appel à projets.

Concernant l'action **Animation territoriale**, l'objectif est de faciliter l'accès aux acteurs du territoire aux financements européens, d'informer sur l'Union européenne et d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets européens.

Dans ce contexte, en 2017, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de déposer sa candidature à l'appel à projets de la Commission européenne pour la labellisation des Centres d'information Europe Direct (CIED). La Commission européenne a retenu la candidature du Département. Cette labellisation aura donc plusieurs conséquences sur l'organisation interne. Davantage de moyens devront être consacrés à l'information et la communication sur l'Union européenne et le Département pourra mobiliser un réseau important de partenaires sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Le Département a par ailleurs poursuivi sa stratégie de communication en matière d'actualité européenne ou de financements bénéficiant au territoire de la Seine-Saint-Denis. La page Europe du site internet départemental et le Centre de ressources partenaires (CRP) ont été régulièrement actualisés en proposant des informations sur les questions européennes.

Le Département s'est également impliqué dans des actions promouvant la citoyenneté européenne, la culture, ou les programmes européens telles que :

- l'organisation d'une projection du film Toni Erdmann, récompensé par le Prix Lux du Parlement Européen, au Ciné 104 de Pantin, en présence de la Vice-présidente fonds Européens et à destination du grand public,
- la participation à une conférence organisée par Est Ensemble pour présenter les fonds européens aux acteurs du territoire,
- la communication et la participation aux événements organisés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Plusieurs actions d'acteurs du territoire ont été accompagnées par les services du Département. Par exemple, le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse a bénéficié d'une aide pour la recherche de financements et de conseils sur les différents fonds éligibles. Le club multi-sport de Pantin a aussi été informé des différents fonds européens éligibles pour les actions qu'il mène. Enfin, des porteurs de projets ou des jeunes souhaitant préparer un projet individuel ou collectif de mobilité européenne ont été renseignés sur la compatibilité de leur projet avec le programme Erasmus + et conseillés dans la constitution de leur dossier.

Une action spécifique sur la question de la mobilité européenne des jeunes a été menée en 2017 dans le but de tisser des liens avec les acteurs de la mobilité et de poursuivre des actions favorisant la mobilité de jeunes du département. A ce titre, le Département a déposé une candidature à l'appel à projet « service volontaire européen stratégique ». Le Conseil départemental est partenaire du projet « jeunes ambassadeurs de la mobilité », porté par l'association Concordia, qui prévoit la participation de 60 jeunes français ayant moins d'opportunités au dispositif de volontariat européen ainsi que des échanges d'expériences entre acteurs. Ce projet a reçu une réponse positive et se déroulera entre 2017 et 2019.

Le Conseil départemental finance des projets de mobilité européenne de jeunes en insertion ou en apprentissage, avec pour finalité l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, le service des affaires européennes a participé au processus de sélection et d'animation du dispositif « Parcours mobilité ».

Concernant l'action **Promotion du Département au niveau européen**, le Département a fait le choix de quitter l'association Ile-de-France Europe (IDFE). Un travail de prospective a été réalisé afin d'identifier d'autres partenaires susceptibles de promouvoir l'action du Département au niveau européen. Par ailleurs, la présence au sein de la Commission « Europe et coopération transfrontalière » de l'Assemblée des Départements de France (ADF) a été renforcée en 2017 et a permis au Département de valoriser ses compétences et ses actions en matière de gestion de subvention globale FSE.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,039	0,003	0,008	0,014	0,017
	Recettes	-	0,283	0,014	0,261	-
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,069	0,070	-	0,065	-
Total Programme « Animation et gestion des projets européens »	Dépenses	0,108	0,073	0,008	0,079	0,017
	Recettes	-	0,283	0,014	0,261	-

PROGRAMME

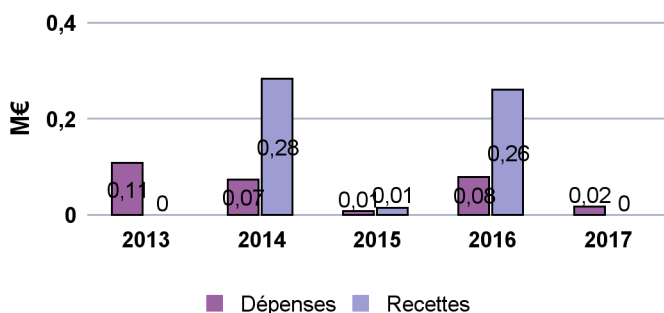
Animation et gestion de projets européens

Mise en œuvre : Direction Europe International (DEI).

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ...), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges universités).

Moyens financiers

Fonctionnement



Des dépenses ont fortement baissé, du fait du retrait du Département de l'association Ile-de-France Europe.

En matière de recettes, une avance avait été perçue en 2016 sur l'assistance technique FSE, correspondant à 90 % du montant pour la période 2014-2020. Aucune recette complémentaire n'est donc intervenue en 2017.

Taux de réal.

Année	CA / BP
2013	51,36 %
2014	40,44 %
2015	7,09 %
2016	98,18 %
2017	23,88 %

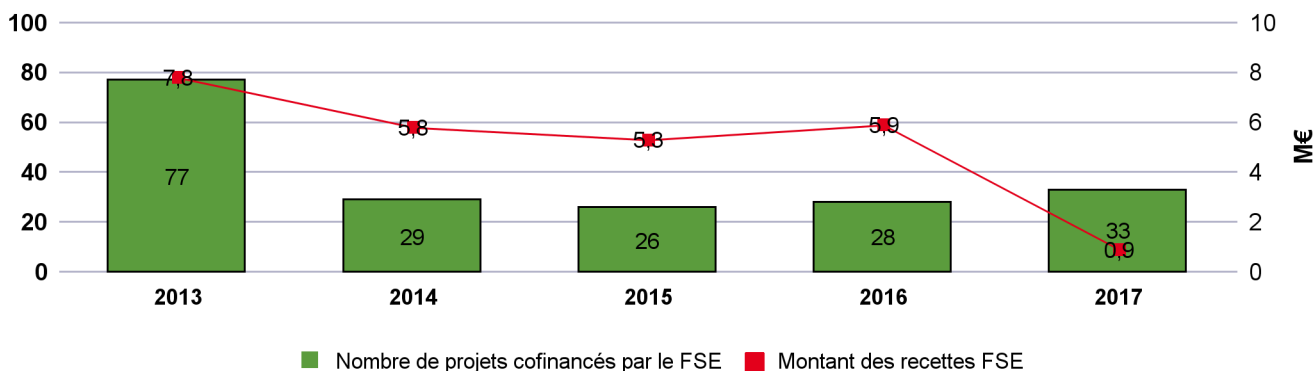
Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 7
 catégorie B : 1
 catégorie C : 1

Nombre total de postes: 9

Action Gestion des cofinancements européens

Nombre de projets cofinancés par le Fonds Social Européen et montant des recettes



Fonds social européen (FSE)

Les objectifs principaux du FSE sont l'emploi et l'inclusion sociale. Il vise également à renforcer la qualité et la productivité du travail, à lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.

Le dispositif Projets de Ville RSA mobilise une très grande partie de l'enveloppe attribuée dans le cadre de la subvention globale FSE. Pour l'année 2017, 26 dossiers ont été programmés pour ce dispositif pour un montant de 5,8 millions d'euros de FSE. 23 000 bénéficiaires du RSA ont participé à une action cofinancée par le FSE.

Pour l'année 2017 et pour les dispositifs liés à l'économie sociale et solidaire, 7 projets ont été programmés, pour un montant de 864 309,81€. 100 bénéficiaires ont participé à une action cofinancée pour le FSE.

Un premier versement de 74 169€ a été perçu en 2017. Il s'agit d'un reliquat de financement du Fonds Social Européen de la programmation 2007-2013. Un second versement de 822 623€ a été perçu également en 2017, suite à un premier appel de fonds tardif de la Direccte. Il concerne la programmation du FSE de 2014-2020.

Deux autres appels de fonds ont été faits en 2017 et le Conseil Départemental y a participé. Du fait des longs délais de paiement et de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, les recettes ont été perçues sur l'année 2018.

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction et rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et de grosses réparations,
- Entretien et maintenance,
- Fluides.

Contexte

La Direction des Bâtiments et de la Logistique est en charge de la construction, de l'entretien, de la maintenance et de la modernisation de plus de 184 bâtiments, hébergeant 222 entités fonctionnelles. Les 125 collèges du département sont quant à eux gérés par la DEJ. Le Département est propriétaire de 60 % des ensembles immobiliers.

Du fait de la diversité des compétences et des politiques du Département, le patrimoine départemental est très hétérogène. Il est constitué de sites sociaux et de bâtiments administratifs et techniques. Le patrimoine mis à disposition doit satisfaire en qualité et en quantité aux besoins de la population dans son usage et permettre aux équipes de travailler dans de bonnes conditions.

Le programme Bâtiments est particulièrement impacté par les évolutions législatives (notamment le registre public d'accessibilité, la réglementation thermique, la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public), les enjeux de transition écologique et numérique (constructions durables, développement des énergies renouvelables), les grands projets (les plans d'investissement, la construction de la piscine Olympique de Marville dans le cadre des JOP 2024).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Accompagner les grands investissements départementaux : Plan petite enfance et parentalité, Plan « A vos Parcs », Plan piscines, Plan pour la transition écologique, Plan pluriannuel d'investissement de la Préfecture, et indirectement les projets de transports en commun (relogement DEA),
- Moderniser la gestion des données patrimoniales : stratégie foncière et immobilière, renouvellement des outils numériques,
- Moderniser les pratiques en conduite d'opération en renforçant les étapes de définition du besoin et de cadrage initial, en développant l'ingénierie financière, en promouvant des méthodes de travail transversales,
- Améliorer les conditions de travail (lutter contre l'usure professionnelle et l'absentéisme) et l'accueil de tous les publics,
- Assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (établissements recevant du public, code du travail, code de la construction...),
- Connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti,
- Améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes,
- Augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables,
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments dans le cadre des opérations de rénovation lourde ou nouvelle construction.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **construction et rénovations lourdes**, l'année 2017 a été marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP) avec la rénovation lourde de la Crèche Floréal à Romainville, le relogement de la crèche Gagarine au sein de la nouvelle crèche Maryse Bastié à Romainville et le début des travaux de la crèche Lamaze à Bobigny en septembre 2017 (achèvement des travaux prévu à l'été 2018 pour une ouverture prévue en septembre 2018),
- la construction des locaux techniques de la DEA et la construction du garage départemental à Rosny-sous-Bois avec le relogement transitoire des équipes techniques de la DEA à la Cité 2.

Concernant les réalisations spécifiquement liées à **la transition écologique**, on peut noter pour 2017 :

- l'installation de panneaux photovoltaïques, dans trois crèches départementales (Floréal à Romainville, Quai du moulin à L'Ile-Saint-Denis et Les Presles à Epinay-sur-Seine), qui affichent en temps réel la production d'énergie renouvelable, l'équivalent en CO2 évité ainsi que les économies générées en euros,
- la réalisation d'un bilan de la consommation énergétiques des crèches et des logements de fonction et l'installation de compteurs dans les logements de fonction,
- la mise en œuvre du Plan LED avec l'équipement de 270m² de surface de bureaux à la Préfecture avant un déploiement beaucoup plus large dans les immeubles Picasso et Colombe (15 000 m²),
- la réalisation d'un atlas foncier, en lien avec la DDHM répertoriant l'ensemble des parcelles,
- la réalisation d'études concernant la récupération de chaleur des data center ou l'installation de mini-éoliennes.

En matière de **conseil en ergonomie**, l'année 2017 a vu la poursuite des activités d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la conception ou la rénovation de bâtiments dans le cadre de la programmation fonctionnelle de la crèche La Bergère (Bobigny) et de celle de la Piscine de Pierrefitte-sur-Seine, ou encore dans le cadre du rapprochement des CDDPS de Saint Denis et d'Aubervilliers ou de l'installation du centre documentaire Via le monde à l'Immeuble Européen 3.

Au côté des actions d'amélioration des conditions d'accueil en site central (accessibilité, sûreté et qualité des conditions de travail dans les immeubles Colombe, Verdi et Picasso), des projets de réhabilitations et d'aménagements de sites sociaux ont été réalisés : amélioration des accueils pour le public (accessibilité et respect de la confidentialité) et optimisation des espaces de travail pour les professionnels au sein des centres de PMI Galion à Aulnay sous Bois, Jean Mermoz à Neuilly Plaisance, Cachin à Bobigny, de la circonscription ASE de Bobigny, de la circonscription de service social de Montreuil et de crèche Jacques Prévert aux Lilas.

Concernant les équipements innovants, la conception du « plan de change innovant » pour les crèches départementales a été finalisée et la phase de fabrication lancée en 2017 pour un déploiement prévu en 2018.

Une étude a été engagée concernant la conception d'une « table de tri » et de débarrasage des déchets alimentaires dans les collèges, adaptée aux élèves comme aux ATTEE. Ce travail pourrait ensuite être transposé dans les restaurants administratifs des sites centraux et constitué un point d'appui pour l'application du « tri 5 flux » dans les crèches départementales.

En matière de **travaux de modernisation et de grosses réparations**, l'année a été marquée par la réalisation de nombreuses opérations dans le cadre des différents plans d'investissement du Département.

De nombreux travaux de modernisation et grosses réparations ont été menés tout au long de l'année 2017 dans le cadre du plan petite enfance et parentalité, représentant environ une centaine d'interventions sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis. Les principaux travaux ont concerné les crèches Buisson et Pont Blanc à Aubervilliers, les crèches Les Presles et Orgemont à Epinay sur Seine, la crèche Moutier à Saint-Ouen ou bien encore la crèche Moulin à Stains.

Dans le cadre de l'accompagnement du plan « A vos parcs », des travaux de déconstruction des bâtiments J, C, D, E de la cité 2 ont été réalisés ainsi que des travaux de maintenance dans les maisons des parcs et les bâtiments techniques.

Dans le cadre du Plan mobilité durable, des bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées dans les sites centraux et au Parc George Valbon.

Dans le cadre du « Plan piscines », un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé pour le projet de piscine à Pierrefitte-sur-Seine. 3 candidats ont été retenus. Le lauréat a été choisi au cours du premier trimestre 2018 pour permettre le démarrage des études dès le début du deuxième trimestre 2018.

Enfin, des travaux concernant l'accessibilité et l'accueil des usagers ont été réalisés, notamment au bâtiment Picasso avec un travail autour du parcours des utilisateurs, des travaux de mise en conformité (vitrage/sortie de secours) et de mise en accessibilité et des travaux visant l'amélioration des conditions de travail (thermiques/sonores/visuelles).

En matière **d'entretien et de maintenance des bâtiments**, des améliorations ont été apportées concernant les interventions rapides : une amélioration dans l'affectation des prestations grâce à une meilleure collaboration entre la Régie et ses différents partenaires, une traçabilité des interventions, une modification de l'organisation du travail permettant davantage d'autonomie pour les agents de maintenance dans leurs interventions ainsi qu'une communication plus fluide avec les usagers.

La politique d'entretien et de maintenance a été renforcée à travers la mise en œuvre d'un cycle de formation destiné aux techniciens, la formalisation du suivi des contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) et la mise à jour des données relatives aux bâtiments.

En matière de **fluides**, 2017 a été marquée notamment par :

- l'adhésion à un contrat de fourniture d'énergie « verte » (nouveau marché tarif jaune et vert, baisse de 1,5% sur le prix de l'électricité par rapport à l'ancien marché),
- la conclusion d'un nouveau marché d'exploitation et de maintenance de chauffage,
- l'optimisation de l'utilisation des fluides par la mise en place d'une régulation plus fine des équipements.

Enfin sont à l'étude l'installation de réseaux de chaleur au parc La Bergère, ainsi qu'un marché à haute valeur énergétique (électricité issue d'énergies 100% renouvelables) pour le raccordement de 23 centres de PMI.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Entretien et maintenance	Dépenses	5,243	5,365	4,484	3,613	3,550
	Recettes	0,241	0,222	0,799	1,053	1,299
Fluides	Dépenses	5,354	5,653	5,174	4,130	4,629
	Recettes	1,383	1,396	0,702	0,605	0,081
Total Programme « Bâtiments départementaux »	Dépenses	10,597	11,018	9,658	7,743	8,178
	Recettes	1,641	1,618	1,501	1,658	1,380

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Construction et rénovations lourdes	Dépenses	5,964	2,445	6,105	7,358	16,570
	Recettes	0,552	0,381	0,024	5,565	6,570
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	3,324	4,156	6,554	8,653	9,827
	Recettes	0,378	0,112	0,438	0,550	1,283
Total Programme « Bâtiments départementaux »	Dépenses	9,288	6,601	12,659	16,011	26,397
	Recettes	0,930	0,494	0,462	6,115	7,853

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

Mise en oeuvre : Direction des bâtiments de la logistique (DBL).

La politique de gestion des bâtiments du Département a pour objectifs d'assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers et d'améliorer le confort d'activité des agents, tout en agissant pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans les meilleures conditions environnementales.

Moyens financiers

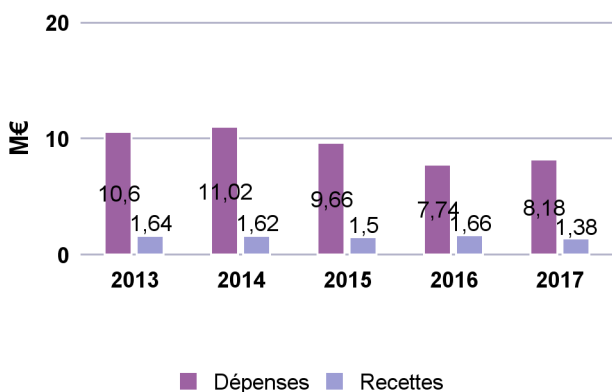
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	101,02%
2014 :	104,82%
2015 :	93,99%
2016 :	80,09%
2017 :	89,38%

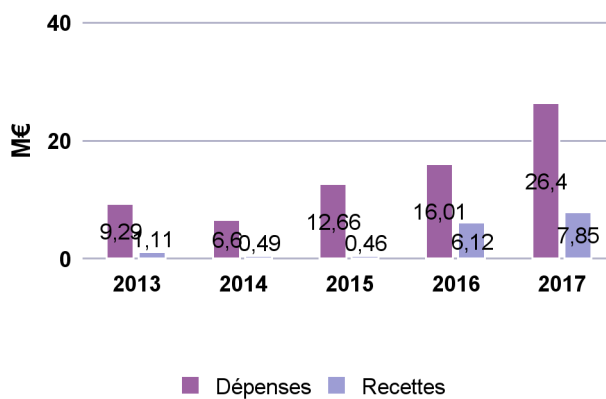
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	93,55%
2014 :	69,70%
2015 :	86,94%
2016 :	60,19%
2017 :	123,06%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 20

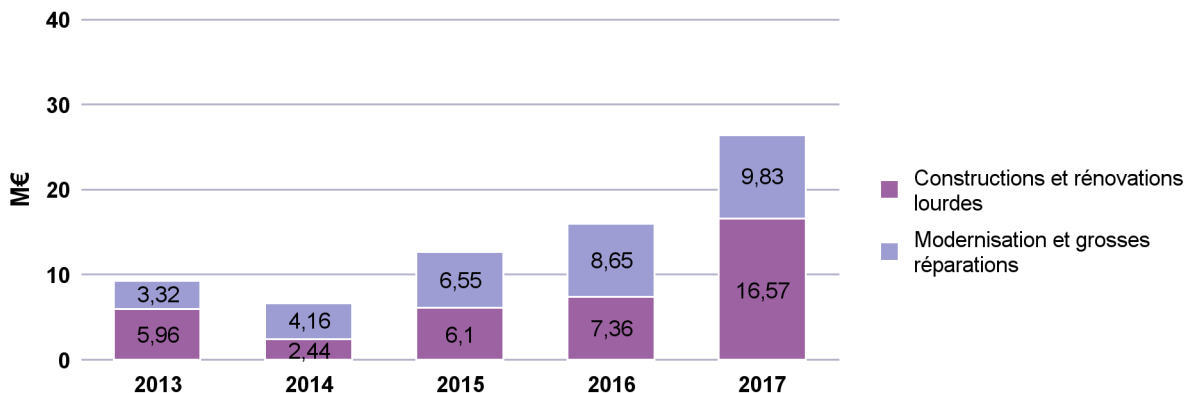
catégorie B : 27

Nombre total de postes : 47

Actions

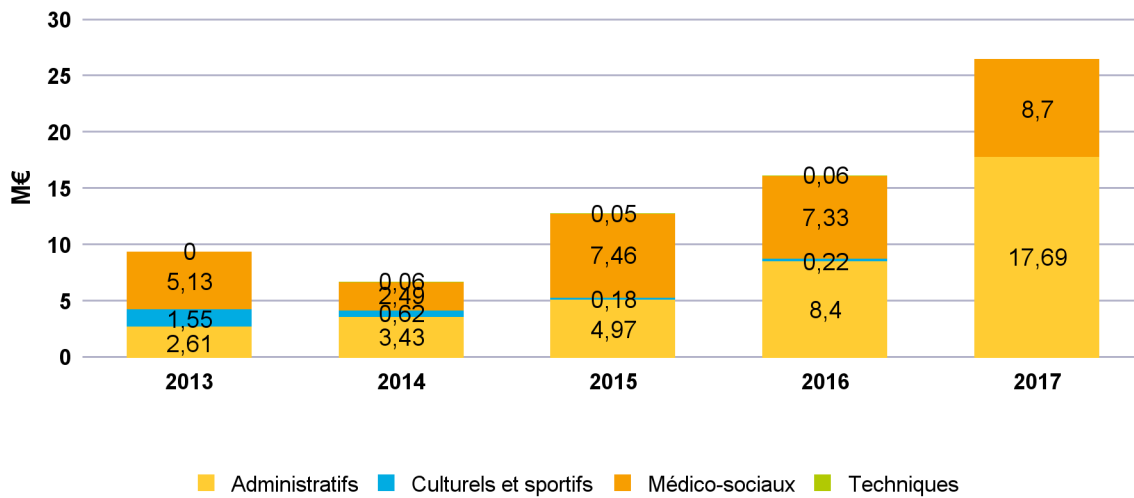
Constructions, rénovations lourdes et Travaux de modernisation et grosses réparations

Dépenses d'investissement par action



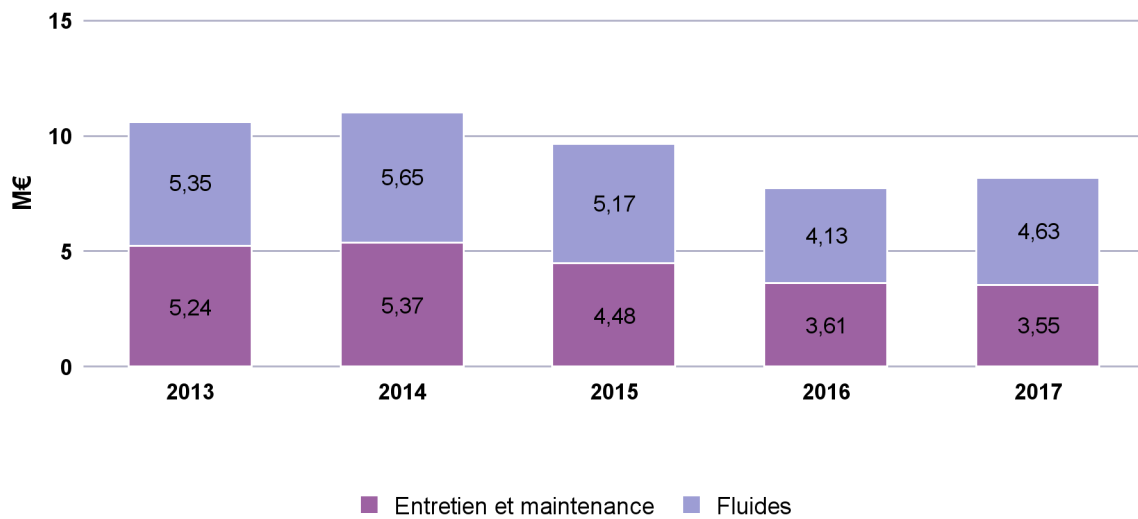
L'augmentation des dépenses d'investissement est due à la mise en oeuvre des Plans d'investissement votés par l'Assemblée Départementale (principalement PPEP, bâtiments administratifs...).

Répartition des dépenses d'investissement par type de bâtiment

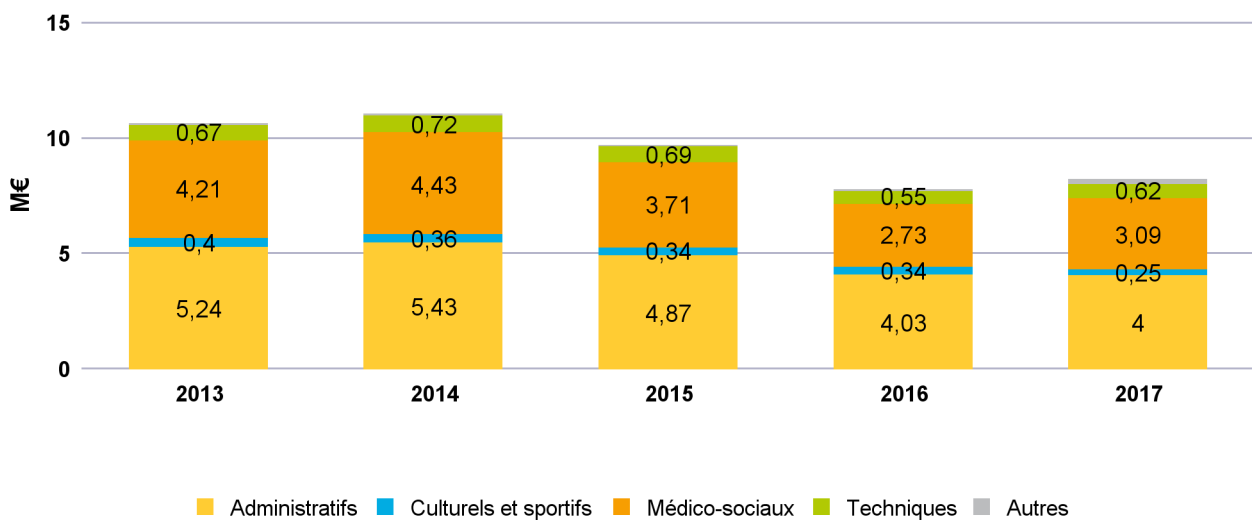


Actions Entretien, maintenance et Fluides

Dépenses de fonctionnement par action



Répartition des dépenses de fonctionnement par type de bâtiment



PROGRAMME

Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

Contexte

La Direction des Bâtiments et de la Logistique soutient la mise en œuvre des politiques publiques à travers la mise à disposition de moyens logistiques. A ce titre, elle veille à améliorer la prise en compte des demandes qui lui sont adressées, et la qualité de ses prestations.

Le programme logistique est particulièrement impacté par les enjeux d'évolution des relations entre les directions supports et les usagers internes (maîtrise des consommations, dématérialisation des processus, fonctions partagées, attentes des usagers internes, partenariat et collaboration renforcés), ainsi que par l'évolution des modalités logistiques et organisationnelles d'accueil du public (gestion de l'attente, qualification des agents, pré-accueil, gestion des tensions, nouveaux services numériques, qualité des conditions d'accueil...).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Assurer la continuité et améliorer la qualité de l'accueil des publics,
- Garantir la sécurité et la propreté des sites,
- Assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,
- Assurer les achats centralisés de produits manufacturés courants et veiller à leur approvisionnement,
- Gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers,
- Assurer la reprographie des documents volumineux,
- Mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement (véhicules, assurances...)
- Poursuivre le plan de rajeunissement, de verdissement et de réduction du volume de la flotte automobile
- Renforcer la mutualisation des véhicules par pool
- Réduire la sinistralité,
- Offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort
- Développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **logistique liée aux locaux**, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'accueil téléphonique et physique des usagers, et d'optimisation des conditions de travail des agents à travers la mise en place d'une nouvelle organisation, la mise à jour de l'annuaire pour l'accueil téléphonique, des actions d'amélioration du centre de contact, et en terme d'accueil physique, le renforcement de la démarche de formation des équipes sur différents sujets (label diversité et laïcité, bureautique...) ainsi que le projet de réaménagement des accueils.

La coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies s'est poursuivie à travers la préparation de l'intégration des prestations de Fêtes et cérémonies à l'outil PILOT, le renouvellement du marché événementiel, l'amélioration du parcours des usagers externes à l'aide d'une signalétique pertinente.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, l'année 2017 a vu l'optimisation des prestations de gardiennage et le lancement de la formation des chefs d'établissement.

Les activités relatives à l'hygiène, la propreté et la gestion des déchets ont été impactées par les aléas des projets transversaux notamment les travaux réalisés dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité et les opérations de déménagement des sites centraux (emménagement de la DEIAT et de Via le monde à l'Européen 3).

Concernant la gestion du patrimoine mobilier, l'année 2017 a été marquée par la fermeture du local de stockage Hénaff (permettant l'optimisation des coûts de fonctionnement), l'utilisation du logiciel Pilot comme outil de suivi du mobilier et la mise en œuvre du projet d'inventaire des cuisines du Département (crèches et restaurants des sites centraux).

Concernant l'action **logistique liée à l'exercice des missions**, l'année 2017 a été marquée par un effort de rattrapage important concernant les dotations vestimentaires et les équipements de protection individuel (EPI) afin de doter complètement

l'ensemble des métiers (dotations initiales). Près de 2.700 agents ont été concernés.

Concernant, le secteur **reprographie et impression**, les demandes d'impressions « basiques » en gros volume diminuent au profit de travaux de qualité nécessitant des finitions méticuleuses, confirmant le professionnalisme de l'imprimerie départementale. L'internalisation de nombreux travaux permet par conséquent une maîtrise des coûts.

L'impression recto/verso est aujourd'hui la règle, et l'utilisation de PRISMA est systématique pour toutes les directions y compris les sites extérieurs. La consommation de papier a globalement diminué et la part du papier recyclé a représenté 10 % du papier livré, illustrant l'implication de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Pour ce qui concerne l'action **véhicules et déplacements**, l'année 2017 a été marquée par :

- l'acquisition de 14 véhicules électriques et de 3 véhicules utilitaires (master et poids lourds),
- la candidature pour l'action « verdir les véhicules des parcs départementaux » retenue par l'Etat dans le cadre de la Transition Ecologique Pour la Continuité Verte (TEPCV),
- la réduction de la flotte de 25 véhicules,
- la mise à la réforme de 116 véhicules,
- la mise en place d'un nouveau dispositif de réforme écologique par convention avec un prestataire agréé,
- l'intégration des véhicules du parc Georges Valbon dans la gestion mutualisée par pool,
- le recensement des places de parking existantes pour les véhicules personnels sur les sites centraux,
- la mise en place d'un groupe de travail, en collaboration avec la DTE et le PPRS dans le cadre de la refonte des critères d'attribution des places de parking pour les véhicules personnels,
- le lancement des études pour la mise en place de dispositifs de télématique embarquée et d'un logiciel de réservation des véhicules sur les sites extérieurs.

Enfin, concernant l'action **restauration des agents départementaux**, l'année 2017 a été marquée par des actions visant l'amélioration de la relation à l'utilisateur.

Une étude a été réalisée, en 2017, en lien avec la DSOE, sur l'activité des restaurants administratifs (pour chaque restaurant étude des capacités d'accueil, de la fréquentation, des coûts d'exploitation et des tarifs). Cette étude a nourri les réflexions en cours sur l'évolution de la politique de restauration des agents du Département.

Dans la continuité des démarches menées dans les restaurants administratifs, des aliments plus sains ont été proposés aux agents (moins gras et moins sucrés) dans les distributeurs automatiques.

Enfin, plusieurs actions ont été réalisées dans les restaurants Picasso et Colombe :

- la mise en conformité suite à l'inspection de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP),
- la mise en place d'affichages dynamiques,
- l'augmentation de la part des produits bio et locaux, le tri des bio déchets et la campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire portée par le prestataire notamment dans le cadre de la semaine du Développement Durable.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Logistique liée aux locaux	Dépenses	7,486	8,085	8,395	8,868	8,107
	Recettes	0,110	0,000	0,077	0,101	-
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,632	1,322	1,149	1,355	1,653
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,001	1,072	1,091	0,965	0,921
	Recettes	0,033		0,037	0,031	0,060
Restauration des agents	Dépenses	3,196	3,398	3,185	3,127	2,636
	Recettes	0,668	0,630	0,522	0,455	0,112
Total Programme « Logistique »	Dépenses	13,314	13,878	13,819	14,315	13,316
	Recettes	0,811	0,630	0,636	0,587	0,172

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,408	0,407	0,788	0,818	0,281
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	0,232	0,000	0,022		0,020
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,752	0,692	0,698	1,492	0,074
Total Programme « Logistique »	Dépenses	1,392	1,099	1,508	2,310	0,375

Mise en œuvre : Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

La politique départementale en matière de logistique et de moyens a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs internes (certification ISO 9001) et de renforcer l'éco-responsabilité (certification ISO 14001).

Moyens financiers

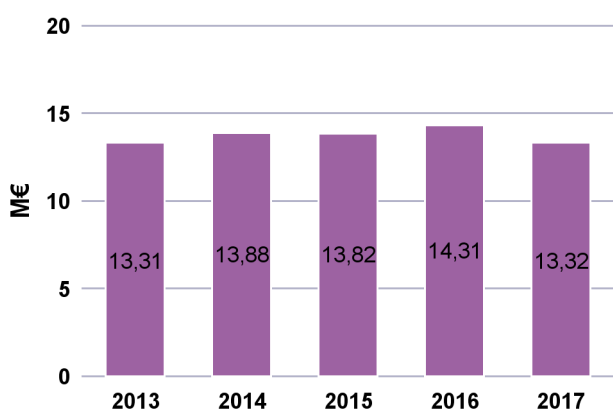
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

2013	: 92,1 %
2014	: 95,3 %
2015	: 101,4 %
2016	: 107,4 %
2017	: 103,6 %

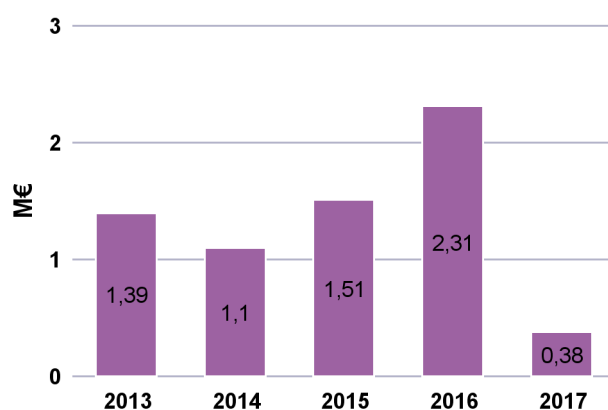
Taux de réalisation des dépenses d'investissement

2013	: 100,9%
2014	: 97,2%
2015	: 121,7%
2016	: 262,5%
2017	: 163,2%

Dépenses de fonctionnement

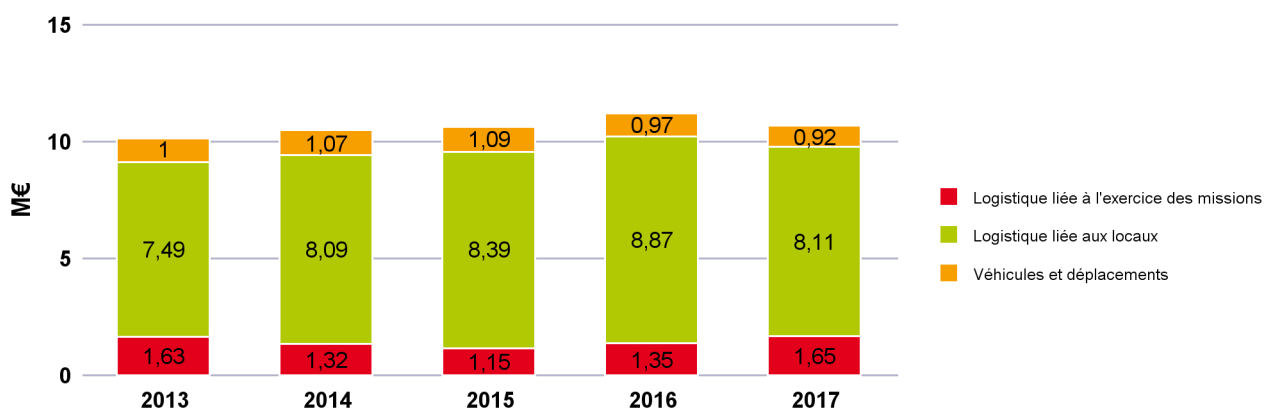


Dépenses d'investissement



Le pic des dépenses d'investissement en 2016 a correspondu principalement au renouvellement de la flotte automobile par l'achat de véhicules électriques, dans le cadre de la politique départementale en matière de transition écologique.

Dépenses de fonctionnement par action



Personnel (31 décembre 2017)

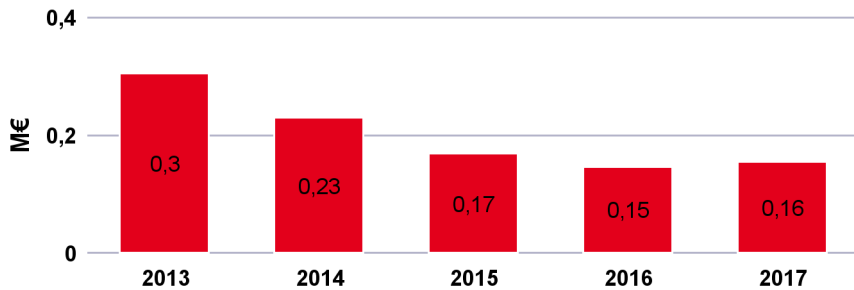
catégorie A :	40
catégorie B :	78
catégorie C :	130

Nombre total de postes : 248

Coordination et logistique événementielle

Il s'agit de mettre à disposition une prestation de qualité de fêtes et cérémonies et d'assurer les réceptions organisées par le Département.

Dépenses en fonctionnement

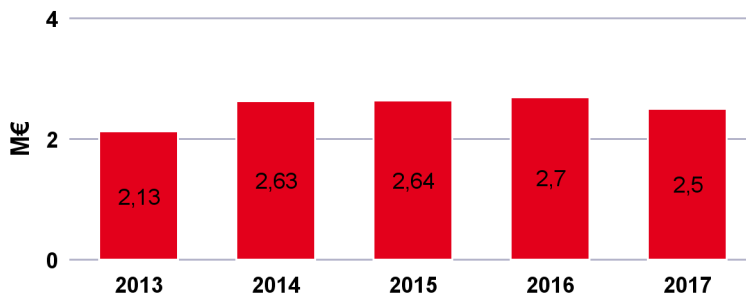


Les dépenses de coordination et de logistique événementielle sont stables depuis 2015.

Sécurité et sûreté des biens et des personnes

Il s'agit d'organiser le gardiennage et la télésurveillance, la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie, la gestion des accès et des parkings ainsi que la signalétique des bâtiments.

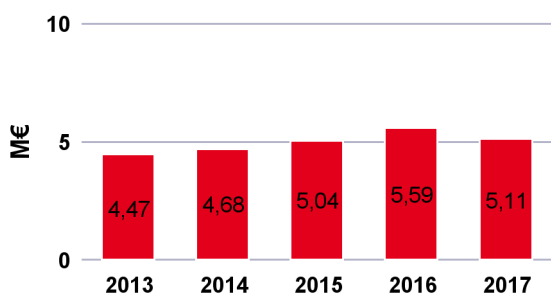
Dépenses en fonctionnement (dont dépenses de gardiennage)



La stabilité des montants masque une forte baisse des dépenses récurrentes, neutralisée par les coûts ponctuels de gardiennage consécutifs aux attentats.

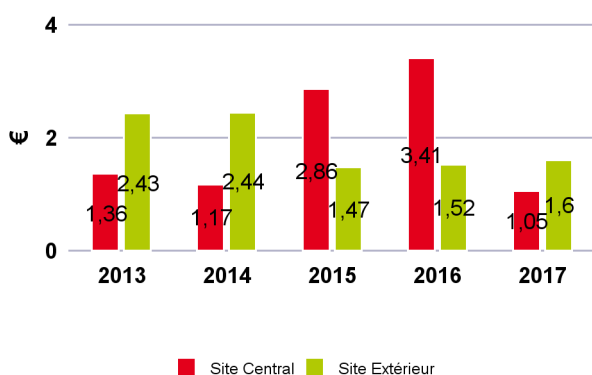
Entretien des locaux et gestion des déchets

Dépenses en fonctionnement

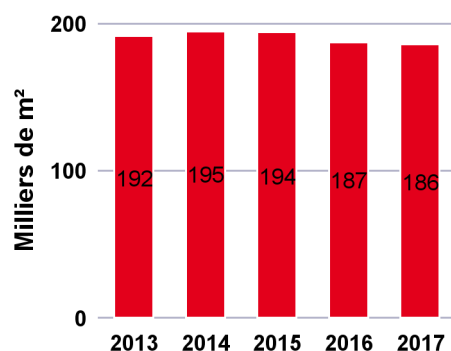


Le pic de dépenses d'entretien des locaux et de gestion des déchets en 2016 correspond aux opérations d'entretien post-déménagement. La baisse du coût d'entretien au m² sur les sites centraux en 2017 est liée à des opérations de gestion.

Coût d'entretien au m²

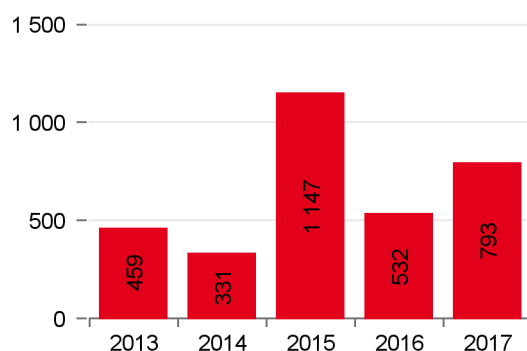


Surface de locaux entretenue



Déménagements et manutentions de postes de travail

Il s'agit d'assurer les déménagements de postes de travail en limitant à 24 h la suspension des activités. Les interventions sont réalisées en coordination avec la DBL et la DINSI.



En 2015, la forte augmentation du nombre de postes déménagés est consécutive à l'emmenagement de plusieurs directions à l'immeuble Européen 3 ainsi qu'aux transferts et emmenagements de postes réalisés à l'immeuble Picasso.

Accueil téléphonique : le standard

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'appels reçus par le standard	161 909	129 458	153 777	119 949	131 388
Nombre d'appels aboutis	144 088	97 832	110 502	101 031	121 286
Taux d'appel aboutis (en %)	88,99	75,57	71,86	84,23	92,31

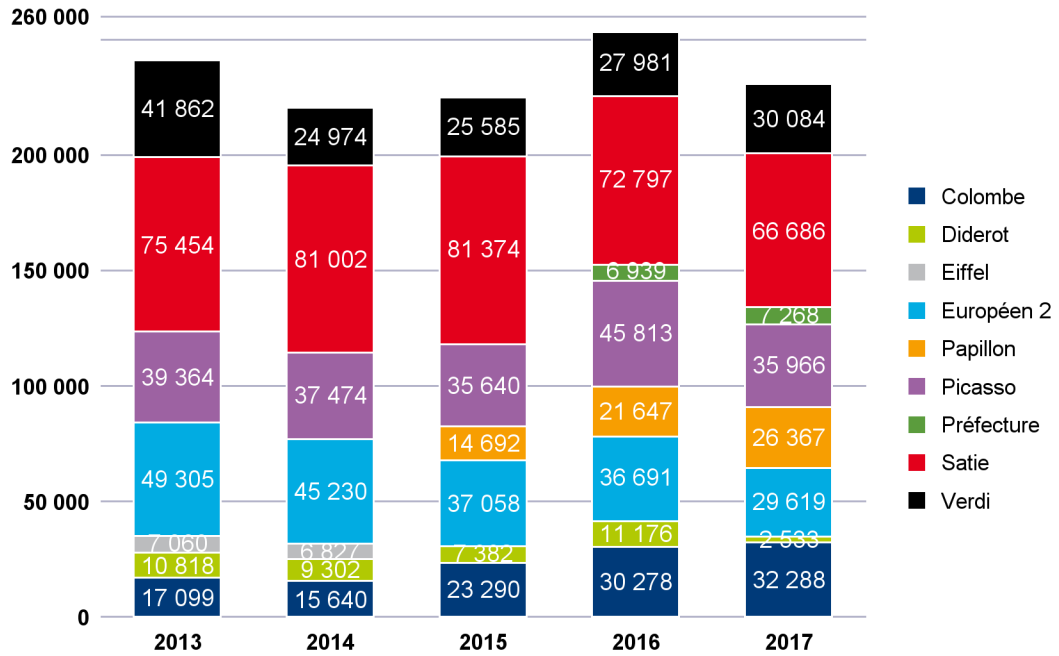
On constate une augmentation du taux d'appels aboutis suite à la mise en place du centre de contacts. Cependant cet effet est limité par à la saturation de ce dernier.

Accueil téléphonique : le centre de contacts

	2015	2016	2017
Nombre d'appels reçus par le centre de contacts	138 727	400 037	406 991
Nombre d'appels aboutis	33 319	75 941	59 868
Taux d'appel aboutis (en %)	24,02	18,98	14,71

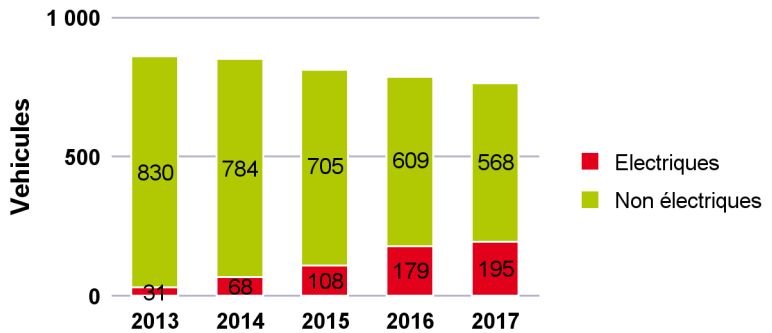
Le centre de contact réceptionne les appels de la MDPH depuis novembre 2015. Le nombre d'appels moyens avant l'intégration de la MDPH était d'environ 3 000 appels par jour avec un taux de réponse égal à 75 %. Les appels concernant la MDPH représentent aujourd'hui en moyenne 90 % du total des appels entrants du centre de contact. Le dimensionnement des équipes ne permet pas à l'heure actuelle d'absorber une telle augmentation du volume d'appels entrants.

Nombre de personnes reçues dans les sites centraux

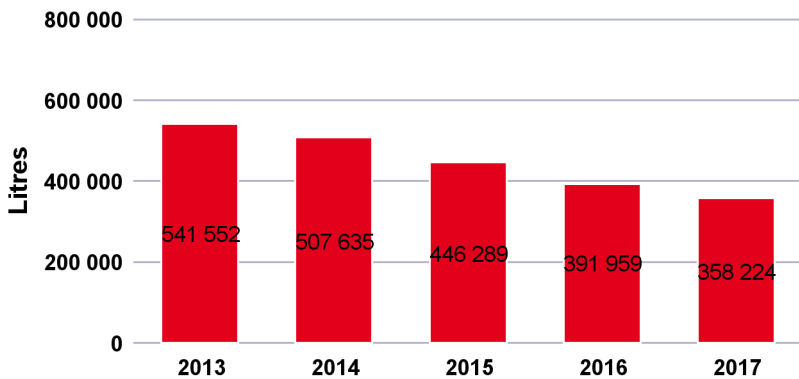


Composition du parc automobile

La rationalisation du parc automobile se poursuit avec une baisse de 25 véhicules. Dans le même temps, le verdissement de la flotte automobile progresse, avec l'acquisition de 14 véhicules électriques en 2017.

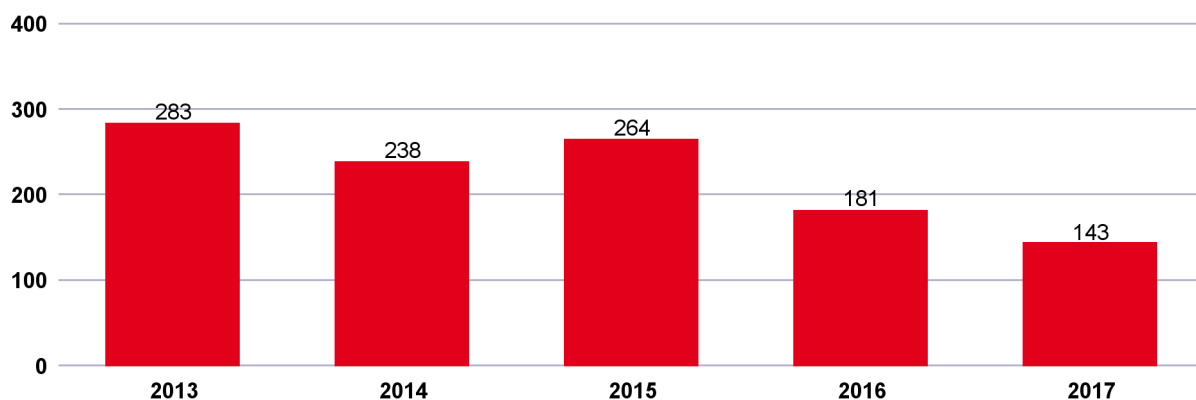


Consommation de carburants



La consommation de carburant (tout type de carburant) a diminué de 9 % en 2017. Le verdissement du parc, la baisse du nombre de véhicules, et la centralisation de la gestion de la flotte à la DBL ont eu une incidence directe sur la baisse de la consommation de carburant.

Nombre de sinistres déclarés

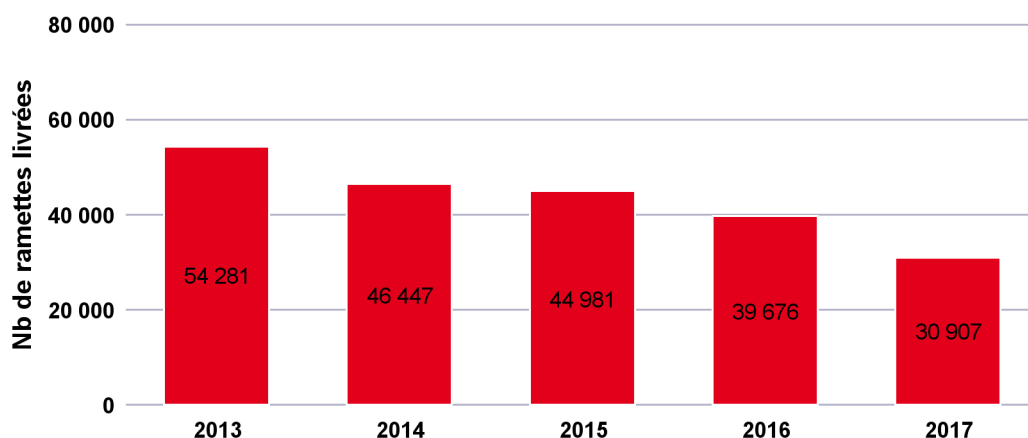


Action Logistique liée à l'exercice des missions

Mise à disposition de papier

Il s'agit de fournir les services départementaux en papier. Le marché de fourniture de papier fixe des conditions d'éco-responsabilité. Le papier est fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.

Consommation de papier



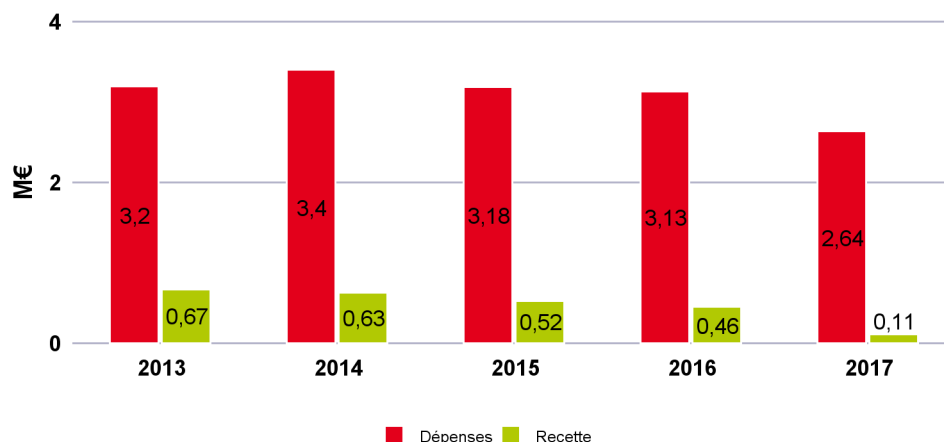
La continuité du plan de dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à faire diminuer la consommation de papier.

Action Restauration des agents

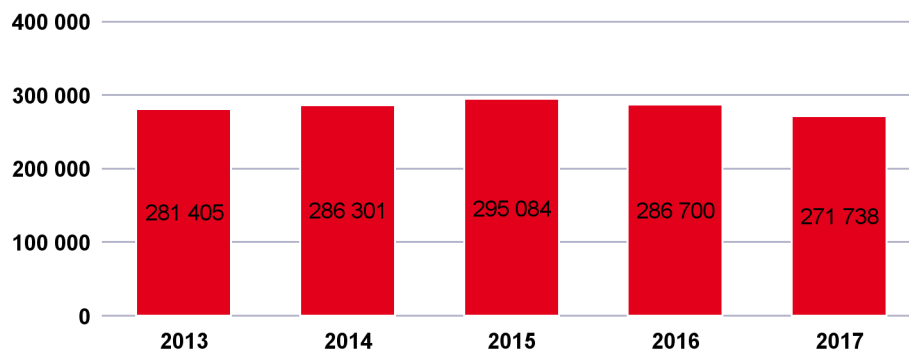
Mise à disposition de repas

Budget de la restauration des agents

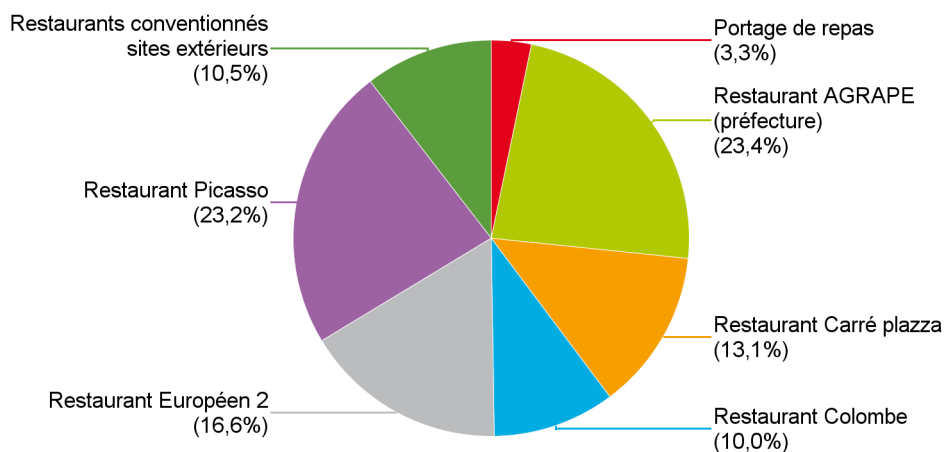
Il s'agit d'assurer la restauration des agents départementaux quel que soit leur lieu de travail. En site central, les agents ont accès aux restaurants administratifs ; en site de proximité, ils ont accès à des restaurants conventionnés ou, à défaut, à du portage de repas.



Nombre de repas servis dans les restaurants des sites centraux



Nombre de repas consommés en 2017 par type de restauration



PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Contexte

L'année 2017 s'est caractérisée par la mise en œuvre des grands plans d'investissement du Département. Ainsi, ont été concrétisés nombre d'acquisitions, cessions ou prises en locations immobilières pour permettre la réalisation du Plan Ambition Collèges (PAC), du Plan petite enfance et parentalité (PPEP), du Plan mobilités durables, du Plan « A vos parcs » ou encore du Plan piscines.

La transformation du territoire de la Seine-Saint-Denis va s'accélérer au regard principalement de trois grands facteurs :

- Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), définit des quartiers d'intervention dans lesquels sont implantés nombre d'équipements départementaux (centres et circonscriptions de PMI et ASE, circonscriptions de service social, crèches, collèges,...). Des besoins de relocalisation ou de reconstruction d'équipements nécessiteront des acquisitions, cessions, régularisations et prises en locations pour permettre d'accompagner au mieux le NPNRU dans le respect des intérêts du Département ;
- Le chantier du Grand Paris express porté par la Société du Grand Paris (SGP) a amené le Département à négocier en 2017 un protocole foncier signé et mis en œuvre en 2018. La création des lignes 15, 16 et 17 donneront lieu à une forte activité immobilière pour permettre de réaliser ces ouvrages sur des terrains départementaux. Ce projet vient en complément d'autres projets structurants de transports dans lesquels le Département interviendra : T11 express, prolongement des lignes de métro, T1.
- L'accueil à Paris et en Seine-Saint-Denis des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 qui nécessite un accompagnement juridique des projets ainsi que des acquisitions et cessions nécessaires à la réalisation des ouvrages olympiques (franchissement de la Seine à l'Île Saint-Denis ; terrain des essences à La Courneuve ; construction du centre nautique).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services du Département en donnant la priorité à la location,
- s'interroger chaque fois sur de possibles regroupements de structures permettant des mutualisations et réviser systématiquement les baux arrivés à expiration,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir par voie amiable ou d'expropriation les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets et plans départementaux ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental ou au service de grands projets (T11 express, Grand Paris express, prolongement de lignes de métro,...),
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier,
- défendre au contentieux les intérêts du Département, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, juste compensation de l'exercice des compétences, occupations sans titre),
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux,
- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- gérer les marchés d'assurances afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **gestion immobilière**, et plus précisément en matière de gestion immobilière locative, le fléchissement des dépenses de location, prévu en 2017, est bien constaté (-14,49 % par rapport à 2016). Plus aucun des anciens contrats de location concernés par les regroupements et le redéploiement sur l'immeuble Européen III, ne produit d'effet. Par ailleurs, la renégociation de certaines mises à disposition (centre de PMI d'Aulnay-sous-Bois, centre de PMI Léo Lagrange à Montreuil) a permis de réduire les frais de location.

Les charges de copropriété sont en baisse de 3,67 % par rapport à 2016, et devraient rester sensiblement stables dans les années à venir. Les raisons de cette baisse sont doubles. D'une part les assemblées générales de copropriétés dans lesquelles le Département est copropriétaire ont décidé globalement de moins engager de travaux. D'autre part, depuis 2016, il est possible d'inscrire une partie de ces dépenses en investissement plutôt qu'en fonctionnement.

Les dépenses liées aux impôts sont en augmentation de 2,07 % par rapport à 2016 suite à la hausse des taux d'imposition et dans une moindre mesure au relèvement automatique des bases d'impositions.

La contestation systématique des rôles portant sur la taxe sur les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation permet, chaque année, d'obtenir des exonérations importantes.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le montant des mises en location de biens immobiliers a augmenté de 9,16 % par rapport à 2016. Cette hausse est due au recouvrement des redevances d'occupation des logements de fonction dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). En effet, la perception des redevances et des dépôts de garantie par le Département en lieu et place des établissements scolaires est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour l'année 2016-2017, ont été approuvées 546 occupations par nécessité absolue de service (NAS), dont 65 accordées à compter de l'année en cours, 7 conventions d'occupation précaire (COP) avec astreinte et 85 COP nouvelles ou en renouvellement. Par ailleurs, 210 états des lieux ont été effectués, lors de l'année scolaire 2016-2017, dans les 667 logements dont dispose le Département.

La DADJ a géré plusieurs opérations de relogements et nouvelles implantations. En 2017, le nombre de contrats « en portefeuille » s'élevait à 206, soit un nombre stable par rapport à 2016 (205).

En 2017, les gestionnaires immobiliers de la DADJ ont été fortement mobilisés par les nombreuses occupations sans titre sur ou dans les propriétés de la collectivité (visites de sites, dépôts de plainte aux commissariats, constats d'huissiers, constitution de dossiers à l'appui des procédures d'expulsion, présence aux procédures d'évacuation). En parallèle, le bureau de la gestion immobilière a cherché à assurer l'occupation des terrains.

La DADJ a conclu, en 2017, 2 actes d'acquisition (pour un montant de 1,772 millions d'euros) au titre du plan « A vos parcs », 4 actes d'acquisition ou de transfert dans le cadre du PAC (pour un montant symbolique), et 9 actes d'acquisition pour le projet T1 (pour un montant de 1,63 M€).

La priorité de l'activité s'est portée sur les nouveaux collèges à construire dans le cadre de contrats de partenariat public privé (Drancy, Aubervilliers, Tremblay-en-France). Par ailleurs, deux acquisitions ont été effectuées pour disposer de nouveaux terrains répondant aux besoins de la DNPB dans le cadre du Plan « A vos Parcs » (Neuilly-sur-Marne, ainsi que l'acquisition prévue pour l'extension du Parc de l'Île-Saint-Denis réalisée pour un coût de 1,350 millions d'euros). Enfin, une acquisition a été effectuée dans le cadre d'une opportunité foncière ayant permis de régulariser l'emprise de la voirie départementale (Clichy-sous-Bois).

La DADJ a, par ailleurs, poursuivi les acquisitions dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'aménagement du projet de prolongement du tramway « T1 » de Bobigny à Val de Fontenay. Elle a ainsi conclu 9 actes d'acquisition. A noter que le cours de la procédure d'expropriation a donné lieu à l'obtention de deux ordonnances d'expropriation, transférant la propriété des biens de l'opération au Département, mais que leur prise de possession par le Département dépend de l'issue d'une procédure d'indemnisation judiciaire entamée en 2017 et dont la durée oscille en moyenne entre 12 et 24 mois (outre, la libération des biens occupés qui augmentera sensiblement cette durée). Ceci explique que la DADJ ait poursuivi en 2017 les acquisitions dans le cadre d'actes de vente amiables (8 acquisitions par acte de vente et 1 par traité d'adhésion à l'ordonnance). Les notifications de l'ordonnance d'expropriation et le renouvellement des offres en 2017, ainsi que la réalisation d'une enquête publique complémentaire, ont démontré la détermination du Département à mener cette opération à son terme.

Enfin, en 2017, au titre des cessions, la DADJ a conclu 12 actes de vente représentant un montant total de 7,033 millions d'euros. Ces cessions ont concerné aussi bien des terrains non bâtis destinés à la construction (avenue Gallieni à Noisy-le-Sec, rue Pasteur au Blanc-Mesnil) que des immeubles bâtis (dont 4,068 millions d'euros pour un ensemble immobilier locatif social des Pavillons-sous-bois, 1,14 pour une ancienne crèche à Pantin).

Enfin, la DADJ est impliquée dans la mise en œuvre du projet de transformation du pôle solidarité à travers un accompagnement sur les volets juridique mais également bâtimentaire (implantation des circonscriptions de PMI, création de maisons départementales des solidarités, ...).

Concernant l'action **assurances**, 2017 a été marquée par :

- le renouvellement des marchés d'assurance Flotte Automobile, « Assistance rapatriement », et « Tous risques expositions »,
- la conclusion du contrat d'assurance Dommages Ouvrage pour la construction du pôle sportif de Saint-Ouen ;
- la mise en place de contrats d'assurance Dommages Ouvrage pour la rénovation lourde du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine, la création d'un gymnase, d'un internat et d'une cuisine centrale et la construction du 6^{ème} collège d'Aubervilliers ;
- l'accompagnement de la DEJ dans l'analyse des clauses assurances du contrat de partenariat N°5 et des offres « assurances » des candidats, ainsi que dans la mise en œuvre des clauses assurances du contrat de partenariat N°4.

La mise en place d'actions de sensibilisation sur la procédure de déclaration des sinistres Dommages aux biens a été poursuivie.

Des réunions de sensibilisation ont été réalisées à l'attention des professionnels de la DEJ, de la DBL et de la DEA et des services au fur et à mesure de la souscription de nouveaux contrats ou lors de l'apparition de problèmes liés à la gestion des sinistres ou encore lors de l'émergence de nouveaux risques. Une activité de conseils pour les services est également réalisée au quotidien.

Des formations régulières ont été réalisées à l'attention des nouveaux référents concernant la déclaration dématérialisée, sur le logiciel Diraj'Assurances, des sinistres relatifs à l'assurance Dommages aux biens.

516 nouveaux dossiers de sinistre ont été ouverts en 2017, toutes polices d'assurance confondues, dont 226 sinistres en

Responsabilités, 195 sinistres en Automobile, 74 sinistres en Dommages aux biens, 15 sinistres en Dommages ouvrage et 6 sinistres en Tous risques informatiques. Des indemnités ont été obtenues pour 63 sinistres. La garantie « Recours » du contrat d'assurance Responsabilités a été mobilisée afin d'obtenir des indemnités auprès de tiers responsables de sinistres subis par le Département.

La défense des intérêts du Département s'est traduite par la gestion de 226 nouveaux dossiers sinistres ouverts pour lesquels le Département était mis en cause, le traitement d'une trentaine de contentieux et le suivi de 173 référés préventifs par le Bureau des assurances.

Enfin, concernant l'action **conseils juridiques et contentieux**, l'optimisation de l'activité de conseil juridique a été poursuivie, notamment par la rationalisation des demandes de conseils au travers de l'outil informatique Diraj'. 246 contentieux ont trouvé un aboutissement en 2017, dont 159 avec une issue favorable, La majorité de ces contentieux concernait le RSA (86), le personnel (68) et l'action sociale (50).

Une réflexion est menée sur la gestion des contentieux de RSA, dans un contexte de renouvellement de la convention de gestion conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis.

Un partenariat est à l'étude avec le Tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny pour formaliser les échanges électroniques relatifs aux avis d'audience et renvois, sur le modèle de ce qui existe devant les juridictions administratives avec l'application Telerecours.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Gestion immobilière	Dépenses	17,788	17,991	25,252	22,172	18,958
	Recettes	1,420	1,357	1,212	1,337	1,651
Assurances	Dépenses	1,095	1,039	1,095	1,100	1,118
	Recettes	0,239	0,079	0,208	0,154	0,155
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,252	0,235	0,337	0,284	0,205
	Recettes	0,002	0,001	0,001	0	0,246
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	19,135	19,266	26,685	23,556	20,280
	Recettes	1 661	1,438	1,421	1,491	2,054

Investissement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Gestion immobilière (acquisitions et cessions)	Dépenses	0,112	0,000	0,005	0,080	1,775
	Recettes	5,330	4,379	2,178	5,870	6,544
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	0,112	0,000	0,005	0,080	1,775
	Recettes	5,330	4,379	2,178	5,870	6,544

Contrairement à la présentation ci-dessus et conformément à la nomenclature M52, les recettes d'investissement liées aux cessions immobilières, sont inscrites au compte administratif en recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement pour la partie « assurances » ne prennent pas en compte celles inscrites sur le budget DEA (33 808 €) ou de la DEJ (53 327 € au titre de l'assurance dommages ouvrage).

Les recettes de fonctionnement pour la partie « assurances » ne prennent pas en compte celles inscrites sur le budget DEA (3 468 €) ou de la DEJ (67 736 € au titre des indemnités versées pour les sinistres dans les collèges).

Les dépenses d'investissement concernent les seules acquisitions réalisées sur le budget DADJ. D'autres dépenses ont été comptabilisées sur le budget de la DEJ (3 € symboliques au titre du PAC et du PEI) ou DVD (1,635 M€ pour le projet T1).

Les recettes d'investissement de 6,544 M€ ne traduisent pas, en raison de certains décalages de comptabilisation par la DBFCG l'activité de cessions.

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Mise en œuvre : Direction des Affaires
Domaniales et Juridiques

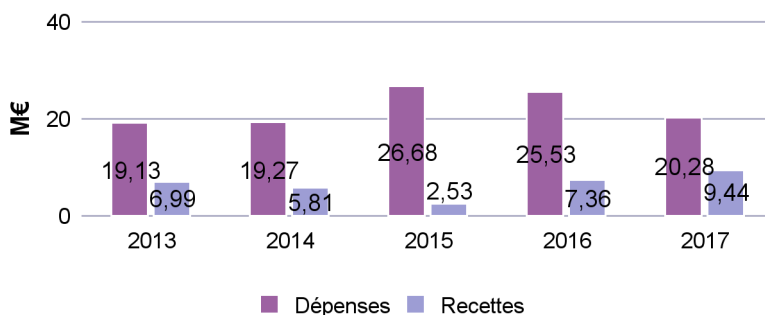
Les objectifs de cette politique départementale sont de défendre les intérêts et l'autonomie juridique du Département et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier ainsi que sa politique assurantielle.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	99,61%
2014 :	100,00%
2015 :	101,02%
2016 :	94,58%
2017 :	86,31%

Fonctionnement



Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Après une augmentation de 38,5 % des dépenses de fonctionnement en 2015 suite à l'emménagement de plusieurs directions dans le nouvel immeuble Européen 3, les dépenses reviennent en 2017 à un niveau légèrement supérieur à celui de 2013/2014.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	29
catégorie B :	10
catégorie C :	7

Nombre total de postes : 46

Action Gestion immobilière

Principales acquisitions en 2017 et montant en M€

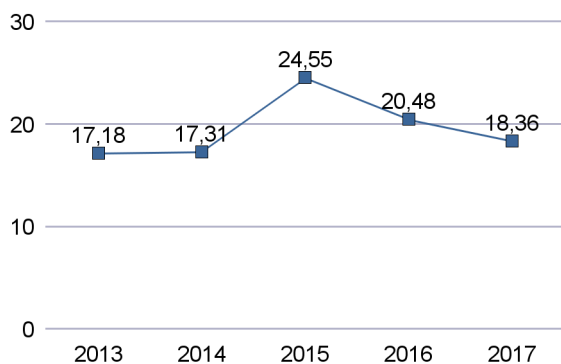
Extension du parc à l'Île-Saint-Denis	1,335
---------------------------------------	-------

Principales cessions en 2017 et montant en M€

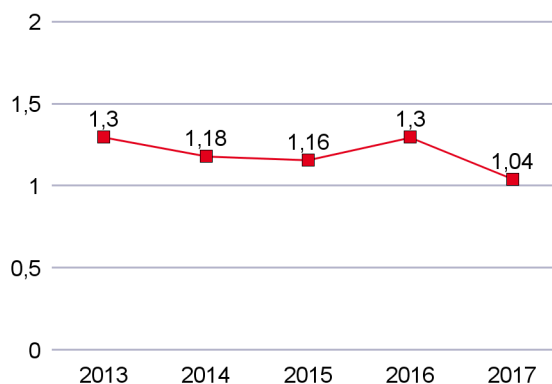
Les Pavillons-sous-bois / ensemble immobilier locatif social	4,068
Pantin / rue Berthier	1,135
Bobigny / allée de Bellevue	0,760
Noisy-le-Sec / avenue Gallieni	0,411

En 2017, le Département a conclu 7 actes d'acquisition pour un montant total de 1,772 M€. Par ailleurs, le Département a poursuivi les acquisitions dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'aménagement du projet de prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val de Fontenay, soit 9 actes d'acquisition portant sur 7 propriétés, pour un prix total de 1,658 M€. En outre, 12 actes de cession ont été conclus pour un montant total de 7,033 M€.

Dépenses de loyers et charges locatives en M€



Recettes de mises en location en M€



Action Assurances

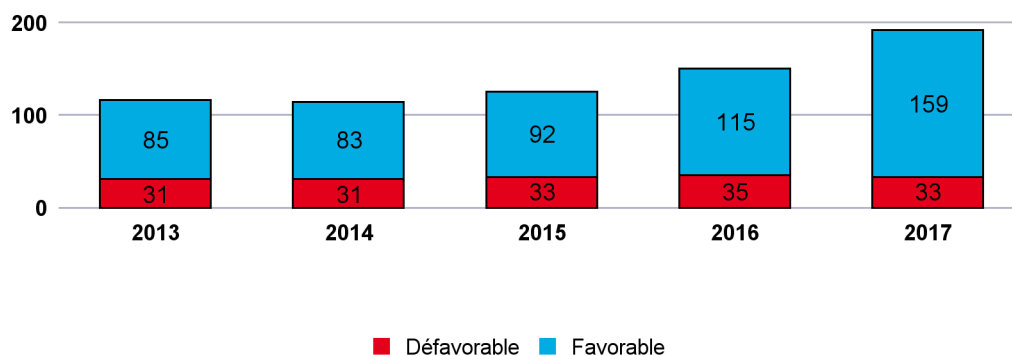
La prestation d'assurance vise à prévenir le Département contre tous les types de risques et à assurer la meilleure couverture des risques.

Montant des primes d'assurances par type de risques



Action Conseils juridiques et contentieux

Nombre de contentieux clôturés (hors désistements, non-lieu à statuer et classements sans suite)



Parmi les 246 dossiers clôturés en 2017, 159 l'ont été en faveur du Département, 33 en sa défaveur, 26 ont donné lieu à un désistement, 14 à un non-lieu à statuer, 7 à une issue neutre (décisions sans incidence pour le Département) et 7 ont été classés sans suite par le juge.

PROGRAMME

Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Contexte

Afin de mener à bien les chantiers de dématérialisation des actes soumis aux assemblées, des courriers et des notes internes, le secrétariat général s'est doté en 2017 d'un projet de Direction se déclinant en quatre axes : sécurisation, modernisation, accompagnement et anticipation. Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur la transformation des métiers sous l'effet de la numérisation croissante des tâches. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de baisse régulière du nombre de courriers papier, d'obligation législative concernant le traitement dématérialisé des factures, et de certification des comptes en 2020.

Le Secrétariat Général est engagé dans la mise en œuvre de Webnote (outil de gestion dématérialisé des notes), la finalisation de la dématérialisation totale des arrêtés et décisions (signature, transmission au contrôle de légalité, mention exécutoire et archivage dans la Gestion électronique des documents (GED) en lien avec la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'informations (DINSI), la généralisation de l'utilisation de Webdélib par l'ensemble des directions, le traitement du courrier sortant dans Icourrier pour toutes les directions et le Cabinet, la préparation de la montée de version d'Icourrier comportant de nouvelles fonctions (utilisation à distance, modification en ligne des documents, possibilité d'intégration de signature numérisée, ergonomie améliorée), et enfin la dématérialisation des conventions.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- développer les outils numériques existants et en proposer de nouveaux afin de renforcer l'efficacité de l'action de l'administration départementale.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **fonctionnement des assemblées**, 668 délibérations ont été adoptées en commission permanente en 2017, 82 délibérations en séance du Conseil départemental et 677 conventions ont été conclues.

Depuis janvier 2017, les délibérations sont signées électroniquement par le Directeur général des services. Les conventions seront désormais signées par la Direction générale. Les arrêtés réglementaires et les décisions sont inclus dans le circuit de traitement dématérialisé des actes Webdélib. La procédure de mention exécutoire, jusqu'ici réalisée sur papier, a également été dématérialisée dans la GED en 2017, et son contrôle a été renforcé. Toutes les données de l'application « Rapport et Délib », qui contenait les arrêtés et les conventions pris par le département depuis 1998, ont été transférées et mis à disposition dans la GED.

Concernant l'action **courrier et gestion administrative**, en 2017, le logiciel de traitement des courriers Icourrier a évolué à travers différentes fonctionnalités nouvelles : la notification des courriers par mail, la possibilité d'adresser un courrier pour information, la création de nouveaux parapheurs dans Icourrier (courrier pour information, courrier sortant), la possibilité pour les services du Cabinet de consulter les courriers de l'administration, la possibilité d'affecter nominativement un courrier et d'adresser un courrier de manière confidentielle.

Icourrier est désormais entièrement utilisé par les services du Cabinet. Après une expérimentation pour les courriers sortants dans quelques directions en 2017, le déploiement au traitement des courriers sortants de toutes les directions aura lieu en 2018.

Le logiciel permettant l'impression à distance des courriers (marché conclu avec l'Imprimerie nationale) a été expérimenté sur 10 sites des circonscriptions de PMI, ASE et service social. Des présentations de l'outil et des formations ont été réalisées en 2017, et se poursuivent en 2018.

Le logiciel d'envoi des SMS, piloté par la DINSI, est également en cours de déploiement sur les 250 sites des circonscriptions de PMI, ASE et service social. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le Pôle Personnel et relations sociales (PPRS), pour la formation des agents, ont également fait part de leur intérêt pour cette solution. 3 000 SMS ont été envoyés en 2017, contre 1 500 en 2016. On constate que l'envoi de SMS permet d'augmenter la part des rendez-vous honorés en centres de PMI.

Enfin, afin de réduire le volume du courrier entrant au Département, des adresses génériques ont été créées pour les directions et leurs services. Sur les 350 000 courriers reçus en 2017, environ 120 000 ont été numérisés dans Icourrier. 63 000 factures ont été numérisées en 2017.

Concernant la maîtrise des frais d'affranchissement, plusieurs actions ont été menées :

- le développement de l'envoi des SMS,
- le recours à un prestataire pour le traitement de gros volumes de courrier dans une logique d'économie d'échelle,
- le recours systématique à l'envoi au tarif « écopli en nombre » au moyen d'une standardisation des adresses,
- la promotion des échanges électroniques en interne et avec les partenaires (création des alias-direction),
- l'utilisation des courriers recommandés uniquement quand ils sont juridiquement obligatoires (travail mené en lien avec la Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ),
- les études sur les pistes de réductions des envois importants avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH) et le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS), concernant le catalogue.

Ainsi, le nombre de plis affranchis au tarif écopli en nombre (tarif postal le plus avantageux) a connu une augmentation de 83 % en 2017, grâce à l'important travail de normalisation des adresses. Le coût moyen des plis est en baisse (80 centimes en 2017 contre 83 centimes en 2016) malgré l'augmentation des tarifs postaux. Les plis en recommandés ne représentent plus que 9 % des envois du Département.

Concernant les courriers signalés, une campagne de sensibilisation a été effectuée en janvier et février 2017, consistant à alerter les directions sur les délais de traitement et en particulier leur clôture : édition hebdomadaire d'un tableau de suivi, point hebdomadaire lors des réunions de la Direction générale. Les courriers signalés en retard de traitement sont aujourd'hui en page d'accueil sur Icourrier, chaque direction pouvant ainsi les consulter et y répondre rapidement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,035	0,024	0,033	0,044	0,011
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,513	1,229	1,016	1,007	1,059
	Recettes	0,011	0,000	-	0,042	0,160
Total Programme « Secrétariat général »	Dépenses	1,548	1,253	1,049	1,051	1,07
	Recettes	0,011	0,000	-	0,042	0,160

Mise en œuvre : Secrétariat général

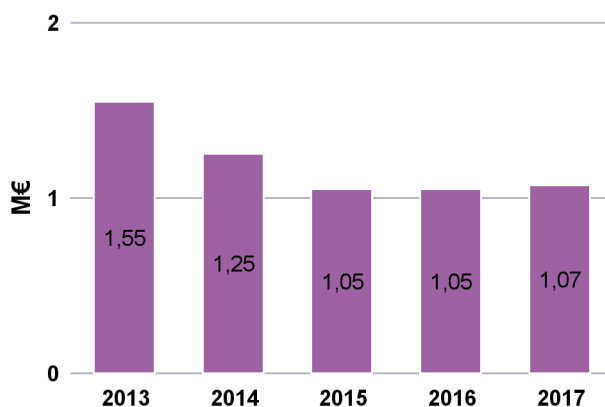
La politique départementale en matière de secrétariat général a pour objectifs d'assurer le bon fonctionnement des Assemblées et de moderniser les processus de gestion administrative et de gestion du courrier.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

2013	: 85,3 %
2014	: 80,7 %
2015	: 75,5 %
2016	: 95,5 %
2017	: 102,5 %

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	5
catégorie B :	3
catégorie C :	16

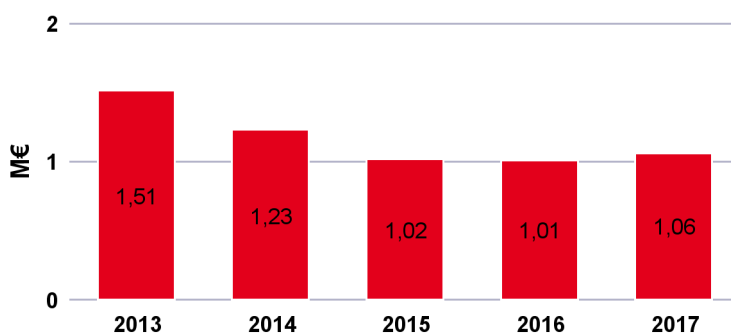
Nombre total de postes : 24

Action

Courrier et gestion administrative

Cette action est mise en œuvre par le Bureau central du courrier du Secrétariat général

Dépenses de courrier y compris routage



	2013	2014	2015	2016	2017
Courriers affranchis	1 036 202	940 427	824 701	693 981	734 534

Après une baisse importante et continue des volumes de courriers affranchis pendant plusieurs années, les coûts se sont stabilisés à partir de 2015. Un important effort de maîtrise des dépenses postales a en effet été mené : solutions alternatives à l'envoi de courriers (SMS, mails, tournées...), développement des tarifications avantageuses (écopli en nombre), réduction des envois recommandés.

Mission

Ressources humaines

Programme

**Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois
et des compétences**

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relation sociales et qualité de vie au travail

Programme

Politique égalité et diversité

PROGRAMME

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme relève de la Mission Ressources humaines.

Ce programme comporte cinq actions :

- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap,
- Communication interne.

Contexte

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrit dans un contexte en forte mutation marqué par des évolutions sociétales, la révolution numérique et les réformes institutionnelles. Certains métiers sont appelés à disparaître, beaucoup se transforment, d'autres encore émergent. La prise en compte de ces transformations en cours et à venir fait partie intégrante de la stratégie RH 2016-2021 dont s'est doté le Département et dont la mise en œuvre a commencé en 2017.

Cette stratégie s'organise autour de trois objectifs :

- anticiper les évolutions et accompagner les changements de la collectivité pour un service public de qualité,
- favoriser les conditions de travail permettant la valorisation de l'engagement professionnel des agents,
- poursuivre la dynamique d'amélioration, d'innovation et de partage de la fonction ressources humaines.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les priorités sont les suivantes :

- Accompagner les parcours professionnels des agents, au travers de mesures favorisant la mobilité interne au sein des services du département, et dédier des moyens de formation permettant d'accompagner les reconversions professionnelles des agents ;
- Poursuivre les actions en faveur du maintien dans l'emploi afin d'assurer la prise en charge personnalisée des situations et de prévenir l'usure professionnelle des agents.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences,
- favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du Département,
- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi,
- contribuer à la modernisation et à la déconcentration de la fonction RH,
- poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières,
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par le renforcement de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à travers l'identification, dans une démarche prospective, des compétences amenées à disparaître, et de celles à développer, la construction d'outils facilitant la connaissance et l'accès à des passerelles de mobilité, l'enrichissement du référentiel de compétences du Département (2 682 profils de postes supplémentaires, s'ajoutant aux 3 549 profils intégrés les années précédentes dans le système d'information RH), l'harmonisation des profils de poste et l'accompagnement des directions dans leur projet de transformation.

En matière de prospective sur les métiers et les effectifs, des études ont été réalisées sur les métiers de secrétaires, de comptables et d'huissiers, et des plans d'actions ont été proposés pour chacun d'eux.

Pour répondre aux objectifs de la stratégie RH, les orientations du Plan de formation 2017-2018 ont été redéfinies autour des priorités collectives suivantes : promotion de la diversité, prévention de l'usure professionnelle, accompagnement des reconversions professionnelles, maintien dans l'emploi, renforcement des fonctions de management et de pilotage. Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été dédiés aux formations de reconversion professionnelles : sur les 59 demandes déposées, 46 ont été validées se traduisant par des départs en formation qualifiantes ou diplômantes, comme le diplôme d'Éducateur-ice de Jeunes Enfants, d'aide soignant-e, ou le Certificat CAFERUIS.

Plusieurs encadrants ont bénéficié d'un suivi individuel et 7 coachings collectifs ont été organisés en 2017. Les sessions du Cycle de management ont été poursuivies. En complément, le dispositif de soutien à la fonction d'encadrement s'est articulé autour de différentes sessions de formation, portant sur l'accompagnement au changement ou la fixation des objectifs dans le cadre de l'EPA. Enfin, des groupes de co-développement au sein des directions opérationnelles ont été organisés.

La modernisation et le partage de la fonction RH s'est traduite par le déploiement d'un outil informatique, partagé avec les correspondants formation, permettant d'inscrire les agents en formation, la poursuite du déploiement de l'outil de dématérialisation des EPA à une partie des directions départementales, la mise en place de dispositifs de partage des fonctions de recrutement et de suivi des effectifs avec les directions.

Plusieurs actions ont été réalisées en 2017 pour consolider la **politique de formation de la collectivité**, notamment la refonte du règlement formation, la mise en place de la Commission des parcours professionnels permettant à 46 agents de suivre une formation qualifiante ou diplômante, le renforcement des outils de suivi et de pilotage du Plan de formation.

Concernant la mise en œuvre de la politique de formation, plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2017 :

- mise en place d'une nouvelle version du logiciel formation INSER permettant la généralisation des échanges dématérialisés avec le CNFPT,
- refonte de la charte des formateurs internes et du développement du nombre d'actions réalisées,
- mise en place d'une nouvelle procédure de prévention des absences en formation,
- mise à disposition d'un nouveau centre de formation au sein de l'immeuble Européen II,
- attribution d'un accord-cadre formation,
- recours aux vacataires externes et internes pour compenser le désengagement du CNFPT et/ou réaliser des actions innovantes
- et développement de l'animation du réseau des correspondants formation.

Les évolutions législatives et réglementaires de 2017 concernant le compte personnel de formation vont renforcer en 2018 le droit à la formation individuelle des agents.

De la même manière, les dispositifs de **pré-recrutement** (stagiaires, apprentis, bourses) ont évolué pour les adapter aux priorités du Département concernant notamment le recrutement des jeunes.

Parmi les 50 postes ouverts au recrutement d'apprentis, 40 contrats ont été signés (dont 1 au titre du handicap). Il est envisagé d'organiser des actions de sensibilisation auprès des Centres de formation des apprentis (CFA) et des acteurs locaux sur les métiers de la Fonction publique territoriale.

Enfin, concernant l'action **maintien dans l'emploi et politique du handicap**, le Plan d'actions 2016 - 2018 répond à 3 enjeux : la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans le cadre de la politique diversité du Département, le recrutement de travailleurs handicapés, et le développement d'actions personnalisées favorisant le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans un objectif de prévention de la désinsertion professionnelle.

Le nombre de recrutements directs de travailleurs handicapés est passé de 4 en 2016 à 9 en 2017. L'ensemble des partenaires insertion-emploi et handicap du territoire ont été mobilisés à l'occasion du Forum "les défis pour l'emploi" organisé dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

16 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont réalisé une mobilité en 2017. Par ailleurs, 9 mobilités ont été prescrites par la médecine professionnelle et préventive pour des raisons de santé.

Un tiers des 1 223 visites médicales réalisées en 2017 auprès de la médecine professionnelle et préventive ont généré une restriction d'aptitude entraînant un aménagement de la situation de travail, soit 399 agents concernés. Les préconisations ont concerné de manière pratiquement équivalente 170 agents de la filière administrative exerçant des métiers de gestionnaire, comptable et secrétaire et 169 agents de la filière technique (dont 68 % d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement).

Concernant les aménagements de postes de travail, l'année 2017 a été marquée par le renforcement des aménagements techniques proposés par la médecine professionnelle et préventive. Ceux-ci représentent 27 % des préconisations, dont 76 % sont en lien avec le travail sur écran. Ainsi, 54 agents ont bénéficié de ce type d'aménagement.

10 agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH) participent à l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité.

67 agents ont bénéficié d'une aide technique en 2017. Les fonds alloués par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont permis de supporter le coût élevé de prothèses auditives pour 11 agents et de prendre en charge le transport domicile/travail pour 8 personnes exposées à de fortes contraintes de mobilité.

Concernant la requalification professionnelle des agents, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de missions dites « tremplins » d'une durée de 6 mois visant à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en lien avec les besoins de la collectivité. En 2017, 153 agents ont été suivis dans leur parcours de reconversion. 60 contrats d'engagements ont été réalisés dans ce cadre, dont 6 concernaient des missions tremplins.

19 agents ont reçu un avis favorable du Comité médical à leur demande de reclassement professionnel. 18 agents, accompagnés chacun par un tuteur, ont intégré le parcours de requalification (dispositif de formation de 33 jours réalisé par le CNFPT). A l'issue de leur parcours, 21 agents ont été recrutés sur un poste vacant grâce aux règles de priorisation (ces agents sont identifiés comme « publics prioritaires ») mises en œuvre depuis 2015.

29 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ont eu une aide médico-psychologique. Certaines situations complexes nécessitent une prise en charge extérieure. Ainsi, 4 agents ont bénéficié d'un bilan et d'un accompagnement sur leur lieu de travail par des prestataires spécialisés. Par ailleurs, pour faire face à une sollicitation de plus en plus importante de prises en

charge liées à des problématiques cognitives, des séances de remédiation cognitive ont été mises en place. Au vu des résultats obtenus, notamment sur les aspects concentration et mémorisation, le dispositif a été reconduit en 2018.

Des actions de sensibilisation ont été réalisées dans le cadre de la 21^{ème} édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées autour de trois événements : le Forum « les défis pour l'emploi » qui visait la rencontre entre les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les recruteurs du département, le « Forum Action handicap » dédié aux agents RQTH qui a réuni 66 participants autour de la politique handicap du Département, et enfin une sensibilisation au handicap psychique destinée aux encadrants de proximité.

La **communication interne** a porté, en 2017, sur la politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, la mise en œuvre des différents chantiers de la stratégie RH (engagement professionnel, RIFSEEP, promotion interne), les parcours professionnels (nouveau dispositif de formation, mobilité interne, formateurs internes) et la qualité de vie au travail (complémentaire prévoyance, maintien dans l'emploi, prévention de l'absentéisme).

En 2017, 4 matinées d'accueil ont été organisées à l'attention des nouveaux agents. 5 rencontres du réseau RH (correspondants RH) se sont tenues.

En 2018, la refonte de l'espace RH sur l'intranet e-acteurs, la mise en place d'une nouvelle demi-journée d'accueil des nouveaux encadrants et la création d'un support de communication en direction des encadrants permettront de renforcer l'impact de la communication interne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Communication interne	Dépenses	0,087	0,095	0,067	0,088	0,053
Prospective sur les métiers et les effectifs	Dépenses	0,010	-	-	-	-
Formation des agents	Dépenses	0,628	0,583	0,480	0,375	0,317
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,717	0,592	0,494	0,458	0,221
	Recettes	0,030	0,036	0,047	0,003	-
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,167	0,147	0,208	0,096	0,114
	Recettes	0,616	0,587	-	0,552	-
Total Programme « Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences »	Dépenses	1,599	1,417	1,249	1,017	0,704
	Recettes	0,656	0,624	0,047	0,554	-

PROGRAMME

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de favoriser le développement des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions, des organisations et des métiers, et de favoriser la mobilité et les parcours professionnels des agents.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 49
catégorie B : 29
catégorie C : 40

Nombre total de postes: 118

Ne sont pas pris en compte ici les postes ressources et de direction du Pôle personnel et relations sociales.

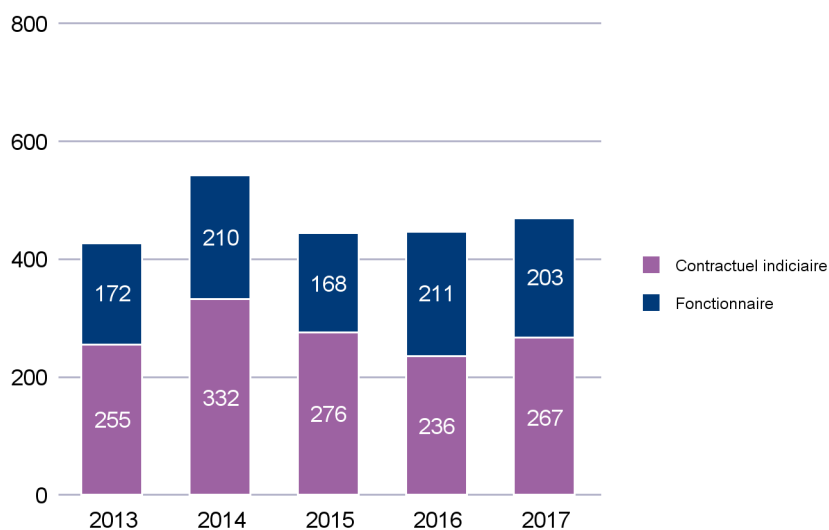
Action

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Recrutement

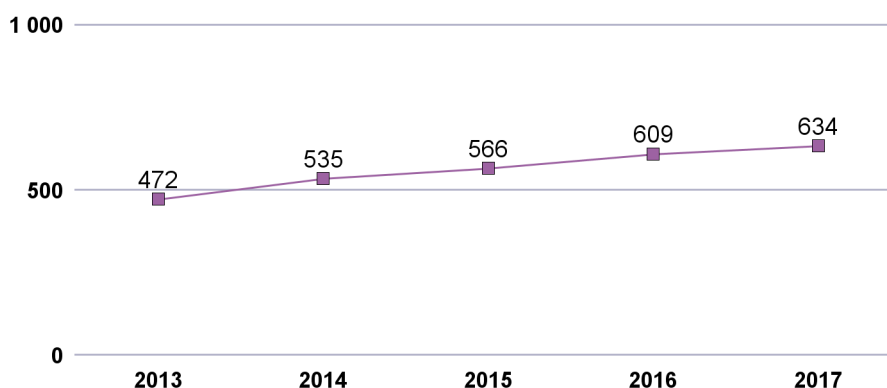
Les objectifs de l'action sont d'anticiper et d'identifier les besoins en matière de compétences, et de permettre ainsi la meilleure adéquation avec les besoins du Département.

Nombre d'agents entrés au Département y compris renforts et remplacements (et toujours présents au 31/12)



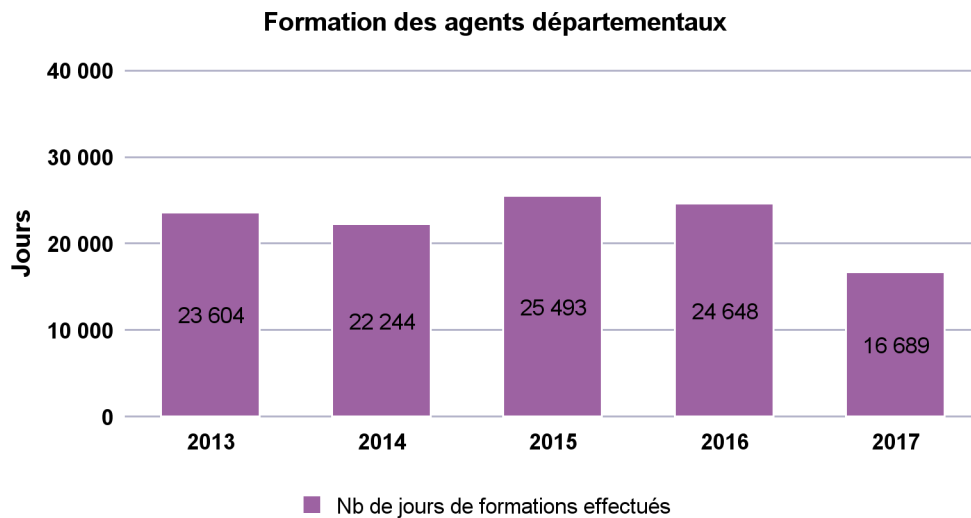
L'évolution des entrées en 2014 correspond en particulier au pourvoi de postes créés dans le cadre de l'ouverture de cinq nouveaux collèges.

Nombre de commissions de recrutement



Formation des agents départementaux

Les objectifs de l'action sont d'anticiper les besoins en matière de compétences, de favoriser la professionnalisation du management et d'accompagner le développement des compétences.



Nombre d'agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations :

2013	2014	2015	2016	2017
4 191	4 331	4 483	4 525	3 678

En 2017, on constate une forte baisse de 19 % du nombre d'agents formés et de 32 % du nombre de jours de formation, en lien avec l'évolution de la politique du CNFPT.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'objectif de l'action est de se conformer au taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi	570	594	634	670
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total	7,1 %	7,4 %	7,9 %	8,1 %

En 2016, le Département employait 670 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 8,1 % de l'effectif total (y compris les assistantes familiales). Ce taux est en constante augmentation depuis plusieurs années. Parmi les 670 agents du Département bénéficiant de l'obligation d'emploi, on comptait 567 femmes et 103 hommes. 394 agents étaient reconnus en qualité de travailleurs handicapés par la CDAPH, 12 agents avaient été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, et étaient titulaires d'une rente et 264 agents étaient en reclassement professionnel. Les données 2017 sont en cours de consolidation.

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève
de la Mission
Ressources humaines.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Déplacement des agents,
- Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Contexte

L'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) a invité les collectivités à refonder leur politique en matière d'avancement de carrières et de rémunération. La reconnaissance de la valeur professionnelle et des responsabilités exercées dans la politique d'avancement ou de promotion, et l'identification des potentiels, constituent des attentes croissantes des agents. La politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité impose également de mieux définir et faire connaître les critères de promotion interne et d'avancement au sein des directions.

Les évolutions de la masse salariale sont essentiellement liées à des facteurs externes (glissement vieillesse technicité - GVT, mesures statutaires et réglementaires, etc.). Ainsi, dans une logique de maîtrise des dépenses, le Pôle personnel et relations sociales (PPRS) s'efforce de renforcer le pilotage de la masse salariale en y associant davantage les directions.

Les enjeux d'informatisation, de sécurisation des procédures et d'accessibilité des informations sont particulièrement prégnants, alors que les partenaires institutionnels (Paierie et Préfecture) exigent des transmissions dématérialisées (ex : chaîne comptable) et que les agents, les syndicats et les directions souhaitent bénéficier d'une prise en charge réactive des situations individuelles par le PPRS.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans le respect des règles juridiques et selon des critères simples et transparents, favorisant l'implication professionnelle,
- refonder la politique d'avancement pour prendre en compte davantage la manière de servir et les fonctions des agents,
- réviser le régime indemnitaire du Département, pour se conformer au cadre réglementaire du Régime indemnitaire de Fonction, Sujétions et Expertise (RIFSEEP), et mieux reconnaître les fonctions et responsabilités exercées par les agents,
- rémunérer les agents en garantissant la sécurité juridique, l'équité et une bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- dématérialiser le dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et les informations aux agents,
- développer le SIRH (reprise des carrières, éditique, procédures...).

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du Plan Pluriannuel des Carrières et des Rémunérations (PPCR) au 1^{er} semestre 2017 (plus de 7 000 reclassements sur les nouvelles grilles), de l'avancement d'échelon à durée unique, des nouvelles procédures de prise en charge des accidents de travail et des nouvelles procédures de sécurisation de la paie des vacataires et de contrôle des RIB. Par ailleurs, la dématérialisation des échanges avec les agents, avec notamment la création d'un dossier individuel dématérialisé accessible sur l'intranet, a été poursuivie.

402 agents permanents ont été recrutés en externe en 2017, auxquels s'ajoutent les agents recrutés par mobilité interne (55%). 579 agents permanents ont quitté la collectivité : 411 départs définitifs (retraite, démission, mutation) et 168 départs temporaires (congé parental, disponibilité, détachement). Le nombre de départs a augmenté, en particulier du fait de la hausse des départs à la retraite (191, contre 156 en 2016) et de celle des détachements (55 contre 35 en 2016).

En moyenne, 40 personnes en emplois d'avenir et 113 en contrats d'adaptation à l'emploi (CAE) ont été rémunérées en 2017. 411 agents ont perçu des vacances, 32 apprentis en moyenne ont été rémunérés, 215 agents ont perçu l'indemnité de tutorat. 114 stagiaires gratifiés ont été accueillis et 39 personnes ont été accueillies au titre du service civique.

2 192 agents ont été concernés par un avancement d'échelon.

91 agents ont été concernés par les réussites aux concours, promotions internes, examens professionnels, intégration et reclassement.

La revalorisation de l'échelle des catégories B a concerné 1 341 agents. Concernant les mesures réglementaires spécifiques, 82 agents ont été concernés par la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et 97 par les primes d'installation.

En ce qui concerne l'action **engagement professionnel**, l'année 2017 a été marquée par la concertation pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2018. Il permet une valorisation des missions à travers une cotation

des postes. Cette cotation des postes a permis d'objectiver la qualification des postes du Département et ainsi de valoriser plus de 1 200 postes (hors encadrement).

2017 a également été marquée par la refonte de la procédure de promotion interne, qui permet désormais de mieux prendre en compte les fonctions occupées (par exemple les agents faisant fonction), ainsi que l'égalité femmes-hommes. Une nouvelle procédure d'avancement de grade est en cours d'élaboration. Elle a pour objectif d'intégrer des critères de fonction pour mieux valoriser l'engagement professionnel dans l'évolution de carrière.

Enfin, en ce qui concerne l'action **déplacement des agents**, la campagne 2017 des congés bonifiés a concerné 228 agents.

Après réalisation d'une enquête auprès des agents en 2017, le Plan de déplacement des agents prendra en 2018 un nouvel élan avec un projet de mise en place d'une mesure d'aide financière pour l'abonnement aux parcs relais et l'adoption de l'indemnité kilométrique vélo en faveur des agents, ainsi qu'une mise à jour du Guide des déplacements professionnels en vue de réduire l'usage du véhicule individuel, et de faciliter l'usage des vélos de service et l'utilisation des tickets de service.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	322,318	328,729	331,343	329,854	326,544
	Recettes	7,792	9,346	3,345	10,428	11,185
Déplacement des agents	Dépenses	0,988	1,178	0,965	0,726	0,960
	Recettes	-	-	-	0,001	-
Total Programme « Politique salariale et gestion des carrières »	Dépenses	323,307	329,907	332,308	330,580	327,504
	Recettes	7,792	9,346	3,345	10,428	11,185

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de :

- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie 0 :
catégorie A : 22
catégorie B : 51
catégorie C : 13

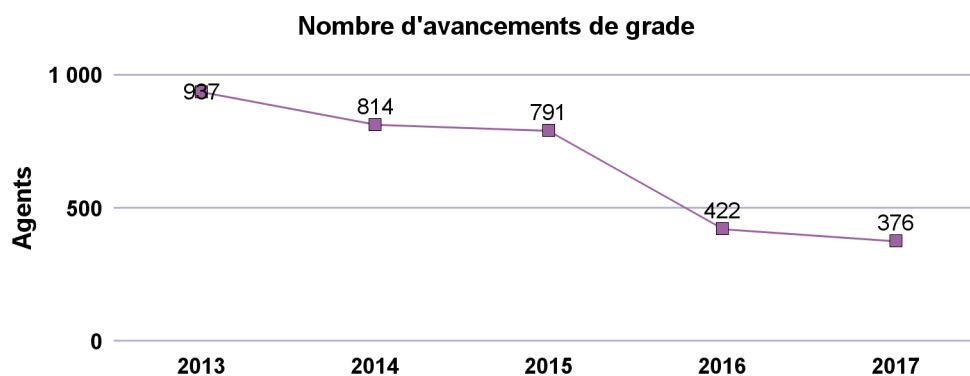
Nombre total de postes : 86

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PPRS.

Politique salariale et gestion des carrières

Avancement de grade

L'avancement de grade constitue l'un des dispositifs prévus par le statut pour assurer le déroulement de la carrière des fonctionnaires.



En 2017, 376 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Parmi eux, 270 femmes et 106 hommes.
16,49 % étaient de catégorie A, 24,2 % de catégorie B, 59,31 % de catégorie C.

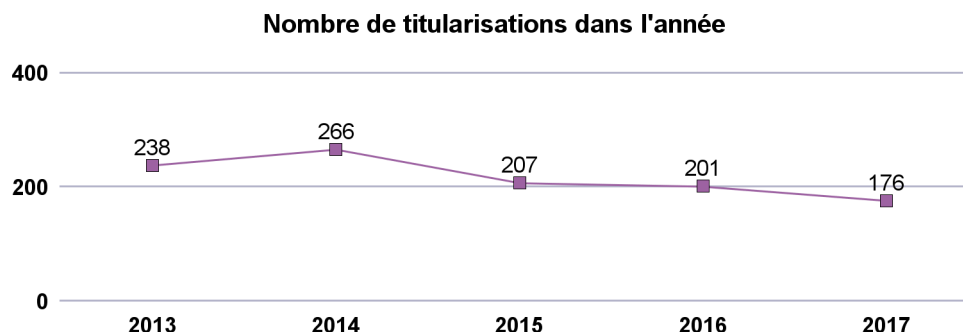
Promotion interne

Cette modalité d'avancement permet d'accéder sans concours à un cadre d'emploi de niveau supérieur.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nb d'agents inscrits sur liste d'aptitude	58	67	39	43	46

Résorption de l'emploi précaire

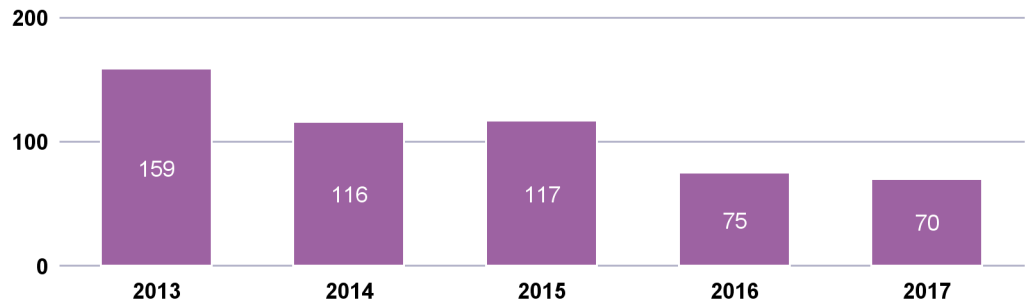
L'objectif du Département est d'avoir recours aux agents non titulaires uniquement en l'absence de candidatures de titulaires répondant aux critères définis par les directions.



Gestion des renforts et des remplacements

Le recrutement d'agents non-titulaires pour des remplacements ou des renforts répond à l'absence d'agents ou à des besoins occasionnels.

Nombre d'agents en renfort et en remplacement au 31/12



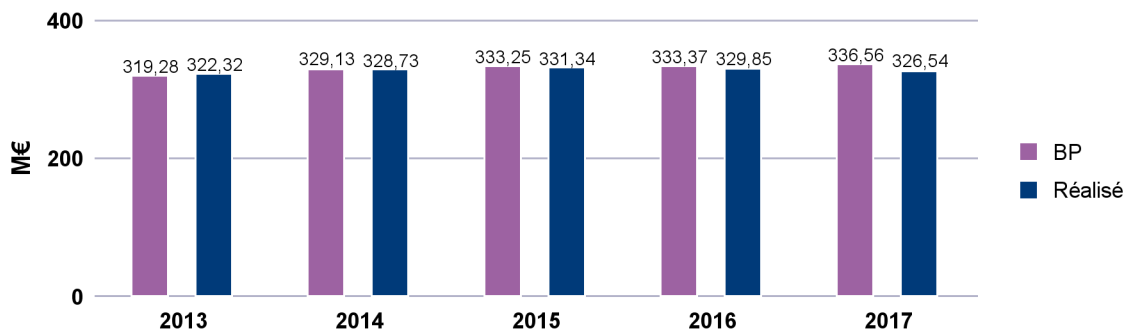
Le nombre d'agents en renforts et remplacements a légèrement diminué en 2017, après une forte baisse en 2016.

Rémunérations et charges

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2015	99,4 %
2016	98,9 %
2017	97,0 %

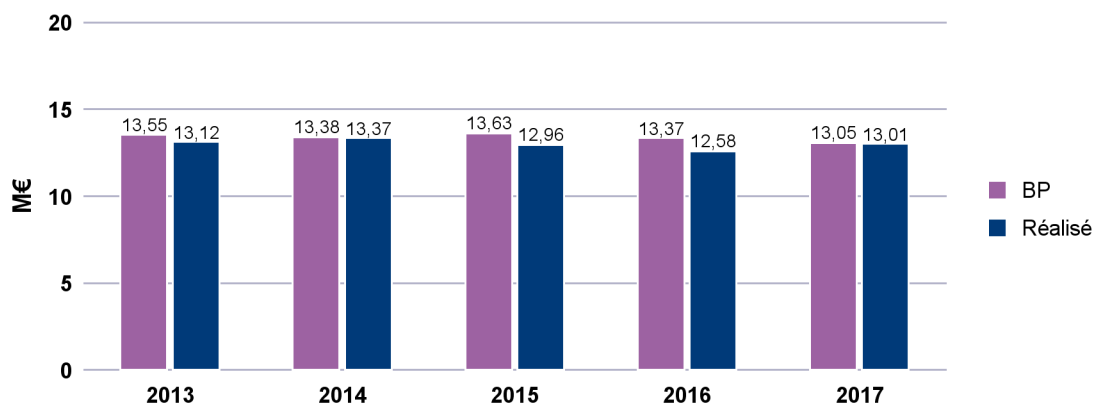
Rémunérations et charges de personnel - Budget principal



La masse salariale a évolué de -0,93 % en 2017.

Elle représentait 18,73 % des dépenses de fonctionnement du Département (budget principal, hors gestion de la dette).

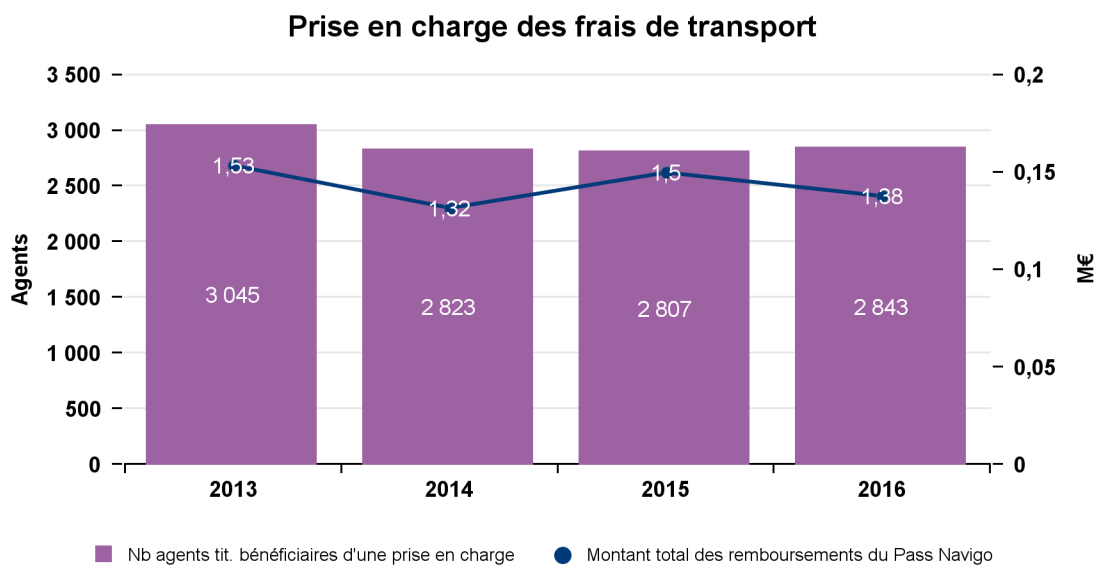
Rémunérations et charges de personnel - Budget annexe (Assainissement)



Action Déplacements des agents

Déplacements des agents : prise en charge des frais de transport

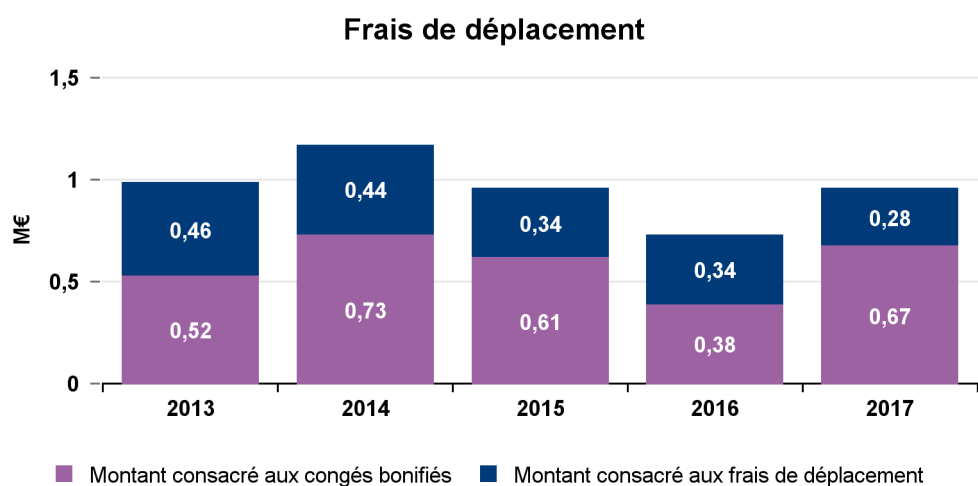
Le Département s'engage pour une meilleure mobilité du personnel en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à travers une participation de 60 à 70 % au Pass Navigo



Les données 2017 sont en cours de consolidation.

Remboursement des frais de déplacement

On note en 2017 une hausse du montant consacré aux congés bonifiés par rapport à 2016, les congés bonifiés connaissant une cyclicité se traduisant par un pic tous les 3 ans ; le précédent pic avait eu lieu en 2014. Concernant les frais de déplacement, on observe une baisse par rapport à 2016.



PROGRAMME

Relations sociales et qualité de vie au travail

*Ce programme relève
de la Mission*

Ressources humaines.

Ce programme comporte cinq actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,
- Organisation du travail,
- Dialogue social,
- Action sociale du personnel,
- Conditions de travail de la Direction de l'eau de l'assainissement.

Contexte

Le protocole des droits syndicaux adopté le 11 septembre 2015 définit des règles partagées sur la conduite du dialogue social telles que la diffusion des informations syndicales, l'échange avec les syndicats dans le cadre des préavis de grève, l'usage des technologies de l'information et de la communication et la définition d'un Agenda social annuel. Il conforte également les garanties offertes aux personnels investis de mandats syndicaux, en améliorant la reconnaissance de cet engagement dans le déroulement de leur carrière et en facilitant l'accompagnement de leurs évolutions professionnelles (formation, acquis de l'expérience professionnelle).

La politique de santé et de sécurité au travail relève de la responsabilité sociale du Département en sa qualité d'employeur. La mise en œuvre du Programme pluriannuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail 2016-2018 a été poursuivie. Il concerne la prévention de l'usure professionnelle, la prévention des risques psychosociaux et la consolidation de l'organisation des acteurs de la santé au travail dans la collectivité.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- préserver la santé physique et psychique des agents à travers une politique visant à promouvoir la qualité de vie au travail,
- réduire les absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail,
- améliorer les conditions de travail des agents départementaux,
- garantir l'exercice du droit syndical sur la base du protocole du dialogue social,
- entretenir des relations suivies avec les représentants du personnel et les organisations syndicales à travers la préparation des instances, les engagements définis dans l'Agenda social et l'observation du dialogue social,
- promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés,
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux et d'aides financières, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux et un accompagnement social,
- promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitables et valorisant le territoire,
- promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique sport santé,
- valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Principales réalisations et principaux résultats

Concernant l'action **santé, conditions de travail et qualité de vie au travail**, une réflexion a été engagée sur la pertinence de l'organisation des acteurs prévention (correspondant santé sécurité au travail, conseillers de prévention) principalement au sein des directions et services avec des effectifs importants ou soumis à de nombreux risques professionnels.

Des démarches de prévention individuelles ont été réalisées afin de préserver la santé au travail à travers une surveillance médicale, des actions de soutien individuelles et de maintien dans l'emploi. Des démarches de prévention collectives ont été également mises en œuvre. Elles ont concerné la réduction de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail.

En matière d'organisation du travail, une expérimentation de télétravail a été lancée en 2017 par une délibération de l'Assemblée départementale. Le public cible était de 50 agents issus des directions. Un nombre de participants par direction a été établi afin que l'ensemble des directions puisse participer à l'expérimentation. En novembre 2017, 53 agents télé travaillaient, dont 10 agents ayant des restrictions médicales ou reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

Les congés et autorisations d'absences ont fait l'objet d'une mise à jour en 2017. Il s'agissait de prendre en compte les évolutions sociétales et d'actualiser le cadre des autorisations. Une concertation a permis de présenter en février 2017 au vote de l'Assemblée départementale une délibération qui offre un cadre rénové des droits à congés et autorisations spéciales d'absences (ASA).

Une démarche sur l'adaptation des cycles de travail au besoin des usagers se poursuivra en 2018.

Concernant l'action **dialogue social**, une priorité a été accordée aux deux chantiers suivants :

- l'exercice du droit syndical : le Département a garanti la vitalité du dialogue social en allouant aux organisations syndicales représentatives des moyens proportionnés aux enjeux et en cherchant à garantir et à valoriser l'engagement syndical. Il a également veillé à traiter certaines difficultés dans l'exercice des droits syndicaux : taux de retour des chèques syndicaux,

- délais de recensement et de gestion des agents grévistes, délais de préavis de grève, etc.
- la conduite du dialogue social : le Département a mis en place des nouvelles modalités de fonctionnement des instances, avec des secrétariats permanents du CT et du CHSCT, se tenant en formation commune pour définir l'Agenda social annuel (programmation des instances, chantiers transversaux). La situation budgétaire de la Collectivité a été présentée par le Président du Conseil départemental au CT et au CHSCT. Ainsi, le rôle d'expertise des Représentants du personnel a été affirmé.

L'Agenda social 2017 a fixé les engagements clés en matière de dialogue social, qu'il s'agisse des instances paritaires, des chantiers de la stratégie RH ou des thématiques d'actualité locale ou nationale.

Les fonctions d'appui au dialogue social ont été développées à travers l'observation du dialogue social, la veille sociale et juridique relative à l'exercice des droits syndicaux, le suivi des crédits d'heures des organisations syndicales (décharges d'activité de services et autorisations spéciales d'absence), le suivi des délais de réponses aux courriers syndicaux, l'appui au pilotage des concertations (assistance aux directions).

Le rôle et la complémentarité des instances ont été renforcés, en prenant en compte l'élargissement des compétences du Comité technique aux questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences des agents, ainsi qu'aux questions de formation, d'insertion et de promotion de l'égalité professionnelle femme-homme.

Le Comité technique s'est réuni 7 fois en 2017 (32 dossiers présentés) et 70 réunions de concertation se sont tenues. Le Comité Technique d'hygiène et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est réuni 6 fois en 2017 (23 dossiers présentés) et 26 réunions de concertation, 10 visites et 4 Commissions des locaux se sont tenues.

Concernant **l'action sociale du personnel**, l'année 2017 a vu la refonte de la participation employeur tant en santé qu'en prévoyance, dans une optique plus incitative, équitable et favorable aux plus bas salaires (2 423 agents bénéficiaires pour 2 212 contrats en santé et 993 contrats en prévoyance). Une convention de participation a été conclue avec le Centre Interdépartemental de la Petite Couronne (CIG) pour une effectivité des contrats en prévoyance au 1^{er} janvier 2018.

Des nouvelles conventions triennales avec le CDOS et l'APSAD ont été négociées, avec pour l'APSAD la mise à disposition par le Département de nouveaux locaux pour la pratique sportive, et pour le CDOS, l'augmentation pour 2018-2020 de la subvention versée par le Département de 1% par an, pour mettre en œuvre les nouveaux objectifs en matière de promotion de l'offre culturelle et sportive du territoire ou de transition écologique.

Le partenariat avec le CIG a été poursuivi permettant l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale (197 entretiens pour 88 agents).

438 demandes de logement social ont été déposées en 2017. 25 familles ont été relogées. Deux agents ont par ailleurs, dans le cadre d'un nouveau dispositif, bénéficié d'une convention d'occupation précaire pour une période de trois mois, renouvelable une fois.

17 579 journées de garde concernant 132 enfants ont été prises en charge en 2017 par le Département.

La promotion de l'accès aux loisirs et aux vacances du personnel à travers une participation financière du Département s'est poursuivie (507 contrats chèques vacances souscrits).

Six agents ont bénéficié d'un prêt pour l'achat d'un véhicule « vert ».

Enfin, l'année 2017 a vu la préparation à la mise en place, à titre expérimental, d'un panier bio au bureau en 2018, sur les sites centraux de Bobigny, après réalisation d'une enquête en direction des agent-e-s.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépenses	0,398	0,474	0,346	0,368	0,014
	Recettes	0,150	0,026	0,062	0,110	0,014
Dialogue social	Dépenses	0,012	0,014	0,004	0,007	0,014
Action sociale du personnel	Dépenses	2,158	1,943	2,135	1,968	1,916
	Recettes	0,019	0,003	0,002	0,002	-
Total Programme « Relations sociales et qualité de vie au travail »	Dépenses	2,568	2,431	2,486	2,343	2,156
	Recettes	0,169	0,029	0,064	0,112	0,171

PROGRAMME

Relations sociales et santé au travail

Mise en œuvre : Service des relations du travail et de l'action sociale

Les objectifs du programme sont :

- d'approfondir le dialogue social,
- d'agir en faveur de la santé des agents et de leur bien-être au travail,
- d'élaborer la stratégie d'information et de communication interne de la collectivité,
- d'intégrer les nouveaux agents et de favoriser leur implication professionnelle,
- de valoriser les services rendus par les agents.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A : 23

catégorie B : 13

catégorie C : 27

nombre total de postes : 63

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PPRS.

Action

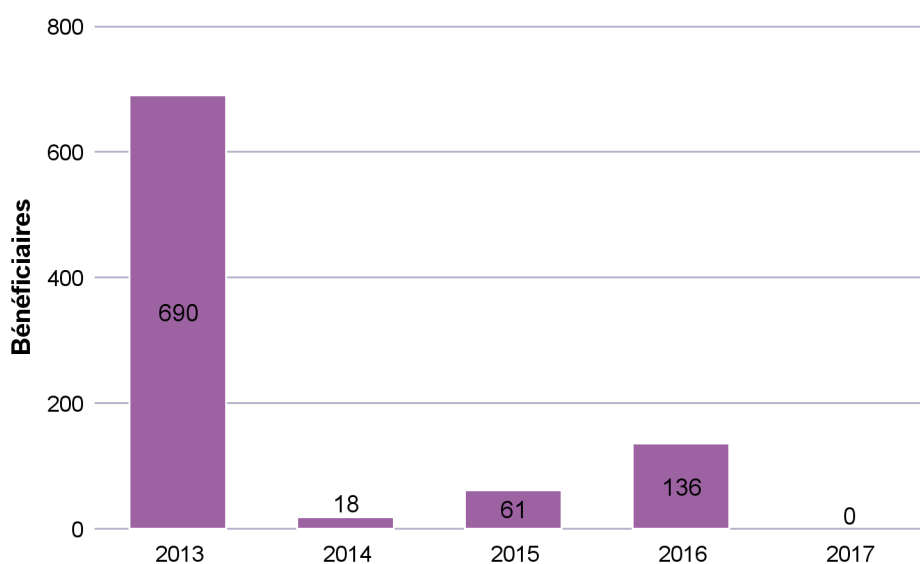
Action sociale du personnel

Valorisation des services rendus par les agents (médaillés et retraités)

Il s'agit de rendre un hommage institutionnel officiel aux agents médaillés et retraités ainsi qu'aux cadres quittant la collectivité.

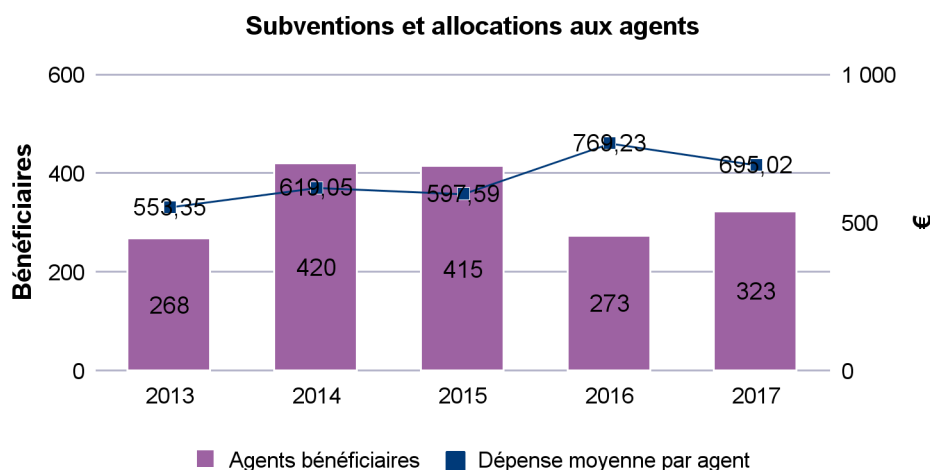
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agents partant à la retraite ayant bénéficié d'une réception et d'un cadeau	85	91	115	127	85
Nombre de médaillés	309	316	343	374	335

Nombre de bénéficiaires du voyage (y compris accompagnants)



Aides financières : subventions et allocations aux agents (garde d'enfants, prêts...)

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des aides financières et des allocations (en M€)	0,15	0,26	0,25	0,21	0,22



Les dépenses d'allocations représentent 80 % des aides financières. Elles sont constituées des allocations de prise en charge d'enfants et de jeunes adultes porteurs de handicap (44 %) et des allocations pour frais de garde d'enfant de moins de trois ans (36 %). Le Département a pris en charge 17 579 journées de garde d'enfants pour 132 enfants, soit 137 jours de garde par enfant au taux moyen de 4,69 € la journée. Avec ou sans hébergement, les subventions liées aux loisirs ont concerné 228 enfants et ont représenté 20 % des dépenses.

Les chèques vacances

	2013	2014	2015	2016	2017
Chèques vacances - contrats reconduits	239	279	308	313	321
Chèques vacances - nouveaux contrats souscrits	197	197	175	194	186
Total des contrats	436	476	483	507	507
Total des dépenses (en M€)	0,24	0,25	0,25	0,24	0,26

Globalement le nombre d'agents ayant souscrit aux chèques vacances est stable en 2017. La prestation intéresse toujours toutes les catégories d'agents mais à 71 % les agents de catégorie C. 35 % des souscripteurs sont rattachés à la Direction de l'Education et de la Jeunesse (ATTEE).

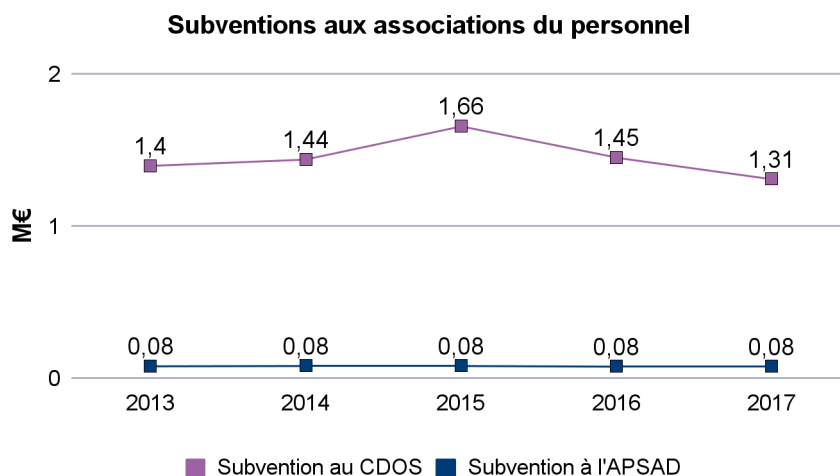
Mutuelles santé / prévoyance

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agents couverts	2 254	2 559	2 622	2 772	2 423

Le dispositif de protection sociale complémentaire a évolué dans le cadre de la Stratégie RH 2016-2021, adoptée le 2 février 2017, avec l'instauration de nouvelles mesures, et l'augmentation de la participation de l'employeur en matière de santé et de prévoyance, notamment pour les agents ayant les salaires les plus faibles. La participation de l'employeur a été revalorisée pour les agents ayant les indices plus bas et supprimée pour les agents ayant des indices élevés. Ainsi, en 2017, 2 423 agents ont bénéficié du versement de la participation du Département pour des contrats en santé (2 212) et/ou en prévoyance (993).

Les relations avec les associations du personnel

Les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD, visent à promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives des agents du Département. Le Bureau de l'action sociale veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires au bon déroulement des activités de ces associations.



Le partenariat entre le Département et le CDOS se décline par trois conventions signées le 19 novembre 2014 pour une durée de trois ans :

- une convention de moyens et d'objectifs,
- une convention de mise à disposition du personnel,
- une convention relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités, qui ne sera pas reconduite en 2018-2020.

La participation financière du Département s'est déclinée en 2017 de la façon suivante :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 289 208 euros qui a connu une croissance de 1 % liée à l'évolution de la masse salariale,
- des frais de maintenance des logiciels de gestion et d'un catalogue, pour un montant de 19 757,50 euros.

PROGRAMME

Politique égalité et diversité

*Ce programme relève
de la Mission
Ressources humaines.*

Ce programme comporte cinq actions :

- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

Contexte

Le Département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations. Il a été le premier Département de France à obtenir en février 2016 le « label diversité » délivré par le Ministère de la Fonction publique après un audit réalisé par l'AFNOR.

Objectifs du programme

Dans la poursuite de la démarche impulsée en interne par le Label Diversité, le Département fait le choix de confirmer sa politique en faveur de la Lutte Contre les Discriminations en renforçant ses actions à destination de la population séquanodionisienne et des différents acteurs du territoire. En écho à l'objectif d'être un employeur exemplaire, il s'agit de faire du Département un acteur central de la Lutte Contre les Discriminations et un « service public exemplaire ».

En matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du protocole d'accord signé avec les organisations syndicales en mars 2016, à travers les objectifs suivants :

- former les cadres et les professionnel-le-s de la communication sur les enjeux de l'égalité femmes - hommes et de la lutte contre les stéréotypes sexistes ;
- poursuivre les actions de sensibilisation en direction des agents ;
- produire et diffuser un guide pratique sur le sexisme au travail à destination de l'ensemble des agents ;
- élaborer un Plan d'action sur la mixité des métiers ;
- relancer un Plan de communication sur les congés familiaux, le congé paternité et les temps partiels pour une meilleure répartition femmes-hommes ;
- mettre en place un dispositif d'aide aux agentes victimes de violences.

En matière de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, les objectifs du programme sont les suivants :

- élaborer et mettre en œuvre des actions correctives identifiées par les évaluateurs de l'AFNOR à l'issue de l'audit de suivi ;
- élaborer des actions en vue de la mise en œuvre des orientations Politique de lutte contre les discriminations 2018-2019 : mise en place de nouveaux plans d'actions, en particulier sur le critère de l'origine ;
- élaborer la stratégie de sensibilisation à la lutte contre les discriminations dans le cadre de l'accord-cadre portant sur la sensibilisation des agents départementaux ;
- renouveler le réseau d'agents volontaires Ambassadeurs diversité pour diffuser la sensibilisation à la lutte contre les discriminations ;
- poursuivre la formation des encadrants notamment « pratiques managériales non discriminantes » ;
- poursuivre l'amélioration du dispositif d'alerte et de traitement des discriminations en interne (Cellule Egalité)
- élaborer un volet « politiques publiques » à intégrer à la politique départementale de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité avec la mise en place d'actions en direction des usagers et habitants du Département.

Principales réalisations et principaux résultats

L'année 2017 a été marquée par l'avancement des 5 plans d'actions par critères (Etat de santé, Handicap, Sexe, Age, Religion).

Concernant le plan d'actions laïcité, un guide pratique de la Laïcité a été élaboré à l'issue d'échanges avec les directions et les organisations syndicales dans le cadre d'un groupe de travail paritaire et a été validé en comité technique en avril 2016. Il vise à fournir à l'ensemble de l'administration un référentiel commun et des repères pratiques. Des actions complémentaires ont été mises en œuvre avec l'organisation de « Conférences laïcité » à destination de l'encadrement et, pour la première fois en décembre 2017, l'organisation d'un événement de sensibilisation ouvert à tous les agents à l'occasion de la journée nationale de la laïcité.

Concernant le plan d'actions égalité femmes-hommes, l'année 2017 a été notamment marquée par une campagne de sensibilisation interne en mars 2017, ainsi que l'élaboration d'un carton jaune « non au sexisme », qui s'est poursuivie en 2018 par l'élaboration d'un Guide interne.

Les actions de sensibilisation des agents ont été développées en 2017. Le dispositif de sensibilisation des agents a été renforcé pour toucher plus d'agents et répondre aux besoins de l'extension du périmètre de labellisation. La sensibilisation est

assurée par les animateurs et les ambassadeurs.

Chacun des 6 pôles de l'administration est doté d'un.e animateur.rice. Ils sont la cheville ouvrière de la démarche égalité – diversité menée au sein du Département et la font vivre dans chaque pôle notamment en matière de sensibilisation.

Le réseau des ambassadeurs Egalité – Diversité a, pour sa part, été lancé fin 2016 et renouvelé fin 2017. Il est composé d'agents départementaux volontaires pour participer aux actions de sensibilisation en appui de la Mission Egalité – Diversité et des animateur.rice.s de pôles. Ce réseau a permis de mener des actions telles que le « Carton jaune non au sexisme » en mars 2017, la sensibilisation au handicap psychique lors de la semaine du handicap en novembre 2017 et d'animer l'expo-quizz « Egalité et discriminations, parlons-en ». Une nouvelle campagne de recrutement d'ambassadeurs a été lancée en fin d'année 2017.

En matière de gestion de ressources humaines, les actions se sont poursuivies pour se conformer aux exigences du cahier des charges du Label diversité, et garantir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Les équipes du Pôle Personnel et Relations Sociales ont engagé un travail de revue de leurs pratiques sur l'ensemble des procédures : recrutement, promotion interne, mobilité, rémunération, accès à la formation.

En matière de recrutement, une nouvelle procédure, accompagnée d'un guide du recrutement et applicable à tous les services a été mise en œuvre en 2016. Ses résultats sont encourageants puisque que les contrôles internes, réalisés régulièrement, démontrent que les pratiques s'améliorent progressivement.

Une réforme de la promotion interne a été adoptée lors du comité technique du 25 janvier 2017. Elle vise à harmoniser les critères de choix entre directions, renforcer la transparence des décisions et à maîtriser les risques de discriminations, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, un effort particulier a été porté en matière de formation. Une formation obligatoire « pratiques managériales non-discriminantes » destinée aux encadrants a été montée. Objet de nombreuses sessions en 2017, celles-ci se poursuivront en 2018 afin que l'ensemble des encadrants soient formés.

Le label diversité impose la mise en place d'une Cellule d'écoute chargée du recueil des réclamations internes liées aux discriminations. Lors de l'audit initial en 2015, les auditeurs avait invité le département à analyser l'efficacité du dispositif et l'impartialité des intervenants. La Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques a formulé des propositions d'amélioration en ce sens. Le recours à un prestataire externe, AlloDiscrim, a été expérimenté en 2017 avec de premiers résultats démontrant, ponctuellement, une augmentation du nombre de saisines. Néanmoins, les conclusions d'un nouvel audit interne conduit par la DACIGR en fin d'année 2017 ont mis à jour la nécessité de poursuivre la réflexion sur le dispositif en place. Il s'agira donc de travailler à clarifier et fluidifier encore le dispositif pour les agents et à ajuster l'implication de chacun des acteurs pour en garantir une efficacité maximale en 2018.

Enfin, le Département a structuré et renforcé ses **démarches d'évaluation et contrôle de la politique diversité** en interne.

La Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques, outre des audits concernant la procédure de recrutement et la cellule Egalité au travail, a également bâti une cartographie des risques de discriminations pour chacune des directions permettant d'identifier les forces et les points d'amélioration dans chacune d'entre elles.

La Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Evaluation a notamment mené 3 enquêtes : « L'Egalité femmes – hommes et les politiques départementales » (septembre 2016), « L'égalité femmes – hommes et les agents du département (décembre 2016) et « Le département et ses agents face aux discriminations (septembre 2017) ». Un tableau de bord annuel de la politique diversité a, par ailleurs, été mis en place depuis 2016.

Les outils d'évaluation ont donc été renforcés en 2017 et sont des appuis importants pour formuler des préconisations à même de développer la démarche diversité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

40 737 euros ont été dépensés en fonctionnement en 2017.

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Gestion de la dette

Programme

Commande publique

Programme

Information et communication

Programme

Mission Jeux olympiques

Programme

Marketing territorial et mécénat

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte huit actions :

- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandatement et recettes,
- BSPP et préfecture de police,
- Finances assainissement
- Contrôle de gestion.

Contexte

En 2017, le Département a été une nouvelle fois confronté à la croissance continue des allocations individuelles de solidarité (Revenu de solidarité active, Allocation personnalisée d'autonomie et Prestation de compensation du handicap) et à des prélèvements sur ses recettes générales toujours plus importants. Même si la situation financière demeure difficile, le Département a fait le choix d'investir massivement pour l'avenir du territoire et de sa population (plus de 300 millions d'euros prévus en 2018).

Ainsi, si les recettes générales du Département ont progressé de 1,1 %, sous l'effet du dynamisme du marché immobilier avec un niveau exceptionnel de Droits de mutation à titre onéreux - DMTO (229 millions d'euros) et d'un produit de 24 millions d'euros issu du Fonds exceptionnel destiné aux Départements en difficulté, les prélèvements sur les recettes générales n'ont cependant jamais été aussi élevés. En effet, ils ont atteint 44,7 millions d'euros en 2017, répartis de la façon suivante :

- 22,05 millions au titre de la contribution du Département à la réduction du déficit public. Ce montant est quasiment identique à celui prélevé en 2016,
- 13,9 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation sur les DMTO (12,7 millions d'euros en 2016),
- 10,6 millions d'euros au titre du prélèvement pour le Fonds de solidarité sur les DMTO (9,7 millions d'euros en 2016).

Par ailleurs, le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile-de-France, remplacés par une dotation figée, prive le Département de la Seine-Saint-Denis de plus de la moitié de la dynamique de cette taxe.

Plusieurs décisions majeures ont en outre marqué l'année 2017 :

- la décision de l'Assemblée Départementale de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti (16,29 %),
- un abondement de 62 millions d'euros du budget de l'aide sociale à l'enfance pour faire face notamment à une augmentation très forte des dépenses liées aux mineurs non accompagnés,
- le non-remboursement à la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la dernière mensualité de RSA afin de peser dans les négociations avec le Gouvernement concernant le financement des Allocations individuelles de solidarité (AIS).

Outre ces éléments de contexte, le projet du Gouvernement de baisser les dépenses des collectivités locales de 13 milliards d'euros en 5 ans est susceptible d'impacter lourdement l'élaboration des futurs budgets. Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une commission afin de préciser le dispositif.

Lors de la dernière Conférence nationale des territoires, le Président de la République a annoncé la tenue d'un débat jusqu'au printemps 2018 pour envisager l'évolution du financement du RSA, soit vers une renationalisation de ce financement, soit vers une meilleure compensation assortie du renforcement de la péréquation entre les Départements. Compte tenu du calendrier prévisionnel, une réforme n'interviendrait pas avant l'exercice 2019, ce qui ne répond pas aux difficultés rencontrées dès aujourd'hui par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Dans ces conditions, l'amélioration de la situation financière du Département, à travers le renforcement de certains indicateurs financiers (autofinancement, recours à l'emprunt), constitue plus que jamais une priorité afin de garantir le financement des projets d'avenir.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- réaliser une prospective financière et proposer une stratégie financière pluriannuelle à travers une veille active (suivi de la Loi de finances initiale 2017, de la Loi de finance rectificative 2017, de la Loi de finances initiale 2018 et de leurs impacts sur les finances du Département),
- apporter aux Elus l'expertise financière leur permettant de définir les priorités départementales,
- accompagner les directions (aide à la préparation et au suivi budgétaires, formalisation d'outils de pilotage, formations),
- assurer le financement des actions du Département au travers d'outils garantissant un coût réduit et une sécurité juridique,
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en support des directions opérationnelles,
- garantir la lisibilité des fonds alloués par le Département à ses partenaires (subventions),
- accompagner les directions dans leurs relations avec les partenaires du Département en leur apportant l'expertise financière nécessaire,

- améliorer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes,
- fiabiliser les écritures comptables et avoir une vision exhaustive du patrimoine départemental.

Principales réalisations et principaux résultats

En termes d'**analyse financière**, l'activité 2017 a porté sur plusieurs axes, notamment le suivi des recettes tant générales que sectorielles, un fort accompagnement des directions dans l'exécution de la dépense, tout au long de l'exercice et particulièrement en clôture, et l'analyse des rattachements, ceux-ci étant validés par le Service du budget après analyse globale.

Le cadrage budgétaire 2017, défini sur la base d'une prospective en terme de recettes générales, s'est de nouveau appuyé sur la définition de plafonds tant en fonctionnement (hors intérêts de la dette) qu'en investissement. Ces plafonds ont ensuite été ventilés par pôle, afin de préciser les repères de travail tout en garantissant une nécessaire fongibilité.

En matière d'**expertise financière**, l'année 2017 a été marquée par l'accompagnement du Bureau des équipements pour personnes âgées : expertise en matière d'analyses financières des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) soumis en 2017 aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), ateliers de formation aux outils d'aide à la décision, analyse financière du Programme pluriannuel d'investissement.

L'année 2017 a été également marquée par la diversification de l'offre de services aux directions opérationnelles dans le cadre du suivi de leurs partenariats. Le Bureau de l'expertise financière a ainsi contribué au suivi et au dialogue de gestion financier des 122 partenaires subventionnés à plus de 75 000 euros, en soutien aux directions opérationnelles. Il est par ailleurs intervenu sur :

- la proposition d'une feuille de route individualisée pour sept directions (DPAS, DPAPH, DEF, DDMH, DEIAT, DCPSL, PPRS) pour la réalisation d'analyses financières. Le bureau a identifié des structures en difficulté et a soumis aux directions des propositions d'analyses financières, sous divers formats (analyse flash, analyse approfondie), sur la base des indicateurs des tableaux de bord 2016 ;
- la sécurisation d'une convention de subventionnement avec un partenaire sportif et la mise en place d'indicateurs de pilotage pour un meilleur dialogue de gestion avec le Département,
- l'élaboration des tableaux de bord par politique publique sectorielle : huit tableaux ont été réalisés fin 2017, portant sur les indicateurs de structures financières de l'exercice comptable 2016,
- la participation à un groupe de travail transversal (DDMH, PPRS, DADJ, DBFCG) sur les conditions d'octroi de garanties d'emprunt départementales en direction des organismes gestionnaires de l'habitat social.

En termes de **gestion comptable du patrimoine**, l'année 2017 a été marquée par des travaux de rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et d'ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion, notamment au niveau des véhicules et des cheptels, ainsi que par la fiabilisation des procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens. Un séminaire s'est tenu sur la qualité comptable intégrant une sensibilisation à la gestion comptable du patrimoine.

Concernant la **gestion des mandatements et recettes**, la dématérialisation des factures mise en place depuis octobre 2015 a fait l'objet d'un élargissement durant l'année 2017. Les travaux conduits par le Service de la gestion comptable et réglementaire ont concerné la diffusion des bonnes pratiques comptables au sein du Conseil départemental. Ces bonnes pratiques ont été orientées sur la dématérialisation des actes comptables, ainsi que sur la saisie des écritures dans IGDA. 400 agents de la collectivité ont bénéficié d'une formation dans ce domaine.

L'animation du réseau des agents réalisant des actes d'ordonnateur s'appuie sur un référentiel documentaire diffusé sur le site i-compta (procédures, notes, support de formation, réglementation, etc.).

Des études préparatoires à la centralisation des fonctions d'ordonnateur ont été menées. En application du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, ce projet vise à moderniser la fonction d'exécution comptable du Département par la création d'un centre de service partagé.

Concernant les dépenses de la **Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris**, elles sont en hausse de 4 % en fonctionnement et 17 % en investissement entre 2016 et 2017, en raison notamment de la hausse du point d'indice.

Concernant la **Préfecture de police**, la modification du calcul du potentiel fiscal a entraîné une augmentation de près de 27 % de la contribution demandée au Département pour les services communs. Le Conseil départemental a contesté cette contribution. En 2017, un mandatement d'office a soldé les montants contestés et non réglés depuis 2013, soit 1 180 655 €. Depuis lors, il a été mis un terme à cette procédure de plafonnement des contributions. Le Département est à jour de sa participation.

Enfin, la cellule de **contrôle de gestion** a notamment travaillé sur le dépassement budgétaire de l'ASE et le stock de factures non réglées de la DPAPH, ainsi que sur la mise en œuvre de marchés publics.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		2013	2014	2015	2016	2017
Analyse financière globale	Dépenses	32,079	24,507	48,892	19,368	36,715
	Recettes	70,680	77,920	73,370	94,922	19,358
Recettes générales	Dépenses	2,412	13,798	20,035	24,498	24,641
	Recettes	1 586,541	1 675,050	1 700,664	1 761,088	1 780,812
Expertise financière	Dépenses	0,091	0,046	0,121	0,017	-
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	49,110	55,310	54,094	50,599	50,740
	Recettes	10,930	9,420	9,852	10,250	11,175
Gestion des mandatements et des recettes	Dépenses	0,561	0,743	1,242	0,487	1,847
	Recettes	9,818	5,220	11,169	-	9,885
BSPP et préfecture de police	Dépenses	34,819	36,007	35,311	35,890	38,949
	Recettes	-	-	-	-	0,008
Finances assainissement	Dépenses	0,784	0,709	0,741	1,485	1,271
	Recettes	46,285	48,124	46,048	45,052	47,912
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	119,856	131,120	160,436	132,344	154,163
	Recettes	1 724,254	1 815,734	1 841,103	1 911,311	1 930,655

Investissement (en millions d'euros)		2013	2014	2015	2016	2017
Analyse financière globale	Dépenses	21,422	0,004	54,823	41,772	92,653
	Recettes	21,422	1,481	54,823	41,772	92,653
Recettes générales	Recettes	28,011	36,673	34,227	23,522	26,268
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	10,930	9,420	9,852	10,250	11,175
	Recettes	49,110	55,310	54,094	50,599	50,740
BSPP et préfecture de police	Dépenses	1,815	1,817	1,214	1,234	1,445
Finances assainissement	Dépenses	2,852	3,400	5,649	19,904	6,769
	Recettes	17,267	14,944	14,369	22,458	14,610
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	37,019	14,641	71,538	73,160	1,445
	Recettes	115,810	108,408	157,513	138,353	118,922

PROGRAMME

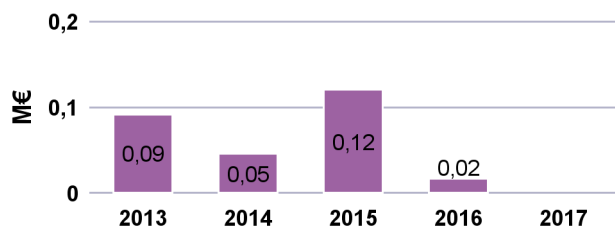
Stratégie budgétaire et financière

Mise en œuvre : Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

La politique financière du Département a pour objectif d'assurer la capacité à mettre en œuvre les politiques départementales sur la durée en maîtrisant le coût financier.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Sont représentés ici uniquement les dépenses de fonctionnement propres à la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion.

Personnel (31 décembre 2017)

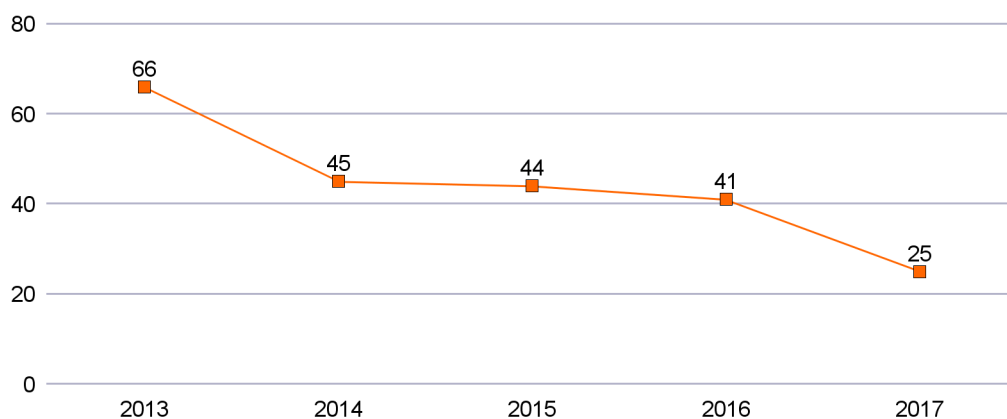
Catégorie A : 22
 Catégorie B : 8
 Catégorie C : 7

Nombre total de postes : 37

Action Expertise financière des tiers

Nombre d'analyses de tiers réalisées

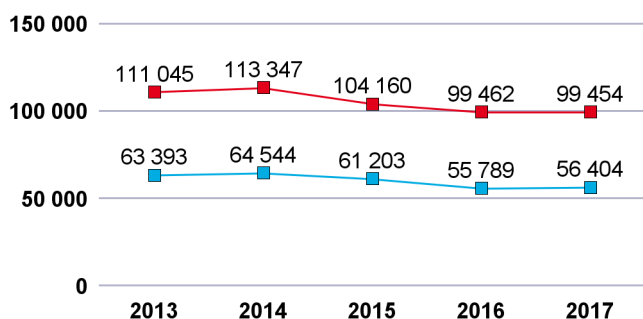
Cette action vise à conforter la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, SEM).



Action Gestion des mandatements et des recettes

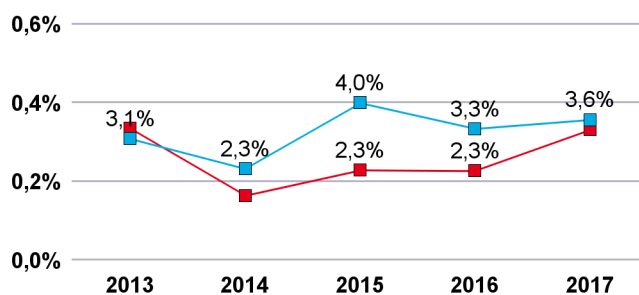
Gestion mandatements et recettes

Emission de mandats et de titres de recette



■ Nb de mandats émis ■ Nb de titres de recette émis

Taux de rejet des mandats et titres de recette



■ Taux de rejets de mandats ■ Taux de rejet de titres de recettes

PROGRAMME

Gestion de la dette

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie

Contexte

Après une année de désendettement en 2016, le stock de dette a augmenté entre 2016 et 2017 de 4 %, en raison de la montée en charge des grands plans d'investissement et d'une épargne brute amoindrie par des dépenses de fonctionnement supplémentaires (aide sociale à l'enfance).

La renégociation des derniers produits structurés détenus dans l'encours du Département met fin à la politique départementale de restructuration du portefeuille de prêts mise en place depuis 2013. Le Département peut dorénavant penser une nouvelle stratégie de gestion de sa dette. Cette stratégie qui a pour objectif d'optimiser la structure de la dette en stock et de choisir celle de la dette à venir s'appuie notamment sur une gestion active de l'encours à l'aide d'indicateurs de gestion.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts au meilleur coût ;
- de diversifier les sources de financement et les prêteurs.

Principales réalisations et principaux résultats

En 2017, le Bureau de la **dette** et des financements a apporté son expertise à la Direction générale afin de:

- désensibiliser le stock de dette : il n'y a plus de produits structurés dans l'encours départemental qui compte 99 % de produits sûrs et 70 % de taux fixe;
- prospecter de nouveaux financements et diversifier les prêteurs : le Département a signé avec la Banque européenne d'investissement un accord-cadre de 240 millions d'euros sur 5 ans pour le financement du Plan ambition collège ;
- favoriser les financements publics et assurer la pérennité des sources de financement : la part des prêteurs publics dans l'encours départemental est passée de 15 % à 19 % entre 2016 et 2017. Ils financent désormais 60 % des besoins en investissement. Le Département a en outre adhéré à l'Agence France locale ;
- sécuriser les sources de financement à travers notamment un dialogue renouvelé avec les banques commerciales ;
- financer l'investissement aux meilleurs coûts : le Département a renégocié à la baisse 7 prêts signés avec la Caisse des dépôts et Consignations engendrant une économie de 4 millions d'euros sur la durée des contrats. Les marges bancaires des contrats de partenariat Eifficol 1 et 3 ont également été renégociées à la baisse, ce qui permet une économie d'environ 2 millions d'euros sur la durée des contrats.

Concernant la **trésorerie**, les outils de suivi de la situation de trésorerie ont été mis à jour et améliorés tout au long de l'année en coordination avec la Paierie départementale. Le Département dispose d'un emprunt assorti d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
Dette	Dépenses	40,990	165,407	59,279	44,813	46,072
	Recettes	1,830	110,415	58,062	2,857	18,101
Trésorerie	Dépenses	0,015	-	-	-	-
Total Programme Gestion de la dette	Dépenses	41,005	165,407	59,279	44,813	46,072
	Recettes	1,830	110,415	58,062	2,857	18,101

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
Dette	Dépenses	63,019	92,789	70,874	115,906	64,676
	Recettes	126,408	153,900	88,593	107,253	115,383
Total Programme Gestion de la dette	Dépenses	63,019	92,789	70,874	115,906	64,676
	Recettes	126,408	153,900	88,593	107,253	115,383

PROGRAMME

Commande et achats publics

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Sécurisation juridique des marchés publics
- Développement d'une commande publique durable
- Dématérialisation de la commande publique

Contexte

En 2017, l'activité de la commande publique a été marquée par la confirmation de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire, imposant à la Direction de la commande et de l'achat publics (DCAP) une réactivité afin de pouvoir fournir aux équipes les véhicules contractuels adéquats pour lancer les premières opérations.

Compte tenu des évolutions dans la gouvernance du GIP Maximilien (projets notamment d'extension au-delà des frontières franciliennes ou de transformation en centrale d'achat) et des demandes de participation financières ne rencontrant pas l'intérêt du Département (évolution en une plateforme de services numériques venant en doublon avec les outils du départementaux), la décision a été prise de quitter le GIP fin 2018. Le Département va donc se doter de sa propre plateforme de dématérialisation. Ce sera l'occasion de changer également l'outil de passation des marchés publics, de mieux l'intégrer à l'environnement numérique du Département, et de développer des fonctionnalités permettant d'améliorer la performance des achats. Ce projet va avoir un impact sur les procédures internes de passation des marchés publics. Les référents marchés des directions seront étroitement associés au projet (choix de l'outil et formation des utilisateurs).

L'échéance du « Tout démat' » au 1^{er} octobre 2018 va également occasionner un travail d'accompagnement et de communication auprès des candidats potentiels aux marchés publics du Département. La DCAP prévoit à cet effet une information sur les modalités d'acquisition d'un certificat électronique.

Au plan juridique, la DCAP est dans l'attente du nouveau Code de la Commande publique. Prévu à droit constant, sa mise en application occasionnera néanmoins un temps d'appropriation, une intégration aux outils du Département, et l'accompagnement des agents référents dans les directions.

La création du service des achats publics va permettre à la DCAP d'améliorer la performance des achats, de mettre en œuvre le schéma des achats responsables et d'élaborer une programmation annuelle des achats responsables.

La consolidation de la fonction achat offre l'opportunité de mieux définir l'articulation entre l'acheteur-juriste et le prescripteur de besoin. Elle permettra également de proposer aux entreprises candidates des outils plus ergonomiques et intuitifs.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- d'assurer la sécurité juridique de la commande publique en étant garant du respect des règles. Il s'agit d'assister, conseiller, et contrôler les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation des contrats de commande publique, d'organiser et assister les commission d'appels d'offres (CAO), jury et autres commissions (commission de délégation de service public - CDSP, commissions consultatives des services publics locaux - CCSPL), de contrôler et mettre à jour les informations en administrant le logiciel de commande publique, d'assurer la veille juridique de la réglementation des marchés publics et de la commande publique, et d'instruire les dossiers pré contentieux ;
- de valoriser l'impact économique et politique de la commande publique départementale en améliorant d'une part la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux, et d'autre part en optimisant les leviers d'économie liés à la commande publique par une politique achat déclinée de manière stratégique et opérationnelle, en améliorant l'accessibilité des marchés du Département aux petites et moyennes entreprises, en acquérant des outils de politique achat, et en améliorant la visibilité des marchés du Département afin d'élargir la concurrence.

Principales réalisations et principaux résultats

Les principales réalisations de la DCAP en 2017 ont été orientées vers la démarche d'accompagnement des acteurs de l'achat.

La DCAP a également travaillé à une fluidification de ses procédures, en diffusant de nouveaux outils en interne. Afin d'améliorer la diffusion de l'information relative à la commande publique, le choix a été fait de faire évoluer les formations dispensées en abordant des thématiques précises : nouveautés de la réforme de la commande publique, analyse des candidatures et des offres ou encore sous-traitance. Dans cette même optique, il a été décidé, fin 2017, de diffuser auprès des directions une lettre d'information relatant des points saillants de l'actualité juridique.

La DCAP est également attentive à l'accessibilité de ses Dossiers de consultation des entreprises pour les candidats potentiels. Dans l'attente du renouvellement de son outil de gestion de commande publique fin 2018, la DCAP travaille à la simplification des documents de candidature. Un seul formulaire de candidature est désormais exigé. Par ailleurs, la DCAP favorise la mise à disposition de cadres de mémoire aux documents de consultation des entreprises, afin de guider les candidats dans leur réponse à ses consultations.

Cette volonté d'amélioration de l'écoute des « parties prenantes » est également une exigence de la norme ISO 9001, renforcée dans sa nouvelle version. En 2017, la DCAP a été confirmée dans sa certification, selon les termes du nouveau référentiel de la norme ISO 9001.

Concernant la **sécurisation juridique des marchés**, début 2017, la DCAP a émis des propositions de simplification de ses procédures internes, telles que le relèvement du seuil de procédure adaptée, l'assouplissement des règles d'ouverture devant la CAO, la fiche de définition des besoins.

Dans le cadre de sa mission de conseil juridique, la refonte du format des formations a permis de toucher un nombre plus large d'agents. 246 personnes se sont inscrites aux 17 sessions de formation organisées en 2017.

S'agissant de l'organisation des commissions de commande publiques, 33 se sont tenues en 2017, dont 17 commissions d'appels d'offres, 10 jurys de concours, 4 commissions de délégations de service public, une commission départementale des contrats de partenariat et une commission des services publics locaux.

En termes de prévention du contentieux et de gestion du pré-contentieux, sur les 252 contrats notifiés par le Département, 8 ont fait l'objet d'un recours. Un recours a donné lieu à la suspension d'une procédure, deux ont donné lieu à des modifications de l'acte visé à l'initiative de la DCAP, quatre recours ont été gagnés par le Département et un est toujours en instance de jugement. La DCAP a également reçu 14 demandes de la part des services du contrôle de légalité. Une commission de conciliation a permis de trouver une solution à un différend, occasionnant une économie importante pour la collectivité.

En termes d'amélioration de la performance économique des offres, la négociation a permis en 2017 de générer un gain de 1 260 414,25 € HT par rapport à l'offre initialement remise. C'est 8 fois plus qu'en 2016 (157 380,02 € HT).

Concernant le **développement de la commande publique durable**, la DCAP a rédigé un schéma des achats publics responsables, en lien avec l'équipe projet pilotée par la délégation à la transition écologique et la DEIAT.

En termes de résultats, parmi les marchés notifiés par le Département en 2017, figurent 103 marchés comportant une clause environnementale, deux marchés réservés aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), et six marchés intégrant une clause d'insertion sociale.

Enfin, concernant la **dématérialisation de la commande publique**, 42 % des offres remises pour les consultations lancées en 2017 étaient des offres électroniques. Il s'agit d'une nette progression par rapport à 2016 (25 %), mais la progression nécessaire reste importante pour parvenir au taux de 100 % exigé par l'échéance « Tout démat' » du 1^{er} octobre 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2014	2015	2016	2017
Sécurisation juridique des marchés	Dépenses	5 235	4 830	2 070	6 821
Dématérialisation de la commande publique	Dépenses	17 000	17 000	17 000	17 000
Total Programme « Commande et achats publics »	Dépenses	22 235	21 830	19 070	23 821

PROGRAMME

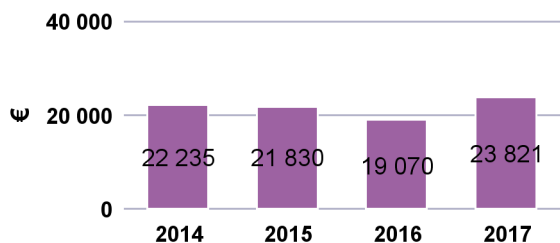
Commande publique

Mise en œuvre : Délégation à la commande publique

Les objectifs du programme sont le respect des règles juridiques de la commande publique et la prise en compte des enjeux de développement durable dans les achats départementaux.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Depuis 2014, le service de la commande publique de la Direction du budget et des finances est devenu la Direction de la Commande et de l'Achat Publics (DCAP), et dispose d'un budget propre.

Personnel (31 décembre 2017)

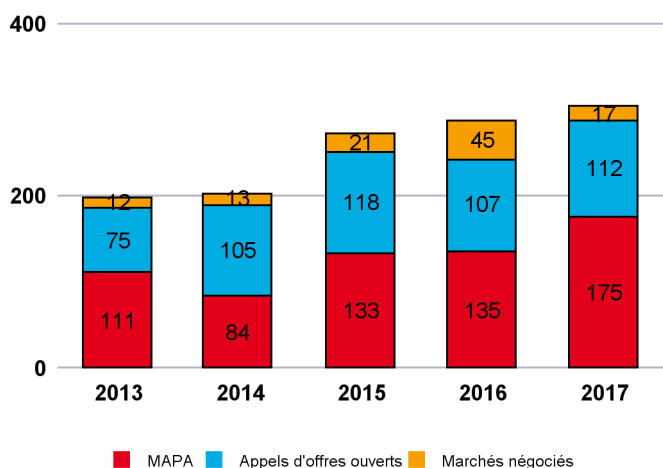
catégorie A : 17
 catégorie B : 5
 catégorie C : 1

Nombre total de postes : 23

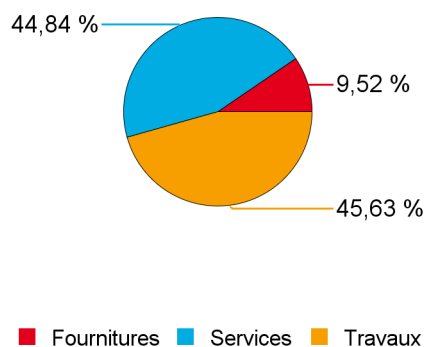
Assistance et conseil pour l'élaboration des marchés publics

Cette action consiste à assister et conseiller les directions dans leur processus d'achat et à vérifier la bonne application des règles de passation des marchés et d'achat public.

Nombre de notifications par type de procédures



Part des notifications 2017 par type de marchés



MAPA 2017	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	137	78,29%
Supérieur à l'estimation	38	21,71%
Total	175	100,00%
Attribution au moins disant	58	33,14%

CAO 2017	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	85	63,91%
Supérieur à l'estimation	27	20,30%
Lots infructueux	21	15,79%
Total	133	100,00%
Attribution au moins disant	102	76,69%

Programme

Information et communication

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale,
- Communication sectorielle,
- Communication interne.

Contexte

La Direction de la communication assure à la fois une communication sur les services publics (droits des usagers, informations utiles aux habitants et aux agents) et une communication fédératrice et événementielle, notamment autour des événements d'envergure (Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, émergence de la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis », campagne pour la défense des services publics...).

L'année 2017 a été marquée par les réflexions sur la réforme territoriale et l'avenir des Département de petite couronne. Dans ce contexte, la direction de la communication s'est mobilisée pour améliorer la lisibilité de l'action du Département dans le paysage institutionnel, améliorer l'image du Département, développer l'attractivité du territoire, et renforcer l'accompagnement des usagers de services publics et allocataires de prestations sociales en développant des outils digitaux adaptés (refonte des sites, réflexion sur l'ergonomie des sites existants, sur leur intuitivité pour l'utilisateur...) et en rendant l'information plus accessible et intelligible.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et promouvoir les actions de politiques publiques du Département en poursuivant la mise en place d'outils de communication innovants et performants,
- mettre en valeur des initiatives des politiques publiques départementales et améliorer la visibilité du Département par sa population.

Principales réalisations et principaux résultats

En matière d'**Information générale**, afin d'améliorer la visibilité du Département et d'informer les usagers, la périodicité du magazine a été maintenue à 10 numéros en 2017 (contre 6 numéros en 2015), avec un tirage à 660 000 exemplaires.

Concernant la communication Web, le travail éditorial favorise un nombre d'abonnés croissant sur les réseaux sociaux.

En terme d'accompagnement de l'utilisateur, le site de la MDPH de la Seine-Saint-Denis a été refondu afin d'être plus intuitif et de rendre plus accessible l'information.

Par ailleurs, en 2017, la Direction de la communication a amorcé une refonte des services proposés sur le site www.seine-saint-denis.fr : une rubrique relative à l'information sur les travaux publics réalisés sur le territoire du Département et une rubrique sur l'offre de loisirs verts (Parcs) ont été implantées. Ce travail va se poursuivre en 2018.

L'amélioration des bases de données via les formulaires d'inscription permet de faire savoir et d'inviter aux événements. Le déroulement d'un événement implique l'envoi d'invitations, la mise en place de signalétique, et l'habillage du site. A posteriori, un retour sur les initiatives est fourni par des reportages vidéos et photos, ainsi que des articles dans les medias print et digitaux. Les photos viennent alimenter la bibliothèque d'images.

La Direction de la communication assure également la promotion de la vie démocratique locale, et notamment des temps traditionnels d'échanges entre le Président du Conseil Départemental et les habitants du Département, tels que le vote du budget ou les campagnes de concertation. Aussi, les moments démocratiques clefs comme les 9 séances de l'assemblée délibérative de 2017 ont été valorisées par la possibilité d'y assister, de les visionner en temps réel et d'accéder à leur mise en ligne à posteriori. Le cycle de conférences « les heures innovantes » a été poursuivi en 2017 avec pour thèmes la transition écologique et l'économie. La campagne sur le bilan de mi-mandat du Président du Conseil Départemental s'est déroulée en fin d'année 2017, faisant notamment état des projets déjà réalisés et de ceux à venir sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Le déroulement en 8 escales du Président du Conseil Départemental sur le territoire a démontré la proximité entre le Président et les habitants du Département.

La campagne pour la défense des services publics locaux dans le cadre de la réforme territoriale envisagée a été lancée en automne 2017 avec l'invitation faite à tous les habitants de la Seine-Saint-Denis et à tous les agents du Conseil Départemental de signer la pétition de sauvegarde et défense des services publics locaux départementaux.

Un autre objectif a été la promotion du territoire du Département et de ses talents : le lancement de la marque In Seine-Saint-Denis effectué en 2016 a pour objectif de provoquer la mise en réseaux des acteurs territoriaux qui partagent les valeurs de solidarité, d'égalité, de développement durable et de créativité. En 2017, l'appel à devenir ambassadeurs est venu enrichir cette action de marketing territorial. Actuellement plus de 600 ambassadeurs mènent des actions ambitieuses dans des domaines variés, bousculant les représentations et combattant les stéréotypes.

En matière de **communication sectorielle**, la Direction de la communication a accompagné les directions dans leurs projets, notamment :

- dans le cadre de la campagne « à vos Parcs » avec la conception de la promotion et la campagne d'affichage des parcs (affiches de 8m² et 12m²),
- les Journaux des collèges, la promotion du chèque réussite, du parcours éducatif collège,
- la campagne de soutien à la candidature de Paris, puis la promotion des Jeux sur le territoire de la Seine-Saint-Denis dès que la ville de Paris fut sélectionnée le 13 septembre 2017 (à titre d'exemple, le Stand de la Fête de l'Humanité était consacré aux JOP : on pouvait notamment localiser les lieux de compétitions sur le territoire de la Seine-Saint-Denis).

Afin d'harmoniser la communication de réseau, le Centre de ressources des partenaires (CRP) a été déployé en 2016. Cette plateforme permet de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (associations, entreprises, porteurs de projets, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale...). En 2017, une migration vers un outil plus opérant et exploitable directement par les agents de la direction a été réalisée.

Enfin, les newsletters thématiques ont été envoyées aux personnes abonnées. En 2017, l'envoi des newsletters thématiques a été réalisé à la demande des autres directions ou délégations : la Délégation JOP, la Délégation au Marketing territorial et au Mécénat, la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, la Direction nature, paysage et biodiversité (NL « Prendre l'air »), la Direction de l'éducation et de la jeunesse (NL « éducation ») ou encore la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (NL « Bien vieillir »). La newsletter du Mag a été envoyée tous les vendredis à 52 000 abonnés.

En matière de **communication interne**, le Magazine « Acteurs » a été édité à 10 numéros et adressé au domicile de chaque agent. Le magazine s'attache à mettre à disposition des agents des informations pratiques, mais également utiles dans la compréhension des politiques internes menées par le Département.

Dans le cadre du travail réalisé avec le PPRS, l'intranet est un espace virtuel privilégié pour l'agent où il a accès à sa messagerie, aux applications métiers, aux données collectées, à son dossier personnel RH et, depuis 2017, à ses fiches de paie dématérialisées.

Enfin, la Direction de la communication a continué d'accompagner le PPRS dans la mise en œuvre de la stratégie RH 2016-2021 : mise en exergue des grands axes de la stratégie RH, dématérialisation de la fiche de paie, explication de la cotation des postes et du RIFSEEP auprès des agents. Pour ce qui est du Label Diversité, la Direction de la communication le promeut et accompagne les actions de communication du PPRS dans les différentes phases qu'impliquent l'obtention et le maintien du Label (audit de maintien du Label par l'AFNOR en mars 2018). Ces deux grands thèmes de communication ont été en grande partie véhiculés par le Magazine interne « Acteurs ».

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Information générale	Dépenses	2,516	2,305	2,432	2,531	2,715
	Recettes	0,055	0,057	0,055	0,010	0,008
Communication sectorielle	Dépenses	0,583	0,594	0,481	0,290	0,344
Total Programme « Information et communication »	Dépenses	3,099	2,899	2,913	2,821	3,059
	Recettes	0,055	0,057	0,055	0,010	0,005

Investissement		2013	2014	2015	2016	2017
En millions d'euros						
Information générale	Dépenses	0,048	0,052	0,037	0,039	0,046
Total Programme « Information et communication »	Dépenses	0,048	0,052	0,037	0,039	0,046

PROGRAMME

Information et communication

Mise en œuvre : Direction de la communication

La politique départementale en matière de communication a pour objectifs de répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et de promouvoir les actions du Département en développant des outils de communication modernes et performants.

Moyens financiers

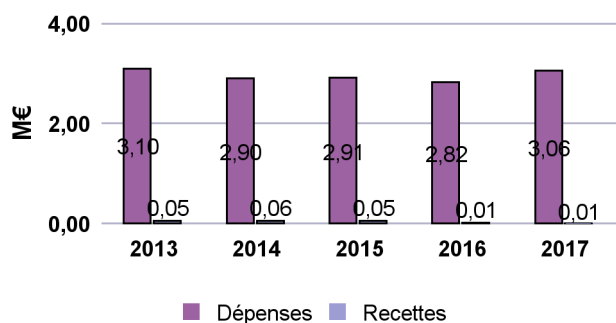
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	97,2%
2014 :	98,9%
2015 :	101,1%
2016 :	98,6%
2017 :	108,1%

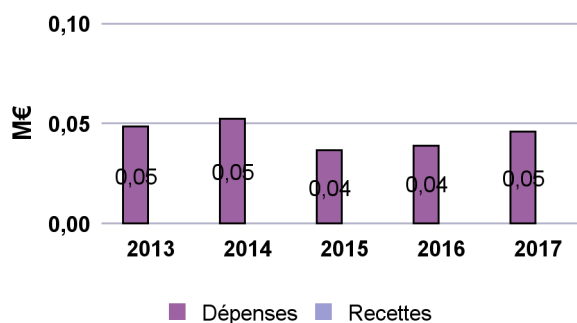
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013 :	96,9%
2014 :	98,6%
2015 :	73,5%
2016 :	78,0%
2017 :	92,0%

Fonctionnement



Investissement



En 2017, les dépenses de ce programme ont légèrement augmenté par rapport à 2016. La maîtrise de ces dépenses est le résultat de plusieurs actions : la rationalisation de la gestion du stockage des publications et autres supports, la mise en place d'un pôle "création" (limitant le recours aux agences), la rationalisation de la production et de la diffusion du magazine Seine-Saint-Denis et l'internalisation de la mise en page du magazine Acteurs.

Personnel (31 décembre 2017)

catégorie A :	28
catégorie B :	17
catégorie C :	5

Nombre total de postes: 50

Action

Communication

Site Intranet

Nombre de visionnages du JT départemental

2013	2014	2015	2016	2017
ND	2 284	4 350	2 996	2 240

Site Internet

Classement des pages les plus vues	Total Vues	Dt direct	Durée moyenne (secondes)	Dt Google	Durée moyenne (secondes)
1 - Offres d'emploi	80 887	56 037	47	24 850	56
2 - Recrutement	33 603	19 368	36	14 235	29
3 - Page d'accueil	23 931	13 023	65	10 908	114
4 - Nous contacter	19 631	13 462	145	6 169	164
5 - Collège de votre secteur	10 941	8 002	161	2 939	132
6 - Conseil départemental	8 672	8 672	47		
7 - Emploi formation	7 601	7 601	38		
8 - Action sociale	7 202	7 202	31		
9 - Collèges	5 903	5 903	49		
10 - Améthyste	5 822	5 822	240		

Total vues : si une page est rafraîchie ou visitée plusieurs fois lors d'une même session, elle n'est comptée qu'une fois.

Dt direct : l'internaute a soit directement tapé l'adresse mail de la page dans son navigateur web, soit eu accès à la page via un lien dans un mail.

Dt google : l'internaute a abouti à la page en passant par une recherche via Google.

Newsletters

Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées

Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée

Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année

2014	2015	2016	2017
35	14	36	45
44 364	61 174	48 580	59 106
22,30 %	20,70 %	18,80 %	21,70 %

Nombre de newsletters thématiques publiées

Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

2014	2015	2016	2017
22	17	38	73
42 734	63 625	79 255	92 832
25,82 %	28,22 %	24,80 %	28,30 %

Reportages

Nombre de reportages vidéos réalisés

2014	2015	2016	2017
342	236	138	123

Nombre de reportages photos réalisés

	2014	2015	2016	2017
En externe	347	358	205	232
En interne	273	210	351	286
Total	620	568	556	518

Supports de communication

Nombre de supports de communication imprimés

En interne et en externe

2014	2015	2016	2017
632	321	556	469

Programme

Mission Jeux olympiques

Ce programme relève

de la Mission

Conduite de l'action départementale

Contexte

A Lima le 13 septembre 2017, le Comité international olympique a désigné Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP Paris 2024).

C'est un événement considérable pour la Seine-Saint-Denis qui se trouvera, par la place qu'elle occupe dans le projet olympique, au cœur de l'événement. Plusieurs des équipements et infrastructures majeurs indispensables à l'organisation des JOP y seront localisés : village olympique (sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis), village des médias à Dugny, Stade de France et centre aquatique à Saint-Denis, cluster olympique du Bourget et bassin de water-polo au parc des sports de Marville.

Pendant près de deux ans, le Département s'est très fortement engagé dans le projet pour que le territoire et les habitants trouvent toute leur place dans le projet et puissent bénéficier au mieux de l'événement.

L'entrée du Président du conseil départemental au bureau exécutif du comité de candidature fin 2016, sa participation à l'ensemble des instances du GIP Paris 2024 et la présence du Département à tous les moments clés de la campagne olympique (JOP de Rio 2016, remises des éléments techniques du dossier au CIO, visite de la commission d'évaluation du CIO, Journées de l'olympisme à Paris les 23 et 24 juin 2017, session du CIO à Lima...) sont autant de marqueurs de ce rôle d'acteur à part entière de la candidature que le Département a entendu jouer.

C'est aussi le positionnement du Département comme moteur de la candidature en Seine-Saint-Denis qui a été renforcé par l'action de la DIJOP, notamment à travers la dynamique de coopération lancée et animée par le Département au niveau politique et technique vis-à-vis des autres territoires (campagne de communication commune, organisation d'événements et manifestations communs, présence du Département dans les instances du GIP Paris 2024 au nom des collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis...).

Le contrat de gouvernance olympique, signé le 20 mars 2017, dispose enfin que le Président du Conseil départemental, avec le Préfet de département, préside le comité de pilotage départemental chargé du suivi des projets d'investissement olympiques en Seine-Saint-Denis.

Objectifs du programme

L'objectif stratégique du programme est de maximiser pour le territoire et ses habitants l'impact de l'événement (et de faire vivre l'esprit des Jeux sur le territoire dès 2018) :

- en positionnant le Département comme acteur majeur de l'organisation de l'événement,
- en faisant en sorte que les JOP soient utiles au territoire et à ses habitants avant, pendant et après les Jeux,
- en préparant la Seine-Saint-Denis et ses habitants à une participation active à l'événement,
- en contribuant à la construction d'un héritage matériel et immatériel durable pour la Seine-Saint-Denis.

Principales réalisations et principaux résultats

Depuis février 2016, les équipes du Département ont activement participé à l'élaboration du dossier de candidature pour le CIO. Elles ont contribué, en février 2017, à la constitution de son 3^e volet sur l'organisation et l'héritage des Jeux. Les services techniques du Département ont notamment alimenté les dossiers techniques transmis au CIO, particulièrement autour du site du parc des sports de Marville, du cluster olympique de Dugny/Le Bourget et du village des médias, ou encore à travers l'organisation du concours d'architecture pour la réalisation de la passerelle du village olympique.

En matière de promotion de la candidature, plusieurs campagnes de communication ont permis de valoriser le projet mais aussi d'associer l'image de la Seine-Saint-Denis à celle d'un projet positif et mobilisateur. Ces campagnes ont été réalisées en association avec les collectivités de la Seine-Saint-Denis, manifestant ainsi publiquement l'unité de tous les acteurs institutionnels du territoire. Ce positionnement s'est notamment illustré à travers la campagne de communication « En Seine-Saint-Denis, nous sommes prêts ! » à laquelle les EPT Plaine Commune et Paris Terres d'Envol ont participé. Les autres EPT du territoire ainsi que certaines villes se sont saisies de cette campagne et ont participé à la diffusion du message olympique.

A également été réalisé « l'habillage » du territoire aux couleurs des JOP : mise en place d'une bache de 10 mètres sur le Novotel de la Porte de la Chapelle ou encore de bâches sur le parc Georges-Valbon pour accueillir le comité d'évaluation de la candidature.

Dès le lendemain de la décision officielle du CIO d'attribution de l'organisation des JOP à Paris, une nouvelle campagne commune, « la Seine-Saint-Denis, territoire des Jeux olympiques de 2024 » est venue célébrer cette décision et lancer une nouvelle phase de mobilisation pour le Département.

Outre ces campagnes d'information, entre janvier et septembre 2017, le Département a joué un rôle majeur dans l'organisation et le soutien à 93 événements et manifestations en faveur de la candidature (24km pour 2024, 24h de water-polo, la nuit du Judo, la Grande Course du Grand Paris, etc.). Ces événements ont été l'occasion de communiquer auprès du grand public sur le rôle du Département dans la candidature et les enjeux de l'héritage, mais aussi de permettre au public (au total plusieurs dizaines de milliers) de manifester son engouement et son enthousiasme pour les Jeux.

Dès le lancement de la candidature de Paris 2024, le Département a œuvré pour un rassemblement des acteurs pour un héritage de la candidature. Le Département, la Ville de Paris et les EPT de la Seine-Saint-Denis ont souhaité, au-delà de la compétition pour l'obtention des Jeux, s'engager pour porter une ambition commune afin de garantir le plus fort héritage possible aux territoires, quelle que soit l'issue du vote du CIO. Le 23 juin 2016, à l'occasion de la journée internationale de l'olympisme, ces partenaires, ont signé la convention de coopération en faveur de la candidature à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dessinant ainsi le périmètre d'une convention déclinée dans l'ensemble des politiques publiques des différents partenaires.

La question de l'héritage des Jeux a également été traitée dans une brochure « Paris 2024, des Jeux pour le monde, un héritage pour la Seine-Saint-Denis » éditée par le Département et les EPT du territoire.

La collectivité départementale s'est mobilisée pour peser de tout son poids dans le processus et pour réunir les conditions d'un héritage de la candidature. Parmi les actions conduites en 2017, peuvent être notamment mentionnées :

- dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse : l'inscription du fil conducteur de l'olympisme dans le dispositif Odyssee Jeunes, l'organisation d'un appel à projets pédagogiques émanant des collèges pour étudier l'olympisme dans toutes les matières scolaires et soutenir la candidature de Paris 2024, l'organisation de rencontres de jeunes de Seine-Saint-Denis et de Paris autour des enjeux des JOP et l'organisation du relais olympique des collèges de Seine-Saint-Denis.
- dans le domaine du sport : l'organisation de 93 événements sportifs labellisés Paris 2024, le travail engagé sur les sites d'entraînement en Seine-Saint-Denis pour favoriser l'héritage sportif du territoire, la création du dispositif Génération 2024.
- dans le domaine de la culture et du patrimoine: l'organisation de résidences artistiques sur le thème des croisements entre sport et arts (résidences du Quatuor Leonis au Red Star, de la Revue Eclair aux Diables Rouges de Bagnolet, de l'écrivain Pierre Senges sur les sports imaginaires dans les bibliothèques du département...), l'organisation d'une table ronde au festival d'Avignon sur les perspectives de l'olympiade culturelle, l'organisation d'ateliers et manifestations culturelles lors de la fête de l'olympisme au parc des Sports de Marville, la publication d'un ouvrage consacré à l'architecture des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis et d'une exposition sur le développement et la dynamique autour du Stade de France.
- dans le domaine du handicap : la création de l'association de préfiguration du Pôle Sport et Handicap et le soutien au festival des pratiques partagées organisé par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) au Stade départemental de La Motte et à la Journée Évasion au Stade de France.
- dans le domaine de l'aménagement urbain et paysager : la réalisation d'études d'aménagement du village des médias et du terrain des Essences pour garantir la solidité du dossier olympique tout en assurant un héritage pour les territoires, l'étude de programmation du parc des Sports de Marville.
- dans le domaine du développement économique : les manifestations organisées en juin 2017 sur les enjeux économiques à la Chambre de commerce et de l'industrie, en présence de Madame Laura Flessel, Ministre des sports et le séminaire territorial sur les enjeux des Jeux olympiques en matière d'emploi local et d'insertion, organisé avec Paris, ont permis de proposer des orientations pour favoriser les retombées économiques locales des JOP 2024. Les acteurs se sont d'ailleurs réunis symboliquement pour l'annonce officielle de la désignation de Paris pour l'accueil des jeux de 2024, le 13 septembre 2017, au Musée d'Art et d'Histoire de Saint Denis.

Au sein de la collectivité, le département a donné vie à son engagement en informant largement les agents, via E-Acteurs, sur les actions d'accompagnement de la candidature et en mobilisant les agents sur le projet olympique. En lien avec l'APSA, un tournoi sportif des agents départementaux (juillet 2017) ou encore les « Foulées du canal » (mai 2017) ont été organisés, créant une approche innovante de sport et fédérant les agents autour de valeurs fortes. Enfin, sous l'impulsion de la DIJOP, et en avec le PPRS, une équipe de « relayeurs de la candidature » a été constituée en mars 2017, avec une cinquantaine d'agents départementaux volontaires présents lors des événements liés à la candidature en Seine-Saint-Denis pour réaliser la promotion du projet olympique auprès du public.

Afin de célébrer la désignation de Paris pour accueillir les JOP de 2024, et pour remercier l'ensemble des acteurs et partenaires associés et mobilisés derrière la candidature, le Département a organisé le 22 septembre 2017, une soirée festive dans la grande nef de la Cité du cinéma. Près d'un millier de personnes y ont participé et pu profiter des animations sportives et culturelles organisées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En millions d'euros)		2016	2017
Mission Jeux olympiques	Dépenses	0,205	0,759
Total programme Mission Jeux olympiques	Dépenses	0,205	0,759

Programme

Marketing territorial et mécénat

*Ce programme relève
de la Mission*

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial,
- Mécénat.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts et la collectivité veut les valoriser à l'échelle départementale, régionale, nationale.

Le marketing territorial peut être défini comme une volonté collective de valorisation et de développement d'un territoire. C'est une mise en valeur et en synergie des atouts et spécificités mobilisant différents acteurs locaux. Cette démarche rejoint celle de la connaissance et du développement des différentes formes de partenariats notamment le mécénat. Le mécénat induit un engagement sur le territoire, un soutien au développement et à l'innovation sociale. Le Département comme d'autres acteurs territoriaux souhaitent développer ce mode de financement pour soutenir des projets créatifs et solidaires. L'enjeu est de rapprocher les porteurs de projets des entreprises ou fondations qui souhaitent soutenir des projets qui incarnent leurs valeurs et prennent forme localement.

La création, en 2017, d'une Délégation au marketing territorial et au mécénat permet de gagner en visibilité et en coordination des stratégies et actions notamment à travers le déploiement de la marque de territoire IN Seine-Saint-Denis et la création de nouvelles formes de partenariats financiers.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont de :

- promouvoir la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis »,
- mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- développer le recours aux nouvelles formes de partenariat comme le mécénat et accompagner les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Principales priorités et principaux résultats

L'année 2017 a vu le déploiement de la marque In Seine-Saint-Denis, la mise en place du premier appel à projets In Seine-Saint-Denis et le soutien apporté à 15 projets, le développement du réseau des ambassadeurs (plus de 600 ambassadeurs) et l'organisation des rencontres de la marque In Seine-Saint-Denis (l'anniversaire des un an de la marque à rassembler 200 personnes le 8 novembre 2017).

Concernant le Mécénat, l'année 2017 a été consacrée à rencontrer les fondations des grands groupes et à présenter la démarche à l'ensemble des directions départementales concernées. Par ailleurs, la délégation a candidaté, en lien avec l'observatoire départemental des violences envers les femmes, à un appel à projet intitulé « jeunes contre les sexismes » organisé par la fondation RATP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

100 000 euros ont été dépensés, en fonctionnement, en 2017, concernant le marketing territorial. Ces crédits étaient portés en 2017 par le budget du programme Information et communication.

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

PROGRAMME

Assemblée départementale

*Ce programme relève
de la Mission*

***Orientation des politiques
départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- établissement des ordres du jour et réalisation des procès verbaux,
- secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publication des actes (RAAD) et archivage,
- gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Programme « Assemblée départementale »	Dépenses	2,460	2,429	2,327	2,494	2,461

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève
de la Mission*

***Orientation des politiques
départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2013	2014	2015	2016	2017
Programme « Moyens des groupes politiques »	Dépenses	0,495	0,441	0,478	0,470	0,438